



# Descriptif du fonctionnement du réseau de chaleur SODIEN



## Sommaire

<b>FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>3</b>
DESCRIPTION DES SOUS STATIONS .....	3
<i>Sous stations de Fontaine d'Ouche .....</i>	<i>3</i>
<i>Sous stations de Chenôve .....</i>	<i>4</i>
DESCRIPTION DES MOYENS DE PRODUCTION.....	4
<i>Chaufferie de fontaine d'Ouche.....</i>	<i>4</i>
<i>Chaufferie des Valendons.....</i>	<i>5</i>
<i>Chaufferie de Chenôve .....</i>	<i>6</i>
<b>I. ORDONNANCEMENT DES MOYENS DE PRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
I.1. BESOIN DE DISTRIBUTION : MONOTONES .....	7
<i>I.1.1. Monotone générale SODIEN.....</i>	<i>7</i>
<i>I.1.2. Monotone de Fontaine d'Ouche .....</i>	<i>8</i>
<i>I.1.3. Monotone de Chenôve .....</i>	<i>9</i>
I.2. PRINCIPE GENERAL.....	10
I.3. ORDONNANCEMENT SAISONNIER .....	10
<i>I.3.1. Chaufferie de Fontaine d'Ouche .....</i>	<i>10</i>
<i>I.3.2. Chaufferie des Valendons.....</i>	<i>10</i>
APPLICATION PRATIQUE .....	11
PRINCIPE DE REGULATION DES SOUS STATIONS.....	12
<i>Mode de régulation « DP » .....</i>	<i>13</i>
<i>I.3.3. Mode de régulation « Débit » .....</i>	<i>15</i>
I.4. PRINCIPE DE REGULATION DES MOYENS DE PRODUCTION.....	20
PRESENTATION GENERALE DU FONCTIONNEMENT INTERCONNEXION DES CHAUFFERIES.....	21
<i>I.4.1. Interconnexion Valendons – Fontaine d'Ouche .....</i>	<i>21</i>
<i>I.4.2. Interconnexion Valendons – Chenôve .....</i>	<i>22</i>

Le présent document est une présentation du réseau de Chauffage Urbain SODIEN. Il a pour objectif de décrire les installations et leurs conditions d'exploitation.

### Précision sur le périmètre

Cette analyse intègre l'ensemble des moyens de productions situés sur les sites de la chaufferie de Fontaine d'Ouche, Valendons et Chenôve, notamment :

⇒ **Site de la chaufferie de Fontaine d'Ouche :**

- 4 moteurs de cogénération et équipements
- 3 chaudières gaz et équipements annexes (dont une en arrêt technique pour remplacement brûleur)
- Pompes de distribution
- 

⇒ **Site de la chaufferie des Valendons**

- 3 chaudières biomasse et équipements
- 1 chaudière gaz et équipements
- Pompes de distribution

⇒ **Site de la chaufferie de Chenôve**

- 1 cogénération (turbine à gaz) et ses équipements connexes
- 1 chaudière gaz et ses équipements connexes
- Pompes de distribution

## **FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS**

Une connexion en fibre optique 12 brins a été réalisée en 2015 entre la chaufferie des Valendons et la chaufferie de Chenôve. Elle utilise les tranchées réalisées pour l'interconnexion Valendons-Chenôve.

### **Description des sous stations**

#### Sous stations de Fontaine d'Ouche

Sur le quartier Fontaine d'Ouche, on dénombre 49 sous-stations, alimentées en grande partie par la Chaufferie de Fontaine d'Ouche, et également à terme par la chaufferie des Valendons. En 2014, 14 sous stations sont situées sur le réseau Sud de Fontaine d'Ouche. En 2015, l'interconnexion Valendons – Fontaine d'Ouche (RCH3) est mise en service. En 2015, 4 sous stations : B01 (Serres de la Ville de Dijon), B74, B75a et B75b sont raccordées sur l'interconnexion ce qui porte à 18 le nombre de sous stations raccordées sur l'interconnexion Valendons-Fontaine d'Ouche.

Leur énergie est acheminée par 4 réseaux distincts. Le réseau RCH4, dont les sous stations ont une altimétrie beaucoup plus élevée (entre 330 et 378 mètres) que celle de la chaufferie de Fontaine d'Ouche (altimétrie 249 mètres au départ des réseaux), est alimenté via un échangeur situé au sous sol de la chaufferie de Fontaine d'Ouche. Les sous stations des réseaux RCH1 à RCH3 réalisés en 2014 ont des altimétries comprises entre 234 et 260 mètres. Si la pression statique est fixée à 1 bar au point haut (260 mètres), elle sera donc de 3,6 bars au point bas (234 mètres). Le secteur Perrières non raccordé au réseau RCH2 en 2014 aura un régime de pression spécifique (alimenté via un échangeur idem RCH4) vu son altimétrie beaucoup plus élevée.

La puissance totale installée est de 45,6 MW, ce qui nous donne une puissance moyenne de 930 kW par sous-station. Sur ces 51 sous-stations, 43 sont équipées d'une production d'ECS (soit par échangeur tubulaire, soit par ballon ECS).

Le régime de température en sous station est de 95°C avec un maximum de 105° sur l'arrivée primaire, 75°C sur le retour primaire, 90°C sur le départ secondaire, 70°C sur le retour secondaire.

La sous station qui alimente le réseau RCH4 a pour températures primaires 105°C sur l'aller et 75°C sur le retour, et pour températures secondaires 100°C sur l'aller et 70 °C sur le retour. Sa puissance consommée pourra atteindre 9,5 MW avec un débit de 280 m3/h au secondaire lorsque le développement sur le quartier Marcs d'Or sera arrivé à son terme.

Une sous station dite SST 42 de puissance 60 KW est située sur le même brin que la sous station RCH4 en chaufferies des Valendons. Son régime de température secondaire est le suivant : 90°C sur le départ, 70°C sur le retour. Comme le primaire est connecté sur le même brin que la SST RCH4, la température arrivée primaire est la même, à savoir 105°C, température retour secondaire 75°C.

#### Sous stations de Bourroches

De 2015 à 2016, 22 nouvelles sous stations sont créées sur ce réseau en développement.

#### Sous stations de Chenôve

Les sous stations de Chenôve sont au nombre de 79 en tout. Ces sous stations sont réparties sur 3 réseaux différents :

- Réseau interconnexion Les Valendons-Chenôve : 24 sous stations, dont 2 stations nouvelles créées en 2015 sur le quartier Bourroches,
- Réseau dit « Ouest » : 52 sous stations,
- Réseau dit « Est » : 13 sous stations

### **Description des moyens de production**

#### Chaufferie de fontaine d'Ouche

#### **Chaufferie gaz**

N°	Marque	Type	P (MW)	Année de mise en service	Commentaires
2	Chaudière : LOOS Brûleur : WEISHAAPT	UT-M56	12	2012	Tubes fumées Economiseur Brûleur mixte GN/FOD
3	Chaudière : VIESSMANN Brûleur : WEISHAAPT	EC-10.5MW	10,5	2014	Tubes fumées Economiseur Brûleur mixte GN/FOD
4	Chaudière: BABCOCK- WANSON Brûleur : BABCOCK	BWR 210- ESN	13	2001	Tubes fumées Brûleur GN seul

### Centrale de Cogénération

N°	Marque	Type	P. th (MW)	P él. (MW)	Année de mise en service	Commentaires
1	ENERIA	CG 170-20	4x2=8	4x2=8	2013	4 moteurs fonctionnant au GN Début du contrat EDF : Novembre 2013

### Garantie constructeur cogénération :

Caractéristiques	Données	Unités	Tolérance
Production électrique	7,684	MW él.	SANS
Production thermique - T°C sortie max. : 104°C - T°C entrée max. : 70°C	7,433	MW th.	SANS
Consommation de gaz	19,517	MW PCI	SANS
Rendement thermique (brut)	41,4	%	-
Rendement électrique (bornes alternateur)	41	%	-

La cogénération est utilisée en réchauffage des retours réseau jusqu'à une température maxi de 105°C. Le PID de l'installation de cogénération de Fontaine d'Ouche est joint en annexe 5.

### Chaufferie des Valendons

#### Chaudières bois

Quant.	Marque	Type	P (MW)	Année de mise en service	Commentaires
2	COMPTE-R	C750RDTH-P+ECO	2x8,77 à 45% d'humidité	2015	Economiseur
1	COMPTE-R	C350RDTH-P	4,1 à 45% d'humidité	2015	

#### Chaudière gaz

Quant.	Marque	Type	P. th (MW)	Année de mise en service	Commentaires
1	VISSMANN	EC-10.5MW à 10 bars de timbre	10,5	2015	

## Chaufferie de Chenôve

### Chaufferie gaz

N°	Marque	Type	P (MW)	Année de mise en service	Commentaires
4	Chaudière : BABCOCK ATLANTIQUE Brûleur : SAACKE	PHYTERM DDGG LN 200.02	14	1971	Tubes d'eau Régime eau surchauffée SPHP72h
-	Echangeur : BAE LZ Eau surchauffée eau chaude	135-2/2-70-13	14	2015	Eau surchauffée : faisceau en U vertical Eau chaude : calandre verticale

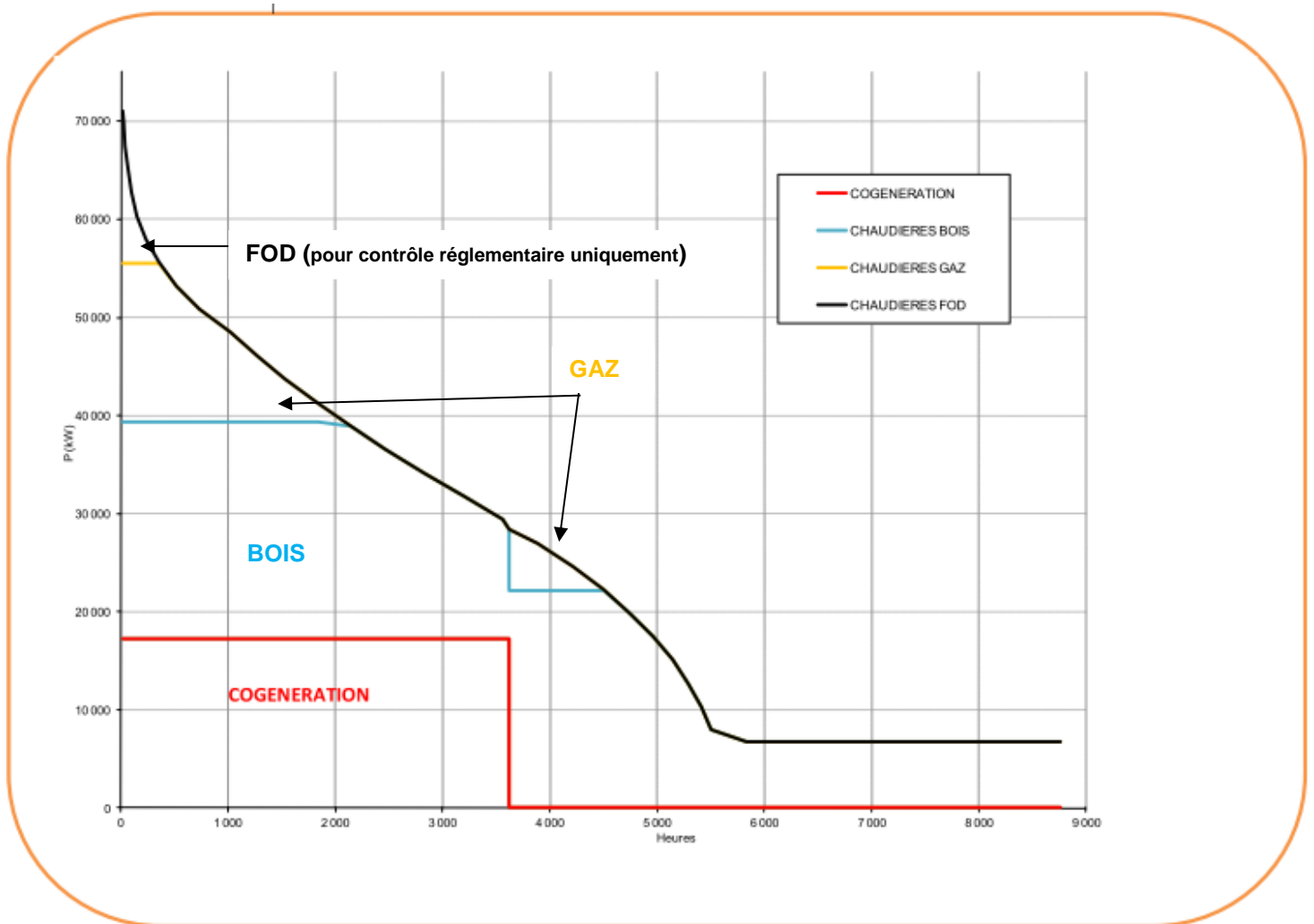
### Cogénération

N°	Marque	Type	P pci (MW)	P. th (MW)	P él. (MW)	Année mise en service	Commentaires
-	SOLAR TURBOMACH	TAURUS 70 9702 S	23		7	2000	1 turbine à gaz, début contrat EDF durée 12 ans : 01/11/2014
-	Hamon d'Hondt – Air Industrie Thermique	618-01-325		12		2000	Echangeur fumées turbine - eau surchauffée
-	Echangeur : BAE LZ Eau surchauffée eau chaude	135-2/2-60-31		12		2015	Eau surchauffée : faisceau U vertical Eau chaude : calandre verticale

## I. ORDONNANCEMENT DES MOYENS DE PRODUCTION

### I.1. Besoin de distribution : monotones

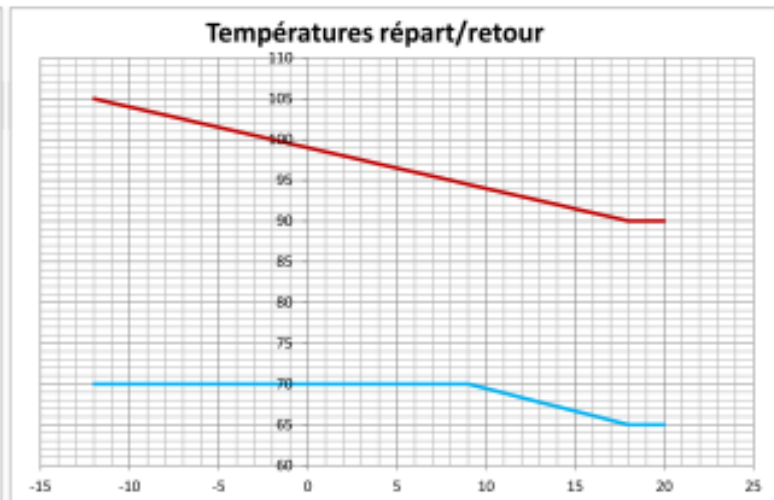
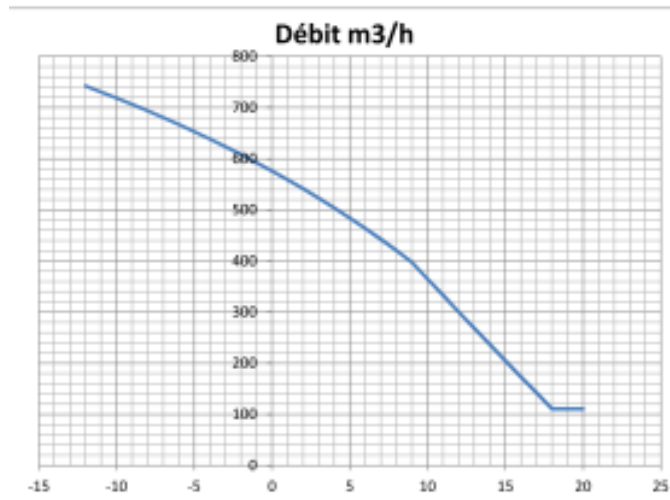
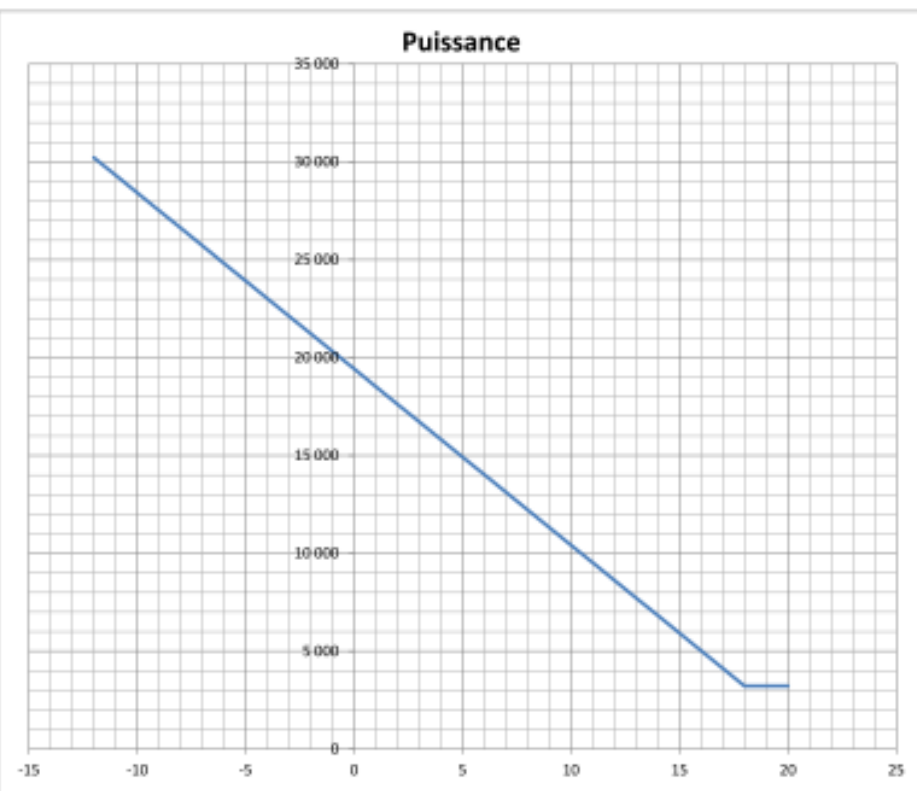
#### I.1.1. Monotone générale SODIEN



## I.1.2. Monotone de Fontaine d'Ouche

### MONOTONE CHAUFFERIE FONTAINE D'OUCHE

Ratio	899,6	kW/DJU			
Text	Puissance	T retour	T départ	Débit m <sup>3</sup> /h	
-12	30 214	70	105	742	
-11	29 315	70	105	731	
-10	28 415	70	104	719	
-9	27 515	70	104	706	
-8	26 616	70	103	694	
-7	25 716	70	103	680	
-6	24 816	70	102	667	
-5	23 917	70	102	653	
-4	23 017	70	101	639	
-3	22 117	70	101	624	
-2	21 218	70	100	608	
-1	20 318	70	100	592	
0	19 419	70	99	576	
1	18 519	70	99	559	
2	17 619	70	98	541	
3	16 720	70	98	523	
4	15 820	70	97	504	
5	14 920	70	97	484	
6	14 021	70	96	464	
7	13 121	70	96	443	
8	12 221	70	95	420	
9	11 322	70	95	397	
10	10 422	69	94	365	
11	9 522	69	94	333	
12	8 623	68	93	301	
13	7 723	68	93	269	
14	6 824	67	92	237	
15	5 924	67	92	205	
16	5 024	66	91	174	
17	4 125	66	91	142	
18	3 225	65	90	111	
19	3 225	65	90	111	
20	3 225	65	90	111	

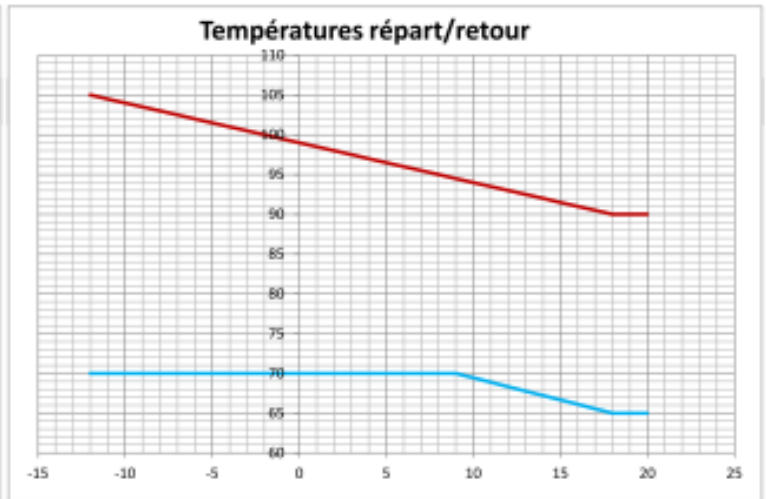
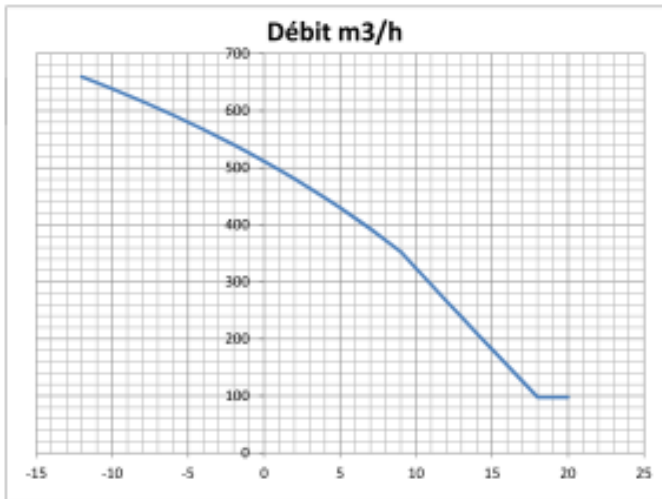
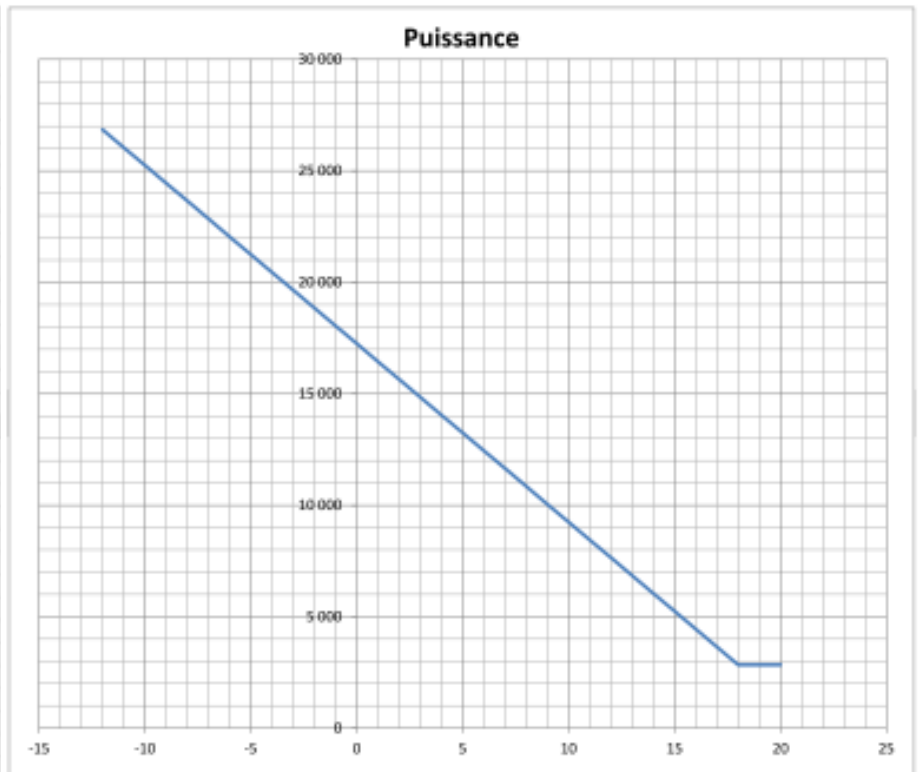




### I.1.3. Monotone de Chenôve

#### MONOTONE CHAUFFERIE CHENOVE

Ratio	800,2	kW/DJU		
Text	Puissance	T retour	T départ	Débit m3/h
-12	26 848	70	105	660
-11	26 048	70	105	649
-10	25 247	70	104	639
-9	24 447	70	104	628
-8	23 647	70	103	616
-7	22 847	70	103	605
-6	22 047	70	102	593
-5	21 246	70	102	580
-4	20 446	70	101	567
-3	19 646	70	101	554
-2	18 846	70	100	540
-1	18 046	70	100	526
0	17 245	70	99	511
1	16 445	70	99	496
2	15 645	70	98	481
3	14 845	70	98	464
4	14 045	70	97	447
5	13 245	70	97	430
6	12 444	70	96	412
7	11 644	70	96	393
8	10 844	70	95	373
9	10 044	70	95	353
10	9 244	69	94	324
11	8 443	69	94	295
12	7 643	68	93	266
13	6 843	68	93	238
14	6 043	67	92	210
15	5 243	67	92	182
16	4 442	66	91	154
17	3 642	66	91	126
18	2 842	65	90	98
19	2 842	65	90	98
20	2 842	65	90	98



## **I.2. Principe général**

L'installation globale Fontaine d'Ouche - Valendons - Chenôve doit assurer une valorisation maximum des cogénérations installées à Fontaine d'Ouche et Chenôve pour optimiser l'Ep.

Le réseau doit disposer d'une couverture EnR (production au bois) de plus de 50%.

## **I.3. Ordonnement saisonnier**

### I.3.1. Chaufferie de Fontaine d'Ouche

La chaufferie de Fontaine d'Ouche:

- alimente les réseaux de Fontaine d'Ouche Centre (RCH1) et Fontaine d'Ouche Nord (RCH2),
- alimente le réseau des Marc d'Or (RCH4),
- reçoit de l'énergie depuis la chaufferie des Valendons (22 MW maximum au départ des Valendons) via une interconnexion réalisée en DN300 raccordée à l'extrémité sud du réseau de Fontaine d'Ouche Sud (RCH3, une partie de l'énergie sera dissipée dans les pertes réseau et consommée par les 14 sous stations distribuées sur le réseau entre Valendons et Fontaine d'Ouche). Il est à noter qu'il existe une possibilité (basculement manuel) d'inverser le flux sur ce réseau, c'est alors la chaufferie de Fontaine d'Ouche qui fournit l'énergie nécessaire au réseau RCH3 (mode dit Mode Secours Biomasse) et vient en secours de la chaufferie des Valendons.

#### **1. Durant la période cogénération (du 1/11 au 31/03) :**

La chaufferie de Fontaine d'Ouche utilise prioritairement la récupération thermique sur ses moteurs de cogénération, reçoit en cas de besoin un complément d'énergie d'origine biomasse des chaudières bois de la chaufferie des Valendons via l'interconnexion et en appoint des chaudières gaz. Il n'est pas exclu que le RCH3 puisse néanmoins être alimenté par Fontaine d'Ouche (en période de grand froid)

- a. La cogénération fonctionne en priorité,
- b. Les chaudières bois complètent la production (import d'énergie depuis la chaufferie biomasse via le réseau RCH3 Fontaine d'Ouche Sud),
- c. les chaudières gaz viennent en appoint sur le réseau si nécessaire,

#### **2. Sur la période intersaison (du 1/04 à 1/06 et du 1/10 au 31/10 – chauffage + ECS) :**

- a. Cogénération à l'arrêt,
- b. Les chaudières bois fonctionnent en priorité, production (import d'énergie depuis la chaufferie biomasse via le réseau RCH3 Fontaine d'Ouche Sud),
- c. La chaufferie gaz vient en appoint sur le réseau si nécessaire.

#### **3. Sur la période estivale (de 1/06 au 30/09 – ECS uniquement)**

- a. Cogénération à l'arrêt,
- b. Import d'énergie depuis la chaufferie biomasse des Valendons uniquement

### I.3.2. Chaufferie des Valendons

La chaufferie des Valendons alimenter les trois réseaux distincts :

- Le réseau de Bourroches directement depuis la chaufferie grâce à 3 pompes réseau,
- Le réseau de Fontaine d'Ouche Sud via l'interconnexion en DN300 reliant la chaufferie des Valendons à l'extrémité sud du réseau sud (RCH3) de Fontaine d'Ouche (puissance maximale fournie par cette interconnexion : 22 MW au départ des Valendons).
- Le réseau de Chenôve via une interconnexion reliant la chaufferie des Valendons à l'extrémité nord du réseau de Chenôve, puissance maximale fournie par cette interconnexion : 11 MW au départ des Valendons.

#### **Fonctionnement :**

- a. Les chaudières bois fonctionnent en priorité toute l'année.
- b. La chaudière gaz vient en appoint en cas d'appel de puissance

### I.3.3. Chaufferie de Chenôve

La chaufferie de Chenôve:

- alimente les réseaux Chenôve Ouest et Chenôve Est,
- reçoit de l'énergie depuis la chaufferie des Valendons (11 MW maximum au départ des Valendons) via une interconnexion réalisée en DN250 raccordée à l'extrémité Nord du réseau de Chenôve Nord. Il est à noter qu'il existe une possibilité (basculement manuel) d'inverser le flux sur ce réseau, c'est alors la chaufferie de Chenôve qui fournit l'énergie nécessaire au réseau Chenôve Nord (mode dit Mode Secours Biomasse) et vient en secours de la chaufferie des Valendons.

#### 1. **Durant la période cogénération (du 1/11 au 31/03) :**

La chaufferie de Chenôve utilise prioritairement la récupération thermique sur les gaz d'échappement de sa turbine, reçoit en cas de besoin un complément d'énergie d'origine biomasse des chaudières bois de la chaufferie des Valendons via l'interconnexion et en appoint de sa chaudière gaz. Par contre, si la production thermique de la turbine excède la puissance appelée par les réseaux de Chenôve, la puissance excédentaire sera envoyée vers le réseau des Bourroches et des Valendons .

- d. La cogénération fonctionne en priorité,
- e. Les chaudières bois complètent la production (import d'énergie depuis la chaufferie biomasse via le réseau d'interconnexion Chenôve Nord),
- f. la chaudière gaz vient en appoint sur le réseau si nécessaire,

#### 2. **Sur la période intersaison (du 1/04 à 1/06 et du 1/10 au 31/10 – chauffage + ECS) :**

- d. Cogénération à l'arrêt,
- e. Les chaudières bois fonctionnent en priorité, production (import d'énergie depuis la chaufferie biomasse via le réseau d'interconnexion Chenôve Nord),
- f. La chaudière gaz vient en appoint sur le réseau si nécessaire.

#### 3. **Sur la période estivale (de 1/06 au 30/09 – ECS uniquement)**

- c. Cogénération à l'arrêt,
- d. Import d'énergie depuis la chaufferie biomasse des Valendons uniquement

### Application pratique

Pour l'ensemble des trois chaufferies Fontaine d'Ouche, les Valendons et Chenôve, les moyens de production sont gérés en fonction de la puissance à fournir sur les différents réseaux.

Les cogénérations des chaufferies de Fontaine d'Ouche et de Chenôve sont démarrées et arrêtées manuellement.

Les 3 chaudières bois de la chaufferie des Valendons sont démarrées et arrêtées manuellement.

Les puissances exportables vers les réseaux Fontaine d'Ouche et Chenôve sont limitées respectivement à 22 et 11 MW au départ des Valendons.

Les chaudières gaz des Valendons, de Fontaine d'Ouche et de Chenôve démarreront si la puissance requise par les réseaux (RCH1 à RCH4 de Fontaine d'Ouche, Chenôve Nord, Chenôve Est, Chenôve Ouest et Bourroches) est supérieure à la puissance fournie par la ou les chaudières bois alors en service.

Le démarrage automatique de chaque chaudière gaz peut être individuellement interdit par l'exploitant par action manuelle sur la supervision.

La ou les chaudières gaz s'arrêtent totalement si la puissance requise devient inférieure à la puissance maximale qu'il est possible de produire avec les chaudières bois et les cogénérations alors en service.

## **Principe de régulation des sous stations**

La sous-station est le poste de livraison de l'énergie thermique qui, dans chacun des immeubles, distribue le chauffage et, éventuellement, l'eau chaude sanitaire collective.

C'est dans la sous-station que se trouvent l'échangeur thermique, éventuellement le préparateur d'eau chaude sanitaire (si production d'ECS en sous station) et le ou les compteur(s). L'échangeur thermique assure la séparation physique du réseau de chauffage urbain issu de la centrale de production, dit "réseau primaire", et du réseau de l'immeuble dit "secondaire" qui alimentera en chaleur l'ensemble des radiateurs et, éventuellement, l'eau chaude sanitaire de chacun des appartements raccordés au chauffage central.

### **Fonctionnement du primaire**

a. Consigne de régulation du chauffage :

Cette consigne de température régule l'ouverture de la vanne 2 voies primaire.

**Voir en annexe 8 les 6 schémas possibles de sous stations répertoriées sur Dijon.**

### **Fonctionnement de l'ECS**

a. Consigne de régulation de l'ECS :

Elle régule l'ouverture de la vanne 3 voies ECS, selon le type de préparateur elle a une valeur différente (paramétrable) :

- Echangeur à plaque : 55°C (+ ou – 5°C)
- Ballon avec épingle chauffante : 60°C (+ ou – 5°C)

La mesure de température est transmise par la sonde de température située sur le circuit ECS en sortie du préparateur. La régulation agit sur l'ouverture de la vanne 3 voies ECS, selon une consigne (valeur paramétrable), typiquement avec un échangeur à plaque : 55°C (+ ou – 5°C).

b. Seuil haut du thermostat de sécurité ECS :

Cet instrument est situé sur le circuit ECS en sortie de préparateur, le dépassement de son seuil haut (TSH) entraîne la fermeture de la vanne 3 voies ECS (sécurité câblée qui coupe l'alimentation de la V3V et entraîne son retour en position cyclage sur le primaire).

Sa valeur par défaut est de 68°C, cette valeur est facilement paramétrable par l'exploitant.

c. Seuil très haut du thermostat de sécurité ECS :

Cet instrument est situé sur le circuit ECS en sortie de préparateur, le dépassement de son seuil très haut (TSHH) entraîne la fermeture de la vanne 2 voies primaire (sécurité câblée qui coupe l'alimentation de la V2V et entraîne son retour en position fermée).

Sa valeur par défaut est de 70°C, cette valeur est facilement paramétrable par l'exploitant.

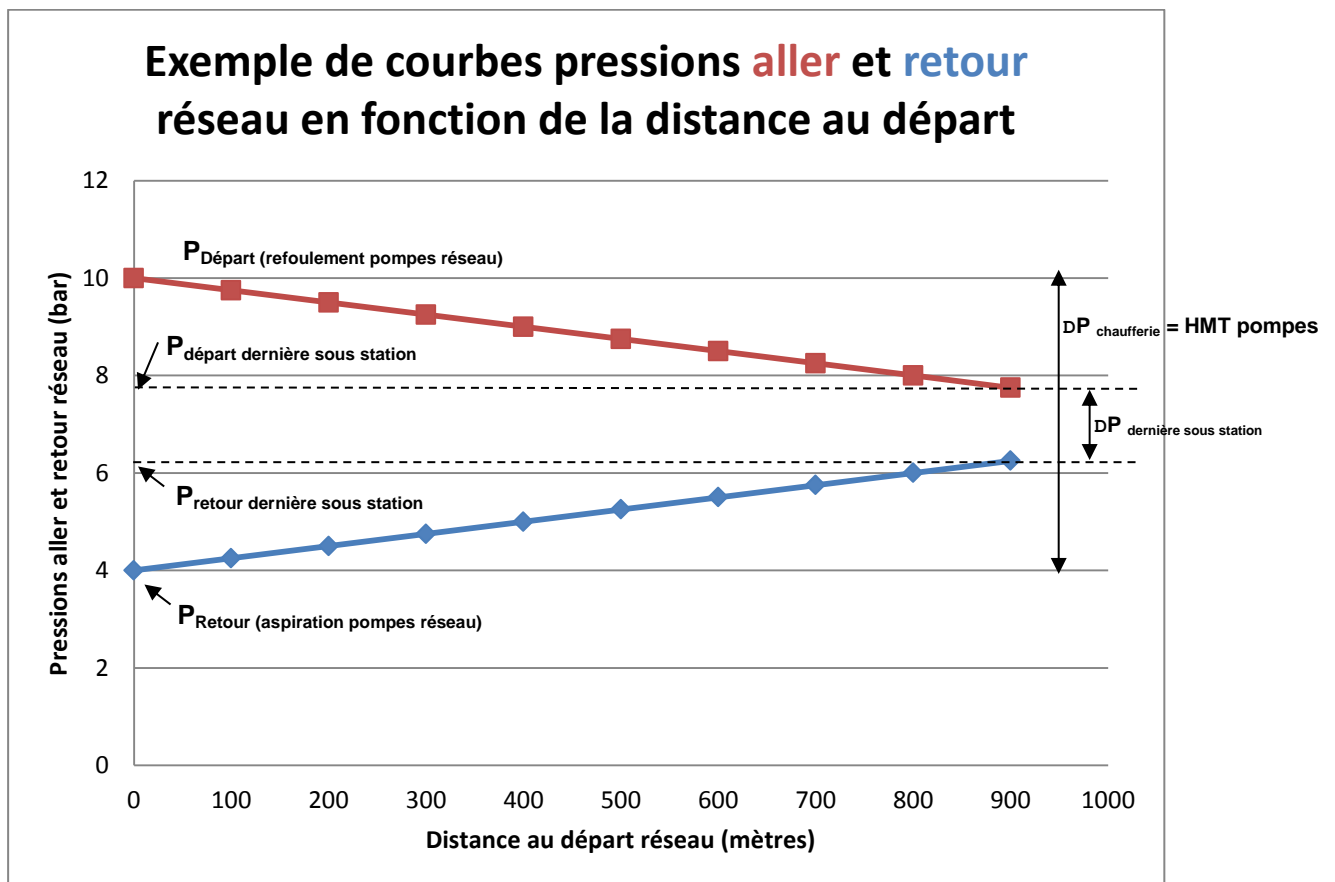
## Mode de régulation « DeltaP »

Les différents réseaux RCH1, RCH2, RCH3, RCH4 et Bourroches sont individuellement modélisés par des courbes qui donnent la pression différentielle  $\Delta P$  en Bar entre le départ et le retour en fonction du débit sous la forme  $\Delta P=AQ^2$ . Les coefficients A de chaque réseau sont des constantes que l'exploitant rentre en supervision (elles correspondent chacune à un réseau équilibré où toutes les vannes 2 voies de sous stations sont ouvertes).

Les DP théoriques calculées pour chaque réseau en fonction du débit mesuré en temps réel (le débit est disponible sur chaque départ réseau via le compteur d'énergie qui fournit le débit instantané à l'automate via une communication Modbus RS485) sont alors comparées aux DP réelles mesurées entre les départs et les retours de chaque réseau par les capteurs disposés à cet effet en chaufferie, voir annexes 1, 2, 3 et 4.

Les débits dérivés par chaque compteur d'énergie à partir des impulsions de comptage issues de son débitmètre sont mis à disposition de l'automate via une table d'échange à lire en Modbus RS485.

Un affichage de la différence entre la DP théorique et la DP réelle est fait en valeur absolue et en pourcentage pour chaque réseau.

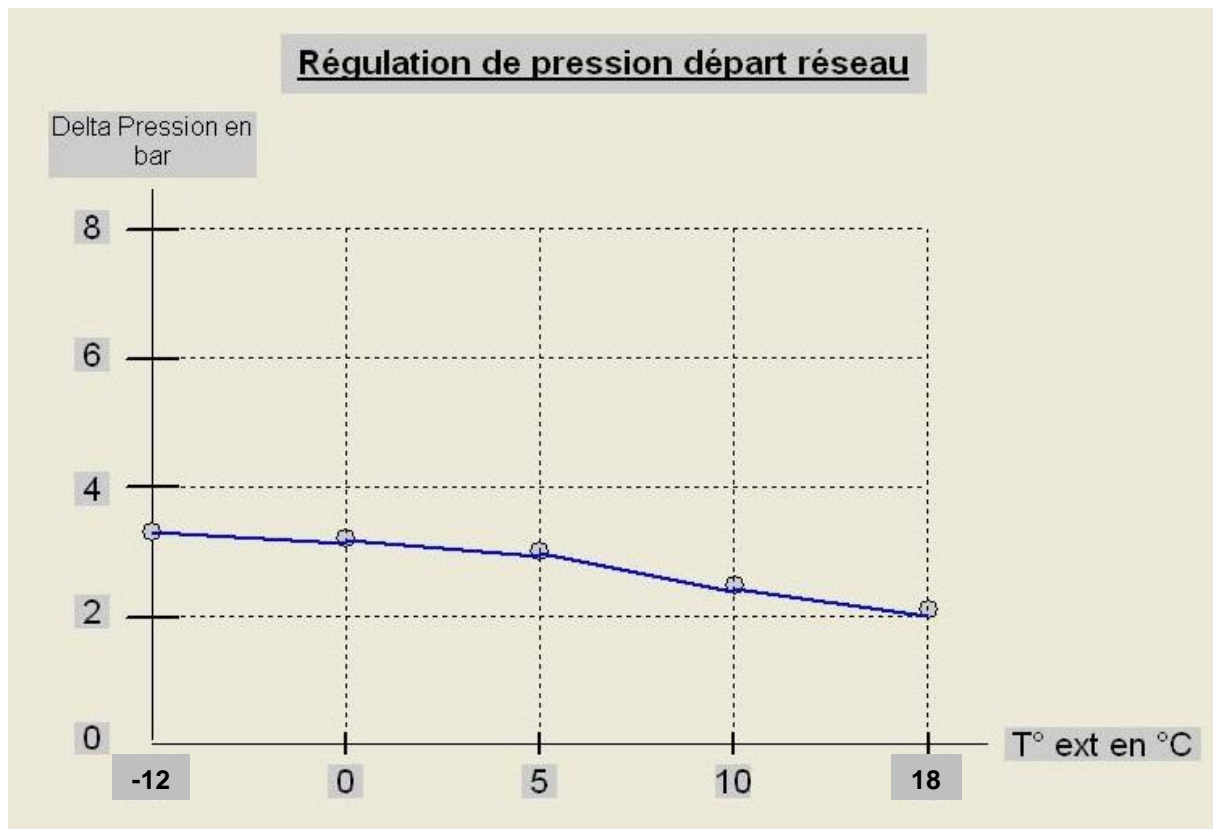


Cette mesure de  $\Delta P$  installée dans chacune des sous stations la plus éloignée de chaque réseau permet de contrôler le débit nominal de fonctionnement.

Chacun des réseaux RCH1, RCH2, RCH4, Bourroches, Chenôve Ouest et Chenôve Est qui partent en antenne d'une des trois chaufferies est modélisé par une courbe qui donne la pression différentielle à maintenir au départ dudit réseau en fonction de la température extérieure.

Les deux réseaux d'interconnexion (Chenôve Nord et RCH3 Fontaine d'Ouche Sud) sont pilotés de cette sorte, les pompes réseaux en chaufferies réceptrices sont arrêtées et by-passées en période été.

Ces courbes sont paramétrables pour chaque réseau en supervision sur 5 points d'abscisses fixes de températures extérieures : -12, 0, +5, +10, +18 °C. Pour chacun des 5 points, l'exploitation peut saisir l'ordonnée correspondante qui est une pression différentielle en bar. Pour une température extérieure inférieure à -12°C, la valeur d'ordonnée correspondant à l'abscisse -12°C est retenue (courbe plate, segment de droite horizontale). Pour une température extérieure supérieure à 18°C, la valeur d'ordonnée correspondant à l'abscisse 18°C est retenue (courbe plate, segment de droite horizontale). Entre -12°C et +18°C, une interpolation linéaire entre les 5 points saisis par l'opérateur en supervision donne la courbe de consigne de pression différentielle au départ du réseau considéré.



### 1.3.4. Mode de régulation « Débit »

L'exploitation demande en alternative de la régulation standard sur la pression différentielle une régulation des débits (consignes de débits départs réseaux fonction de la température extérieure) au départ de chacun des réseaux.

Cette régulation en débit se fait par action sur les vitesses des pompes réseau en chaufferie Fontaine d'Ouche :

- sur les pompes P5.008 et P5.011 (qui alimentent à la fois RCH1 et RCH4) : sur la somme des retours mesures débits des deux compteurs d'énergie des réseaux RCH1 et RCH4,
- sur les pompes P6.008 et P6.011 (qui n'alimentent que RCH2 habituellement mais peuvent alimenter simultanément RCH2 et RCH3 en cas de secours de RCH3 par Fontaine d'Ouche) : sur le retour mesure débit du compteur d'énergie du réseau RCH2 (en cas de fonctionnement « normal » export de Valendons vers Fontaine d'Ouche) ou sur la somme des retours débits des deux compteurs d'énergie des réseaux RCH2 et RCH3 (dans le cas du fonctionnement secours des Valendons par Fontaine d'Ouche).
- sur la pompe de secours P6.014, on applique la régulation qui correspond aux réseaux pour lesquels elle sert de secours, selon la manière dont l'exploitation positionne les vannes manuelles situées à son refoulement. Cette pompe a donc 3 modes de marche à fixer par l'exploitation sur l'écran tactile ou la supervision : arrêt, secours RCH2 (et éventuellement aussi RCH3 si alimenté depuis Fontaine d'Ouche) ou secours RCH1 et RCH4.

**Pour chaque réseau, une monotone donne la puissance appelée en fonction de la température extérieure. Cette monotone est obtenue par le tableau suivant :**

	Ratio DJU	Fixe puissance ECS
RCH1	482 x DJU +	1371
RCH2	89 x DJU +	317
RCH3 (interco FO)	215 x DJU +	587
RCH4	118 x DJU +	800
Interco Chenove	244 x DJU +	1022
RCH-OUEST	468 x DJU +	1313
RCH-EST	88 x DJU +	508
RCH-BOU	x DJU +	
<b>TOTAL</b>	<b>1704 x DJU +</b>	<b>5918</b>

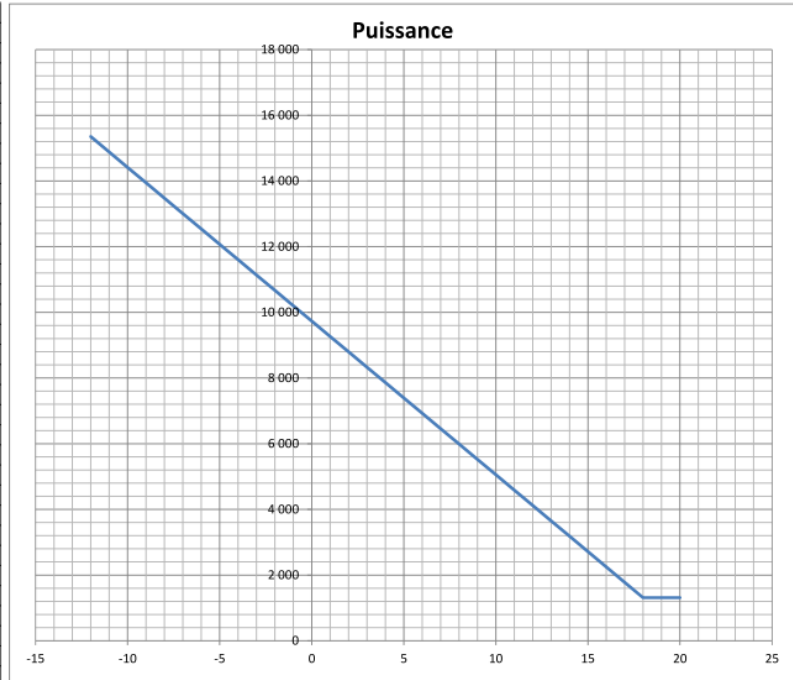
*avec DJU = (18-Textérieure) si Text < 18 °C et DJU = 0 si Text > 18°C.*

**L'automaticien prévoira pour chaque réseau 2 coefficients, un coefficient de pente (ratio DJU) et un coefficient d'offset (Fixe puissance ECS). Les puissances appelées seront ensuite calculées pour chaque réseau en fonction de la valeur courante de la température extérieure.**

Les monotones de chaque réseau auront donc la forme suivante (ici exemple de Chenôve Ouest) : la puissance décroît entre son maximum à la température de base (-11°C à Dijon) et son minimum (à 18°C) et reste constante au-dessus de 18°C (partie fixe qui correspond à la partie consommée pour la production d'ECS).

#### MONOTONE CHAUFFERIE CHENOVE - RESEAU OUEST

Ratio	467,9	kW/DJU		
Text	Puissance	T retour	T départ	Débit m3/h
-12	15 351	70	105	377
-11	14 883	70	105	371
-10	14 415	70	104	365
-9	13 947	70	104	358
-8	13 479	70	103	351
-7	13 011	70	103	344
-6	12 543	70	102	337
-5	12 075	70	102	330
-4	11 607	70	101	322
-3	11 139	70	101	314
-2	10 671	70	100	306
-1	10 203	70	100	297
0	9 735	70	99	289
1	9 267	70	99	280
2	8 800	70	98	270
3	8 332	70	98	261
4	7 864	70	97	250
5	7 396	70	97	240
6	6 928	70	96	229
7	6 460	70	96	218
8	5 992	70	95	206
9	5 524	70	95	194
10	5 056	69	94	177
11	4 588	69	94	160
12	4 120	68	93	144
13	3 652	68	93	127
14	3 184	67	92	111
15	2 716	67	92	94
16	2 248	66	91	78
17	1 780	66	91	61
18	1 313	65	90	45
19	1 313	65	90	45
20	1 313	65	90	45



Le réseau RCH3 de Fontaine d'Ouche Sud, qui constitue l'interconnexion entre les chaufferies des Valendons et de Fontaine d'Ouche, peut avoir deux fonctionnements différents décrits ci-après. Il en est de même pour le réseau de Chenôve Nord, qui constitue l'interconnexion entre les chaufferies des Valendons et de Chenôve.

Le réseau de Fontaine d'Ouche Sud (RCH3) peut être alimenté soit à partir de la chaufferie des Valendons (fonctionnement normal, la chaufferie des Valendons fournit alors en sus de l'énergie à la chaufferie de Fontaine d'Ouche), soit à partir de la chaufferie de Fontaine d'Ouche, par manœuvre de vannes manuelles dans les deux chaufferies (fonctionnement en mode dégradé). Ce fonctionnement en mode dégradé d'alimentation du RCH3 à partir de Fontaine d'Ouche doit être déclaré par l'opérateur d'exploitation en supervision. Les pompes du réseau Fontaine d'Ouche en chaufferie des Valendons s'arrêtent alors automatiquement et ne peuvent être redémarrées tant que ce fonctionnement est déclaré actif en supervision.

Le réseau de Chenôve Nord peut être alimenté soit à partir de la chaufferie des Valendons (fonctionnement normal, la chaufferie des Valendons fournit alors en sus de l'énergie à la chaufferie de Chenôve), soit à partir de la chaufferie de Chenôve, par manœuvre de vannes manuelles dans les deux chaufferies (fonctionnement en mode dégradé). Ce fonctionnement en mode dégradé d'alimentation du réseau de Chenôve Nord à partir de Chenôve doit être déclaré par l'opérateur d'exploitation en supervision. Les pompes du réseau Chenôve en chaufferie des Valendons s'arrêtent alors automatiquement et ne peuvent être redémarrées tant que ce fonctionnement est déclaré actif en supervision.



Dans le cas où le réseau RCH3 est alimenté à partir des Valendons (fonctionnement normal), la consigne de débit d'export (en m<sup>3</sup>) qui doit arriver à Fontaine d'Ouche est calculée par l'automate selon la formule suivante :

$$\text{Consigne débit pompes interconnexion FO} = 0,86 \times (S(P_{RCHx=F(T_{ext})}) - P_{\text{cogé FO}}) \times \text{coeff.} / (T_{CD} - T_{CR})$$

où (voir logigramme de fonctionnement général en annexe 6) :

- $S(P_{RCHx=F(T_{ext})})$  est la somme des puissances fonctions de la température extérieure selon les monotones des quatre réseaux RCH1 à RCH4,
- $P_{\text{cogé FO}}$  est la puissance fournie par la cogénération de Fontaine d'Ouche,
- Coeff. est un coefficient produit de deux autres : Coeff. = Tolérance x Majoration avec :
  - Tolérance : valeur modifiable par opérateur entre 50 et 150%
  - Majoration : 100% en dehors de 2 plages horaires définies par opérateur sur 24 heures ou valeur modifiable par l'opérateur entre 100 et 200% dans 2 plages horaires (Heures de Pointe Matin et Soir définies par l'opérateur sur 24 heures).
- $T_{CD}$  : température consigne départ
- $T_{CR}$  : température consigne retour.

Il est à noter que le débit mesuré par FIT.7.004 qui arrive à Fontaine d'Ouche depuis les Valendons doit toujours être supérieur au moins de 10% à la somme des débits envoyés sur les réseaux par les pompes de distribution, moins les débits éventuels des boucles de production en service :

$$Q_{FIT7.004} > 1,1 \times (Q_{RCH1} + Q_{RCH2} + Q_{RCH4} - Q_{CH2} - Q_{CH3} - Q_{CH4} - Q_{\text{cogé FO}}), \text{ où } Q_{\text{cogé FO}} = 0 \text{ si cogé est mise en série des autres moyens de production (chaudières 2 à 4),}$$

**Donc, si le débit calculé selon les monotones et le  $\Delta T$  des consignes départ et retour n'est pas suffisant pour assurer la condition ci-dessus, il est augmenté de la différence entre  $Q_{FIT7.004}$  et le produit :  $1,1 \times (Q_{RCH1} + Q_{RCH2} + Q_{RCH4} - Q_{CH2} - Q_{CH3} - Q_{CH4} - Q_{\text{cogé FO}})$ , afin que la condition soit respectée.**

Si besoin, cette consigne de débit peut être fixée directement par l'opérateur par saisie sur écran tactile et/ou supervision.

Cette consigne de débit est appliquée à la régulation de vitesse des deux pompes en service normal en chaufferie des Valendons au départ de ce réseau (la troisième pompe à l'arrêt est en secours des deux autres en cas de défaut). Cette régulation utilise comme mesure de retour le débit donné par le compteur d'énergie du départ d'export vers Fontaine d'Ouche (à récupérer dans le compteur via une communication RS485 Modbus RTU).

Dans le cas où la pompe P6.014 vient en secours d'une des pompes P6.008, P6.011, P5.008 ou P5.011, la boucle de régulation de la pompe qu'elle secourt lui est appliquée.

Comme ce secours nécessite la manœuvre de vannes manuelles, l'opérateur doit indiquer à la supervision la configuration choisie via un commutateur virtuel 3 positions que P6.014 est soit :

- en secours d'une des deux pompes P6.008 ou P6.011 (vanne manuelle ouverte vers RCH2),
  - en secours d'une des deux pompes P5.008 ou P5.011 (vanne manuelle ouverte vers RCH1),
  - à l'arrêt (aucun besoin de secours, les 2 vannes manuelles fermées ou invalidation de P6.014),
- pour que l'automatisme le prenne en compte et lui applique le signal de fréquence correct.

Dans le cas où le réseau Chenôve Nord est alimenté à partir des Valendons (fonctionnement normal), la consigne de débit d'export (en m<sup>3</sup>) qui doit arriver à Chenôve est calculée par l'automate selon la formule suivante :

$$\text{Consigne débit pompes interconnexion Chenôve} = 0,86 \times (S(P_{RCHx}=F(T_{ext})) - P_{\text{cogé Chenôve}}) \times \text{coeff.} / (T_{CD} - T_{CR})$$

où (voir logigramme de fonctionnement général en annexe 6) :

- $S(P_{RCHx}=F(T_{ext}))$  est la somme des puissances fonctions de la température extérieure selon les monotones des trois réseaux Chenôve Nord, Chenôve Ouest et Chenôve Est,
- $P_{\text{cogé Chenôve}}$  est la puissance fournie par la cogénération de Chenôve,
- Coeff. est un coefficient produit de deux autres : Coeff. = Tolérance x Majoration avec :
  - Tolérance : valeur modifiable par opérateur entre 50 et 150%
  - Majoration : 100% en dehors de 2 plages horaires définies par opérateur sur 24 heures ou valeur modifiable par l'opérateur entre 100 et 200% dans 2 plages horaires (Heures de Pointe Matin et Soir définies par l'opérateur sur 24 heures).
- $T_{CD}$  : température consigne départ
- $T_{CR}$  : température consigne retour.

Il est à noter que le débit mesuré par FIT.2.10.40 qui arrive à Chenôve depuis les Valendons doit toujours être supérieur au moins de 10% à la somme des débits envoyés sur les réseaux par les pompes de distribution, moins les débits éventuels des boucles de production en service :

$$Q_{FIT2.10.40} > 1,1 \times (Q_{\text{Chenôve Ouest}} + Q_{\text{Chenôve Est}} - Q_{CH4} - Q_{\text{cogé Chenôve}}),$$

**Donc, si le débit calculé selon les monotones et le  $\Delta T$  des consignes départ et retour n'est pas suffisant pour assurer la condition ci-dessus, il est augmenté de la différence entre  $Q_{FIT2.10.40}$  et le produit :  $1,1 \times (Q_{\text{Chenôve Ouest}} + Q_{\text{Chenôve Est}} - Q_{CH4} - Q_{\text{cogé Chenôve}})$ , afin que la condition soit respectée.**

Dans le cas où la ou les pompe(s) d'alimentation de chaque réseau en fonctionnement sont régulées en débit (par un algorithme PID basé sur la mesure de débit présente sur le départ de chaque réseau), la consigne de débit appliquée à chaque PID est actualisée toutes les 10 minutes (pour éviter les oscillations) de manières différentes en fonction du réseau considéré :

#### Chaufferie des Valendons :

- sur le réseau Fontaine d'Ouche de la chaufferie des Valendons : somme du débit nécessaire d'import via RCH3 à la chaufferie de Fontaine d'Ouche et du débit consommé par les sous stations du réseau Fontaine d'Ouche Sud selon courbe F(Text).
- sur le réseau Bourroches de la chaufferie des Valendons : calcul du débit selon la monotone du réseau en fonction de la température extérieure (courbe paramétrable en supervision sur X points) plus un coefficient de sur-débit (en %) paramétrable en supervision pour compenser les défauts d'équilibrage. En sus, le débit sera optimisé dans le cas d'écart entre consigne et mesure température retour réseau > 1°C selon formule :  $Q' = Q \times \frac{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{mesurée retour}})}{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{consigne retour}})}$ .
- sur le réseau Chenove Nord de la chaufferie des Valendons mis en service en 2015 : somme débit nécessaire d'import via Chenôve Nord (interconnexion Valendons-Chenôve) à la chaufferie de Chenôve et débit consommé par les sous stations réseau Chenôve Nord selon courbe F(Text).

#### Chaufferie de Fontaine d'Ouche :

- sur le réseau RCH2 de la chaufferie de Fontaine d'Ouche : calcul débit selon monotone réseau fonction de la température extérieure (courbe paramétrable en supervision sur X points) plus coefficient de sur-débit (en %) paramétrable en supervision pour compenser les défauts d'équilibrage. En sus, le débit sera optimisé dans le cas où l'écart entre consigne et mesure température retour réseau > 1°C selon formule :  $Q' = Q \times \frac{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{mesurée retour}})}{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{consigne retour}})}$ .

Dans le cas où le réseau RCH3 (Fontaine d'Ouche Sud) est alimenté par la Chaufferie de Fontaine d'Ouche par les pompes normalement dévolues au seul RCH2 (basculement de vannes manuelles à déclarer par l'opérateur en supervision), les pompes P6.008 et P6.011 (et P6.014 si en secours de P6.008 ou P6.011) est régulée en mode DP.

- sur le réseau RCH4 (Marcs d'Or) alimenté en chaleur via deux échangeurs dont le primaire est alimenté par les mêmes pompes P5.008 et P5.011 (et éventuellement en secours P6.014) que RCH1, calcul du débit à appliquer sur les pompes situées au secondaire des échangeurs selon la monotone réseau fonction de température extérieure (courbe paramétrable en supervision sur X points) plus coefficient de sur-débit (en %) paramétrable en supervision pour compenser les défauts d'équilibrage. En sus, le débit sera optimisé dans le cas où l'écart entre consigne et mesure de température retour réseau selon la formule :  $Q' = Q \times \frac{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{mesurée retour}})}{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{consigne retour}})}$ .
- sur le réseau RCH1 de la chaufferie de Fontaine d'Ouche : calcul débit selon monotone réseau fonction de la température extérieure (courbe paramétrable en supervision sur X points) plus coefficient de sur-débit (en %) paramétrable en supervision pour compenser les défauts d'équilibrage. En sus, le débit sera optimisé dans le cas où l'écart entre consigne et mesure température retour réseau > 1°C selon formule :  $Q' = Q \times \frac{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{mesurée retour}})}{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{consigne retour}})}$ .

Comme les pompes qui alimentent RCH1 alimentent aussi le primaire de l'échangeur RCH4, on ajoutera un débit supplémentaire à cette consigne de débit calculée pour le seul réseau RCH1 égal au débit calculé pour les pompes secondaires échangeur RCH4 multiplié par un coefficient compris entre 90 et 150% saisi par l'opérateur en supervision.

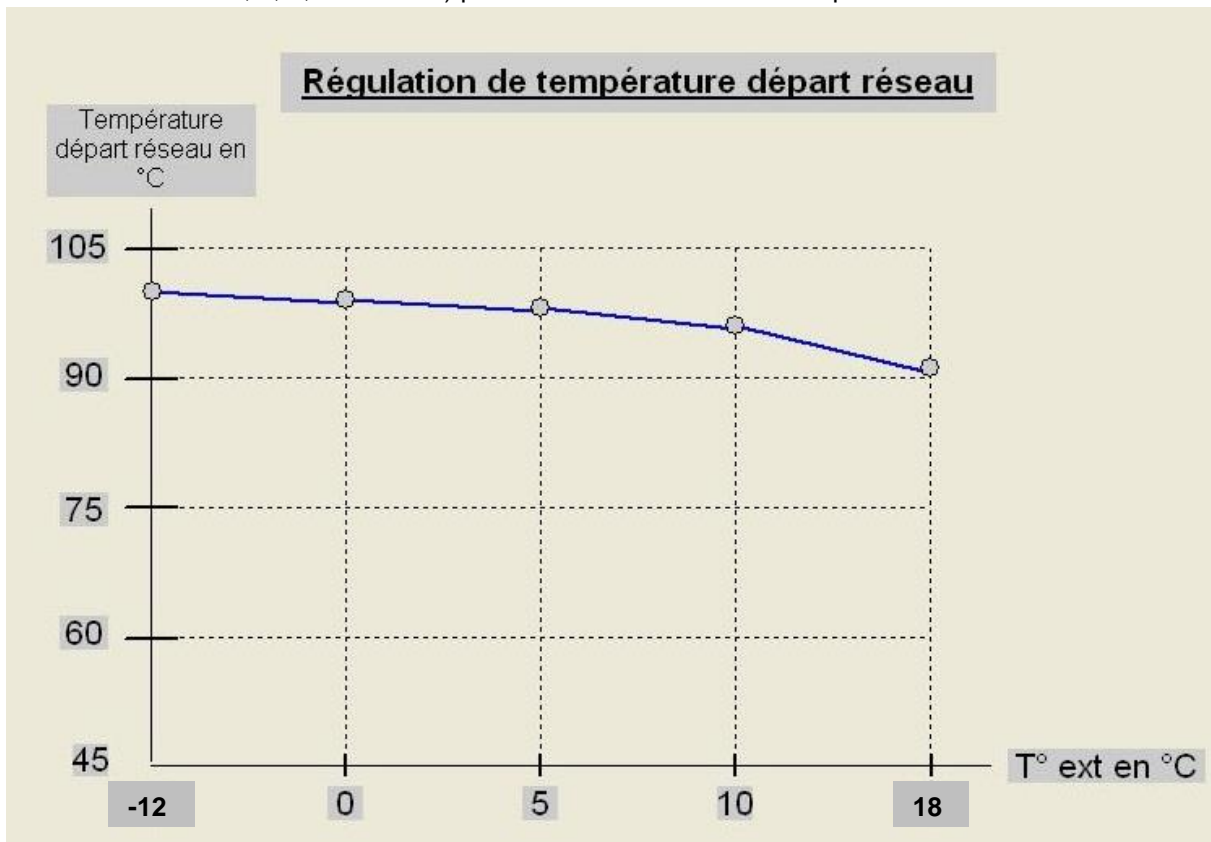
- la pompe de secours PS.6.014 de la chaufferie de Fontaine d'Ouche peut être affectée à RCH1 ou RCH2 par manœuvre de vannes manuelles. L'opérateur déclare en supervision son affectation à l'un ou l'autre des réseaux et son fonctionnement est alors celui associé au réseau correspondant,

### Chaudière de Chenôve :

- sur le réseau Est de la chaudière de Chenôve : calcul débit selon monotone réseau fonction de la température extérieure (courbe paramétrable en supervision sur X points) plus coefficient de sur-débit (en %) paramétrable en supervision pour compenser les défauts d'équilibrage. En sus, le débit sera optimisé dans le cas où l'écart entre consigne et mesure température retour réseau > 1°C selon formule :  $Q' = Q \times \frac{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{mesurée retour}})}{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{consigne retour}})}$ .
- sur le réseau Ouest de la chaudière de Chenôve : calcul débit selon monotone réseau fonction de la température extérieure (courbe paramétrable en supervision sur X points) plus coefficient de sur-débit (en %) paramétrable en supervision pour compenser les défauts d'équilibrage. En sus, le débit sera optimisé dans le cas où l'écart entre consigne et mesure température retour réseau > 1°C selon formule :  $Q' = Q \times \frac{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{mesurée retour}})}{(T_{\text{consigne départ}} - T_{\text{consigne retour}})}$ .
- Dans le cas où les pompes qui alimentent le réseau Ouest alimentent aussi le réseau Est (basculement de vannes manuelles à déclarer par l'opérateur en supervision), on ajoutera la consigne de débit calculée pour le réseau Est à la consigne de débit calculée pour le seul réseau Ouest pour obtenir la consigne à appliquer aux pompes PR1, PR2 et PR3.
- Dans le cas où le réseau Chenôve Nord (Interconnexion Valendons-Chenôve) est alimenté par la chaudière de Chenôve par les pompes normalement dévolues au réseau Ouest (basculement de vannes manuelles à déclarer par l'opérateur en supervision), la régulation des pompes PR1, PR2 et PR3 ne peut être faite qu'en mode DP.

## I.4. Principe de régulation des moyens de production

Pour chaque chaudière, une unique courbe de consigne de température départ réseau est établie fonction de la température extérieure par l'exploitation (courbe paramétrable en supervision sur 5 points d'abscisses fixes : -12, 0, 5, 10 et 18°C) pour tous réseaux alimentés depuis cette chaudière.



## Présentation générale du fonctionnement interconnexion des chaufferies

### I.4.1. Interconnexion Valendons – Fontaine d’Ouche

- La chaufferie de Fontaine d’Ouche est située en aval des sous-stations du réseau RCH3 par rapport à la chaufferie des Valendons et constitue donc le dernier consommateur de la chaleur délivrée par celle-ci, dans le cas où l’interconnexion est alimentée par les Valendons.
- Le raccordement se fait au moyen d’un dispositif de découplage hydraulique entre les générateurs et les réseaux de Fontaine d’Ouche. Cette fonction est assurée par le bypass de gros diamètre (DN300) situé à la chaufferie de Fontaine d’Ouche entre les collecteurs aller et retour sur lequel est installée une vanne deux voies manuelle (HV7.003). Ce bypass doit être maintenu ouvert afin de permettre des débits différents sur les boucles de production et les boucles de distribution, sans que les retours ne viennent refroidir les départs. Pour ce faire, un débit doit toujours être maintenu dans ce bypass dans le sens du collecteur départ (aspiration des pompes réseau et refoulement des pompes de charge boucles de production) vers le collecteur retour, afin que la température des départs réseaux, donnée par la courbe de chauffe en fonction de la température extérieure, qui est la consigne de température sortie chaudières, soit respectée. Pour cela, il faut toujours que la somme des débits des boucles de production en service soit supérieure à la somme des débits envoyés sur les différents réseaux alimentés par la chaufferie :

- Si RCH3 est dans le sens « normal », c’est-à-dire des Valendons vers Fontaine d’Ouche, et la cogénération F. O. est disposée en série, il faut que :

$$Q_{RCH3} + Q_{CH2} + Q_{CH3} + Q_{CH4} > Q_{RCH1} + Q_{RCH2} + Q_{RCH4}$$

- Si RCH3 est dans le sens « normal », c’est-à-dire des Valendons vers Fontaine d’Ouche, et la cogénération F. O. est disposée en parallèle, il faut que :

$$Q_{RCH3} + Q_{CH2} + Q_{CH3} + Q_{CH4} + Q_{Cogé\ FO} > Q_{RCH1} + Q_{RCH2} + Q_{RCH4}$$

- Si RCH3 est dans le sens « inverse », c’est-à-dire de Fontaine d’Ouche vers les Valendons, et la cogénération F. O. est disposée en série, il faut que :

$$Q_{CH2} + Q_{CH3} + Q_{CH4} > Q_{RCH1} + Q_{RCH2} + Q_{RCH4} + Q_{RCH3}$$

- Si RCH3 est dans le sens « inverse », c’est-à-dire de Fontaine d’Ouche vers les Valendons, et la cogénération F. O. est disposée en parallèle, il faut que :

$$Q_{CH2} + Q_{CH3} + Q_{CH4} + Q_{Cogé\ FO} > Q_{RCH1} + Q_{RCH2} + Q_{RCH4} + Q_{RCH3}$$

- Le maintien de pression est assuré par un groupe situé en chaufferie des Valendons (pour le fonctionnement normal), mais la chaufferie de Fontaine d’Ouche est également équipée pour assurer le fonctionnement transitoire avant mise en service de la chaufferie des Valendons et pour le fonctionnement secours (chaufferie ilotée).

#### 1.4.2. Interconnexion Valendons – Chenôve

- La chaufferie de Chenôve est située en aval des sous-stations du réseau Chenôve Nord par rapport à la chaufferie des Valendons et constitue donc le dernier consommateur de la chaleur délivrée par celle-ci, dans le cas où l'interconnexion est alimentée par les Valendons.
- Le raccordement se fait au moyen d'un dispositif de découplage hydraulique entre les générateurs et les réseaux de Chenôve. Cette fonction est assurée par le bypass DN 250 situé à la chaufferie de Chenôve entre les collecteurs départ et retour sur lequel est installée une vanne deux voies manuelle (HV7.003). Ce bypass doit être maintenu ouvert afin de permettre des débits différents sur les boucles de production et les boucles de distribution, sans que les retours ne viennent refroidir les départs. Pour ce faire, un débit doit toujours être maintenu dans ce bypass dans le sens du collecteur départ (aspiration des pompes réseau et refoulement des pompes de charge boucles de production) vers le collecteur retour, afin que la température des départs réseaux, donnée par la courbe de chauffe en fonction de la température extérieure, qui est la consigne de température sortie chaudières, soit respectée. Pour cela, il faut toujours que la somme des débits des boucles de production en service soit supérieure à la somme des débits envoyés sur les différents réseaux alimentés par la chaufferie :

- o Si l'interconnexion Chenôve Nord est dans le sens « normal », c'est-à-dire des Valendons vers Chenôve, il faut que :

$$Q_{\text{Chenôve Nord}} + Q_{\text{Cogé Chenôve}} + Q_{\text{Chaudière gaz}} > Q_{\text{Chenôve Ouest}} + Q_{\text{Chenôve Est}}$$

- o Si l'interconnexion Chenôve Nord est dans le sens « inverse », c'est-à-dire de Chenôve vers les Valendons, il faut que :

$$Q_{\text{Cogé Chenôve}} + Q_{\text{Chaudière gaz}} > Q_{\text{Chenôve Ouest}} + Q_{\text{Chenôve Est}} + Q_{\text{Chenôve Nord}}$$

- Un autre groupe de pompage situé à la chaufferie des Valendons assure le débit nécessaire à la liaison Chaufferie des Valendons – Chaufferie de Chenôve : 1 pompe en normal (+ 1 en secours) de 320 m<sup>3</sup>/h, HMT 50 mCE. Les variateurs de fréquence qui alimentent ces pompes permettent de faire une régulation de débit en utilisant le débitmètre du compteur d'énergie installé sur leur refoulement commun (valeur de débit à récupérer par l'automate des Valendons via communication Modbus RS485).
- Le maintien de pression est assuré par un groupe situé en chaufferie des Valendons (pour le fonctionnement normal), mais la chaufferie de Chenôve est également équipée d'un GMP pour assurer le fonctionnement secours (chaufferie ilotée).

**IDENTIFICATION DU DÉCLARANT :**

SIREN

792364440

Code activité (NAF) 3530Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS SODIEN

Réseau et distribution de chaleur

. Chemin de la Rente de la Cras

DIJON 21000

Téléphone

Email

fiscalite.coriance@groupe-coriance.fr

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

**ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :**

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

Dénomination

Email

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

**IDENTIFICATION DU DÉCLARANT**

SIREN 792364440

Code activité (NAF) 3530Z

Désignation et adresse

SAS SODIEN

Réseau et distribution de chaleur

. Chemin de la Rente de la Cras

DIJON 21000

Téléphone

Email fiscalite.coriance@groupe-coriance.fr

Dépôt provisoire de la déclaration :

NOR

**PROPRIETES FISCALES**

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

**PERIODES**

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2018

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2018

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2017

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :



## 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLEDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12Adresse de l'entreprise : Chemin de la Rente de la Cras 21000 DIJONDurée de l'exercice précédent 12Numéro SIRET 7 9 2 3 6 4 4 4 0 0 0 0 1 8si déposé néant, cochez la case :  \*

				Exercice N clos le, 31/12/2018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 481 709	312 878	1 168 830
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	45 357 317	8 139 585	37 217 731
Immobilisations en cours		AV	AW	1 296 135		1 296 135	
Avances et acomptes		AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	48 135 161	8 452 464	39 682 697	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	41 917	41 917	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	368	368	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	4 735 022	4 735 022	
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 421 264	5 421 264	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... )	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	72	72		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	25 210	25 210		
	TOTAL (III)	CJ	CK	10 223 856	10 223 856		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	58 359 018	8 452 464	49 906 554	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 1 000 000 )	DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK )	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)*	( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1 )	DF		
	Autres réserves	( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG		
	Report à nouveau		DH	(2 432 894)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 350 201	
	Subventions d'investissement		DJ	3 037 334	
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)	DL	2 954 642		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	4 708 989	
	TOTAL (III)	DR	4 708 989		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	68	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI )	DV	31 505 438	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 073 095	
	Dettes fiscales et sociales		DY	564 400	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	4 929 320	
Autres dettes		EA	133 859		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	36 740	
	TOTAL (IV)	EC	42 242 922		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	49 906 554		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	42 242 922		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	68		

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant \*

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	7 272 782	FE	FF	7 272 782	
		FG	9 755 085	FH	FI	9 755 085	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	17 027 867	FK	FL	17 027 867	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	391 415	
	Autres produits (1) (11)				FQ	11 295	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR	17 430 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	2 939 633	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	7 182 967	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	659 731	
	Salaires et traitements *				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	2 342 421
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	829 130	
Autres charges (12)				GE	501 349		
Total des charges d'exploitation (4) (11)					GF	14 455 232	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	2 975 346	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	155 251	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	155 251	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 040 606	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 040 606
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(885 355)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	2 089 991	

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	168 905
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	168 905
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 762
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 762
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	163 143
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	902 933
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 754 735
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 404 534
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	1 350 201
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	155 251
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 040 606
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	501 344
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL	5 762	168 905	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL			





## 5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	<b>CZ</b>	<b>D8</b>	<b>D9</b>
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	<b>KD</b>	<b>KE</b>	<b>KF</b>
CORPORELLES	Terrains					<b>KG</b>	<b>KH</b>	<b>KI</b>
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	<b>L9</b>		<b>KJ</b>	<b>KK</b>	<b>KL</b>
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	<b>M1</b>		<b>KM</b>	<b>KN</b>	<b>KO</b>
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	<b>M2</b>		<b>KP</b>	<b>KQ</b>
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	<b>M3</b>		<b>KS</b>	<b>KT</b>	<b>KU</b>
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			41 617 131	<b>KV</b>	<b>KW</b>	<b>KX</b>
		Matériel de transport *				<b>KY</b>	<b>KZ</b>	<b>LA</b>
		Matériel de bureau et mobilier informatique				<b>LB</b>	<b>LC</b>	<b>LD</b>
		Emballages récupérables et divers *				<b>LE</b>	<b>LF</b>	<b>LG</b>
	Immobilisations corporelles en cours				469 223	<b>LH</b>	<b>LI</b>	<b>LJ</b>
	Avances et acomptes					<b>LK</b>	<b>LL</b>	<b>LM</b>
	TOTAL III				42 086 355	<b>LN</b>	<b>LO</b>	<b>LP</b>
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					<b>8G</b>	<b>8M</b>	<b>8T</b>
	Autres participations					<b>8U</b>	<b>8V</b>	<b>8W</b>
	Autres titres immobilisés					<b>1P</b>	<b>1R</b>	<b>1S</b>
	Prêts et autres immobilisations financières					<b>1T</b>	<b>1U</b>	<b>1V</b>
	TOTAL IV					<b>LQ</b>	<b>LR</b>	<b>LS</b>
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				43 568 064	<b>ØG</b>	<b>ØH</b>	<b>ØJ</b>	
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	<b>IN</b>	<b>DØ</b>	<b>D7</b>
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	<b>IO</b>	<b>LW</b>	<b>1X</b>
CORPORELLES	Terrains					<b>IP</b>	<b>LX</b>	<b>LY</b>
	Constructions	Sur sol propre			<b>IQ</b>	<b>MA</b>	<b>MB</b>	<b>MC</b>
		Sur sol d'autrui			<b>IR</b>	<b>MD</b>	<b>ME</b>	<b>MF</b>
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				<b>IS</b>	<b>MG</b>	<b>MH</b>
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				<b>IT</b>	<b>MJ</b>	<b>MK</b>	<b>ML</b>
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		(469 223)	<b>IU</b>	<b>MM</b>	<b>MN</b>	<b>MO</b>
		Matériel de transport			<b>IV</b>	<b>MP</b>	<b>MQ</b>	<b>MR</b>
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			<b>IW</b>	<b>MS</b>	<b>MT</b>	<b>MU</b>
	Emballages récupérables et divers *			<b>IX</b>	<b>MV</b>	<b>MW</b>	<b>MX</b>	
	Immobilisations corporelles en cours				469 223	<b>MY</b>	<b>MZ</b>	<b>NA</b>
Avances et acomptes					<b>NC</b>	<b>ND</b>	<b>NE</b>	
TOTAL III					<b>IY</b>	<b>NG</b>	<b>NH</b>	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					<b>IZ</b>	<b>M7</b>	<b>ØW</b>
	Autres participations					<b>IØ</b>	<b>ØY</b>	<b>ØZ</b>
	Autres titres immobilisés					<b>I1</b>	<b>2B</b>	<b>2D</b>
	Prêts et autres immobilisations financières					<b>I2</b>	<b>2E</b>	<b>2F</b>
	TOTAL IV					<b>I3</b>	<b>NJ</b>	<b>2H</b>
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					<b>I4</b>	<b>ØK</b>	<b>ØL</b>	
				48 135 161	<b>ØM</b>			

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

**5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2019  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 – FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 – FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)



## 6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	247 873	PF	65 005	PG		PH	312 878			
Terrains				PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU				
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	5 862 169		QD		QE	2 277 416	QF		QG	8 139 585			
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT				
TOTAL III		5 862 169		QU		QV	2 277 416	QW		QX	8 139 585			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		6 110 043		ØN		ØP	2 342 421	ØQ		ØR	8 452 464			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV		TOTAL V		TOTAL VI		TOTAL VII
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL IV														
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW												
						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
		Montant net au début de l'exercice				Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	4 271 275	5H	829 130	5J	391 415	5K	4 708 989
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>4 271 275</b>	<b>TV</b>	<b>829 130</b>	<b>TW</b>	<b>391 415</b>	<b>TX</b>	<b>4 708 989</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>4 271 275</b>	<b>UB</b>	<b>829 130</b>	<b>UC</b>	<b>391 415</b>	<b>UD</b>	<b>4 708 989</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	829 130	UF	391 415			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT





**8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	4 735 022		4 735 022					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée* <b>UO</b> )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	25 132		25 132				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 710 713		1 710 713				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	72 567		72 567				
	Groupe et associés (2)		VC	3 592 244		3 592 244					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	20 607		20 607					
	Charges constatées d'avance		VS	25 210		25 210					
	<b>TOTAUX</b>			VT	10 181 498	<b>VU</b>	10 181 498	<b>VV</b>			
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	68		68					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	31 505 438		31 505 438						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 073 095		5 073 095						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	108 619		108 619					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	455 781		455 781					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 929 320		4 929 320						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	133 859		133 859						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	36 740		36 740						
<b>TOTAUX</b>			VY	42 242 922	<b>VZ</b>	42 242 922					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		<b>VL</b>			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

Exercice N, clos le :  
31/12/2018  
1 350 201

**I. RÉINTÉGRATIONS** **BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	5 429
	Amendes et pénalités	WJ	5 429	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	----------------------------------------------------------	----	--	--------------------------------------------------------	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		IB
		- imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	573 676	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	2 872 239

**II. DÉDUCTIONS** **PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WB			
		- imposées aux taux de 0 %					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs		WB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :				(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Majoration d'amortissement*							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investisemnt *	X9		Créance dégagee par le report en arriere du deficit	ZI	47 439	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
					TOTAL II	47 439	

**III. RÉSULTAT FISCAL**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		}	bénéfice (I moins II)	XI	2 824 800
			déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN			2 824 800

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



# 10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise : <u>STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
<b>TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)</b>	<b>YK</b>		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> <del>et</del> Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> <del>et</del> Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
<b>TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)</b>	<b>9B</b>		<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
<b>TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)</b>	<b>9H</b>		<b>9J</b>
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
<b>TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)</b>	<b>9S</b>		<b>9T</b>
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>		<b>YO</b>
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		Montant net à la fin de l'exercice

\* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.





**11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 154 732)	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	721 838		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(2 432 894)		Report à nouveau	ZG	(2 432 894)	
			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	(2 432 894)		

**DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)**

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Exercice N :

<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail )		J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS			
<b>DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance					YT	1 841 670		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )		J8	29 613	XQ	29 613		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV			
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )		ES		ST	5 311 683		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	7 182 967	
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	91 945		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )		ZS		9Z	567 786		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	659 731	
<b>T.V.A.</b>	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	458 606		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	1 753 783		
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *					ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	4,00 %		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP							
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						ZR		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RG			
						RH			
<b>RÉGIME DE GROUPE *</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	2 824 800	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(20 440 129)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale								
	JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	8 2 0 6 8 5 6 3 4 0 0 0 1 7		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* □	Valeur nette réévaluée* ⑦	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt □	Autres amortissements* □	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

Prix de vente ✍	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ✍	Court terme □	Long terme II			Plus-value taxable à 19% (1) ⑪
			19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne □)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne II)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑪				(Ventilation par taux)		

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



# 13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

## A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)</i>	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						

## B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité  
professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLENéant  \*Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%  ou de 12,8%  Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *services-0* bis du CGI)  \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *services-0* bis du CGI)  \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
①	□	⑦	□
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7=□ +⑦+□ -⑧-
	À 19 % 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>services-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>services-0</i> bis du CGI)	À 15 %  Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>		
①	□	⑦	□	⑧		✍
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

## 15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

 Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

 Néant  \*

### I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

### II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année □	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 📖
		donnant lieu à complément d'impôt ⑦	ne donnant pas lieu à complément d'impôt □	

\* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)



# DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2018

et clos le : 31/12/2018

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	17 027 867
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	17 027 867
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	11 295
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	11 295
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	2 939 633
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	7 153 354
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	249 541
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	501 349
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	10 843 878
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG
		6 195 284
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	6 195 284
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE <i>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</i>		
Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	17 027 867
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du	GY
		au
Date de cessation		HR

\* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

**17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**  
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2019

1/1 (1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 79236444000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

ADRESSE (voie) Chemin de la Rente de la Cras

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SAS Dénomination CORIANCE  
 N° SIREN (si société établie en France) 412561706 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100 000  
 Adresse : N° 10 Voie ALLEE BIENVENUE  
 Code Postal 93160 Commune NOISY LE GRAND Pays FR

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)  
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance : Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)  
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance : Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

# 18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 79236444000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

ADRESSE (voie) Chemin de la Rente de la Cras

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		<input type="checkbox"/>	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							<input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>							
Désignation de la société:			STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE		SIRET	7 9 2 3 6 4 4 4 0 0 0 1 8	
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
						SIRET	
<b>B ACTIVITE</b>							
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>							
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31 %		2 324 800	Bénéfice imposable à 15%		
		Bénéfice imposable à 28%		500 000	Déficit		
<b>2 Plus-values</b>							
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
				Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier côtée		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>							
dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur productif, art. 244 quater X			
<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC</b>							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée			Si oui, indication du logiciel utilisé				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : (Société/Indépendant)		Tél :		Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:							
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné		N° d'agrément :			
Nom :				Tél :			
Adresse :							











RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

du 01/01/2018

Adresse Chemin de la Rente de la Cras , 21000 DIJON

au 31/12/2018

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ☼**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ☐) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ☐) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ☐) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE** (v. notice ☼) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ☐	
- de l'exercice <u>2018</u> (total col. 9 + total col. 10) ✂		- de l'exercice <u>2018</u> ✂	2 824 800
- de l'exercice précédent ✂		- de l'exercice précédent ✂	1 165 396

Nom et qualité du signataire

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature,

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement	STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE		
N° d'identification (SIRET)	79236444000018	Exercice social	2018

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)	
-------------------------------------------------------	--

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				

Rémunérations de services, payées ou dues

Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A ou 2033-B	(1) - [(2)+(3)+(4)]	
-----------------------------------------------------------------------	---------------------	--

\* INT : Intérêts  
ARR : Arrérages  
AOB : Autres produits des obligations  
ACR : Autres produits des créances

ADE : Autres produits des dépôts  
ACA : Autres produits des cautionnements  
APA : Autres produits analogues











# DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI  
2019

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		1 350 201		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

## SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations		Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter		
	Obligations reportées				Obligations en N	3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :			Total :				

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

SUIV219REC

État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié  
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto

2019

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	79236444000018	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

**II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL**

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			



**TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS**  
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4  
2019

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE Chemin de la Rente de la Cras 21000 DIJON
Numéro SIRET du principal établissement	79236444000018
Code APE	

Adresse du siège si différente

**I - Résultat de l'exercice**

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

**II - Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 €x durée de l'exercice en mois/12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
<b>Total lignes h à k</b>		

**l III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

**m IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)**

**ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE**  
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUACTIO  
2019

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

<b>TOTAL</b>							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
----------------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUÉE (Différence entre les totaux des colonne A et B)</b>							
-------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats  
par les entreprises nouvelles bénéficiant  
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI  
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE  
2019

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle**

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

**II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle**

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques :	Sociétés :	Fonctions	Activité exercée
Nom et prénom ; Adresse	Dénomination sociale ; adresse		par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés :	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%
Dénomination sociale ; Adresse						

**III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale**

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---------------------------------------------	--	----------------------------------------------------	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats  
par les entreprises nouvelles bénéficiant  
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI

DRESZONE  
2019

**Extension**

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

**II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle**

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS  
Répartition du capital  
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2  
2019

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Numéro SIRET du principal établissement

79236444000018

Code APE

3530Z

Adresse du siège si différente

**Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice**

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

**TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS**  
**Répartition du capital**  
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2  
2019

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.**

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

**Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice**

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

\* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat



Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition  
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans  
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001  
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)

OPTANC219F  
2019

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

Numéro SIRET du principal établissement 79236444000018

Code APE

3530Z

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le \_\_\_\_\_ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code  
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre  
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les  
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

**HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE**  
**RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRES DES**  
**AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.**

**RESCOFIN**  
**2019**

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année**

**- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année**

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise <sup>1</sup>	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement <sup>2</sup>	Type d'avantage fiscal <sup>3</sup>

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

<sup>1</sup> **Table IP1**

*PME - Petite et moyenne entreprise  
 ETI - Entreprise de taille intermédiaire  
 GE - Grande entreprise*

<sup>2</sup> **Table IP2**

*CRI - Capital risque  
 CDE - Capital développement  
 CTR - Capital transmission  
 CRE - Capital retournement*

<sup>3</sup> **Table IP3**

*IR - Réduction d'impôt IR  
 ISF - Réduction d'impôt ISF*







PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE  
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE  
\_\_\_\_\_  
Montant des dépenses effectuées \_\_\_\_\_  
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice \_\_\_\_\_  
Montant prélevé sur les provisions \_\_\_\_\_



ZFU - Bailleurs d'immeubles  
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU**

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

**II - Immeubles situés en ZFU :**

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation









Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation  
des titres de participation et des immeubles de placement  
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFIP N° 2027-H 2019

**Extension**

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION**

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	

**II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT**

B Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

<b>TOTAL</b>			
--------------	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)</b>			
---------------------------------------	--	--	--

C Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

<b>TOTAL</b>				
--------------	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)</b>				
---------------------------------------	--	--	--	--

## REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS (Article 220 quinquies du code général des impôts)

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

### I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

### II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : \_\_\_\_\_ clos le : \_\_\_\_\_

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1		
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33,33%	28%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2			
<b>Calcul du bénéfice exclu</b>				
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3			
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4			
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5			
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6			
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7			
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8			
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9			
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10			
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11			
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12			
<b>2. IMPUTATION DU DÉFICIT</b>				
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13			
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14			
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)		15		
<b>3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT</b>				
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :	01/01/2018	et clos le :	31/12/2018	16
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18
<b>4. MONTANT DE LA CRÉANCE</b>				
Totalisation des sommes portées ligne 14		19		
<b>5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS</b>				
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :				20

\*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)



**SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS**  
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté  
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLENuméro SIRET : 79236444000018**Déclarant :**

Date : \_\_\_\_\_ Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_ Qualité du signataire : \_\_\_\_\_

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS**

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		<b>TOTAL</b> <i>(y compris extensions)</i>				
-----------------------	--	-----------------------------------------------	--	--	--	--

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)**

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL			Amortissements	Total par associé
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Salaires et appointements 10	Congé payés 11	Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12		

<b>TOTAL</b> <i>(y compris ext.)</i>								
-----------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS DGFIP N° 2036 BIS 2019  
 Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens  
 qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

**Extension**

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS**

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		<b>TOTAL</b>				
-----------------------	--	--------------	--	--	--	--

	<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>					
--	-----------------------------	--	--	--	--	--

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)**

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL			Amortissements 14	Total par associé 15	
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12			Charges financières 13
				Salaires et appointements 10	Congé payés 11				

<b>TOTAL</b>								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>SOMME DES EXTENSIONS</b>								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

## SUIVI DES INTÉRÊTS DUS À DES SOCIÉTÉS LIÉES DIFFÉRÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination : STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

SIRET : 79236444000018

### I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	466 931
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	30 669 723
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	2 954 642
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	67 474
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	2 089 991
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	2 342 421
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	1 224 835
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	155 251
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	1 224 835
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\ 000$ € indiquer 0)	j	

### II - SUIVI DES INTÉRÊTS DIFFÉRÉS

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	267 911
Montant de la décote = $l \times 5\%$	m		13 395
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$	n		254 515
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$	o		757 904
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice	p		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$	q		254 515

## SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS SODIEN

Adresse Réseau et distribution de chaleur . Chemin de la Rente de la Cras DIJON 21000

N° Siren 792364440

### I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomination		E	D	T						

### II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomination		E	D	T			

### III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne





# **STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE**

## **COMPTES ANNUELS EXERCICE 2018**

Chemin de la Rente de la Cras  
21000 DIJON  
79236444000018

# Sommaire

---

Page de présentation	
Sommaire	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat (en liste)	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe au bilan et au compte de résultat	6
Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	11
Amortissements	12
Créances et dettes	13
Provisions	14
Charges à payer	15
Produits à recevoir	16
Charges et produits constatés d'avance	17
Charges et produits financiers	18
Charges exceptionnelles	19
Produits exceptionnels	20
Résultat exceptionnel	21
Composition du capital social	22
Variations des capitaux propres	23
Entreprises liées et participations	24
Engagements financiers	25

## BILAN ACTIF

	2018			2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 481 709,00	312 878,54	1 168 830,46	1 233 835,63
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>1 481 709,00</i>	<i>312 878,54</i>	<i>1 168 830,46</i>	<i>1 233 835,63</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				30 400,00
Autres immobilisations corporelles	45 357 317,60	8 139 585,77	37 217 731,83	35 724 561,98
Immobilisations en cours	1 296 135,37		1 296 135,37	469 223,69
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>46 653 452,97</i>	<i>8 139 585,77</i>	<i>38 513 867,20</i>	<i>36 224 185,67</i>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 135 161,97</b>	<b>8 452 464,31</b>	<b>39 682 697,66</b>	<b>37 458 021,30</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements	41 917,41		41 917,41	41 917,41
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	<i>41 917,41</i>		<i>41 917,41</i>	<i>41 917,41</i>
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	368,14		368,14	
Clients et comptes rattachés	4 735 022,50		4 735 022,50	4 979 807,66
Autres créances	5 421 264,80		5 421 264,80	2 394 275,90
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>10 156 655,44</i>		<i>10 156 655,44</i>	<i>7 374 083,56</i>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	72,76		72,76	72,76
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>72,76</i>		<i>72,76</i>	<i>72,76</i>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 198 645,61</b>		<b>10 198 645,61</b>	<b>7 416 073,73</b>
Charges constatées d'avance	25 210,84		25 210,84	25 059,25
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 359 018,42</b>	<b>8 452 464,31</b>	<b>49 906 554,11</b>	<b>44 899 154,28</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

## BILAN PASSIF

	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(2 432 894,17)	(3 154 732,56)
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>1 350 201,60</b>	<b>721 838,39</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>(82 692,57)</i>	<i>(1 432 894,17)</i>
Subventions d'investissement	3 037 334,75	2 396 041,89
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 954 642,18</b>	<b>963 147,72</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 708 989,31	4 271 275,16
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 708 989,31</b>	<b>4 271 275,16</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68,14	
Emprunts et dettes financières divers	31 505 438,24	31 552 044,20
<i>Total dettes financières</i>	<i>31 505 506,38</i>	<i>31 552 044,20</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 073 095,17	5 564 308,45
Dettes fiscales et sociales	564 400,78	336 740,06
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>5 637 495,95</i>	<i>5 901 048,51</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 929 320,46	1 989 075,84
Autres dettes	133 859,01	150 382,45
<i>Total dettes diverses</i>	<i>5 063 179,47</i>	<i>2 139 458,29</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	36 740,82	72 180,40
<b>DETTES</b>	<b>42 242 922,62</b>	<b>39 664 731,40</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 906 554,11</b>	<b>44 899 154,28</b>

## COMPTES DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	7 272 782,02		7 272 782,02	6 892 069,68
Production vendue : - services	9 755 085,42		9 755 085,42	9 319 931,20
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>17 027 867,44</b>		<b>17 027 867,44</b>	<b>16 212 000,88</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			391 415,85	281 873,18
Autres produits (1) (11)			11 295,98	0,97
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>17 430 579,27</b>	<b>16 493 875,03</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 939 633,47	2 505 367,44
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			7 182 967,79	7 485 897,32
			<i>Total charges externes</i>	<i>9 991 264,76</i>
			<b>10 122 601,26</b>	<b>9 991 264,76</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>659 731,47</b>	<b>919 763,29</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
			<i>Total charges de personnel</i>	
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 342 421,23	2 279 566,18
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			829 130,00	914 972,00
			<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>3 194 538,18</i>
			<b>3 171 551,23</b>	<b>3 194 538,18</b>
<b>Autres charges (12)</b>			<b>501 349,01</b>	<b>501 691,62</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>14 455 232,97</b>	<b>14 607 257,85</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 975 346,30</b>	<b>1 886 617,18</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			155 251,00	111 634,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>155 251,00</b>	<b>111 634,00</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			1 040 606,19	959 384,77
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>1 040 606,19</b>	<b>959 384,77</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(885 355,19)</b>	<b>(847 750,77)</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>			<b>2 089 991,11</b>	<b>1 038 866,41</b>

**COMPTE DE RESULTAT (Suite)**

	2018	2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	168 905,49	126 572,98
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>168 905,49</b>	<b>126 572,98</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 762,00	43,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 762,00</b>	<b>43,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>163 143,49</b>	<b>126 529,98</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	902 933,00	443 558,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>17 754 735,76</b>	<b>16 732 082,01</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>16 404 534,16</b>	<b>16 010 243,62</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>1 350 201,60</b>	<b>721 838,39</b>

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
Dont produits de locations immobilières	
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
Dont crédit-bail mobilier	
(3) Dont crédit-bail immobilier	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	155 251,00
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1 040 606,19
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général	
Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	
(9) Dont transferts de charges	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	501 344,71

## Annexe au bilan et au compte de résultat

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **49 906 554,11** euros.

Pour la période, le résultat net comptable fait ressortir un bénéfice de **1 350 201,60** euros.

L'exercice social clos le **31/12/2018** a une durée de 12 mois. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, également.

### Faits caractéristiques

Néant

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 17 027 867,44 €, réalisé en France. Il se décompose majoritairement en ventes de chaleur pour un montant de 9 755 085,42 € et en vente d'électricité pour un montant de 7 272 782,02 €.

### Emprunt

Un contrat de prêt subordonné d'associé a été conclu avec la société Coriance SAS pour un montant maximum de 6,27 millions d'euros en 2014. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 21 janvier 2015 pour un montant complémentaire de prêt subordonné maximum de 3.5 millions d'euros. Le montant reçu au 31/12/2018 est de 10,464 millions d'euros.

### Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations mises en services au cours de l'exercice concernent essentiellement :

- des travaux d'extensions du réseau pour 210 000 €
- de la sous-station de la cour Margot pour 64 344 €
- de la sous-station de la résidence Elko pour 78 715 €
- du raccordement au réseau de Faubourg Raines pour 3 494 144 €

Les immobilisations en cours concernent la poursuite du développement du réseau de chauffage urbain prévu dans le contrat sur les années à venir.

### Convention de gestion de trésorerie

Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 30 août 2016 avec la société Coriance SAS, afin de compenser les positions emprunteuses et excédentaires de la filiale. L'ensemble des mouvements de trésorerie est comptabilisés dans un compte courant financier.

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant pour les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2018 s'élève à 11 538 € HT.

### **Rémunération des organes de direction**

Néant

### **Effectif**

La société n'a employé aucun salarié au 31/12/2018.

### **Provision pour renouvellement**

La provision pour risques et charges est constituée de la provision pour renouvellement de matériel, dont le montant s'élève à 4 708 989,31 €.

### **Engagement hors bilan**

La société n'a pas d'engagement hors bilan.

### **Identité de la société consolidante**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la société fait partie du périmètre de consolidation du groupe Coriance, dont la tête de groupe est la société First State DH Direction, domiciliée en France, à hauteur de sa participation.

### **Intégration fiscale**

La société STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE entre dans le périmètre d'intégration fiscale.



## Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis et arrêtés conformément au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
  - continuité de l'exploitation,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation concernant l'évaluation des actifs et des passifs a été décidée du fait de l'existence d'un support financier nécessaire au maintien de son activité et lui permettant de faire face à ses engagements par la maison mère.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

### Actif immobilisé

Pour les immobilisations apportées en concession dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP), la STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE applique la méthode de l'amortissement de caducité qui consiste à amortir de façon uniforme, sans distinction de nature, tous les biens de retour apportés par elle, sur la durée de la concession. Un amortissement pour dépréciation traditionnel n'est constaté que dans les cas où il est prévu par les contrats de délégation et notamment pour les biens immobilisés dans les dernières années de la DSP et qui feront alors l'objet d'une soulte équivalent à la VNC à la fin du contrat.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Immobilisations corporelles ..... Amortissements pour dépréciation  
*Concessions et droits similaires, brevets, licences* ..... L 1 à 3 ans

### Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations corporelles ..... Amortissements pour dépréciation  
*Constructions* ..... L 20 à 33 ans  
*Installations techniques, matériels et outillage* ..... L et D 5 à 10 ans  
*Installations générales, aménagements divers* ..... L 5 à 10 ans  
*Matériels de bureau et informatiques* ..... L ou D 3 à 5 ans  
Mobilier

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires

### **Immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts versés (locations mobilières et immobilières, fonds de garantie d'emprunt, etc ...) et figurent pour leur valeur nominale.

Quand cela s'avère nécessaire une provision pour dépréciation a été constituée.

### **Quotas de CO2**

A compter du 1er janvier 2013, conformément au règlement 2012-03 du 4 octobre 2012, la règle de comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre est la suivante :

Si les émissions sont inférieures à la quantité de quotas de CO2 présente en portefeuille, il convient de comptabiliser un stock de quotas de CO2 évalué selon la méthode FIFO. Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'achat tandis que les quotas alloués sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Si les émissions sont supérieures à la quantité de quotas de CO2 présente en portefeuille, il convient de comptabiliser un passif en « autres dettes » qui sera égal au coût des quotas restants à acquérir pour répondre aux obligations de restitution.

A la clôture 2018, les émissions étant supérieures aux quotas alloués, un passif a été enregistré pour 423 653 euros.

### **Actif circulant**

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO ou PEPS (Premier Entré, Premier Sorti). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des stocks est basée sur la valeur de marché. Une dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de marché au moment de la clôture.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

#### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

### **Capitaux propres**

#### **Réserves et report à nouveau**

L'affectation du résultat 2017 a été la suivante :

Report à nouveau .....	(2 432 894,17) euros
Résultat 2017 .....	721 838,39 euros
Distribution de dividendes .....	0 euros

#### **Subventions d'investissement**

Les subventions accordées ou reçues pour l'acquisition ou la production de valeurs immobilisées sont comptabilisées dans les capitaux propres. Elles sont rapportées au

résultat exceptionnel sur la durée d'amortissement du bien pour lequel elles ont été reçues.

## **Provisions**

### *Provisions pour risques*

Les litiges dont la société reconnaît le caractère certain ou comme présentant une forte probabilité de réalisation font l'objet d'une provision pour risques et charges pour leur montant réel ou estimé.

### *Provisions pour charges*

Dans le cadre de ses obligations contractuelles d'exploitant, la société prend en charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des installations qui lui sont confiées.

A ce titre, elle porte au passif une provision pour risques contractuels dite "provision pour renouvellement". Les dotations aux provisions contractuelles sont déterminées notamment en fonction des hypothèses relatives aux durées d'utilité et aux valeurs de remplacement des installations renouvelables sur la durée des contrats.

## **Dettes**

### **Emprunts**

Dans cette rubrique sont portés les soldes créditeurs des comptes bancaires et emprunts lorsqu'ils sont contractés

### **Charges à payer**

Les charges à payer représentent les montants des factures non encore parvenues à la clôture de l'exercice et imputable sur les charges de celui-ci.

## IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 481 709,00		
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>1 481 709,00</b>		
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
<b>Constructions :</b>			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	41 617 131,69		3 270 962,22
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique			
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	469 223,69		1 296 135,37
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>42 086 355,38</b>		<b>4 567 097,59</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<i>Total immobilisations financières</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 568 064,38</b>		<b>4 567 097,59</b>

	Diminutions		Valeur brute fin 2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 481 709,00	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			<b>1 481 709,00</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
<b>Constructions :</b>				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements et amgt divers	(469 223,69)		45 357 317,60	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	469 223,69		1 296 135,37	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>			<b>46 653 452,97</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>48 135 161,97</b>	

## AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	247 873,37	65 005,17		312 878,54
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>247 873,37</b>	<b>65 005,17</b>		<b>312 878,54</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
<b>Constructions :</b>				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements, amén. divers	5 862 169,71	2 277 416,06		8 139 585,77
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>5 862 169,71</b>	<b>2 277 416,06</b>		<b>8 139 585,77</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 110 043,08</b>	<b>2 342 421,23</b>		<b>8 452 464,31</b>

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
<b>Constructions :</b>							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst tech, matériel et outillages industriels							
<b>Autres immobilisations corporelles</b>							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition des titres de participations							
<b>TOTAL GENERAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL non ventilé</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2018	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2018
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
<i>Total actif immobilisé</i>				
<b>Actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	4 735 022,50	4 735 022,50		4 979 807,66
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	25 132,00	25 132,00		25 132,00
Taxe sur la valeur ajoutée	1 710 713,89	1 710 713,89		1 578 013,68
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers	72 567,00	72 567,00		
Groupe et associés (2)	3 592 244,79	3 592 244,79		10 124,00
Débiteurs divers	20 607,12	20 607,12		781 006,22
<i>Total actif circulant</i>	<i>10 156 287,30</i>	<i>10 156 287,30</i>		<i>7 374 083,56</i>
Charges constatées d'avance	25 210,84	25 210,84		25 059,25
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>10 181 498,14</b>	<b>10 181 498,14</b>		<b>7 399 142,81</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an max	68,14	68,14			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	31 505 438,24	31 505 438,24			31 552 044,20
Fournisseurs et comptes rattachés	5 073 095,17	5 073 095,17			5 564 308,45
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	108 619,40	108 619,40			24 451,43
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	455 781,38	455 781,38			191 368,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 929 320,46	4 929 320,46			1 989 075,84
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	133 859,01	133 859,01			150 382,45
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	36 740,82	36 740,82			72 180,40
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>42 242 922,62</b>	<b>42 242 922,62</b>			<b>39 543 810,77</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

## PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2018	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2018
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations	4 271 275,16	829 130,00			391 415,85	4 708 989,31
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	4 271 275,16	829 130,00			391 415,85	4 708 989,31
Autres provisions pour risques et charges						
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 271 275,16</b>	<b>829 130,00</b>			<b>391 415,85</b>	<b>4 708 989,31</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 271 275,16</b>	<b>829 130,00</b>			<b>391 415,85</b>	<b>4 708 989,31</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		829 130,00			391 415,85	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

**CHARGES A PAYER**

<b>Nature des charges</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	424 342,63	407 806,05
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	<i>424 342,63</i>	<i>407 806,05</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 934 153,79	3 243 008,54
Dettes fiscales et sociales	32 129,00	191 368,00
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>2 966 282,79</i>	<i>3 434 376,54</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 929 320,46	1 989 075,84
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>	<i>4 929 320,46</i>	<i>1 989 075,84</i>
<b>Autres</b>		
<i>Total autres dettes</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>8 319 945,88</b>	<b>5 831 258,43</b>



## PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2018	2017
<b>Immobilisations financières</b>		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	3 370 259,25	1 621 948,00
Autres créances	93 174,12	49 808,22
<i>Total créances</i>	<i>3 463 433,37</i>	<i>1 671 756,22</i>
<b>Disponibilités et divers</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
<b>Autres</b>		
<i>Total autres</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 463 433,37</b>	<b>1 671 756,22</b>

## CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2018	2017
<b>Charges d'exploitation :</b>		
GRDF	781,90	
GRDF	3 541,32	
GRDF	2 616,71	
VERSPIEREN	16 807,66	
VERSPIEREN	1 463,25	
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>25 210,84</i>	
<b>Charges financières :</b>		
<i>Total charges financières</i>		
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>25 210,84</b>	
<b>Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)</b>	<b>25 210,84</b>	<b>25 059,25</b>

Nature des produits	2018	2017
<b>Produits d'exploitation :</b>		
DR	36 740,82	
<i>Total produits d'exploitation</i>	<i>36 740,82</i>	
<b>Produits financiers :</b>		
<i>Total produits financiers</i>		
<b>Produits exceptionnels :</b>		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>36 740,82</b>	
<b>Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)</b>	<b>36 740,82</b>	<b>72 180,40</b>

<b>TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>(11 529,98)</b>	<b>(47 121,15)</b>
---------------------------------------------------------	--------------------	--------------------

**CHARGES FINANCIERES**

Nature des charges	2018	2017
<b>Charges d'intérêts</b>		
Interêts des emprunts et dettes	1 040 606,19	959 384,77
dont : interêts des emprunts et dettes assimilées	424 342,63	407 806,05
dont : Interêts des emprunts et dettes rattachées à des participation	616 263,56	551 578,72
Intérêts des emprunts pour la trésorerie		
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)		
Intérêts des obligations cautionnées		
Intérêts des autres dettes		
dont : Intérêts des dettes commerciales		
dont : Intérêts des dettes diverses		
<i>Total charges d'intérêts</i>	<b>1 040 606,19</b>	<b>959 384,77</b>
<b>Pertes sur créances liées à des participations</b>		
<b>Escomptes accordés</b>		
<b>Pertes de change</b>		
<b>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Autres charges financières</b>		
<b>Dotations financières aux amortissements et provisions</b>		
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 040 606,19</b>	<b>959 384,77</b>
<b>Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GU)</b>	<b>1 040 606,19</b>	<b>959 384,77</b>

**PRODUITS FINANCIERS**

Nature des produits	2018	2017
<b>Produits de participations</b>		
Revenus des titres de participation		
Revenus sur autres formes de participation		
Revenus des créances rattachées à des participations		
<i>Total produits de participations</i>		
<b>Produits des autres immobilisations financières</b>		
Revenus des titres immobilisés		
Revenus des prêts		
Revenus des créances immobilisées		
<i>Total produits des autres immobilisations financières</i>		
<b>Revenus des autres créances</b>		
Revenus des créances commerciales		
Revenus des créances diverses		
<i>Total revenus des autres créances</i>		
<b>Revenus des valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Escomptes obtenus</b>		
<b>Gains de change</b>		
<b>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Autres produits financiers</b>	<b>155 251,00</b>	<b>111 634,00</b>
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>155 251,00</b>	<b>111 634,00</b>
<b>Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GP)</b>	<b>155 251,00</b>	<b>111 634,00</b>

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

<b>Nature des charges</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	5 429,00	
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	333,00	43,00
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	<i>5 762,00</i>	<i>43,00</i>
<b>Charges sur exercices antérieurs</b>		
<b>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</b>		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>		
<b>Autres charges exceptionnelles</b>		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
<b>Autres</b>		
<i>Total autres</i>		
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</b>		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>5 762,00</b>	<b>43,00</b>

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2018	2017
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
<b>Produits sur exercices antérieurs</b>		
<b>Produits des cessions d'éléments d'actif</b>		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>		
<b>Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat</b>	<b>168 905,49</b>	<b>126 263,47</b>
<b>Autres produits exceptionnels</b>		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		309,51
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		<i>309,51</i>
<b>Autres</b>		
<i>Total autres</i>		
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>168 905,49</b>	<b>126 572,98</b>

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

	2018			2017		
	Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion		5 762,00	(5 762,00)		43,00	(43,00)
Résultat sur exercices antérieurs						
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs						
Résultat sur autres éléments exceptionnels				309,51		309,51
<b>Résultat exceptionnel hors dépréciations et provisions</b>		5 762,00	(5 762,00)	309,51	43,00	266,51
<b>QP des subvention d'investissement virée au résultat</b>	168 905,49		168 905,49	126 263,47		126 263,47
Dépréciations exceptionnelles						(43,00)
Transferts de charges exceptionnelles						
<b>Autres</b>						
<b>Provisions pour risques et charges exceptionnels</b>						(43,00)
<b>TOTAL</b>	168 905,49	5 762,00	163 143,49	126 572,98	43,00	126 486,98

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires					
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
<b>Total</b>					

**TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

	01/01/2018	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2018
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	1 000 000,00						1 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	(3 154 732,56)						(2 432 894,17)
Résultat de l'exercice	721 838,39			(721 838,39)		1 350 201,60	1 350 201,60
Subventions d'investissement	2 396 041,89						3 037 334,75
Provisions réglementées							
Dividendes versés							
<b>Total capitaux propres</b>	<b>963 147,72</b>			<b>(721 838,39)</b>		<b>1 350 201,60</b>	<b>2 954 642,18</b>



## ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

Postes	2018				Total
	Entreprises liées	participation	Total	Total Bilan	2017
<b>Immobilisations financières</b>					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
<i>Total immobilisations financières</i>					
<b>Créances</b>					
Avances et acomptes versés sur commandes				368,14	
Créances clients et comptes rattachés				4 735 022,50	
Autres créances				5 421 264,80	
Capital souscrit appelé non versé					
<i>Total créances</i>				10 156 655,44	
<b>Dettes</b>					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des états de crédit				68,14	
Emprunts et dettes financières divers				31 505 438,24	
Avances et acptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				5 073 095,17	
Autres dettes				133 859,01	
<i>Total dettes</i>				36 712 460,56	
<b>BILAN</b>				<b>46 869 116,00</b>	
<b>Éléments financiers</b>					
Produits de participation					
Autres produits financiers	155 251,00		155 251,00	155 251,00	
Charges financières	1 040 606,19		1 040 606,19	1 040 606,19	
<i>Total éléments financiers</i>	(885 355,19)		(885 355,19)	(885 355,19)	
<b>Autres</b>					
<i>Total autres</i>					
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>(885 355,19)</b>		<b>(885 355,19)</b>	<b>(885 355,19)</b>	

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

<b>Engagements donnés</b>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals : -						
-						
-						
Cautions : -						
-						
-						
Garanties : -						
-						
-						
Autres : -						
-						
-						
<b>TOTAL</b>						

<b>Engagements reçus</b>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals : -						
-						
-						
Cautions : -						
-						
-						
Garanties : -						
-						
-						
Autres : -						
-						
-						
<b>TOTAL</b>						

Compteur	Site	Adresse Site
1	1- Groupe Scolaire 3 - Anjou	85 avenue du Lac, 21000 DIJON
2		
3	3 - Dijon Habitat - 1 allée du Doubs	1 allée du Doubs, 21000 DIJON
4	4 - Crèche - avenue des Champs Perdrix	1 allée du Docteur Hulot, 21000 DIJON
5	5 - Collège Jean-Philippe Rameau	70 avenue du lac, 21000 DIJON
6	6 - Ecole Buffon et logements	21000 DIJON
6b	6b - Logements Buffon	2 bis rue Maréchal Leclerc, 21000 DIJON
7	7 - Orvitis - Résidence les Carrières Blanches	10 avenue du Lac, 21000 DIJON
8	8 - Groupe Scolaire 5 - Colette	18 rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON
9	9 - SDC Résidence les Marcs d'or	41 A rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON
10	10 10B - SDC Résidence le Coteau	45A/45B rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON
11	101 - Stade de la Fontaine d'Ouche	21000 DIJON
12	11 - Dijon Habitat - 20 au 26 rue du Tire-Pesseau	20 au 26 rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON
13	12 - Maison de quartier	allée de Grenoble, 21000 DIJON
14	13 - Dijon Habitat - 28 au 34 rue du Tire-Pesseau	28 au 34 rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON
15	14 - Dijon Habitat - 1 allée des Landes	1 allée des Landes, 21000 DIJON
16	14 B (114) - Dijon Habitat - 93 rue du Lac	93 rue du Lac, 21000 DIJON
17	15 - Orvitis - Bâtiments 59/60/61	29 avenue Edouard Belin / 16 allée de Beauce / 4 à 14 allée de Beauce, 21000 DIJON
18	16 - Dijon Habitat - 20 avenue Edouard Belin	20 avenue Edouard Belin, 21000 DIJON
19	17 - Villeo - 32 à 42 avenue du Lac	34 avenue du Lac, 21000 DIJON
20	18 - Groupe Scolaire 2 - Alsace	1 rue de Saint Nazaire, 21000 DIJON
21	19 - Orvitis	21000 DIJON
22	20 - Orvitis - Bâtiments 1/2/3/4	54 avenue du Lac / 3-5 allée de Ribeauvillé / 1 allée de Ribeauvillé / 3-11 allée de Thann, 21000 DIJON
23	21 - SCIC Habitat	2-10 Av. Edouard Belin/69-81 Av. du Lac-21000 DIJON
24	22 - Dijon Habitat - 2 rue de Bourges	2 rue de Bourges, 21000 DIJON
25	23-24 - Dijon Habitat - Batiments 14/15/16 - 1 allée de Calvi - Batiments 17/18/19 - 1 allée d'Ajaccio	1 allée de Calvi, 21000 DIJON / 1 allée d'Ajaccio, 21000 DIJON
26	25-26 - SDC Résidence le Lac	21 au 45 avenue du Lac, 21000 DIJON
27	27-30 - SDC Résidence La Source	21000 DIJON
28	28 - Groupe Scolaire Marie Noël	5 avenue du Lac, 21000 DIJON
29	29 - ICF Habitat Sud Est Méditerranée - 1 allée de Chambéry	1 allée de Chambéry, 21000 DIJON
30	31 - Foyer Adoma	4 avenue du Lac, 21000 DIJON
31	32 - Groupe Scolaire J.B. Lallemand	1 avenue du Lac, 21000 DIJON
32	33 - SDC Résidence Fontainamont	4 allée du Roussillon, 21000 DIJON
33	33 B (133) - SDC Tour 47	2 allée du Roussillon, 21000 DIJON
34	34 - Centre Social	21000 DIJON
35	36 - Salle COS	21000 DIJON
36	37 - Collège Gaston Bachelard	2 Rue du Tire PESSEAU - 21 000 DIJON
37	38 - SDC Résidence les Vignes Rouges	6 A rue du Tire Pesseau, 21000 DIJON
38	39 - Villeo - Résidence les Tulipes	39 rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON
39	40 - SDC Résidence les Acacias	27 à 37 rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON
40	40bis - SDC Résidence Bel Air	27 à 37 rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON
41	41 - Batiment Gan	8 Rue du Tire Pesseau - 21000 DIJON
42	42 - Maison d'initiation sportive	Chemin de la Rente de la Cras, 21000 DIJON
43	46 - ORVITIS	-
44	47 - Centre Commercial	-
45	48 - SDC Résidence les Marcs d'or	-
46	49 - Ecole Maternelle les Champs Perdrix	-
47	50 - SDC Résidence le Lac	2 au 40 rue du Champs Perdrix
48	51 - SDC Résidence les Marcs d'or	19 avenue Edouard Belin, 21000 DIJON
49	52 - SDC Résidence les Marcs d'or	-
50	53 - Piscine de la Fontaine d'Ouche	Allée de Ribeauville, 21000 DIJON
51	C2-C3 - SDC Résidence "Champs Perdrix"	21000 DIJON
52	B01 - Serres municipales	5 rue Henri Grimm, 21000 DIJON
53	B05 - Les Passages Jean Jaures	Avenue Jean Jaures, 21000 DIJON
54	B11 - SDC Résidence Les Vignères	7 B Rue Alfred Marpoux, 21000 DIJON
55	B12 - Orvitis - 35 Rue de Larrey	35 Rue de Larrey - 21000 DIJON
56	B13 - SDC Résidence Plein Soleil	81 Bd des Bourroches - 21000 DIJON
57	B15 - SDC Résidence En Saint Jacques	24 Boulevard des Valentons, 21 rue Charles Oursel, 24 Rue Serraz, 21000, DIJON
58	B16 - SDC Résidence Blondel	22 rue Blondel, 21000 DIJON
59	B17 - SDC Résidence Deslandres	8 rue Maurice Deslandres, 21000 DIJON
60	B18 - SDC Résidence Montrachet	18 rue Drouot, 21000 DIJON
61	B21 - SDC Résidence BEL AIR	44 rue du Chapitre, 21000 DIJON
62	B26 - SDC Résidence Chapitre	65 rue du chapitre, 21000 DIJON
63	B27 - SDC Résidence Les Claies Matins	81 Bd des Bourroches - 21000 DIJON
64	B29 - Centre Social des Bourroches	71 Rue de la Corvée, 21000 DIJON
65	B30 - MJC des Bourroches	31-33 Bd Eugene Fyot, 21000 DIJON
66	B33 - Gymnase des Bourroches	50 Bd Eugene Fyot, 21000 DIJON
67	B36 - SDC Petit Mont des Vignes	8 Rue du Dr Richet, 21000 DIJON
68	B37 - SDC Résidence Richet	5 rue du Docteur richet, 21000 DIJON
69	B38 - Crèche Tanier	4 Rue Morey de St Denis, 21000 DIJON
70	B40 - Gymnase Henri Dunant	10 rue Charles Oursel, 21000 DIJON
71	B41 - Groupe Scolaire du Mont des Vignes	2 Rue du vice Amiral Violette, 21000 DIJON
72	B42 - Collège Henry Dunant	rue du vice Amiral Violette, 21000 DIJON
73	B44 - Gymnase des Valendons	5 Eugène Bataillon, 21000 DIJON
74	B45 - Groupe Scolaire des Valendons	1-3 Eugène Bataillon, 21000 DIJON
75	B65 - Groupe Scolaire Larrey	93 Av Eiffel, 21000 DIJON
76	B66 - SDC Résidence LE CHAMBERTIN	108/110 Avenue Eiffel et 1/3/5/7/9 Rue du Chambertin, 21000 DIJON
77	B67 - SDC Résidence EIFFEL	80 Rue Eiffel et 37 Rue Larrey
78	B74 - SDC Résidence LOGIS CLAIRS	19 Rue du Bel Air, 21000 DIJON
79	B75 - SDC Résidence COQUELICOTS	23 rue Bel Air, 21000 DIJON
80	B90-1-HB - Halle Bonotte	3 rue Peincedé, 21000 DIJON
81	B90-2 - La Calypso	Zac Arsenal, 21000 DIJON
82	B-91 - Dijon Habitat - 46 rue de Chenove	46 Rue de Chenove, 21000 DIJON
83	FR108 - Jardin de l'Arcquebuse	14 rue de Jean de Marville, 21000 DIJON
84	FR136 - SDC Résidence Les Armantes	62 Rue du Faubourg Raines
85	FR122 - Résidence Urbanalis	4 Rue du Pont des Tanneries, 21000 DIJON
86	FR123 - Résidence Pont des Tanneries	QUAI Etienne Bernard, 21000 DIJON
87	FR123 RJA - Résidence Pont des Tanneries RJA	QUAI Etienne Bernard, 21000 DIJON
88	MO1 - SDC Résidence L'EPERON	101 Rue des Marcs d'Or, 21000 DIJON
89	MO-001 - SDC des Copropriétaires de la Résidence du Fort de la Motte Giron	79/93 rue du fort de la Motte Giron, 21000 DIJON
90	MO-2 Lycée des Marcs d'Or - 1	Rue du Fort de la Motte Giron, 21000 DIJON
91	MO-2bis - Lycée des Marcs d'Or - 2	Rue du Fort de la Motte Giron, 21000 DIJON
92	MO-3 - Centre du Clos Chauveau	9 Rue du Fort de la Motte Giron, 21000 DIJON
93	MO-5 - Institut Médico Educatif PEP 21	Rue des Ecayennes et rue du Fort de la Motte Giron, 21000 DIJON
94	MO-6 - CFA COTE D'OR	48 rue du Fort de la Motte Giron - BP 31426 - 21014 DIJON CEDEX
95	MO-08 - Groupe Scolaire Plein Air	9 Rue de la Motte Giron, 21000 DIJON
96	FR111 - Résidence La Roseraie	75 Rue du Faubourg Raines
97	FO CB1 - Résidence "EKLO"	Avenue du Lac, 21000 DIJON
98	FR140 - Résidence La Coulée Verte	55A, 57A, 57B Rue du Faubourg Raines
99	FR112 - Site Alain Millot	11 RUE DE L'HOPITAL, 21000 DIJON
100	FR114 - MAISON DES ASSOCIATIONS DE DIJON	2 Rue des Corroyeurs, 21000 DIJON
101	FR109 - RESIDENCE LE JEHAN DE MARVILLE	11/13 Rue Jehan de Marville, 21000 DIJON
102	FR137 - LA CHAPELLE SAINT JOSEPH COTTOLENGO	63, Rue du Faubourg Raines, 21000 DIJON
103	FO41 - SCI Moutarde	8 Rue du Tire-Pesseau, 21000 DIJON

Inserer ligne



CHE-48	CHE-48 - SDC Résidence Tour Mail	31 boulevard des Valendons, 21300, CHENOVE	AXIMMO SYNDIC
CHE-49	CHE-49 - ORVITIS (FOYER PERSONNES AGEES)	12-14 rue George Sand, 21300, CHENOVE	ORVITIS
CHE-50	CHE-50 - Piscine	30B rue Ernest Renan, 21300, CHENOVE	VILLE DE CHENOVE
CHE-51	CHE-51 - Bibliothèque Municipale / Centre Culturel	Place. du 19 mars, 21300, CHENOVE	VILLE DE CHENOVE
CHE-52	CHE-52 - DDSP21 - Commissariat	9 allée du Mail, 21300, CHENOVE	D.D.S.P SGAMI EST
CHE-53	CHE-53 - CPAM Chenove	30 boulevard Henri Bazin, 21000, DIJON	CPAM CÔTE D'OR
CHE-54	CHE-54 - MAPAD Doyenne des Grands Crus	46 Boulevard Henri Bazin, 21300, CHENOVE	MAPAD Doyenne des Grands Crus
CHE-55	CHE-55 - Clinique SSR Les Rosiers	45 boulevard Henri Bazin, 21002, DIJON	Clinique SSR Les Rosiers
CHE-56	CHE-56 - SDC Résidence Sainte-Thérèse	16 rue Curel, 21300, CHENOVE	CABINET FONCIA MARCHAND TBI
CHE-57	CHE-57 - Gymnase Curel	9 rue Curel, 21300, CHENOVE	VILLE DE CHENOVE
CHE-58	CHE-58 - ORVITIS (Gondrandes)	2-4-6-8-10-12 Gondrandes, 21300, CHENOVE	ORVITIS
CHE-63	CHE-63 - ICF (les Violettes)	17 rue Dunan, 21300, CHENOVE	ICF HABITAT SUD-EST MEDITERRANEE
CHE-64	CHE-64 - Clinique médico-chirurgicale	42 boulevard Henri Bazin, 21300, CHENOVE	Hôpital Privé Dijon Bourgogne
CHE-65	CHE-65 - SDC Résidence le Cour Margot	10 Rue Alfred Changenet, 21000 DIJON	ORALIA OPTIM
CHE-69	CHE-69 - ORVITIS (Bazin)	8 à 12 et 14 à 18 boulevard Henri Bazin, 21300, CHENOVE	ORVITIS
CHE-70	CHE-70 - SDC Résidence les Villas du Mail	17, 19 et 21 rue des Clématites, 21300, CHENOVE	ORALIA SICOV
CHE-71	CHE-71 - Le Cèdre	Rue A. Changenet / Rue A. de St Exupery, 21300, CHENOVE	VILLE DE CHENOVE
CHE-72	CHE-72 - SDC Résidence Lammartine	Rue Lammartine, 21000 DIJON	ASL LAMARTINE chez ORVITIS

## BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise :

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

	Brut	Amortissement	12 mois 1/01/2018 - 31/12/2018	12 mois 1/01/2017 - 31/12/2017
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 481 709,00</b>	<b>312 878,54</b>	<b>1 168 830,46</b>	<b>1 233 835,63</b>
Concessions, brevets et droits similaires	1 481 709,00	312 878,54	1 168 830,46	1 233 835,63
20500000 Concession - Droit d'entrée	1 478 869,00	-	1 478 869,00	1 478 869,00
20510000 Licences, brevets et et droits similaires	2 840,00	-	2 840,00	2 840,00
28050000 Amortissements Concession - Droit d'entrée	-	310 038,54	(310 038,54)	(245 033,37)
28051000 Amortissements des licences, brevets et et droits similaires	-	2 840,00	(2 840,00)	(2 840,00)
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>46 653 452,97</b>	<b>8 139 585,77</b>	<b>38 513 867,20</b>	<b>36 224 185,67</b>
Autres immobilisations corporelles	45 357 317,60	8 139 585,77	37 217 731,83	35 754 961,98
21810000 Installations générales, agencements, aménagements divers	8 305,27	-	8 305,27	8 305,27
22500000 Immobilisations mises en concession par le concessionnaire	45 318 612,33	-	45 318 612,33	41 578 426,42
28250000 Amortissements des immobilisations mises en concession	-	8 139 585,77	(8 139 585,77)	(5 862 169,71)
Ajustement *** **	30 400,00	-	30 400,00	-
Ajustement *** **	-	-	-	30 400,00
Immobilisations en cours	1 296 135,37	-	1 296 135,37	469 223,69
23122500 Immobilisations en concession en cours	1 296 135,37	-	1 296 135,37	469 223,69
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 135 161,97</b>	<b>8 452 464,31</b>	<b>39 682 697,66</b>	<b>37 458 021,30</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	41 917,41	-	41 917,41	41 917,41
32211000 Stock de fioul	5 088,57	-	5 088,57	5 088,57
32213000 Stock de bois	36 828,84	-	36 828,84	36 828,84
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	368,14	-	368,14	-
40912000 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	368,14	-	368,14	-
<b>CREANCES</b>				
Clients et comptes rattachés	4 735 022,50	-	4 735 022,50	4 979 807,66
41110000 Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	1 364 763,25	-	1 364 763,25	3 357 859,66
41812000 Clients -Factures à établir - historique	3 370 259,25	-	3 370 259,25	1 621 948,00
Autres créances	5 421 264,80	-	5 421 264,80	2 394 275,90
40981000 Fournisseurs - avoirs non parvenus	13 122,72	-	13 122,72	21 755,52
40982000 Fournisseurs - avoirs non parvenus - historique	7 484,40	-	7 484,40	28 052,70
44400000 Etat - impôts sur les bénéfiques	25 132,00	-	25 132,00	25 132,00
44562110 TVA déductible sur immobilisations encaissements - TN	123 626,32	-	123 626,32	-
44562150 TVA déductible sur immobilisations encaissements Autolib	1 019,60	-	1 019,60	-
44566110 TVA déductible sur Biens et services encaissements - TN	59 226,98	-	59 226,98	30 360,48
44567000 Crédit de TVA à reporter	11 865,00	-	11 865,00	10 463,00
44583000 Remboursement de TVA demandé	700 000,00	-	700 000,00	770 000,00
44586100 TVA sur factures non parvenues	405 010,66	-	405 010,66	449 291,52
44586200 TVA sur factures d'immobilisations non parvenues	402 986,90	-	402 986,90	310 058,84
44587900 TVA sur avoirs à établir	6 978,43	-	6 978,43	7 839,84
44871000 Etat produits à recevoir	72 567,00	-	72 567,00	-
45513000 Compte courant cashpooling BNP	3 511 401,79	-	3 511 401,79	-
45518000 Intérêts courus - Comptes courants cash pooling BNP	80 843,00	-	80 843,00	10 124,00
46700000 Autres comptes débiteurs et créditeurs divers	-	-	-	731 198,00
<b>DIVERS</b>				
Disponibilités	72,76	-	72,76	72,76
53110000 Caisse en euros	72,76	-	72,76	72,76
Charges constatées d'avance	25 210,84	-	25 210,84	25 059,25
48600000 Charges constatées d'avance	25 210,84	-	25 210,84	25 059,25
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 223 856,45</b>	<b>-</b>	<b>10 223 856,45</b>	<b>7 441 132,98</b>
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>58 359 018,42</b>	<b>8 452 464,31</b>	<b>49 906 554,11</b>	<b>44 899 154,28</b>

## BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise :

STE. DIJONNAISE D'ENERGIE NLE

	12 mois	12 mois
	01/01/2018 - 31/12/2018	1/01/2017 - 31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	1 000 000,00	1 000 000,00
10130000 Capital souscrit appelé versé	1 000 000,00	1 000 000,00
Report à nouveau	(2 432 894,17)	(3 154 732,56)
11900000 Report à nouveau débiteur	(2 432 894,17)	(3 154 732,56)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 350 201,60</b>	<b>721 838,39</b>
Subventions d'investissement	3 037 334,75	2 396 041,89
13100000 Subventions d'investissement	3 514 636,35	2 704 438,00
13910000 Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	(477 301,60)	(308 396,11)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 954 642,18</b>	<b>963 147,72</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour charges	4 708 989,31	4 271 275,16
15600000 Provisions pour renouvellement	4 708 989,31	4 271 275,16
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 708 989,31</b>	<b>4 271 275,16</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68,14	-
51213100 BNP Compte commercial	68,14	-
Emprunts et dettes financières divers	31 505 438,24	31 552 044,20
16812000 Autres emprunts groupe	10 464 360,21	10 056 554,16
16888000 Intérêts courus sur autres emprunts groupe	424 342,63	407 806,05
45110000 Compte courant d'intégration fiscale	411 373,00	443 558,00
45513000 Compte courant cashpooling BNP	-	128 099,23
45524100 Groupe - Compte courant CORIANCE	20 205 362,40	20 205 362,40
45582000 Intérêts courus Groupe - Comptes courants créditeurs	-	310 664,36
<b>DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 073 095,17	5 564 308,45
40110000 Fournisseurs achats de biens ou prestations de services	2 138 941,38	2 321 299,91
40810000 Fournisseurs - Factures non parvenues	1 168 072,91	1 165 145,53
40812000 Fournisseurs - Factures non parvenues - historique	1 766 080,88	2 077 863,01
Dettes fiscales et sociales	564 400,78	336 740,06
44571200 TVA collectée sur immobilisations Autoliquidation	1 019,60	-
44586900 TVA sur Avoirs non parvenus	3 434,52	8 301,37
44587100 TVA sur factures à établir	104 165,28	16 150,06
44861000 Etat charges à payer	32 129,00	191 368,00
44900000 Quotas d'émission à acquérir	423 652,38	120 920,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 929 320,46	1 989 075,84
40410000 Fournisseurs d'immobilisations - Achats d'immobilisations	2 509 544,45	128 497,00
40470000 Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie	1 628,19	-
40840000 Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	1 479 523,03	1 846 800,00
40842000 Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	938 624,79	13 778,84
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes	133 859,01	150 382,45
41982000 Clients - Avoirs à établir - historique	133 859,01	150 382,45
Produits constatés d'avance	36 740,82	72 180,40
48700000 Produits constatés d'avance	36 740,82	72 180,40
<b>DETTES</b>	<b>42 242 922,62</b>	<b>39 664 731,40</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>	<b>49 906 554,11</b>	<b>44 899 154,28</b>









**QBE Europe SA/NV**

Cœur Défense – Tour A  
110, Esplanade du Général de Gaulle  
92931 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

[www.QBEfrance.com](http://www.QBEfrance.com)

## **ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés **QBE Europe SA/NV** – Cœur Défense - Tour A – 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE cedex, succursale de QBE Europe SA/NV, dont le siège social est situé 37, boulevard du Régent, 1000 Bruxelles - Belgique, attestons que :

**CORIANCE**  
10 Allée Bienvenue  
Immeuble Horizon I  
93160 NOISY LE GRAND

Agissant tant pour son compte que pour celui de :

**SOCIETE DIJONAISE D'ENERGIE NOUVELLE** Chemin de la Rente de la Cras 21000 Dijon

A souscrit auprès de notre compagnie

- un contrat d'assurance de Responsabilité Civile sous le n° 031 0007609
- à effet du 01/12/2017
- période de validité de la présente attestation : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, et ce tant du fait de son exploitation que des produits livrés ou travaux effectués.

Les activités assurées sont notamment les suivantes :

- **Contrats de délégation de services publics (« DSP ») et de concession en chauffage et froid urbain.**

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à La Défense, le 4 janvier 2019



QBE Europe SA/NV est une société anonyme de droit étranger au capital de EUR 770 061 500 immatriculée en Belgique sous le n° 0690 537 456. Son siège social est situé 37, boulevard du Régent, 1000 Bruxelles - Belgique. TVA BE 0690 537 456 – RPM Bruxelles. La Succursale en France de QBE Europe SA/NV est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 842 889 556. QBE Europe SA/NV est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. QBE Europe SA/NV est soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (NBB) et sa succursale en France est également soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR). QBE Europe SA/NV est membre de QBE European Operations, division de QBE Insurance Group.

Pour toute réclamation : <https://qbe-france.com/nous-contacter/>



**LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS SUIVANTS :**

Les Frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<p><b>RC EXPLOITATION</b></p> <p>Tous dommages confondus</p> <p>Dont :</p> <p>1. Dommages corporels 1.1. dont recours en faute inexcusable</p> <p>2. Dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>3. Vol par préposés</p> <p>4. Dommages immatériels non consécutifs 4.1. dont dommages résultant de l'absence, du retard et/ou de l'interruption de fourniture d'énergie (carence de fourniture)</p> <p>5. Atteintes à l'environnement</p> <p>6. Biens confiés</p> <p>7. Tous dommages dus ou liés à l'amiante</p>	<p>15 000 000 € par sinistre</p> <p>15 000 000 € par sinistre 3 000 000 € par année d'assurance</p> <p>15 000 000 € par sinistre</p> <p>50 000 € par année d'assurance</p> <p>15 000 000 € par sinistre 10 000 000 € par année d'assurance</p> <p>EXCLUS</p> <p>300 000 € par année d'assurance</p> <p>1 000 000 € par année d'assurance</p>
<p><b>RC APRES LIVRAISON / RC PROFESSIONNELLE</b></p> <p>Tous dommages confondus</p> <p>Dont :</p> <p>1. Dommages corporels</p> <p>2. Dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>3. Dommages immatériels non consécutifs (dont frais de dépose/repose engagés par les tiers et l'assuré)</p> <p>4. RC Professionnelle</p>	<p>5 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p>
<p><b>DOMMAGES CORPORELS RESULTANT DE LA RESPONSABILITE DE L'ASSURE A L'OCCASION D'ACTES DE TERRORISME</b></p>	<p>5 000 000 € par année d'assurance</p>
<p><b>FRAIS DE RETRAIT</b></p>	<p>EXCLUS</p>
<p><b>FRAIS DE PREVENTION</b></p>	<p>100 000 € par année d'assurance</p>



**QBE Insurance  
(Europe) Limited**

Cœur Défense – Tour A  
110, Esplanade du Général de  
Gaulle  
92931 La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00  
Fax : 01 80 04 34 90

www.QBEfrance.com

## ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés **QBE Insurance (Europe) Limited – Cœur Défense - Tour A – 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE cedex**, succursale de **QBE Insurance (Europe) Limited**, dont le siège social est Plantation Place, 30 Fenchurch street, Londres EC3M 3BD, attestons que :

**CORIANCE**  
10 Allée Bienvenue  
Immeuble Horizon I  
93160 NOISY LE GRAND

Agissant tant pour son compte que pour celui de :

**SOCIETE DIJONAISE D'ENERGIE NOUVELLE** Chemin de la Rente de la Cras 21000 Dijon

A souscrit auprès de notre compagnie

- un contrat d'assurance de Responsabilité Civile sous le n° **031 0007609**
- à effet du **01/12/2017**
- période de validité de la présente attestation : **du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, et ce tant du fait de son exploitation que des produits livrés ou travaux effectués.

Les activités assurées sont notamment les suivantes :

- **Contrats de délégation de services publics (« DSP ») et de concession en chauffage et froid urbain.**

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à La Défense, le 6 Mars 2018

**QBE Insurance (Europe) Limited**

Cœur Défense

110 Esplanade du Général de Gaulle  
92931 LA DEFENSE CEDEX

Tél. : 01 80 04 33 00 - Fax : 01 80 04 34 90



QBE Insurance (Europe) Limited est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France, inscrite sur le RCS de Nanterre sous le numéro B 414 108 001.  
Son siège social est situé Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD – Royaume-Uni.  
QBE Insurance (Europe) Limited est une société de droit anglais au capital de GBP 500 000 000.  
QBE Insurance (Europe) Limited est membre de QBE European Operations, division de QBE Insurance Group.  
QBE Insurance (Europe) Limited est autorisée par le Prudential Regulation Authority et est régie par le Financial Conduct Authority et le Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.  
Elle est immatriculée en Angleterre sous le n° 1761561.





**LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS SUIVANTS :**

Les Frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<p><b>RC EXPLOITATION</b></p> <p>Tous dommages confondus</p> <p>Dont :</p> <p>1. Dommages corporels</p> <p>1.1. dont recours en faute inexcusable</p> <p>2. Dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>3. Vol par préposés</p> <p>4. Dommages immatériels non consécutifs</p> <p>4.1. dont dommages résultant de l'absence, du retard et/ou de l'interruption de fourniture d'énergie (carence de fourniture)</p> <p>5. Atteintes à l'environnement</p> <p>6. Biens confiés</p> <p>7. Tous dommages dus ou liés à l'amiante</p>	<p>15 000 000 € par sinistre</p> <p>15 000 000 € par sinistre 3 000 000 € par année d'assurance</p> <p>15 000 000 € par sinistre</p> <p>50 000 € par année d'assurance</p> <p>15 000 000 € par sinistre 10 000 000 € par année d'assurance</p> <p>EXCLUS</p> <p>300 000 € par année d'assurance</p> <p>1 000 000 € par année d'assurance</p>
<p><b>RC APRES LIVRAISON / RC PROFESSIONNELLE</b></p> <p>Tous dommages confondus</p> <p>Dont :</p> <p>1. Dommages corporels</p> <p>2. Dommages matériels et immatériels consécutifs</p> <p>3. Dommages immatériels non consécutifs (dont frais de dépose/repose engagés par les tiers et l'assuré)</p> <p>4. RC Professionnelle</p>	<p>5 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p>
<p><b>DOMMAGES CORPORELS RESULTANT DE LA RESPONSABILITE DE L'ASSURE A L'OCCASION D'ACTES DE TERRORISME</b></p>	<p>5 000 000 € par année d'assurance</p>
<p><b>FRAIS DE RETRAIT</b></p>	<p>EXCLUS</p>
<p><b>FRAIS DE PREVENTION</b></p>	<p>100 000 € par année d'assurance</p>



**SODIEN - 2019**  
**COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL (hors inflation)**

en K€ HT	Années													Total
	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19		
<b>TOTAL recettes d'exploitation</b>														
R1	652	467	362	269	244	68	49	52	88	264	462	590	3566	
R2	579	563	578	493	466	456	451	450	451	455	565	574	6080	
Vente d'électricité	1428	1253	1392	441	0	0	0	0	0	0	1285	1347	7146	
Ecart N-1													0	
Droits de raccordement												50	50	
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 658</b>	<b>2 283</b>	<b>2 331</b>	<b>1 203</b>	<b>710</b>	<b>524</b>	<b>499</b>	<b>502</b>	<b>539</b>	<b>719</b>	<b>2 312</b>	<b>2 561</b>	<b>16 841</b>	
Bois (incluant le traitement des cendres et location chargeuse)	239	198	355	229	150	338	303	72	98	105	155	346	235	
Gaz (achat gaz y compris Cogénérations)	865	754	952	722	696	204	82	71	71	71	72	98	731	
<b>Énergie primaire</b>	<b>1 104</b>	<b>952</b>	<b>1 307</b>	<b>951</b>	<b>846</b>	<b>542</b>	<b>385</b>	<b>143</b>	<b>169</b>	<b>176</b>	<b>227</b>	<b>444</b>	<b>7246</b>	
Électricité force motrice	25	26	24	21	32	23	20	21	20	10	9	8	12	
Eau	1	1	1	1	3	2	2	3	3	3	3	3	3	
Achats Quotas	125	107	116	26	2	0	0	0	0	5	117	126	624	
<b>Sous total Achats</b>	<b>151</b>	<b>135</b>	<b>141</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>128</b>	<b>137</b>	<b>639</b>	
Exploitation, maintenance et entretien	104	70	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	
Contrat Cogénération	79	72	85	79	85	0	0	0	0	15	0	0	81	
Transparent Coriance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	26	
Grosses réparations	6	6	6	8	8	8	8	8	8	8	6	6	84	
Renouvellement plan	20	20	70	50	50	30	30	30	30	30	30	50	50	
Reprise pour renouvellement	-20	-20	-70	-50	-50	-30	-30	-30	-30	-30	-30	-50	-50	
Autres achats opérationnels	14	12	13	1	0	0	0	0	0	0	13	13	66	
<b>Sous total services extérieurs</b>	<b>191</b>	<b>150</b>	<b>159</b>	<b>155</b>	<b>162</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>92</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>1363</b>	
Personnel intérimaire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	26	
Frais de publicité, publications, relations publiques	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	85	
Frais postaux et frais de télécommunication	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	
Frais et services bancaires	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	
Primes d'assurance	17	17	17	17	18	18	18	18	18	18	18	18	211	
Frais de structure et gestion	8	8	8	8	9	9	9	9	9	9	9	9	105	
Honoraires hors redevance (CAC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	
<b>Sous total Autres services extérieurs</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>462</b>	
Taxe professionnelle (TP)	15	15	15	15	18	18	18	18	18	18	18	18	204	
Autres impôts	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	215	
<b>Sous total Impôts et Taxes</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>419</b>	
Redevances versées à la Collectivité														
Redevance d'occup du domaine public	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	159	
Redevance de mise à disposition des équipements	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	257	
Redevance pour frais de contrôle (Dijon métropole)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	80	
Redevance de contrôle aditionnelle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	76	
<b>Sous total Autres charges de gestion</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>572</b>	
Intérêts sur emprunts	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	894	
Autres charges financières emprunts Soccram	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-48	
Dotations aux amortissements industriels	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	3480	
Dotations aux provisions GER	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	915	
<b>Sous total charges financières</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>5241</b>	
Créances irrécouvrables													0	
Autres charges exceptionnelles													0	
<b>Sous total charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 995</b>	<b>1 787</b>	<b>2 159</b>	<b>1 706</b>	<b>1 603</b>	<b>1 202</b>	<b>1 043</b>	<b>804</b>	<b>830</b>	<b>848</b>	<b>993</b>	<b>1 220</b>	<b>16 191</b>	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>664</b>	<b>495</b>	<b>172</b>	<b>-503</b>	<b>-893</b>	<b>-678</b>	<b>-544</b>	<b>-302</b>	<b>-291</b>	<b>-129</b>	<b>1 318</b>	<b>1 341</b>	<b>650</b>	
Impôts sur les bénéfices acquittés par le délégataire base IS (33,33%)													0	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>664</b>	<b>495</b>	<b>172</b>	<b>-503</b>	<b>-893</b>	<b>-678</b>	<b>-544</b>	<b>-302</b>	<b>-291</b>	<b>-129</b>	<b>1 318</b>	<b>1 341</b>	<b>650</b>	
<i>en % du CA</i>	<i>3,9%</i>	<i>2,9%</i>	<i>1,0%</i>	<i>-3,0%</i>	<i>-5,3%</i>	<i>-4,0%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-1,8%</i>	<i>-1,7%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>7,8%</i>	<i>8,0%</i>	<i>3,9%</i>	



Année 2018	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
Gaz sodien												
S2S niv0												
Gaz	25,017	26,975	29,525	27,235	28,660	30,442	32,136	32,846	34,579	31,939	30,779	30,019
R1 cogé	21,2012	22,8604	25,0215	23,0809	24,3053	25,7988	27,2339	27,8358	29,3040	27,0667	26,0838	25,4397
R1 bois	26,5444	26,5034	26,5157	26,6783	26,7861	26,7777	26,7572	26,7838	26,8393	25,3400	24,7451	24,6074
R1 gaz	36,8488	39,7326	43,4886	40,1158	42,2439	44,8395	47,3338	48,3801	50,9318	47,0432	45,3349	44,2155
R1 fuel	92,0308	89,5383	89,8032	93,3399	98,3250	97,7041	97,0731	98,1756	101,7820	108,8228	103,3898	94,6266
R1	26,4336	27,1702	28,1834	27,3944	28,0489	28,7356	29,3878	29,6882	30,4187	28,4900	27,6484	27,2307
R21	4,8406	4,8406	4,8406	4,8406	4,8406	4,8406	4,8406	4,8406	4,8406	5,0314	5,0314	5,0314
R22	23,0459	23,0823	23,1081	23,1932	23,1984	23,2189	23,3138	23,3707	23,3967	23,5009	23,5474	23,5009
R23	4,5896	4,5836	4,5927	4,5920	4,6132	4,6163	4,6312	4,6403	4,6433	4,6561	4,6591	4,6682
R24	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100	20,6100
R25	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
R2	53,0861	53,1165	53,1514	53,2358	53,2622	53,2858	53,3956	53,4616	53,4906	53,7984	53,8479	53,8105





















# Compte rendu d'activité

Délégation de Service Public  
du réseau de chaleur  
SODIEN

## Exercice 2018

Le présent rapport concerne la Délégation de Service public de distribution du réseau de chaleur de Fontaine d'Ouche et de Chenove pour l'exercice 2018.

## ASPECTS TECHNIQUES

### Exploitation :

Au cours de l'exercice 2018, 126 546 MWh ont été vendus par SODIEN pour les quartiers de Fontaine d'Ouche, Bourroches et la ville de Chenôve.

(rigueur climatique 2018 de 2439 DJU).

### Développement :

En 2018, 12 raccordements ont été opérés pour un total de 3 405 kW.

Au 31 décembre 2018, la puissance des abonnés signataires est de : 104 758,56 kW

Les signataires **non encore raccordés** représente en cumulé **6 903 kW** (raccordements planifiés ou réalisés entre 2019 à 2022 pour la cité de la gastronomie et du vin).

### Disponibilité et répartition de fourniture :

Sur l'ensemble du réseau, les cogénérations ont apporté 43% de la fourniture thermique, la disponibilité de cette installation est très bonne (98,7% sur Fontaine d'Ouche et 94,3% pour Chenôve). Le complément a été fourni en priorité à partir des chaudières bois (à compter de leur mise en service).

### Travaux de premier établissement

Rénovation de la chaufferie et du réseau de Chenôve (y compris des sous-stations) et passage en basse température.

Création du réseau des Bourroches.

Mise en service de la chaufferie bois des Valendons, création de l'interconnexion avec le réseau de Chenôve.

## ASPECTS FINANCIERS

### Chiffre d'affaires:

Les recettes d'exploitation pour la vente de chaleur sont de 17 027 k€ en 2018, décomposées en :

- 9 755 k€ recettes de chaleur
- 7 272 k€ de recettes électrique dont
- 124 k€ de recettes de droits de raccordement
- 97 k€ de divers

### Charges d'exploitation :

Elles sont de 14 455 k€ et se décomposent ainsi :

- Charges du service (combustibles, prestations, assurances, quotas...) : 10 122 k€
- Amortissements et dotations : 2 342,421k€  
(dont Immobilisations corporelles : 65 k€  
(dont Immobilisations incorporelles : 2 277k€
- Total des amortissements fin 2018 : 8 452,464 K€
- Impôts et taxes : 902 k€ (hors TVA)

### Résultat :

Le résultat d'exploitation 2018 de SODIEN est de +885 k€.

Le résultat net d'exploitation 2018 de SODIEN est de 1 350k€.

Le résultat net (après déduction des intérêts d'emprunts) est en **perte à hauteur de 6 969 k€**.

### Investissements en 2018 :

Nouveaux investissements immobilisés en 2018 : 3 637,41k€ (Extension Faubourg raines). Ce qui porte le total des immobilisations à : 39 682 k€)

## Principaux indicateurs de performance et de qualité

Disponibilité du réseau Taux d'interruption pondéré du Service	100 % 0,393%
Puissance souscrite au km	Environ 3900 kW/km base 2018
Développement	Raccordé 2018 : 3 405kW
Bouquet énergétique (chaleur)	45,7 % gaz dont 43% cogénération 54,3 % au bois
Emission de carbone	Total : 0,097kgCO <sub>2</sub> /kWh (0,097 kgCO <sub>2</sub> /kWh end 2017)
Facteur de ressource primaire	Total : 0,347 kW hep/kWh thermique
Consommation d'eau sur le réseau	0,09 m <sup>3</sup> /MWh 2018 vendu en SST 0,074 m <sup>3</sup> /MWh en 2017
Coût des sinistres	0 €HT (pas de sinistre)
Fréquence et gravité des accidents du travail (salariés Coriance)	Taux de Fréquence : 10,47 Taux de gravité : 0,108
Fréquence et gravité des accidents du travail (personnel affecté à SODIEN)	Taux de Fréquence : 0 Taux de gravité : 0
Renouvellement des installations (Dép. de GeR en 2018 /R2)	8 %
Prix moyen du MWh	SODIEN : 71,16 €TTC/MWh (+7%)
Poids de la part proportionnelle aux consommations (R1/[R1+R2])	40% au global.
Réclamations (courriers)	2
Réunions avec les représentants des usagers	8 (ville de Chenôve et Dijon) Diverses réunions avec les Syndics Visite des sites de production
Actions et initiatives engagées par l'opérateur à l'attention des abonnés	Site Internet Plaquette de présentation des travaux, courriers personnalisés
Information des citoyens	Plaquette de présentation Panneaux, flyers Visites lors des journées du patrimoine

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Rapport financier .....</b>	<b>6</b>
1.1	Bilans financiers et comptables.....	6
1.2	Redevances versées à la collectivité .....	6
1.3	Investissements et compte de développement.....	7
1.4	Quotas de CO <sub>2</sub> .....	7
1.5	Compte d'exploitation prévisionnel .....	7
1.6	Financements engagés .....	7
1.6.1	Trésorerie.....	7
1.6.2	Emprunt Bancaire.....	8
1.7	Sinistres et contentieux .....	9
1.8	Impact des évolutions techniques sur les conditions financières du service .....	9
1.9	Evolution des tarifs.....	9
1.9.1	Réseau de chaleur SODIEN.....	9
1.10	Créances douteuses et impayées de plus de 6 mois .....	10
<b>2</b>	<b>Rapport administratif.....</b>	<b>14</b>
2.1	Données administratives et contractuelles .....	14
2.1.1	Contrat de Délégation de Service Public.....	14
2.1.2	Avenants.....	14
2.1.3	Liste des abonnés et puissances souscrites .....	14
2.1.4	Liste des abonnés signataire raccordés et restant à raccorder .....	15
2.1.5	Contrats de fourniture et de sous-traitance.....	16
2.2	Données opérationnelles .....	18
2.2.1	Liste des principaux personnels Coriance intervenants en 2018 .....	18
2.3	Démarches engagées auprès des abonnés et usagers .....	19
2.3.1	Site Internet.....	19
2.3.2	Plaquette de présentation.....	19
2.3.3	Accueil téléphonique .....	19
2.3.4	Réunions publiques.....	19
2.3.5	Information continue pendant les travaux .....	19
2.3.6	Manifestations et communication .....	20
<b>3</b>	<b>Rapport technique et environnemental .....</b>	<b>21</b>
3.1	Bilan énergétique global.....	21
3.1.1	Combustibles.....	22
3.1.2	Energie produite sortie chaufferie .....	23
3.1.3	Energie produite par centrale.....	25

3.1.4	Rendements .....	26
3.1.5	Ratios aux DJU .....	27
3.1.6	Consommations électriques .....	28
3.1.7	Consommations d'eau (eau brute totale dont adoucie) .....	29
3.1.8	Stocks .....	30
3.2	Origine du combustible bois .....	30
3.3	Bilan environnemental .....	33
3.4	Bilan de fonctionnement des installations .....	34
3.5	Bilan réglementaire .....	37
3.5.1	Visites réglementaires .....	37
3.5.2	Installation classée .....	38
3.6	Travaux de gros entretien et de renouvellement .....	39
3.7	Investissements .....	44
3.7.1	Travaux de premier établissement (pour rappel) .....	44
3.7.2	Autres investissements .....	44
<b>4</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>45</b>
4.1	ANNEXE 1 : Plaquette financière validée par les CAC .....	45
4.2	ANNEXE 2 : Tableaux d'amortissement et liste des immobilisations .....	46
4.3	ANNEXE 3 : Attestations d'assurance .....	47
4.4	ANNEXE 4 : Suivi du Plan de développement .....	48
4.5	ANNEXE 5 : Compte d'exploitation prévisionnel mis à jour .....	49
4.6	ANNEXE 6 : Evolution des prix R1 et R2 .....	50
4.7	ANNEXE 7 : Rapports des contrôles réglementaires .....	51
4.8	ANNEXE 8 : Ventes en sous-stations .....	52
4.9	ANNEXE 9 : Extrait du journal de la chaufferie .....	53
4.10	ANNEXE 10 : Inventaire actualisé des ouvrages .....	54
4.11	ANNEXE 11 : Descriptif technique .....	55
4.12	ANNEXE 12 : Liste des SST à Décembre 2018 .....	56
4.13	ANNEXE 13 : Surveillance et Déclaration des émissions à gaz à effet de serre .....	57

# 1 Rapport financier

## Identité de la société consolidante :

Depuis le rachat, **le 23 août 2016** de la société Coriance Groupe, indirectement sa maison mère, la société fait partie du périmètre de consolidation du groupe First State dont la tête de groupe est la société First State Infrastructure Holding Coöperatief U.A., société domiciliée au Pays Bas, à hauteur de sa participation

### 1.1 Bilans financiers et comptables

**Le compte annuel de résultat normalisé** avec répartition analytique, pour l'exercice 2018, est présenté en annexe 1, accompagné de la présentation des méthodes et éléments de calculs économiques.

#### **Les pièces suivantes sont également portées en annexes :**

- L'état de la situation des biens (tableaux d'amortissement), l'état des immobilisations et des amortissements de caducité : annexe 2
- L'inventaire des biens de la Délégation (annexe 10)
- Les attestations d'assurance (annexe 3)

#### **Les éléments suivants sont disponibles à la demande de Dijon Métropole :**

- Copie des contrats fournisseurs d'un montant supérieur à 50 k€ HT/an

### 1.2 Redevances versées à la collectivité

Les redevances versées au titre de 2018 sont les suivantes :

- Redevance de mise à disposition des équipements (actualisée) : 260 010,47 €HT
- Redevance de contrôle (part fixe, actualisée) : 80 250,14 €HT
- Redevance d'occupation du domaine public (3% du R2) : 159 987,94 €HT

Les montants totaux versés par *SODIEN* sont donc :

- à *Dijon Métropole* de 340 260,61 €HT
- à la *Ville de Dijon* de 159 987,94 €HT



### 1.3 Investissements et compte de développement

Le montant total immobilisé à fin 2018 est de 39 682,697 k€HT (voir détails en annexe 2).

Concernant le développement technique en 2018, il a été réalisé la réhabilitation de l'enveloppe de la chaufferie de Chenove conformément au plan d'investissement travaux

Les travaux développement du réseau se sont poursuivis sur la ZAC Arsenal, la ZAC des Carrières Blanches et le développement du réseau sur les quartiers suivants :

- Quartier du Faubourg-Raines
- Quartier des Tanneries
- Citée de la Gastronomie et du vin

Ces travaux ont été pleinement réalisés et nous desservons maintenant les sous stations suivantes:

- Liste des Sous-station au Chapitre 2

Le détail du plan de développement est porté en annexe 4.

### 1.4 Quotas de CO<sub>2</sub>

A compter du 1er janvier 2013, conformément au règlement 2012-03 du 4 octobre 2012, la règle de comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre est la suivante :

- Si les émissions sont inférieures à la quantité de quotas de CO<sub>2</sub> présente en portefeuille, il convient de comptabiliser un stock de quotas de CO<sub>2</sub> évalué selon la méthode « first in first out ». Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'achat tandis que les quotas alloués sont comptabilisés pour une valeur nulle.
- Si les émissions sont supérieures à la quantité de quotas de CO<sub>2</sub> présente en portefeuille, il convient de comptabiliser un passif en « autres dettes » qui sera égal au coût des quotas restant à acquérir pour répondre aux obligations de restitution.

A la clôture 2018, les émissions étaient supérieures aux quotas alloués (voir rapport technique ci-après).

### 1.5 Compte d'exploitation prévisionnel

Le compte d'exploitation mis à jour sur la durée de la DSP figure en annexe 5

### 1.6 Financements engagés

#### 1.6.1 Trésorerie

Lors de sa création, la société SODIEN a conclu avec sa société mère Coriance une « Convention de gestion de trésorerie et d'avance en compte courant » encadrant un système dit de de « cash pooling » (mise en commun de trésorerie) entre les deux sociétés.

Ce système a permis à SODIEN de placer ses disponibilités et de financer ses différents besoins auprès de Coriance. Toutes ses dépenses (administratives, opérationnelles,...) et les investissements

prévus dans le cadre de la Délégation de Service public ont été financés en 2013 d'une part par les résultats dégagés par l'activité propre de *SODIEN* et d'autre part par les financements apportés par *Coriance* par l'intermédiaire d'avance en compte courant dans le cadre de la convention citée précédemment.

L'utilisation de ce compte s'est prolongée jusqu'en mai 2014 et a été ensuite abandonnée. En effet, dans le cadre du financement bancaire entrepris par *SODIEN* auprès des établissements bancaires, la trésorerie de *SODIEN* est désormais gérée de manière indépendante par rapport au groupe *Coriance*, via un emprunt bancaire avec la banque CIC.

### 1.6.2 Emprunt Bancaire

Ce recours bancaire a pour objectif de financer ou refinancer une partie des investissements prévus dans le cadre de la Délégation de Service Public entre 2013 et 2018, à savoir :

- La rénovation de la chaufferie de Fontaine d'Ouche (2013 – 2014)
- La rénovation de la chaufferie de Chenôve (2014 – 2015)
- La construction de la chaufferie bois des Valendons (2014)
- Le raccordement des ZAC de l'Arsenal et Quai des Carrières Blanches (2015)
- Les rénovations et extensions de réseaux et les remplacements et créations de sous stations associées (2014 – 2018)
  - Travaux de raccordement des nouvelles sous-stations
  - Travaux de déploiement du réseau sur le quartier Faubourg raines et cité de la gastronomie

Le financement se décompose de la façon suivante :

- 29,8 Millions d'euros de prêt bancaire auprès des partenaires CIC et BPI, en trois tranchées. Ce financement long terme sera entièrement remboursé le 30 décembre 2028.
- Complément en apport de fonds propres provenant de la société mère *Coriance* (pour 6,27 Millions d'euros maximum), des subventions attribuées par l'ADEME (4,9 Millions d'euros) et de l'autofinancement issu des résultats des différents exercices dégagés chaque année par *SODIEN*.

Emprunts (Evolution 2016)

- Faits marquant : L'emprunt souscrit le 22 mai 2014 auprès des partenaires bancaires CIC et BPI a été intégralement remboursé au 31/08/2016. En contrepartie, la société *Coriance S.A.S.* a apporté 20 205 k€ en compte courant.
- Emprunts : Un contrat de prêt subordonné d'associé a été conclu avec la société *Coriance S.A.S.* pour un montant maximum de 6 270 k€ en 2014. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant de 21 janvier 2015 pour un montant complémentaire de prêt subordonné maximum de 3 500 k€. Le montant reçu au 31/12/2016 est de 9 668 k€

## 1.7 Sinistres et contentieux

Aucun sinistre à conséquences financières significatives n'a été constaté sur l'exercice 2018.

## 1.8 Impact des évolutions techniques sur les conditions financières du service

Rappelons les principaux textes réglementaires dont l'entrée en vigueur s'échelonne sur 2014 à 2016 :

- L'Arrêté du 26 août 2013 qui remplace l'arrêté du 25 juin 1997 modifié relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'environnement sous la rubrique 2910 (combustion). Cet arrêté encadre certaines pratiques comme la valorisation de cendres issues de chaudières bois, et fixe des valeurs maximales d'émissions plus exigeantes, pour les installations de petite et moyenne puissance.
- L'Arrêté du 8 août 2013 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée. Cet arrêté impose des modalités de conception, de réalisation, puis de surveillance et de contrôle sur les conduites de distribution d'eau surchauffée, y compris lors de réparations.

## 1.9 Evolution des tarifs

En annexe 6, sont repris les éléments de calcul de la tarification du R1 et R2, mois par mois pour l'année 2018.

### 1.9.1 Réseau de chaleur SODIEN

Année 2018	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
R1	26,4336	27,1702	28,1834	27,3944	28,0489	28,7356	29,3878	29,6882	30,4187	28,4900	27,6484	27,2307
R2	53,0861	53,1165	53,1514	53,2358	53,2622	53,2858	53,3956	53,4616	53,4906	53,7984	53,8479	53,8105

Le terme de consommation R1 a varié de +6,1 % entre décembre 2017 et décembre 2018.

Le terme d'abonnement R2 a varié de – 1.1 % entre décembre 2017 et décembre 2018.

Le prix moyen a évolué de 7%, une valeur importante, toutefois les bailleurs sociaux faisant des travaux sur leur parc immobilier, de nombreux appartements sont vacants et donc peu énergivore.

**Prix moyen 2018 :**  
**71.16 € HT/MWh**

Base Facturation PS : 103 209 kw facturé 2018 et 126,546 GWh

L'évolution du R2 est contenue et considérée stable sur l'année 2018:

- L'indice du coût du travail a évolué de +1,006% en 2018
- L'indice du coût des travaux de gros entretien a évolué de +1% en 2018
- L'indice du coût des frais et services divers a évolué de +1,001% en 2018

## 1.10 Créances douteuses et impayées de plus de 6 mois

Certains abonnés présentent des retards de paiement récurrents, un retard de plus de 12 mois est à déplorer à fin 2018 (Résidence FO9- 41 A rue du Tir Pesseau - HB Michaud Immobilier dépôt de bilan de l'ancien Syndic CEDRIMMO).

Sinon la majorité des retards de paiements sont des maisons individuelles (Voir liste ci-dessous).

Ci-dessous l'état des impayés sur les factures de 2018.

SODIEN							
ADOMA3	SODIEN31	15/01/2019	01/03/2019	3 759,41		reglt reçu	
<b>Total ADOMA3</b>				<b>3 759,41</b>			
ASKOUR	CHE4MI5	11/10/2018	25/11/2018	58,88		MED niv 1	
<b>Total ASKOUR</b>				<b>58,88</b>			
AXIMMO	CHE48	15/01/2019	01/03/2019	9 529,28		LR	
<b>Total AXIMMO</b>				<b>9 529,28</b>			
BELLEVILLE HOBART	CHE4MI10	16/08/2016	30/09/2016	70,98		LR	
		12/09/2016	27/10/2016	- 10,85			
		13/09/2016	28/10/2016	- 21,46			
		14/09/2016	29/10/2016	- 40,00			
		15/01/2019	01/03/2019	91,07			
<b>Total BELLEVILLE HOBART</b>				<b>89,74</b>			
BOUCHIKI AICHA	CHE2MI9	31/12/2015	02/01/2016	51,11		PROCEDURE CLASSIQUE	
			29/01/2016	68,30			
			14/02/2016	71,46			
			17/03/2016	76,02			
			04/04/2016	69,85			
			12/04/2016	74,19			
			11/05/2016	58,34			
			07/06/2016	38,18			
			12/07/2016	39,24			
			04/08/2016	37,14			
			07/09/2016	36,88			
			14/10/2016	36,66			
			09/11/2016	49,38			
			12/12/2016	65,07			
			30/12/2016	75,74			
			14/02/2017	95,05			
			10/03/2017	75,12			
			11/04/2017	51,48			
			*09/05/2017	42,92			
			09/06/2017	44,54			
			10/07/2017	41,29			
			04/08/2017	39,21			
			06/09/2017	36,91			
			09/10/2017	38,08			
			09/11/2017	41,13			
			05/12/2017	60,61			
			31/12/2017	78,46			
			14/02/2018	74,88			
			07/03/2018	80,88			
			*09/04/2018	75,18			
			15/05/2018	52,15			
			11/06/2018	46,36			
	11/07/2018	44,51					
	*07/08/2018	39,83					
	06/09/2018	39,29					
	11/10/2018	40,05					
	28/11/2018	44,17					
	18/12/2018	75,45					
	15/01/2019	79,43					
<b>Total BOUCHIKI AICHA</b>				<b>2 184,54</b>			

Compte rendu d'activité  
Exercice 2018

BUET	CHE112	15/01/2019	01/03/2019	4 138,94	LR
<b>Total BUET</b>				<b>4 138,94</b>	
CHE4MI7	CHE4MI7	15/01/2019	01/03/2019	71,65	LR
<b>Total CHE4MI7</b>				<b>71,65</b>	
CIPOSTE3	CHE131	15/01/2019	01/03/2019	745,42	reglt recu
	CHE132	15/01/2019	01/03/2019	95,64	
<b>Total CIPOSTE3</b>				<b>841,06</b>	
CITYA GESSY	MO001	06/09/2018	21/10/2018	2 350,27	MED niv 2
<b>Total CITYA GESSY</b>				<b>2 350,27</b>	
CLINIQUE LES ROSIERS	CHE55	28/11/2018	12/01/2019	4 028,12	MED niv 1
<b>Total CLINIQUE LES ROSIERS</b>				<b>4 028,12</b>	
COLLEGE DU CHAPITRE	CHE321	15/01/2019	01/03/2019	4 798,93	LR
<b>Total COLLEGE DU CHAPITRE</b>				<b>4 798,93</b>	
COLLEGE EDOUARD HERRIOT	CHE382	15/01/2019	01/03/2019	3 379,68	LR
<b>Total COLLEGE EDOUARD HERRIOT</b>				<b>3 379,68</b>	
COLLEGE JP RAMEAU	SODIEN5	15/01/2019	01/03/2019	6 184,88	LR
<b>Total COLLEGE JP RAMEAU</b>				<b>6 184,88</b>	
CPAM CHENOVE	CHE53	26/09/2018	10/11/2018	24 245,37	occupation illégale des locaux / transfert de police gelée clt non relancé suite demande de AFE
<b>Total CPAM CHENOVE</b>				<b>24 245,37</b>	
DALKIA14	MO1	15/01/2019	01/03/2019	6 084,82	LR
<b>Total DALKIA14</b>				<b>6 084,82</b>	
EDF12	EDF12	29/10/2018	18/11/2018	3 001,70	ne pas relancer factures à refaire
<b>Total EDF12</b>				<b>3 001,70</b>	
FRANCOIS STEPHANE	CHE4MI2	11/07/2018	25/08/2018	64,63	PROCEDURE CLASSIQUE
		07/08/2018		63,92	
		06/09/2018	21/10/2018	65,10	
		11/10/2018	25/11/2018	68,50	
		12/11/2018	15/10/2018	264,07	
			15/11/2018	264,05	
		28/11/2018	12/01/2019	77,53	
		18/12/2018	01/02/2019	95,90	
		15/01/2019	01/03/2019	105,17	
<b>Total FRANCOIS STEPHANE</b>				<b>1 068,87</b>	
GOLDI NATHALIE	CHE2MI20	13/04/2018	13/04/2018	71,52	LR
		14/05/2018	14/05/2018	71,52	
		15/05/2018	29/06/2018	53,14	
		17/05/2018	17/05/2018	85,28	
		11/06/2018	26/07/2018	44,81	
		11/07/2018	25/08/2018	41,54	
		07/08/2018		39,35	
		06/09/2018	21/10/2018	38,85	
		11/10/2018	25/11/2018	42,27	
		28/11/2018	12/01/2019	39,33	
		18/12/2018	01/02/2019	40,29	
		15/01/2019	01/03/2019	40,13	
<b>Total GOLDI NATHALIE</b>				<b>151,39</b>	
JOURDHEUIL	CHE4MI9	15/01/2019	01/03/2019	67,08	LR
<b>Total JOURDHEUIL</b>				<b>67,08</b>	
LAURIN	CHE101	18/12/2018	01/02/2019	4 200,73	LR
		15/01/2019	01/03/2019	4 405,82	
<b>Total LAURIN</b>				<b>8 606,55</b>	

LYCEE MARCS D'OR	MO2BIS	15/01/2019	01/03/2019	3 510,16	LR
<b>Total LYCEE MARCS D'OR</b>				<b>3 510,16</b>	
MAIRIE DIJON	SODIEN18	15/01/2019	01/03/2019	2 769,79	LR
<b>Total MAIRIE DIJON</b>				<b>2 769,79</b>	
MEURGEY YVES	CHE2MI6	15/01/2019	01/03/2019	69,73	LR
<b>Total MEURGEY YVES</b>				<b>69,73</b>	
OPOKU	CHE4MI1	15/01/2019	01/03/2019	122,01	LR
<b>Total OPOKU</b>				<b>122,01</b>	
OUBLAL ALI	CHE2MI15	31/12/2015	02/01/2016	59,63	PROCEDURE CLASSIQUE
			29/01/2016	76,84	
			14/02/2016	76,03	
			09/02/2016	216,00	
			17/03/2016	83,87	
			04/04/2016	69,35	
			12/04/2016	82,21	
			11/05/2016	62,04	
			07/06/2016	54,55	
			12/07/2016	57,20	
			04/08/2016	38,80	
			07/09/2016	38,02	
			14/10/2016	42,61	
			09/11/2016	58,11	
			12/12/2016	78,49	
			30/12/2016	80,75	
			14/02/2017	111,71	
			10/03/2017	90,54	
			11/04/2017	75,23	
			09/05/2017	79,20	
			09/06/2017	70,34	
			10/07/2017	46,72	
			04/08/2017	45,12	
			06/09/2017	49,79	
			09/10/2017	58,96	
			09/11/2017	71,68	
			05/12/2017	87,17	
			31/12/2017	79,65	
			14/02/2018	83,79	
			07/03/2018	101,90	
			09/04/2018	101,90	
			15/05/2018	67,88	
			11/06/2018	81,20	
			11/07/2018	52,75	
			07/08/2018	55,17	
			06/09/2018	47,31	
			11/10/2018	49,98	
			28/11/2018	61,27	
			18/12/2018	93,08	
			15/01/2019	87,82	
<b>Total OUBLAL ALI</b>				<b>2 924,66</b>	
RATTE ET GUILLAMAUD	CHE4MI4	11/06/2018	26/07/2018	63,51	changement de proprio depuis mai 2018 avenant transmis aux nouveaux locataires le 30/01/19 pas de retour
			11/07/2018	59,70	
			07/08/2018	56,06	
			06/09/2018	57,77	
			11/10/2018	63,53	
			16/11/2018	32,90	
			28/11/2018	60,94	
			18/12/2018	98,78	
			15/01/2019	103,71	
<b>Total RATTE ET GUILLAMAUD</b>				<b>531,10</b>	
SODIENC D	SODIENB902	15/01/2019	01/03/2019	715,47	LR
<b>Total SODIENC D</b>				<b>715,47</b>	
SOULARD	CHE14	18/12/2018	01/02/2019	2 010,08	LR
			15/01/2019	1 655,98	
	CHE20	18/12/2017	17/01/2018	1 326,00	
	SODIENC2C3	06/09/2018	21/10/2018	13 561,31	
			11/10/2018	13 552,72	
			12/11/2018	8 750,78	
			28/11/2018	16 709,20	
			18/12/2018	24 299,65	
			15/01/2019	24 272,68	
			16/01/2019	20 000,00	
			07/02/2019	49 981,53	
<b>Total SOULARD</b>				<b>36 156,87</b>	
CRETINLANGECRISTINE	CHE2MI18	15/01/2019	01/03/2019	65,99	LR
<b>Total CRETINLANGECRISTINE</b>				<b>65,99</b>	
DIJONQUAICARRIERES	DIJONQUAICARRIERES	13/11/2018	13/11/2018	675,60	MED niv 1
<b>Total DIJONQUAICARRIERES</b>				<b>675,60</b>	

## Compte rendu d'activité Exercice 2018

EDF20	EDF20	29/10/2018	18/11/2018	10 030,24	factures à refaire ne pas relancer
<b>Total EDF20</b>				<b>10 030,24</b>	
ICFSUDESTMEDITERRANEE	SODIENB37	15/01/2019	01/03/2019	1 208,05	LR
<b>Total ICFSUDESTMEDITERRANEE</b>				<b>1 208,05</b>	
SCIMOUTARDE	FO41	18/12/2018	01/02/2019	1 423,99	LR
		15/01/2019	01/03/2019	1 614,85	
<b>Total SCIMOUTARDE</b>				<b>3 038,84</b>	
AXIMMOPARISEL	FR109	18/12/2018	01/02/2019	1 498,59	delagation paiement Dalkia / devrions recevoir reglt fin du mois
<b>Total AXIMMOPARISEL</b>				<b>1 498,59</b>	
CABINETEVENDUFOU	FR111	18/12/2018	01/02/2019	7 517,30	delagation paiement Dalkia / devrions recevoir reglt fin du mois
		15/01/2019	01/03/2019	8 427,94	
<b>Total CABINETEVENDUFOU</b>				<b>15 945,24</b>	
ASSODIOCESAINE	FR137	15/01/2019	01/03/2019	276,95	LR
<b>Total ASSODIOCESAINE</b>				<b>276,95</b>	

## 2 Rapport administratif

### 2.1 Données administratives et contractuelles

#### 2.1.1 Contrat de Délégation de Service Public

Notifié le 27 décembre 2012, après Délibération du 19 novembre 2012. Durée de la DSP : 24 ans

#### 2.1.2 Avenants

L'Avenant n°1 signé le 16 décembre 2013 (notifié le 20 janvier 2014) entérine la substitution à Coriance de la société dédiée SODIEN.

L'Avenant n°2 signé le 31 janvier 2014 (notifié le 20 février 2014) intègre le réseau de chauffage urbain de Chenove au périmètre de la délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

L'Avenant n°3 signé le 16 mars 2015 (notifié le 29 avril 2015) intègre :

- la réalisation de travaux supplémentaires fait à la demande de la collectivité,
- défini les modalités de prise en charge par le délégataire des investissements nécessaires à la desserte de la ZAC du centre à Chenove
- modifie les dispositions financières suite à la disparition d'indices et à l'intégration des investissements liés à la desserte de la ZAC du centre à Chenove.

L'Avenant n°4 signé le 02 mai 2018 intègre :

- Autorisation d'importer de la chaleur issue de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dijon Métropole.
- De Définir des modalités d'extension du périmètre de la convention afin de permettre le raccordement de nouveaux abonnés au réseau de chaleur

#### 2.1.3 Liste des abonnés et puissances souscrites

Chaque abonné est signataire d'une police par sous-station : [voir liste en annexe 12](#)

Concernant les « usagers du réseau de chaleur de Chenôve » la part R2 (dit abonnement), historiquement facturée en fonction de la surface du bâtiment exprimé en m<sup>2</sup>, est depuis le mois d'aout 2015 facturée au KW. Nous précisons donc ci-dessous les deux valeurs.

Les valeurs correspondant la puissance souscrite exprimée en KW dans le tableau ci-dessous sont celle en date du 31 décembre 2016.

La colonne « Commentaires » fait état des dates de raccordements pour les nouveaux usagers, des dates de résiliations ou des cas particuliers quand il y a lieu. Nous pouvons apporter plus de précisions sur demandes.



### 2.1.4 Liste des abonnés signataire raccordés et restant à raccorder

Liste des abonnés raccordés durant l'année 2018 :

Zone géographique	CLIENT	Puissance souscrite en KW	Date de mise en service
Faubourg Raines	FR 108 - Les Jardins de L'arquebuse ville de Dijon	440	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 136 – Résidence Les Amarantes	140	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 122 – Résidence Urbanalis	650	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 123 – Résidence Pont des Tanneries	280	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 111 – Résidence La Roseraie	750	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 140 – Résidence La Coulée Verte	200	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 112 – Site Alain Millot	100	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 114 – Maison des Associations	280	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 109 – Résidence Le Jehan de Marville	190	Octobre 2018
Faubourg Raines	FR 137 – La chapelle Cottolengo	30	Octobre 2018
Fontaine d'Ouche	FO 41 – SCI Moutarde	165	Octobre 2018
Fontaine d'Ouche	FO CB1 – Résidence EKLO (Carrière Blanche)	180	février 2018

C'est 3405 kW de bâtiments raccordés.

Au 31 décembre 2018, la liste des polices signées pour les abonnés non encore raccordés (échéances 2015 à 2018) est la suivante :

Zone géographique	CLIENT	Puissance souscrite en KW	Date de mise en service prévue
TALANT	M184 – Résidence Les Saulnières	250	Octobre 2019
ZAC Arsenal	B ARS2 – Dijon Habitat	290	Octobre 2019
ZAC Arsenal	B ARS3 – Villeo	220	Octobre 2019
ZAC Arsenal	B90-6 – Nexity Le Plaisance	220	Octobre 2019
Faubourg Raines	FR 115 – La citée de la Gastronomie	4073	De 2019 à 2023
Faubourg Raines	FR 113 – Rés. EIFFEL	900	Octobre 2022
TALANT	T – Clinique de TALANT	950	Octobre 2019

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est un plan de développement important qui est mis en place avec un objectif de raccorder entre 4 et 5 MW de puissance chaque année.

Ce développement a un objectif technique : le développement du périmètre de Talant, Montchapet, Gare et ainsi valoriser l'énergie venant de l'UTOM (fin 2019) et « verdir » encore plus le RCU SODIEN.

### 2.1.5 Contrats de fourniture et de sous-traitance

Le Service est assuré par le personnel de la société *Coriance*. A ce titre, *SODIEN* et *Coriance* ont contracté en 2013 :

- Une convention d'exploitation pour un montant P2 forfaitaire annuel et des modalités de réalisation des travaux P3 conformes à l'article 62 du contrat de DSP. *Les frais d'exploitation P2 au sens de l'article 45.2 de la DSP sont inclus dans le montant des prestations forfaitaires de ce Contrat (inclus outillages, consommables et petits matériels, contrôles réglementaires, produits de traitement), hors prestations de rénovations de bâtiment et fourniture d'eau.*
- Une convention de gestion
- Une convention de financement et de gestion de compte courant
- Une convention de commercialisation devait être signée en 2014, mais la contractualisation de celle-ci a été reportée en 2015. Les coûts de commercialisation engagés en 2014 ont été répercutés en 2015.

*SODIEN* a confié à *Coriance* la réalisation des travaux de premier établissement à travers un contrat clef en main.

*SODIEN* a passé plusieurs commandes à *TURBOMACH* pour la maintenance et le gros entretien des éléments de la turbine de cogénération de Chenove, préalablement à son fonctionnement à compter de novembre 2014.

*SODIEN* a confié à *ENERIA* la réalisation des maintenances sur les groupes de cogénération de Fontaine d'ouche à travers un contrat de sous-traitance. Ce contrat inclut la fourniture d'huile, de bougies et consommables (« série 1 ») en 2014.

*SODIEN* a contracté les principaux contrats de fourniture d'énergie suivants :

- Deux contrats de fourniture de gaz avec *GasNatural* (chaufferie et cogénération de Fontaine d'ouche, turbine de Chenove et la chaufferie des Valendons) 3 contrats gaz avec *NATURY* (Gas Natural étant l'ancien nom)
- Résiliation du Contrat de fourniture de gaz avec *ENI* (chaufferie de Chenove)
- Deux contrats de fourniture d'électricité avec *UNIPER* pour les chaufferies de Fontaine d'Ouche et Chenove depuis le 01/01/2017
- Un contrat de fourniture d'électricité avec *EDF* pour la chaufferie des Valendons
- Contrats avec *Orange* pour les lignes téléphoniques, fax et internet de la chaufferie.
- Contrats de fourniture d'eau (chaufferies) avec la *Lyonnaise des eaux*

## 2.2 Données opérationnelles

### 2.2.1 Liste des principaux personnels Coriance intervenants en 2018

Directeur Général Adjoint :

Frédéric TURIN

Commerciaux:

Grégory RADISSON

Délégué Régional

Aymeric FER

Chargé d'affaires

Equipe d'exploitation :

Bruno AULAGNIER

Chef d'Agence

Renato BUCCIACCHIO

Responsable Opérationnel

Fabrice GUILLERME

Responsable d'exploitation

Arnaud FLORENZANO

Responsable d'exploitation

Raphaël PICARD

Responsable d'exploitation

Dominique PETIT

Technicien d'exploitation

Olivier WILLER

Agent d'exploitation

Eric PASCAULT

Agent d'exploitation

Radoslav CHRISTOV

Agent d'exploitation

Benjamin SAUCE

Technicien d'exploitation

Jean-Claude PHILIPPE

Technicien d'exploitation

Didier DA COSTA

Responsable Opérationnel (occasionnel)

David RIBEIRO

Responsable d'exploitation (occasionnel)

Djamel SAHRAOUI

Technicien d'exploitation (occasionnel)

Yoan LOPIN

Technicien d'exploitation (occasionnel)

Sébastien BERTHOME

Technicien d'exploitation (occasionnel)

Claude CALDAS

Technicien d'exploitation (occasionnel)

Comptable

Gersande FAUVEAU

Assistante administrative

Céline BOURGEOIS

Manon ROZELOT

Equipe travaux neufs

François ROUSSEAU

Chef de projet réseaux

Jean-Paul ZAHUI

Chef de projet Chaufferies

Eric FRANQUET

Référent GTC régulations

Mathieu CHIRON

Directeur des travaux neufs (national)

## 2.3 Démarches engagées auprès des abonnés et usagers

### 2.3.1 Site Internet

Un site Internet ([www.sodien.fr](http://www.sodien.fr)) a été créé en 2013 afin de diffuser toutes les informations utiles sur le service aux abonnés, usagers et au public en général.

Depuis 2014, il a permis d'intégrer les services suivants :

- Information sur les travaux engagés (semainiers des travaux de réseau avec représentation de l'impact dans les rues)
- Actualités concernant le service

Une refonte du site SODIEN est prévue pour une mise en service 2018

### 2.3.2 Plaquette de présentation

La plaquette de présentation de *SODIEN* a subi plusieurs mises à jour au cours de l'année 2017. Elle permet d'illustrer le projet de rénovation et de développement du réseau par *SODIEN* et d'en préciser les avantages attendus.

Une plaquette de présentation des travaux 2018 a également été éditée à l'attention des riverains.

Une présentation commerciale pour faire la promotion et l'attractivité du « RCU »

### 2.3.3 Accueil téléphonique

Un accueil téléphonique 24h/24 est disponible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il s'est enrichi au printemps 2014, via un numéro CRISTAL dédié (09 69 36 86 51) intégrant :

- La possibilité de joindre le service commercial
- La possibilité de faire une demande de dépannage (actif dès 2013)
- La possibilité de signaler une anomalie ou un incident dans le déroulement des travaux SODIEN

### 2.3.4 Réunions publiques

Sans objet en 2018.

### 2.3.5 Information continue pendant les travaux

L'information pendant les travaux (notamment de réseau, ceux-ci se déroulant sous voirie) a compris :

- Des flyers d'information au fil du chantier
- Des panneaux explicatifs
- Des panneaux décrivant les déviations au cours des différentes phases de chantier
- Des bâches d'information sur les clôtures de chantier
- La diffusion des semainiers sur le site Internet de SODIEN

L'ensemble de ces medias (contenu et forme) a été mis au point avec les services de Dijon Métropole.

### **2.3.6 Manifestations et communication**

La manifestation la plus importante réalisée sur 2018 s'est déroulée le samedi 15 septembre dans le cadre des journées du patrimoine. Nous avons fait visiter la chaufferie Biomasse des Valendons à environ 250 de personnes et avons même été contraints de refuser des visiteurs qui ne s'étaient pas inscrits. Nous pouvons donc considérer que cette journée a été un franc succès.

Cette journée a été organisée conjointement avec le service Energie de Dijon Métropole

Nous avons également réalisé d'autres visites des installations sur demandes. La plupart ayant été réalisées pour les habitants de résidences raccordées au réseau de chaleur, des associations de riverains et de potentiels futurs abonnés.

## 3 Rapport technique et environnemental

### 3.1 Bilan énergétique global

L'année 2018 est une année avec un fonctionnement stabilisé lié à plusieurs paramètres tels que la suppression du charbon depuis 2015, l'expérience acquise dans le fonctionnement des chaudières bois depuis mi 2015. Nous mettons à profit 2018 pour effectuer du retour d'expérience et anticiper les futures extensions du réseau pour 2018 et 2019.

Nous avons mutualisé les données des trois sites de productions (Fontaine d'Ouche, Chenôve et Valendons) afin d'apporter une vision globale et claire de l'ensemble des installations.

Le détail par site est accessible sur demande.

Dans la suite du document, pour une facilité de lecture, nous utiliserons les abréviations suivantes pour la dénomination des sites :

FO       => Chaufferie de Fontaine d'Ouche  
CHE      => Chaufferie de Chenôve  
VAL      => Chaufferie des Valendons

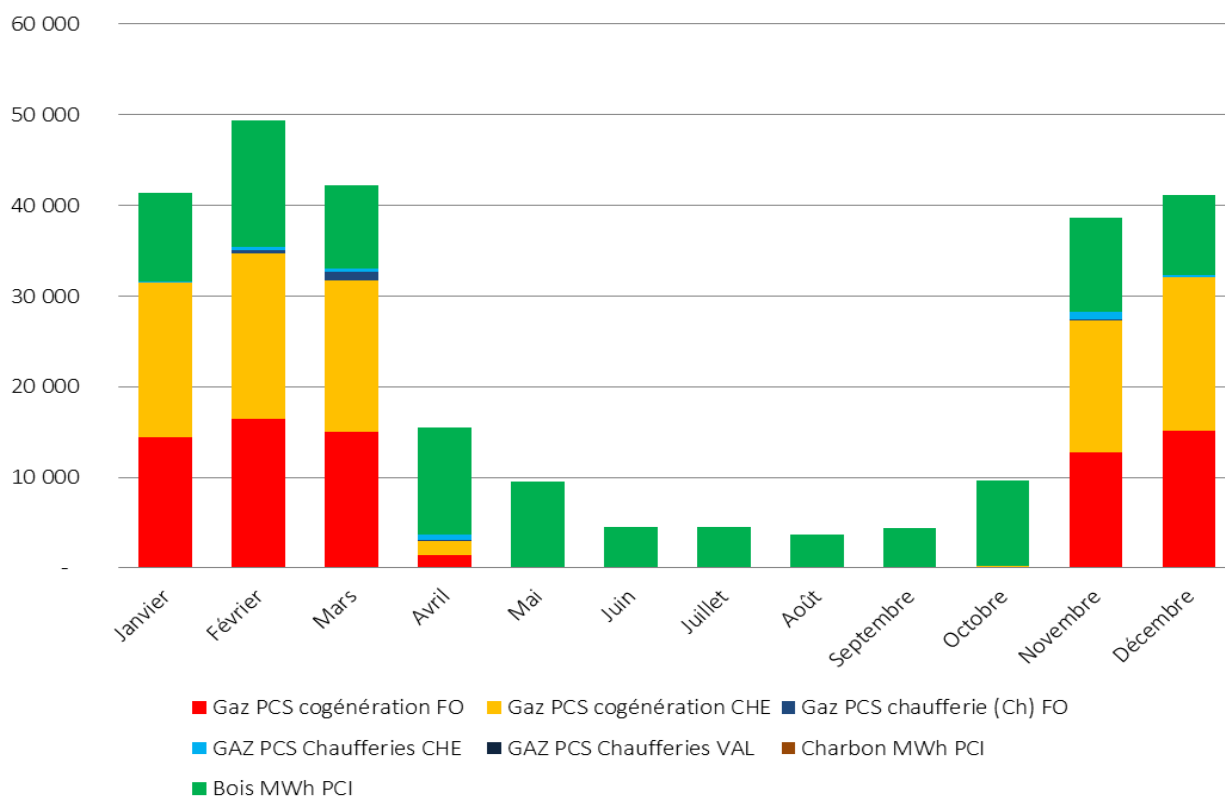
### 3.1.1 Combustibles

	Gaz PCS chaufferie (Ch) FO	GAZ PCS Chaufferies CHE	GAZ PCS Chaufferies VAL	Gaz PCS cogénération CHE	Gaz PCS cogénération FO	Bois MWh PCI	Charbon MWh PCI	Gaz PCS total
Janvier	23	74	-	17 023	14 432	9 819	-	31 552
Février	421	296	-	18 230	16 427	14 006	-	35 374
Mars	912	439	-	16 777	14 961	9 143	-	33 088
Avril	142	644	-	1 532	1 415	11 803	-	3 733
Mai	0	83	16	-	0	9 398	-	99
Juin	-	-	-	-	-	4 476	-	-
Juillet	-	8	-	2	-	4 478	-	10
Août	-	-	-	-	-	3 698	-	-
Septembre	37	20	0	13	-	4 378	-	69
Octobre	-	25	-	143	26	9 458	-	194
Novembre	161	849	-	14 503	12 790	10 298	-	28 303
Décembre	15	226	-	16 973	15 129	8 802	-	32 343
<b>Cumul</b>	<b>1 711</b>	<b>2 663</b>	<b>16</b>	<b>85 195</b>	<b>75 180</b>	<b>99 757</b>	<b>-</b>	<b>164 765</b>

Combustible en MWh PCS de gaz



## Consommations de combustible

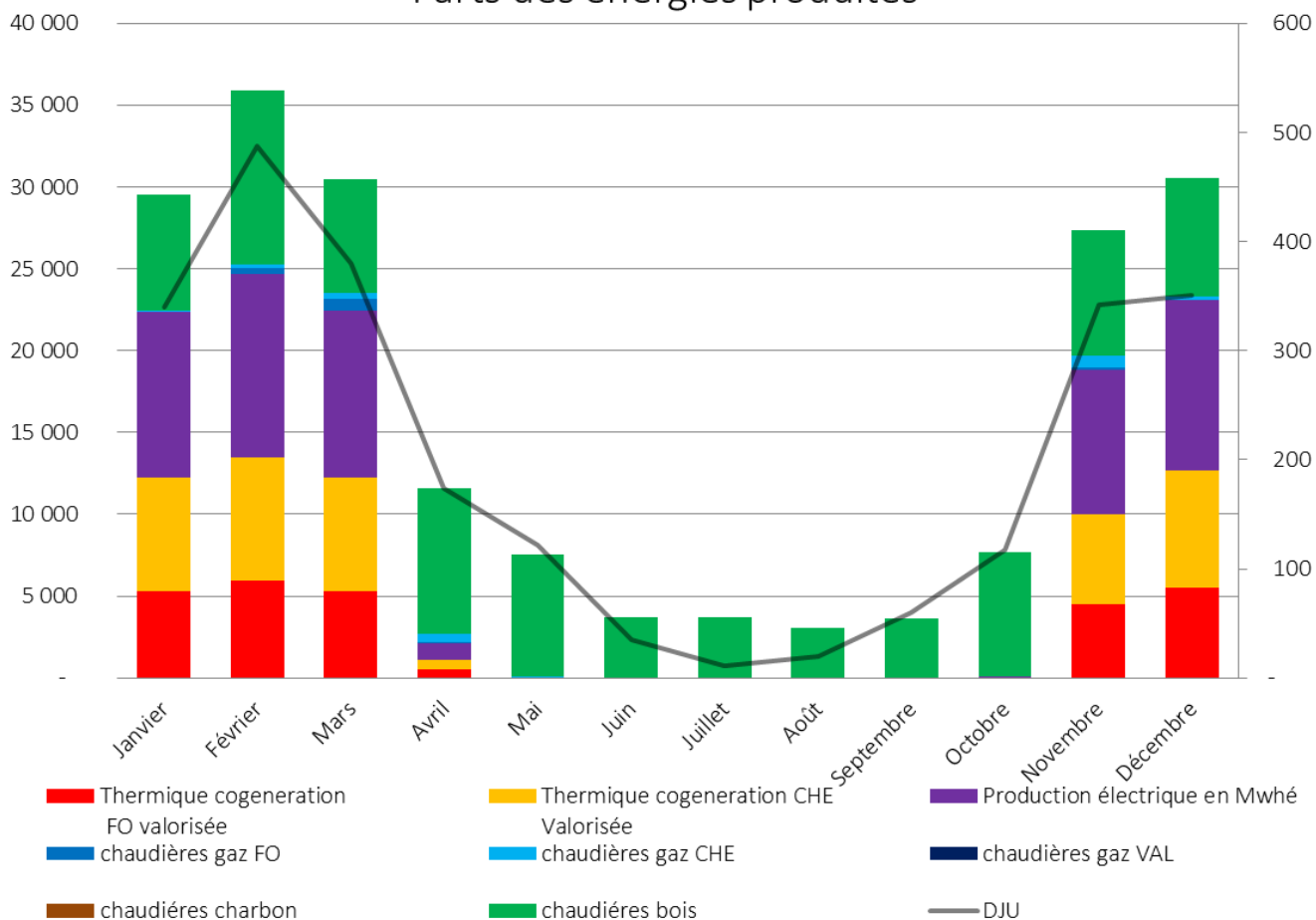


### 3.1.2 Énergie produite sortie chaufferie

	chaudières bois	chaudières charbon	Sortie cogé Thermique Produite FO Valorisable	Sortie cogé Thermique Produite CHE Valorisable	Thermique cogeneration FO valorisée	Thermique cogeneration CHE Valorisée	Sortie thermique valorisée totale	chaudières gaz FO	chaudières gaz CHE	chaudières gaz VAL	Production électrique en Mwhé	Thermique chaudières gaz TOTAL (che+fo+val)
Janvier	7 101	-	5 454	7 763	5 280	6 965	12 245	19	60	-	10 104	79
Février	10 621	-	6 220	8 420	5 924	7 531	13 455	341	239	-	11 248	580
Mars	6 954	-	5 656	7 653	5 326	6 887	12 213	738	355	-	10 227	1 094
Avril	8 850	-	533	700	499	630	1 129	115	522	-	950	637
Mai	7 449	-	-	-	-	0	0	0	67	13	-	80
Juin	3 721	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juillet	3 661	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	6
Août	3 055	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Septembre	3 582	-	-	-	-	-	-	30	16	0	-	46
Octobre	7 635	-	9	60	10	-	10	-	20	-	47	20
Novembre	7 698	-	4 850	6 641	4 506	5 512	10 018	131	687	-	8 819	818
Décembre	7 230	-	5 775	7 822	5 475	7 170	12 645	12	183	-	10 446	195
Cumul	77 557	-	28 497	39 059	27 020	34 695	61 715	1 386	2 157	13	51 841	3 556

NOTA : en l'absence de compteurs thermiques en sorties chaudières, l'ensemble des calculs prend pour hypothèse un rendement de combustion de 90% sous chaudières.

### Parts des énergies produites



### 3.1.3 Énergie produite par centrale

total energie produite FO	total energie produite CHE	total energie produite VAL
5 299	7 025	7 101
6 265	7 770	10 621
6 064	7 242	6 954
614	1 152	8 850
0	67	7 462
-	-	3 721
-	6	3 661
-	-	3 055
30	16	3 582
10	20	7 635
4 637	6 199	7 698
5 487	7 353	7 230
<b>28 406</b>	<b>36 852</b>	<b>77 570</b>

*Nota :*

*L'énergie est exprimée en MWh de chaleur.*

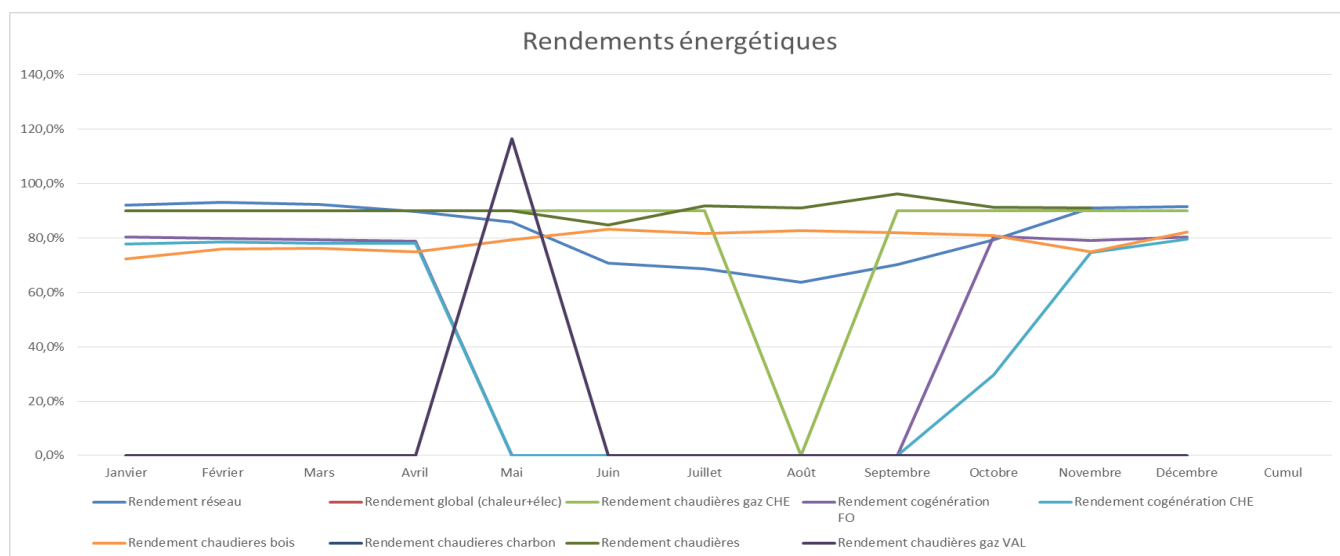
*La partie Fontaine d'Ouche prend également en compte les bâtiments situés sur le Quartier des Marc d'Or, Les Valendons prend en compte le quartier des Bourroches et les exports sur Fontaine d'Ouche et Chenôve.*

Le détail des ventes en sous-stations est porté en annexe 8.

### 3.1.4 Rendements

	Rendement réseau	Rendement global (chaleur+élec)	Rendement chaudière gaz FO	Rendement chaudières gaz CHE	Rendement chaudières	Rendement chaudières gaz VAL	Rendement cogénération FO	Rendement cogénération CHE	Rendement chaudières bois
Janvier	92,2%		90,0%	90,0%	90,00%		80,41%	77,7%	72,3%
Février	93,2%		90,0%	90,0%	90,00%		79,91%	78,6%	75,8%
Mars	92,3%		90,0%	90,0%	90,00%		79,34%	77,9%	76,1%
Avril	89,7%		90,0%	90,0%	90,00%		78,85%	78,0%	75,0%
Mai	85,7%		90,0%	90,0%	90,00%	116,6%	0,00%	0,0%	79,3%
Juin	70,7%			90,0%	84,70%		0,00%	0,0%	83,1%
Juillet	68,7%			90,0%	91,90%		0,00%	0,0%	81,7%
Août	63,8%				91,00%		0,00%	0,0%	82,6%
Septembre	70,2%		90,0%	90,0%	96,30%	0,0%	0,00%	0,0%	81,8%
Octobre	79,3%		90,0%	90,0%	91,30%		80,69%	29,5%	80,7%
Novembre	91,0%		90,0%	90,0%	90,90%		79,04%	74,6%	74,8%
Décembre	91,6%		90,0%	90,0%	90,70%		80,37%	79,5%	82,1%

NOTA : en l'absence de compteurs thermique en sorties chaudières, les calculs prennent pour hypothèse un rendement de combustion de 90% sous chaudières.



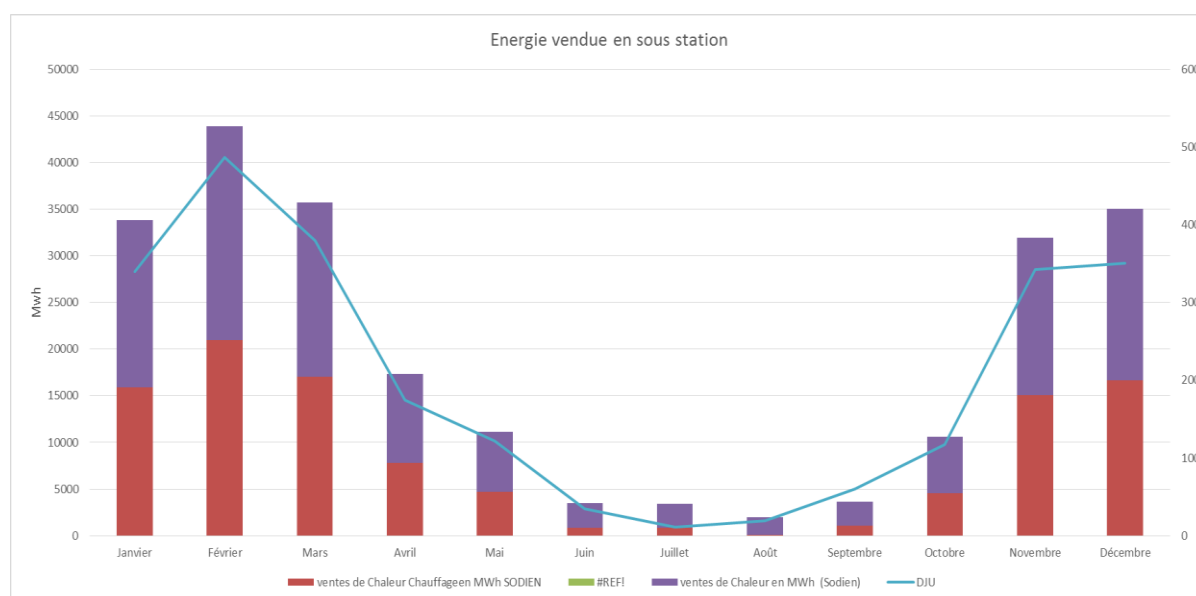
Les rendements sont satisfaisants en comparaison des valeurs usuellement constatées.

### 3.1.5 Ratios aux DJU

ventes de Chaleur en MWh (Sodien)	ventes d'ECS en Mwh SODIEN	ventes de Chaleur Chauffageen MWh SODIEN	DJU	Ratio Vente Chaleur Sodien (MWh/DJU)	Ratio de chauffage (MWh/DJU)
17 892	1966	15926	340	53	47
22 947	1963	20985	487	47	43
18 698	1688	17009	380	49	45
9 549	1757	7792	174	55	45
6 467	1777	4690	122	53	39
2 629	1755	874	35		
2 515	1645	869	11		
1 948	1887	61	20		
2 546	1473	1073	60		
6 109	1585	4524	117	52	39
16 897	1819	15078	342	49	44
18 401	1755	16645	351	52	47
<b>126 597</b>	21070	105527	2439	<u>52</u>	<u>43</u>

Vente de chaleur livrée en sous-station : 126 597 MWh

L'exercice 2018 (2439 DJU) se traduit par une rigueur climatique en dessous de la rigueur climatique trentenaire (2675 DJU).



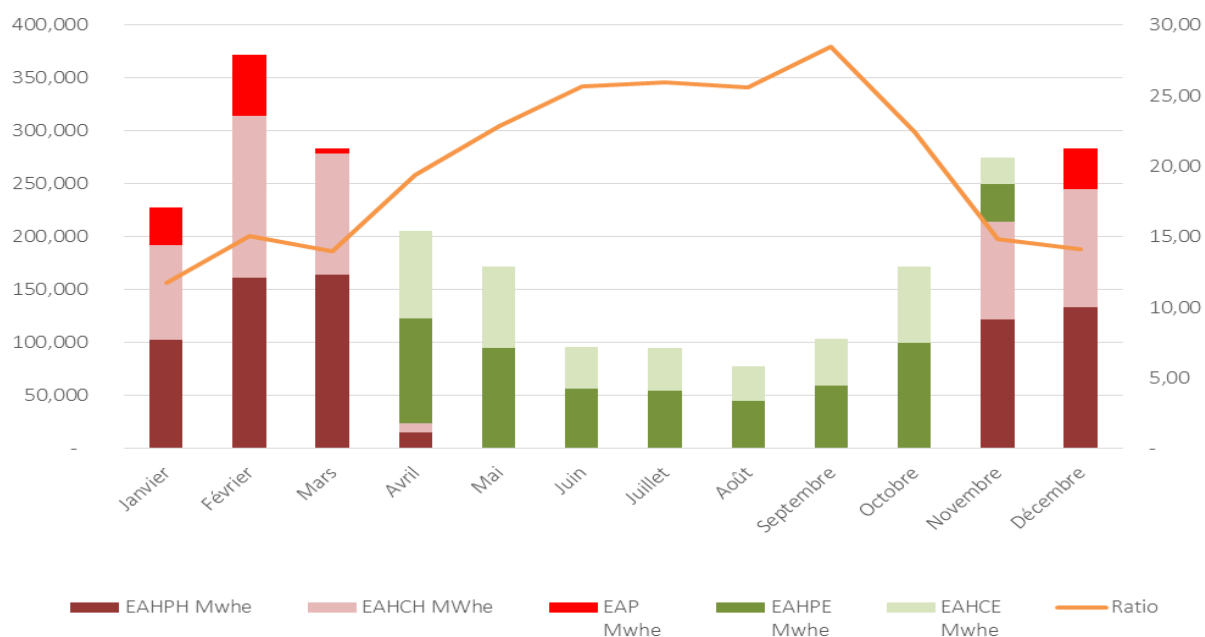
Le ratio de consommation de chauffage ramené aux DJU est constant au regard de l'année 2018 et reste stable sur la période.

Les consommations de chauffage en juin, juillet et août s'expliquent par un coefficient de performance des installations d'ECS ne reflétant pas la réalité technique (coef de 0,105).

### 3.1.6 Consommations électriques

	EAP Mwhe	EAHPH Mwhe	EAHCH MWhe	EAHPE Mwhe	EAHCE Mwhe	Total MWhe	Ratio consommation électrique / chaleur produite (global) kWhe/Mwhe
Janvier	35,773	103,007	89,366	-	-	228,146	<b>11,74</b>
Février	57,016	161,558	153,085	-	-	371,659	<b>15,07</b>
Mars	5,121	164,231	114,285	-	-	283,637	<b>14,00</b>
Avril	-	15,561	8,029	99,781	82,112	205,483	<b>19,36</b>
Mai	-	-	-	94,711	77,303	172,014	<b>22,85</b>
Juin	-	-	-	56,170	39,442	95,612	<b>25,70</b>
Juillet	-	-	-	54,962	40,276	95,238	<b>25,97</b>
Août	-	-	-	44,814	33,409	78,223	<b>25,60</b>
Septembre	-	-	-	59,807	43,536	103,343	<b>28,49</b>
Octobre	-	-	-	100,189	71,873	172,062	<b>22,45</b>
Novembre	-	121,869	92,607	35,231	25,362	275,069	<b>14,84</b>
Décembre	38,517	133,719	111,410	-	-	283,646	<b>14,13</b>
<b>Cumul</b>	<b>136,427</b>	<b>699,945</b>	<b>568,782</b>	<b>545,665</b>	<b>413,313</b>	<b>2 364,132</b>	<b>16,55</b>

#### Energie électrique consommée ensemble du réseau

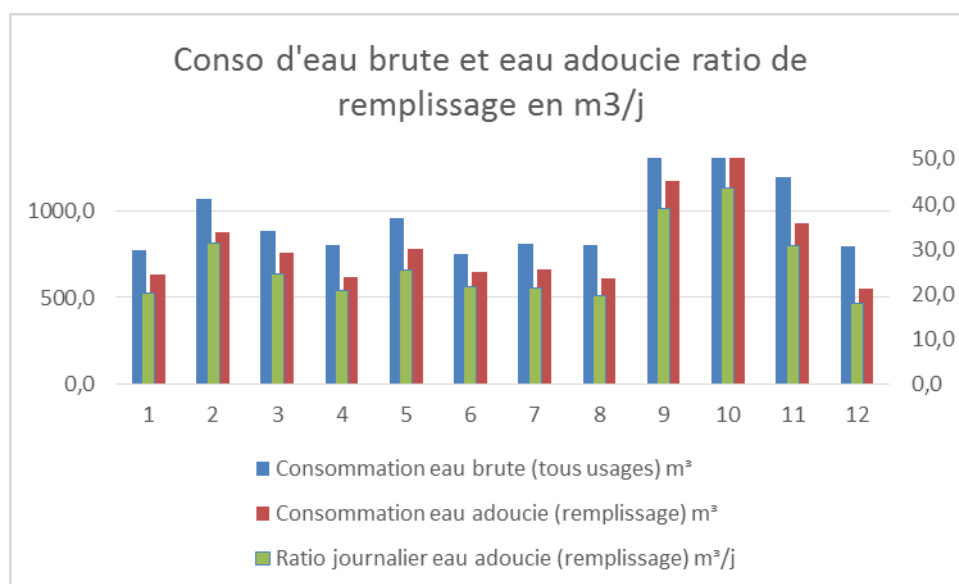


Le ratio de consommation électrique ramené à la chaleur produite sortie centrale est conforme aux valeurs conventionnelles.

### 3.1.7 Consommations d'eau (eau brute totale dont adoucie)

	Consommation eau brute (tous usages) m <sup>3</sup>	Consommation eau adoucie (remplissage) m <sup>3</sup>	Ratio journalier eau adoucie (remplissage) m <sup>3</sup> /j
Janvier	775,0	631,0	20,4
Février	1072,0	879,6	31,4
Mars	883,0	762,4	24,6
Avril	804,0	620,9	20,7
Mai	955,0	782,1	25,2
Juin	754,0	649,1	21,6
Juillet	812,0	659,8	21,3
Août	805,0	609,1	19,6
Septembre	1388,0	1173,0	39,1
Octobre	1716,0	1348,0	43,5
Novembre	1198,0	926,0	30,9
Décembre	795,0	553,4	17,9
<b>Cumul</b>	<b>11957,0</b>	<b>9594,4</b>	<b>26,3</b>

Consommation en hausse en septembre-octobre, mais qui correspondent à des épisodes de remplissage des nouvelles extensions du réseau et une fuite sur l'axe de l'antenne réseau Bachelard.



*Importante dégradation. Expliqué par des fuites sur la partie Bachelard, des travaux sont programmés durant l'été 2019 pour la réfection. Une réflexion est à mener pour réduire le débit de fuite (environ 800m<sup>3</sup>/mois)*

### 3.1.8 Stocks

Les stocks en cours au 31/12/ 2018 sont :

- Fioul Domestique : 11 m<sup>3</sup>
- Bois : 702 tonnes

### 3.2 Origine du combustible bois

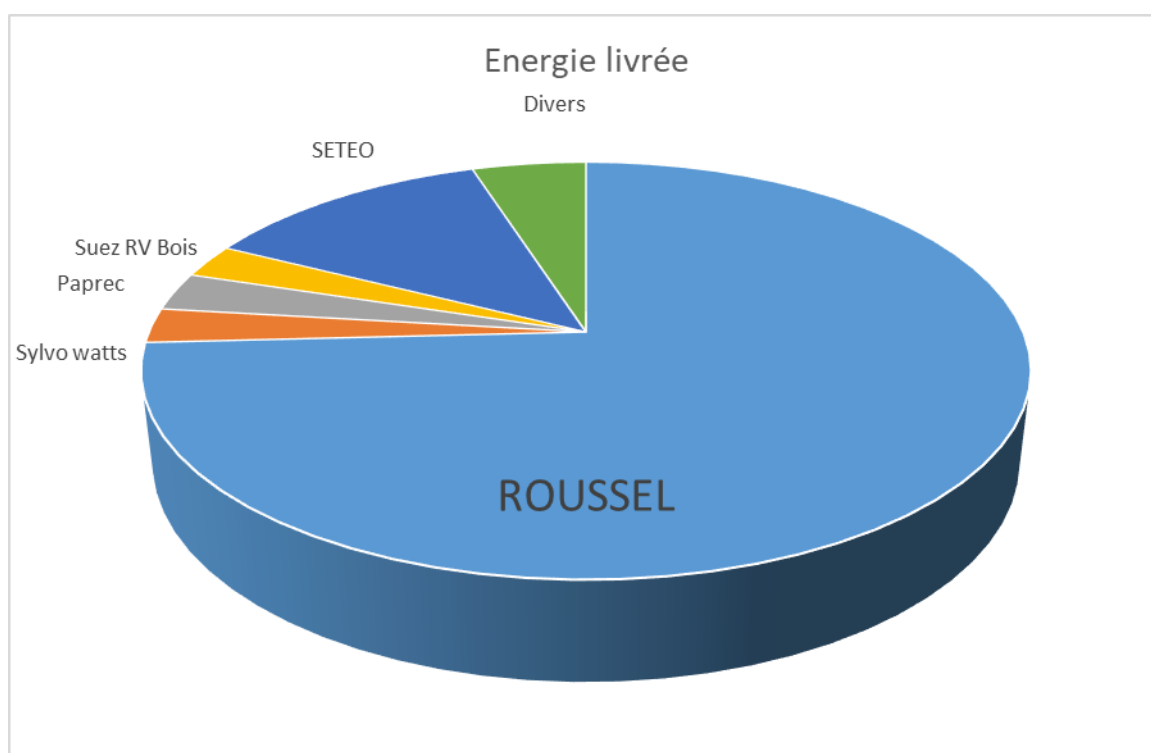
Pour mémoire la chaufferie bois des Valendons a été mise en service en avril 2015. La première livraison de bois a été effectuée le 8 avril 2015 par l'entreprise Roussel dont la plateforme de transformation est située sur la commune de Quemigny-Poisot (21).

L'approvisionnement est réalisé soit :

- Depuis une plateforme qui centralise l'approvisionnement et réalise le broyage de bois
- Directement depuis le site de production ou le bois est transformé directement grâce à des broyeurs mobiles.

La répartition des quantités par Fournisseurs :

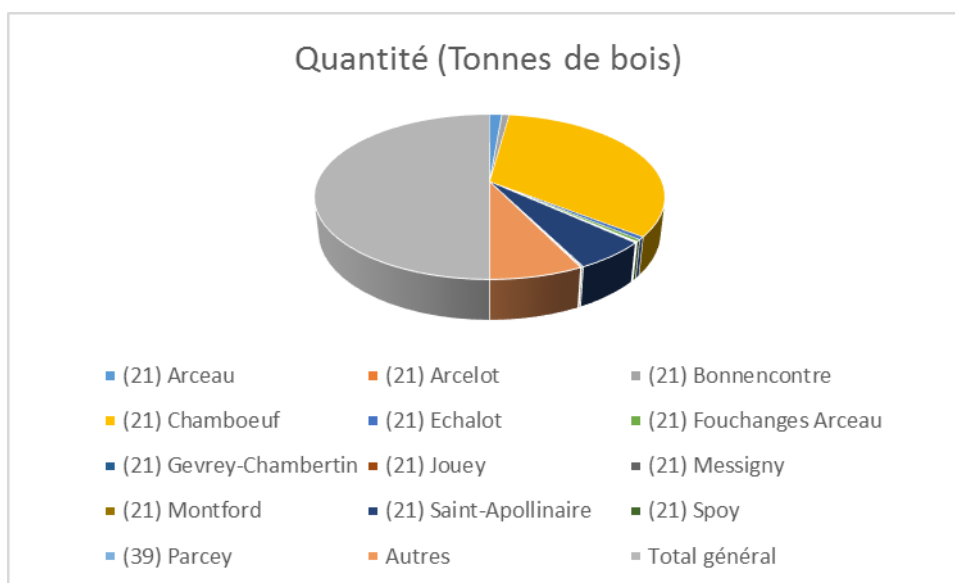
Humidité retenue	Energie livrée (MWh)	Fournisseur Principal	Lieu de chargement/Localité
29,75%	74 963,84	ROUSSEL	(21) Chamboeuf
29,75%	2 719,48	SYLVO WATTS	Divers plateformes 21 et 71
29,74%	2 998,01	PAPREC	(21) ARCEAU
30%	2650,39	SUEZ RV BOIS	Divers plateformes 21 et 70
29,76%	12 725,77	SETEO	(21) Saint-Apollinaire
30,00%	4 999,99	Divers	Divers pateformes
<b>29,79%</b>	<b>101 057,48</b>	<b>30352,7 t de bois</b>	





Synthèse des livraisons connues du 27/12/2017 au 27/12/2018 : 101 057 MWhPCI soit 30,352 t/bois  
Consommation Utilisée du 27/12/2017 au 27/12/2018 : 99 757 MWhPCI.

Stock au 31/12/2018 : 702,00 t  
Stock au 31/12/2017 : 133,52 t  
Ecart de stock 2018: 568,48 t

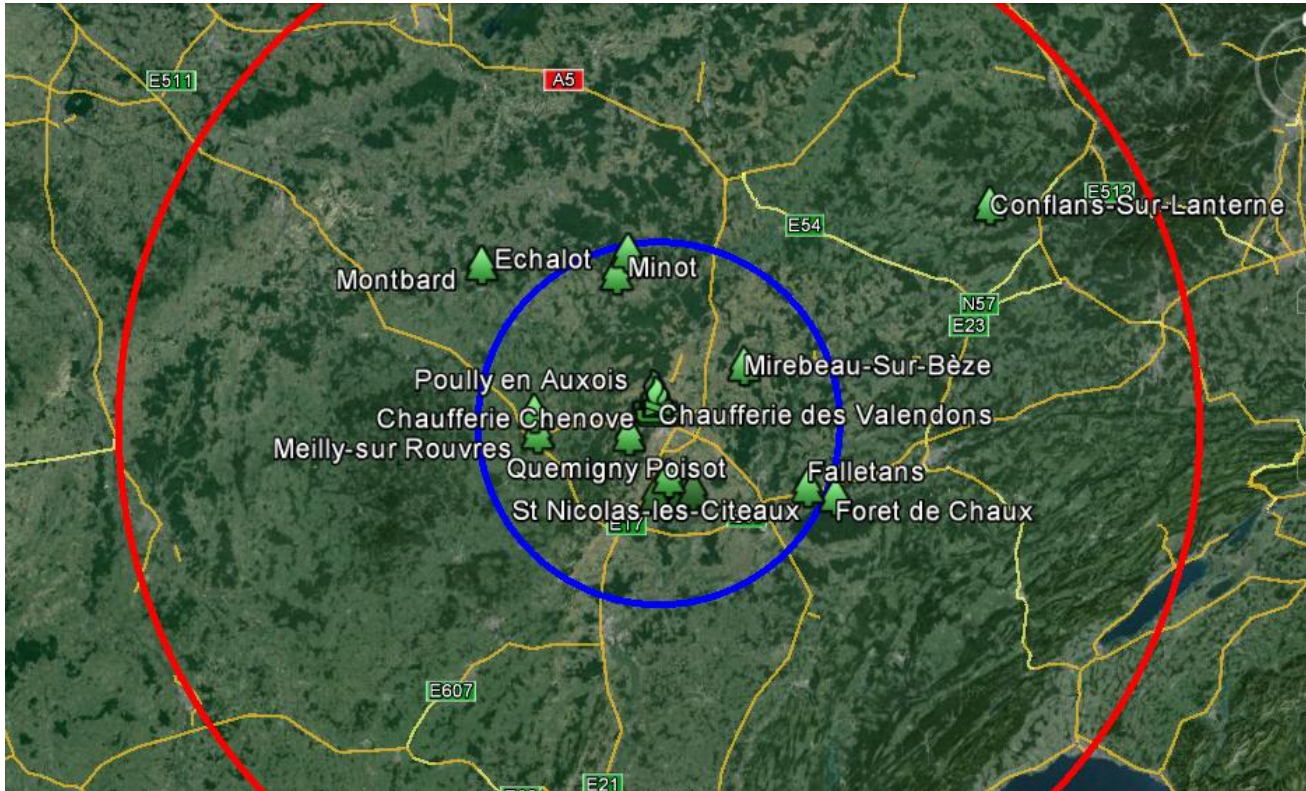


Sur l'année 2018, les livraisons de combustible bois ont essentiellement été effectuées par l'entreprise Roussel dont la plateforme est située sur la commune de Quemigny-poisot.

L'approvisionnement a été réalisé en intégralité avec de la plaquette forestière.

Comme nous pouvons le constater sur la carte ci-dessous la distance entre les sites de production ou plateforme et la chaufferie bois est plutôt faible car si on considère la distance moyenne en fonction de la quantité livrée elle est d'environ 45 Km.

A noter que le cercle bleu représente un rayon de 50Km autour de la chaufferie et le cercle rouge un rayon de 150 Km.



### 3.3 Bilan environnemental

#### Fontaine d'ouche :

Fontaine d'Ouche	2014	2015	2016	2017	2018
Exercice comptable	2014	2015	2016	2017	2018
au titre des émissions de l'année	2013	2014	2015	2016	2017
Solde en début d'exercice (en tonne CO2)	0	6 000	0	0	0
Crédits - allocations gratuites reçues sur le compte du Registre (en tonne CO2)	23 741	9 933	8 694	7 493	6 333
Solde avant achat de quotas CO2	23 741	15 933	8 694	7 493	6 333
Crédits - achat de quotas CO2 (en tonnes CO2)	0	4 674	10 534	9 165	9 081
Solde avant restitution des émissions	23 741	20 607	19 228	16 658	15 414
Débites (émissions réelles en tonne CO2 à restituer)	17 741	20 607	19 228	16 658	15 414
<b>Solde après restitution annuelle</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Chenôve :

Chenove	2014	2015	2016	2017	2018
Exercice comptable	2014	2015	2016	2017	2018
au titre des émissions de l'année	2013	2014	2015	2016	2017
Solde en début d'exercice (en tonne CO2)	0	3 653	0	0	0
Crédits - allocations gratuites reçues sur le compte du Registre (en tonne CO2)	31 283	11 290	9 355	8 064	6 815
Solde avant achat de quotas CO2	31 283	14 943	9 355	8 064	6 815
Crédits - achat de quotas CO2 (en tonnes CO2)	0	7 201	14 336	6 369	9 588
Solde avant restitution des émissions	31 283	22 144	23 691	14 433	16 403
Débites (émissions réelles en tonne CO2 à restituer)	27 630	22 144	23 691	14 433	16 403
<b>Solde après restitution annuelle</b>	<b>3 653</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

A la clôture 2018, les émissions étant supérieures aux quotas alloués, un passif est enregistré pour un montant de :

- Chenôve : **132 697,92 euros**
- Fontaine d'Ouche : **calcul en cours au 31 mai 2019**

Liste des justificatifs en annexe 13 : Allocation des quotas, vérification par certificateur, confirmation d'achat des quotas.

#### Méthode de valorisation économique :

La méthode de valorisation économique est de l'achat-vente intra-groupe.

#### Méthode de calcul des émissions de GES :

Les émissions de GES sont calculées à partir de la formule suivante :

$$\text{Emissions CO}_2 = \text{CC} \times \text{FE} \times \text{FO}$$

Avec:

- CC: La quantité de combustible consommé au cours de la période de déclaration, pour chaque flux, exprimé en **Giga joule(GJ)** sur la base du pouvoir calorifique inférieur (**PCI**)
- FE : Le facteur d'émission du combustible, exprimé en tonnes de CO<sub>2</sub> **par Giga joule (t CO<sub>2</sub>/GJ)** pour le gaz naturel, pour le fioul domestique et le fioul léger, et il est égal à zéro pour la biomasse.
- FO : Le facteur d'oxydation du combustible

La note de Procédure P-AGE-001 est jointe en annexe 13

Titre V - Réseaux de chaleur, Avis final de la commission d'évaluation, commission du 27 Mai 2015 :  
Dossier N° : R-2015-05.

Le contenu CO<sub>2</sub> du réseau de chaleur pour 2018 (geqCO<sub>2</sub>/kWh) est : **0.097 g/kWh**

Nota : Le titre v est disponible à la demande

### **3.4 Bilan de fonctionnement des installations**

- Descriptif de fonctionnement des installations : voir annexe 11
- DJU période de chauffe : 2439 DJU (Dijon Longvic)
- Journal de la chaufferie : voir annexe 9
- Faits marquants :

Les années 2014 et 2015 ont été une phase de travaux de rénovation et d'extension du réseau des installations. Il a été réalisé de nouvelles extensions sur des zones qui n'étaient pas desservies par le réseau de chaleur :

- Rénovation de la chaufferie de Chenôve (rénovation de la turbine et de la chaudière gaz)
- Rénovation et passage en basse pression du réseau de Chenôve
- Mise en service des chaudières bois (chaufferie des Valendons)
- Arrêt des chaudières charbon (chaufferie de Chenôve)
- Création du réseau des Bourroches (allant jusqu'à la rue de Larrey d'une part et à la limite de la ZAC Arsenal d'autre part)

Les années 2016, 2017 et 2018 sont des phases de transition ; des travaux de de fiabilisation et de fonctionnement des chaufferies et réseaux, avant une reprise du développement du réseau vers de nouveaux quartiers :

- Développement du réseau sur les quartiers suivants :
  - Citée de la gastronomie et du vin
  - Faubourg raines
  - Pont des tanneries
  - ZAC Arsenal
  - ZAC des Carrières Blanches.

Il est également à évoquer les différentes actions en justice menées par un collectif de riverains de la chaufferie biomasse des Valendons. :

- Recours contentieux contre l'autorisation d'exploiter
- Recours en annulation du permis de construire

En synthèse de ce chapitre : « qu'aux termes du jugement du 28 novembre 2016, le tribunal administratif de Dijon a rejeté l'intégralité des moyens de légalité externe et interne qui avaient été soulevés par les requérants (plusieurs riverains) en vue de faire annuler l'arrêté par lequel le préfet de la Côte d'Or a autorisé SODIEN à exploiter la Chaufferie Biomasse des Valendons à Dijon. » Vous pourrez également, en tant que de besoin, ajouter que « ce jugement, pour lequel il n'a pas été interjeté appel, est devenu définitif. »

Conjointement avec les services du Dijon Métropole, nous continuons à mener un nombre de réunion de concertation important avec les riverains. L'objectif étant d'être à l'écoute, de bien identifier les craintes nuisances constatées par ces derniers et de les réduire au maximum.

En termes de communication nous pouvons également noter la deuxième participation de SODIEN aux journées du patrimoine. Ces dernières ont été un franc succès puisque nous avons été contraints de refuser certains visiteurs qui ne s'étaient pas inscrit au préalable.

- Imputations horaires de l'équipe d'exploitation (Responsables sites et Techniciens) :

TYPE D'ACTIVITE	Temps déclaré (h)
RDV Clients	121
DIVERS (administratifs, suivi travaux, réunion)	1870
Approvisionnement combustibles	642
Suivi énergétique	598
Administratif	980
Contrôles réglementaires	211
Approvisionnement de pièces	105
Dépannages	853
Préventif non planifié	1227
Préventif planifié	3 122
Contrôle fonctionnement, rondes et relevés	1 493
Travaux de GeR	184
Travaux facturables	109
Assistance aux travaux d'investissement	1 720
Formation	180
<b>Total équipe d'exploitation</b>	<b>13 415</b>

*Nota : l'intitulé travaux facturables correspond à la mise en place de contrôles de puissances ou aux détartrages d'échangeur suite à un mauvais entretien des installations secondaire tel que précisé dans les articles 13 et 4.2 du règlement de service.*

## 3.5 Bilan réglementaire

### 3.5.1 *Visites réglementaires*

**Les contrôles réglementaires sont régulièrement réalisés. La synthèse de ceux-ci se trouve en annexe n°7 organisés par sites et par installations.**

#### Concernant Chenôve :

Pour mémoire, les rejets atmosphériques de la chaudière gaz n'étaient plus conformes du point de vue des NOx compte tenu de la vétusté de son brûleur (cf. rapports 2014). C'est pourquoi à l'été 2015 le brûleur de ce générateur (n°4) a été remplacé.

Les 3 chaudières fonctionnant au charbon ont été arrêtées en août 2015.

Le Brûleur de la chaudière Gaz N°4 a été « bridé » pour être conforme avec les rejets NOx, Résultat : Conformité règlementaire

#### Concernant Les Valendons :

Les rapports sur les rejets font apparaitre des dépassements ponctuels sur les chaudières bois sur les CO, mais qui ne sont liés qu'à des phases transitoires de courtes durées (dépassements tolérables).

En 2015, plusieurs séries de mesures acoustiques ont été faites nous conduisant à installer plusieurs équipements d'atténuations du bruit. Une campagne de mesure complète, avec tous les générateurs en fonctionnement à pleine charge, a été réalisée début 2016 par la société AD INGENIERIE, lorsque les conditions climatiques l'ont permis (grand froid). Les résultats de cette campagne ont démontré la nette amélioration de la performance acoustique. Néanmoins il reste des dépassements en zone d'émergence réglementé (riverains proches) qui seront traités par l'amélioration des systèmes mis en place en 2015.

Une mesure acoustique en condition de fonctionnement normal sera effectué durant la saison de chauffage : Hiver 2017 Par condition extérieur < -2°C et Chaudières à 100%

En synthèse : Pour les trois premières années d'exploitation, certains matériaux doivent être contrôlés tous les 3 mois (Hg, Pb, As, So, Te et leurs composés) les résultats ont toujours été conformes aux valeurs règlementaire sur l'année 2018.

#### Concernant le site de Fontaine d'Ouche:

Pour mémoire : Après un dépassement ponctuel en Avril 2015 pour les NOx, la chaudière 4 a été mise à l'arrêt avant intervention par Babcock pour réglages de la combustion. On peut voir, selon l'analyse de mai 2015 que les rejets étaient conformes à charge partielle. Suite à plusieurs échanges avec la société Babcock, installatrice de cet équipement en 2002, les techniciens de Babcock sont intervenus le 8 Octobre 2015, et après des tests en charge réduite, il a été décidé de brider la chaudière n°4 à 25% de puissance, afin de respecter les teneurs en NOX des fumées. En mai 2016, démontage du brûleur, son remplacement par un brûleur Bas NOX a été achevé en 2018.

Mise en place de cannes d'éjection fin 2015 pour obtenir les vitesses d'éjection des fumées conformes à l'arrêté préfectoral.

*Les rapports de contrôle correspondants sont disponibles en annexe 7.*

### **3.5.2 Installation classée**

#### **Chaufferie de Fontaine d'ouche**

La chaufferie de Fontaine d'Ouche est soumise à autorisation au titre des rubriques 2910.

Un arrêté d'autorisation initial a été formulé le 24 janvier 2001 et a été modifié le 20 mai 2011 à l'occasion d'un remplacement de générateur (générateur n°2).

La déclaration de changement d'exploitant a fait l'objet d'un récépissé de la Préfecture en date du 21 juin 2013.

Un porté à connaissance relatif aux modifications de la centrale de Fontaine d'Ouche a été envoyé à la DREAL Bourgogne le 13 février 2014. Il introduit la baisse de puissance de la cogénération et le remplacement programmé du générateur n°3 en 2014. Un récépissé de la Préfecture en date du 5 janvier 2015 prend acte de ces modifications mineures.

Par ailleurs, concernant les températures des fumées, sur les 3 chaudières et la cogénération, nous avons soumis à la DREAL le 12 janvier 2016 une nouvelle Evaluation des Risques Sanitaires tenant compte des valeurs de températures « actuelles » en sortie des générateurs. En effet, les températures des fumées sont abaissées dans le cadre de l'amélioration des rendements énergétiques des équipements et nous souhaitons solliciter une mise à jour des dispositions de notre arrêté préfectoral sur ces points.

#### **Chaufferie de Chenove**

La chaufferie de Chenove est soumise à autorisation au titre des rubriques 2910.

Un arrêté d'autorisation initial a été formulé le 31 mai 2000.

La déclaration de changement d'exploitant, déclarée le 12 février 2014 à la DREAL Bourgogne, a fait l'objet d'un récépissé de la Préfecture en date du 27 mars 2014.

Un porté à connaissance relatif à l'abandon du charbon et au calcul de la nouvelle puissance totale du site (non modifié) a été adressé, le 2 avril 2015, à la DREAL.

Par ailleurs, concernant les températures des fumées, sur la chaudière gaz et la turbine, nous avons soumis à la DREAL le 12 janvier 2016 une nouvelle Evaluation des Risques Sanitaires tenant compte des valeurs de températures « actuelles » en sortie des



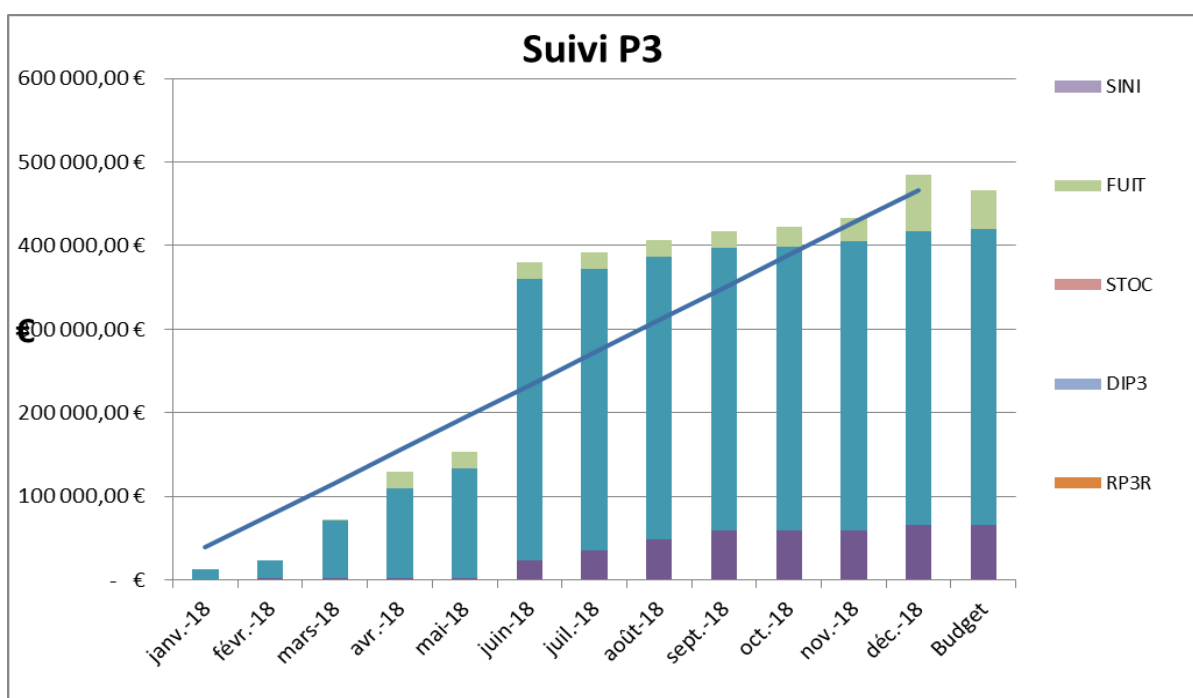
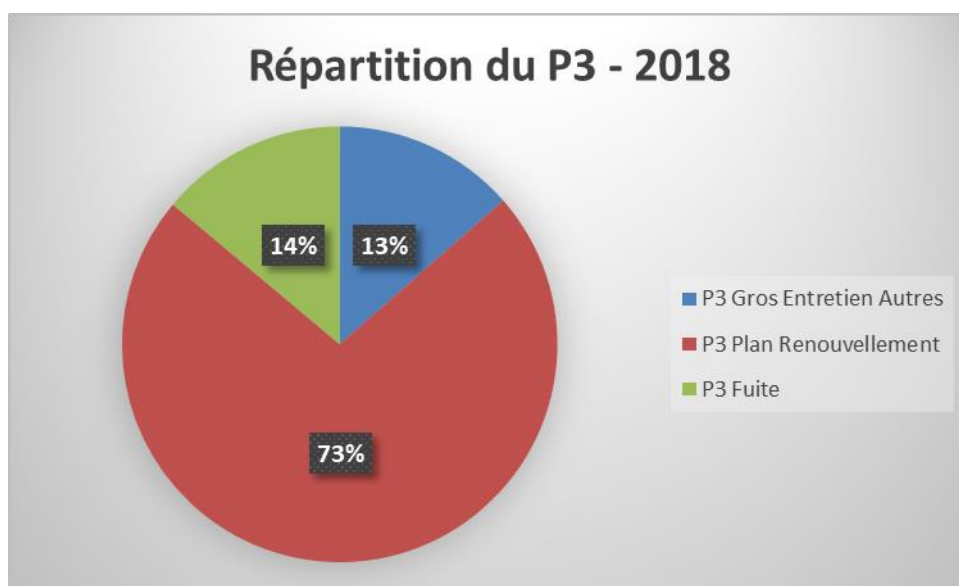






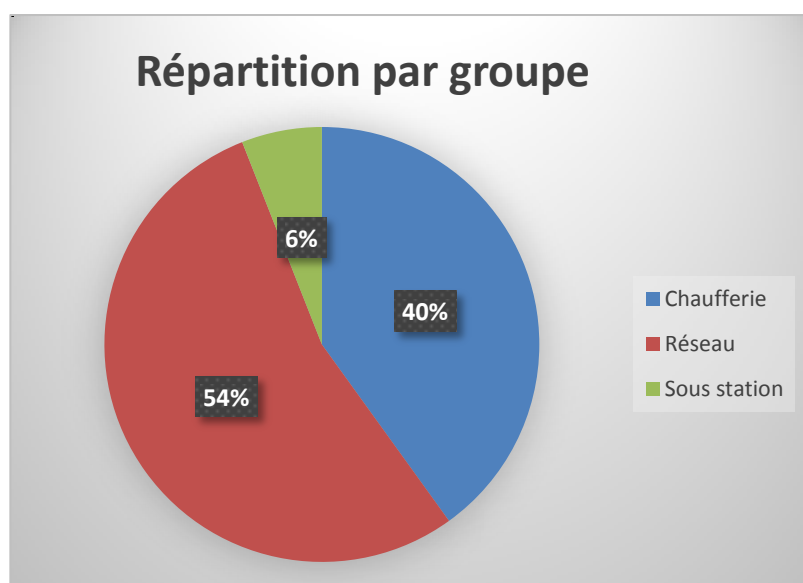
Coût moyen de l'heure de Main d'Œuvre pour les interventions prévues au titre du P3 = 51,197 €HT  
(coût actualisé au 01/01/2018)

Les dépenses de GeR 532 832,89 € HT incluent les dépenses de renouvellement pour 385 378,44 €HT.



Répartition par catégorie d'exploitation :

Groupe	Chaufferie	Réseau	Sous station	Total
P3 €ht	213 453,25	287 571,74	31 807,89	532 832,89



Une grande partie des installations étant âgée de moins de cinq ans les matériels devant être changés au titre du P3 sont plutôt limités, toutefois nous avons pris en compte dans nos budgets le remplacement d'une partie des installations non renouvelées.

Les travaux de gros entretien et de renouvellement prévus en 2018 sont les suivants :

- Remplacement du réseau Saint Exupéry à Chenôve (300 mètres)
- Rénovation visuelle de l'enveloppe du bâtiment 2018

**Etat du compte de GeR (valeurs en €HT) :**

Recette d'exploitation 2013 (R23)	113 078,12
Dépense P3 2013	-214 171,64
Recette d'exploitation 2014 (R23)	397 812,32
Dépense P3 2014	-291 126,57
Recette d'exploitation 2015 (R23)	465 610,27
Dépense P3 2015	-362 658,86
Recette d'exploitation 2016 (R23)	454 522,51
Dépense P3 2016	-717 087,29
Recette d'exploitation 2017 (R23)	468 472,78
Dépense P3 2017	-387 626,40
Recette d'exploitation 2018 (R23)	477 230,34
Dépense P3 2018	-532 832,89
<b>Solde GER</b>	<b>-128 777,31</b>

### 3.7 Investissements

Le montant total des immobilisations à fin 2018 est de 39 682 k€HT (voir détails en annexe 2).

#### 3.7.1 Travaux de premier établissement (pour rappel)

Depuis 2017, SODIEN n'est plus dans le cadre des travaux de premier établissement. Pour informations les travaux (soldés) dans le cadre des travaux du premier établissement ont consistés en :

- La mise en œuvre de la chaufferie biomasse aux Valendons
- La mise en œuvre des chaudières gaz aux Valendons
- La rénovation de la chaufferie gaz de Chenôve
- La rénovation de la cogénération de Chenôve
- L'interconnexion des réseaux de Chenôve et Fontaine d'Ouche
- Le passage en BP du réseau de Chenôve
- Les rénovations des sous-stations de Chenôve
- Les créations des sous-stations de Bourroches

#### 3.7.2 Autres investissements

Les autres investissements en 2018 sont :

- Des remplacements de portions de réseaux suite à des fuites
- Remplacement d'échangeurs dans certaines sous stations
- Des opérations de gros entretiens en chaufferie
- Les raccordements réalisés sur l'année 2018
- Déploiement du réseau sur les quartiers cité de la gastronomie et du vin et Faubourg Raines

---

## 4 Annexes

### 4.1 ANNEXE 1 : Plaque financière validée par les CAC

## **4.2 ANNEXE 2 : Tableaux d'amortissement et liste des immobilisations**



### **4.3 ANNEXE 3 : Attestations d'assurance**

#### **4.4 ANNEXE 4 : Suivi du Plan de développement**

*Le plan de développement est en cours de mise à jour au 31 mai 2019*

## **4.5 ANNEXE 5 : Compte d'exploitation prévisionnel mis à jour**

## **4.6 ANNEXE 6 : Evolution des prix R1 et R2**

## **4.7 ANNEXE 7 : Rapports des contrôles réglementaires**

*Documents sur demande :*  
*1 exemplaire délivré à l'autorité délégante*

## **4.8 ANNEXE 8 : Ventes en sous-stations**

## **4.9 ANNEXE 9 : Extrait du journal de la chaufferie**

*Documents sur demande :*  
*1 exemplaire délivré à l'autorité déléguée*

#### **4.10 ANNEXE 10 : Inventaire actualisé des ouvrages**

*Documents sur demande :*  
*1 exemplaire délivré à l'autorité délégante*



## **4.11 ANNEXE 11 : Descriptif technique**

## **4.12 ANNEXE 12 : Liste des SST à Décembre 2018**

#### **4.13 ANNEXE 13 : Surveillance et Déclaration des émissions à gaz à effet de serre**

*Documents sur demande :  
1 exemplaire délivré à l'autorité déléguée*

dijon énergies

COMPTE-RENDU ANNUEL  
TECHNIQUE ET FINANCIER 2018



**écochaleur**  
urbaine

SOMMAIRE

**SYNTHESE ..... 5**

**1. LES FAITS MARQUANTS ..... 6**

1.1. CONTRAT ..... 6

1.2. TRAVAUX ..... 6

1.3. TARIFS ..... 6

1.4. EXPLOITATION ..... 7

1.5. RESULTAT D'EXPLOITATION ..... 7

**2. LE RESEAU AUJOURD'HUI ..... 7**

2.1. UN OUTIL AU SERVICE DE DIJON METROPOLE ..... 7

2.2. LES CLIENTS DU RESEAU ..... 7

**3. PERFORMANCE ECONOMIQUE DU RESEAU ..... 8**

**4. QUALITE DU SERVICE ..... 8**

4.1. EXPLOITATION ..... 8

4.2. CONTINUITE DE SERVICE ..... 9

4.3. RECLAMATION CLIENTS ..... 9

4.4. COMMUNICATION PHASE CHANTIER ..... 9

**5. PERSPECTIVES ..... 10**

**PRESENTATION DU METIER ..... 12**

**1. PRINCIPE GENERAL ..... 13**

**2. PRODUCTION DE CHALEUR (GENERALITES) ..... 13**

2.1. LA CHAUDIERE CLASSIQUE (GAZ OU FIOUL) ..... 13

2.1.1. Principe ..... 13

2.1.2. Avantages ..... 14

2.1.3. Inconvénients ..... 14

2.2. LA CHAUDIERE BIOMASSE ..... 14

2.2.1. Principe ..... 14

2.2.2. Avantages ..... 15

2.2.3. Inconvénients ..... 15

**3. LE RESEAU DE CHALEUR DIJON ENERGIES A FIN 2018 ..... 16**

3.1. AU NORD DE DIJON, LA CHAUFFERIE DES CHARMETTES ..... 17

3.2. AU SUD DE DIJON, LA CHAUFFERIE URBAINE BIOMASSE DES PEJOCES ..... 17

3.3. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE MISE EN PLACE ..... 18

3.4. LA CENTRALE BIOMASSE EN QUELQUES CHIFFRES ..... 20

**4. FORME CONTRACTUELLE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ..... 20**

4.1. PARTIES PRENANTES ..... 20

4.2. PERIMETRE TECHNIQUE ..... 21

4.3. TARIFICATION ..... 21

**COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL ..... 22**

**1. CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL ..... 23**

1.1. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ..... 23

1.2. AVENANTS AU CONTRAT INITIAL ..... 23

1.2.1. Avenant n°1 : En date du 10/09/2012 ..... 23

1.2.2. Avenant n°2 : En date du 03/02/2014 ..... 23

1.2.3. Avenant n°3 : En date du 10 avril 2015.....	23
1.2.4. Avenant n°4 : En date du 20 janvier 2016.....	24
1.2.5. Avenant n°5 : En date du 7 mai 2018.....	24
<b>1.3. CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE.....</b>	<b>25</b>
<b>1.4. AUTRES CONVENTIONS.....</b>	<b>25</b>
<b>1.5. TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT.....</b>	<b>25</b>
<b>2. ORGANISATION DU SERVICE.....</b>	<b>28</b>
<b>3. EVENEMENTS COMMERCIAUX ET/OU TECHNIQUES MAJEURS SURVENUS DURANT L'ANNEE 2018.....</b>	<b>29</b>
<b>3.1. COMMUNICATION.....</b>	<b>29</b>
3.1.1. Site internet.....	29
3.1.2. Espace Client.....	30
3.1.3. Les travaux durant l'année 2018.....	30
<b>3.2. VISITES / PORTES OUVERTES ORGANISEES DURANT L'ANNEE 2018.....</b>	<b>30</b>
<b>3.3. MANAGEMENT DE LA SECURITE.....</b>	<b>31</b>
<b>3.4. MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>32</b>
<b>4. BILAN TECHNIQUE.....</b>	<b>32</b>
<b>4.1. LES ABONNES DU RESEAU URBAIN.....</b>	<b>32</b>
<b>4.2. LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE.....</b>	<b>33</b>
4.2.1. Contentieux.....	33
4.2.2. Réclamations clients.....	34
4.2.3. Continuité de service.....	34
4.2.4. Interventions sur appel.....	34
<b>4.3. BILAN DES ENERGIES.....</b>	<b>35</b>
4.3.1. Les sources d'énergies.....	35
4.3.2. Bilan des énergies consommées et répartition.....	35
4.3.3. Données météorologiques.....	36
<b>4.4. BILAN DES EMISSIONS (ISSUES DES DECLARATIONS GEREP).....</b>	<b>37</b>
<b>4.5. FAITS MARQUANTS D'EXPLOITATION.....</b>	<b>38</b>
<b>4.6. CONTROLES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>40</b>
<b>4.7. LA FILIERE D'APPROVISIONNEMENT BIOMASSE DE DALKIA : BOIS ENERGIE FRANCE.....</b>	<b>42</b>
<b>5. BILAN COMMERCIAL.....</b>	<b>43</b>
5.1. EVOLUTION DES ABONNEMENTS.....	43
5.2. DEMARCHE EN COURS.....	44
<b>COMPTE-RENDU FINANCIER.....</b>	<b>45</b>
<b>1. COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE.....</b>	<b>46</b>
<b>2. COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DES RESULTATS 2018.....</b>	<b>47</b>
<b>3. DESCRIPTION DES POSTES ET ANALYSE DES ECARTS.....</b>	<b>47</b>
<b>3.1. PRODUITS.....</b>	<b>47</b>
<b>3.2. RECETTES COGENERATION : REVENTE ELECTRICITE PRODUITE.....</b>	<b>47</b>
<b>3.3. CHARGES.....</b>	<b>48</b>
3.3.1. Energies primaires.....	48
3.3.2. Electricité.....	50
3.3.3. Eau, produits de traitement et fournitures.....	52
3.3.4. Sous-traitance.....	52
3.3.5. Impôts et taxes.....	54
3.3.6. Redevances dues.....	54
3.3.7. Frais de gestion.....	55
3.3.8. Provision pour reconstitution des capitaux investis (PRCI).....	55

3.3.9. <i>Détail du renouvellement des matériels au cours de l'exercice 2018</i> .....	57
3.3.10. <i>Situation du compte R23</i> .....	59
<b>4. SUBVENTIONS</b> .....	<b>59</b>
<b>5. GESTION DES SINISTRES</b> .....	<b>59</b>
<b>6. CONCLUSION</b> .....	<b>60</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>61</b>
<b>ANNEXE 1 : INDICATEURS DE PERFORMANCE 2018</b> .....	<b>62</b>
<b>ANNEXE 2 : TARIFICATION APPLIQUEE SUR LE RESEAU</b> .....	<b>63</b>
<b>ANNEXE 3 : TABLEAU RECAPITULATIF DES VENTES PAR SOUS-STATION</b> .....	<b>64</b>
<b>ANNEXE 4 : INVENTAIRE</b> .....	<b>67</b>
<b>ANNEXE 5 : LIASSE FISCALE</b> .....	<b>79</b>
<b>ANNEXE 6 : DECLARATIONS ORGANISME VERIFICATEUR – CO2 – 2018</b> .....	<b>85</b>
<b>ANNEXE 8 : CONTROLE CONTENU DU RAPPORT</b> .....	<b>96</b>

dijon énergies

SYNTHÈSE





## 1. LES FAITS MARQUANTS

### 1.1. CONTRAT

La société Dalkia France a été chargée par la Communauté d'Agglomération Dijonnaise de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession. Dijon Energies (Filiale de Dalkia France) s'est vu confier la conception, la réalisation et le financement du réseau de chaleur, son exploitation et son entretien, ainsi que la recherche des usagers.

Cette délégation de service public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 12 janvier 2012.

Les travaux prévoient la construction d'une chaufferie de 20 MW alimentée au gaz, au Nord de Dijon, raccordée à l'usine d'incinération du Grand Dijon, ainsi qu'une chaufferie biomasse au sud de Dijon de 30 MW secourue sur site au gaz.

### 1.2. TRAVAUX

Au cours de l'année 2018, nous avons poursuivi, à Dijon et à Fontaine-Lès-Dijon, la construction du réseau urbain dans les quartiers concernés par la poursuite de la tranche d'extension relative à l'avenant N°4. Ces travaux se sont traduits par 2 662 mètres linéaires de réseau urbain complémentaires qui ont fait l'objet d'une gestion de multiples chantiers indépendants dans ces villes.

Au 31/12/2018, la longueur totale du réseau mis en service est de l'ordre de 48,8 km dont 9,3 km sur Quetigny.

### 1.3. TARIFS

Le prix moyen de la chaleur (R1+R2) vendue aux abonnés est de **63,18 €HT / MWh**.

Dijon Energies bénéficie, depuis le 1er janvier 2015, d'un taux plafonné sur une part de la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). De ce fait, Dijon Energies a reçu un remboursement rétroactif des Douanes en 2018, au titre des années 2015, 2016 et 2017. En accord avec Dijon Métropole, ce montant remboursé a été intégralement reversé aux abonnés du réseau urbain au prorata de leur consommation respective sur ces périodes.

Au global, plus de 282 k€ ont été remboursés aux abonnés au prorata de leurs consommations de chaleur sur ces exercices.

Le prix moyen ci-avant ne tient pas compte des avoirs transmis par Dijon Energies à l'ensemble des abonnés du réseau urbain et relatifs aux remboursements du trop-perçu de TICGN au titre des années 2015, 2016 et 2017.

## 1.4. EXPLOITATION

Compte tenu de la bien plus faible rigueur climatique par rapport à 2017, le volume d'activité de Dijon Energies n'a augmenté que de +3% par rapport à l'exercice précédente et ce, malgré les 21 nouvelles sous-stations créées et reliées majoritairement au réseau en seconde partie de l'année 2018.

Nous n'avons connu aucune rupture d'approvisionnement d'énergie impactant les abonnés.

## 1.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

Nous enregistrons un résultat négatif de - 53 802 € pour 2018.

## 2. LE RESEAU AUJOURD'HUI

### 2.1. UN OUTIL AU SERVICE DE DIJON METROPOLE

#### Chiffres Clés au 31/12/2018

- 247 postes de livraison de chaleur en fonctionnement à ce jour, dont 178 sur Dijon et 69 sur Quetigny.
- Plus de 123 MW de puissance souscrite au total pour alimenter des bâtiments publics ou privés (enseignement, santé, bâtiments communaux, tertiaire public ou privé ...), dont 103,5 MW sur Dijon et 19,5 MW pour Quetigny.
- 48,8 km de réseau de distribution, dont 9,3 km à Quetigny.

### 2.2. LES CLIENTS DU RESEAU

Typologie	Puissance souscrite kW	Répartition
Habitat hors logements sociaux	26198	21,3%
Logements sociaux	13394	10,9%
Equipements publics	72783	59,1%
Equipements privés	10689	8,7%
<b>TOTAL</b>	<b>123064</b>	<b>100%</b>

### 3. PERFORMANCE ECONOMIQUE DU RESEAU

Exercice comptable 2017 / 2018		
Chiffres clés (€)		
	2017	2018
Total des Produits	14 892 513	14 964 268
Ventes de chaleur	6 654 782	6 692 104
Ventes Cogé Quetigny	2 494 762	2 655 068
Abonnements	5 570 591	5 905 433
Achats d'énergie	-7 441 787	-7 485 340
Amortissements (PRCI)	-2 095 047	-2 312 267
Résultat	547 243	-53 802

### 4. QUALITE DU SERVICE

#### 4.1. EXPLOITATION

Dans le cadre de notre politique d'écoute clients, Dalkia a réalisé en 2018 une enquête « Satisfaction Clients Premium » approfondie afin de mesurer leur satisfaction et de recueillir leurs attentes.

## Votre avis nous est précieux !

Pour l'année 2018, cette enquête a été réalisée entre les mois de novembre et décembre, auprès d'un échantillon de 759 clients en France.

145 clients ont répondu à l'enquête sur le périmètre géographique géré par Dalkia Centre Est.

Les questions posées portaient sur la satisfaction globale, le niveau d'effort à déployer dans le cadre de la relation avec Dalkia, le niveau d'information émis par Dalkia, le niveau de satisfaction concernant les interlocuteurs Dalkia, la qualité du service rendu et l'expertise de Dalkia, etc.

La note de satisfaction globale qui ressort de cette enquête est de **7,6/10** pour la région Dalkia Centre Est, note identique à 2017.

#### SATISFACTION GLOBALE



#### INTENTION DE RENOUVELER



#### RECOMMANDATION



Trois points forts essentiels ont recueilli une grande satisfaction de ces clients interrogés :

- ✱ La prise en compte de la sécurité : **8,6/10**
- ✱ La relation client : **8,3/10**
- ✱ La qualité des dépannages : **8,1/10**

Deux axes de progrès sont attendus :

- ✱ Le traitement des réclamations : **6,9/10**
- ✱ Les retours d'information (qualité de l'information émise **7,4/10** et qualité du reporting **7,6/10**)

#### 4.2. CONTINUITE DE SERVICE

Nous avons subi 3 fuites sur le réseau de distribution à Quetigny. Ces incidents n'ont eu que de faibles impacts sur la fourniture d'énergie pour les abonnés, car ils ont été maîtrisés via des campagnes d'affichage.

- ▶ une fuite sur le tronçon alimentant le GS4, rue Olivier de Serres en juin 2018 (défaut d'étanchéité dalles caniveaux),
- ▶ une fuite sur le tronçon principal alimentant la crèche, rue du Midi en juin 2018 (défaut d'étanchéité dalles caniveaux),
- ▶ une fuite sur le réseau principal rue du Midi, sur le tronçon alimentant des copropriétés (Les Saules...) en juillet 2018.

#### 4.3. RECLAMATION CLIENTS

Nous n'avons pas enregistré de lettre de réclamation de la part des abonnés ou de l'Autorité Concédante.

#### 4.4. COMMUNICATION PHASE CHANTIER

Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions, avec un affichage adéquat et évolutif, et un service hotline (0800 00 78 15) en appui pour guider et renseigner les usagers de la route et les riverains.



La coordination des travaux de voirie s'est faite en étroite collaboration entre les services de la Ville de Dijon et les équipes chargées du projet.



**Exemple de bache installée à proximité de nos chantiers extérieurs**

En parallèle de ces travaux, nous avons également régulièrement mis à jour le site internet ([www.dijon-energies.fr](http://www.dijon-energies.fr)) afin de partager, auprès du plus grand nombre, l'actualité de nos travaux sur le réseau (plannings, photos, ...).

## 5. PERSPECTIVES

### L'année 2018 a été consacrée, pour l'essentiel :

- ▶ à la poursuite du développement du réseau urbain notamment en direction de la commune de Fontaine lès Dijon et vers les rues Lenôtre, Prince de Condé et rue Chevreul à Dijon, conformément aux dispositions prévues dans l'avenant N°4 au contrat de délégation,
- ▶ à la poursuite des raccordements de nouvelles constructions livrées à l'intérieur de l'Eco-cité Jardins des Maraîchers, côté boulevard de Chicago à Dijon,
- ▶ à la finalisation des travaux d'installation du réseau urbain pour le programme Cœur de ville à Quetigny dans l'attente du raccordement des nouvelles constructions prévues à partir de 2019/2020.

### L'année 2019 sera consacrée en grande partie:

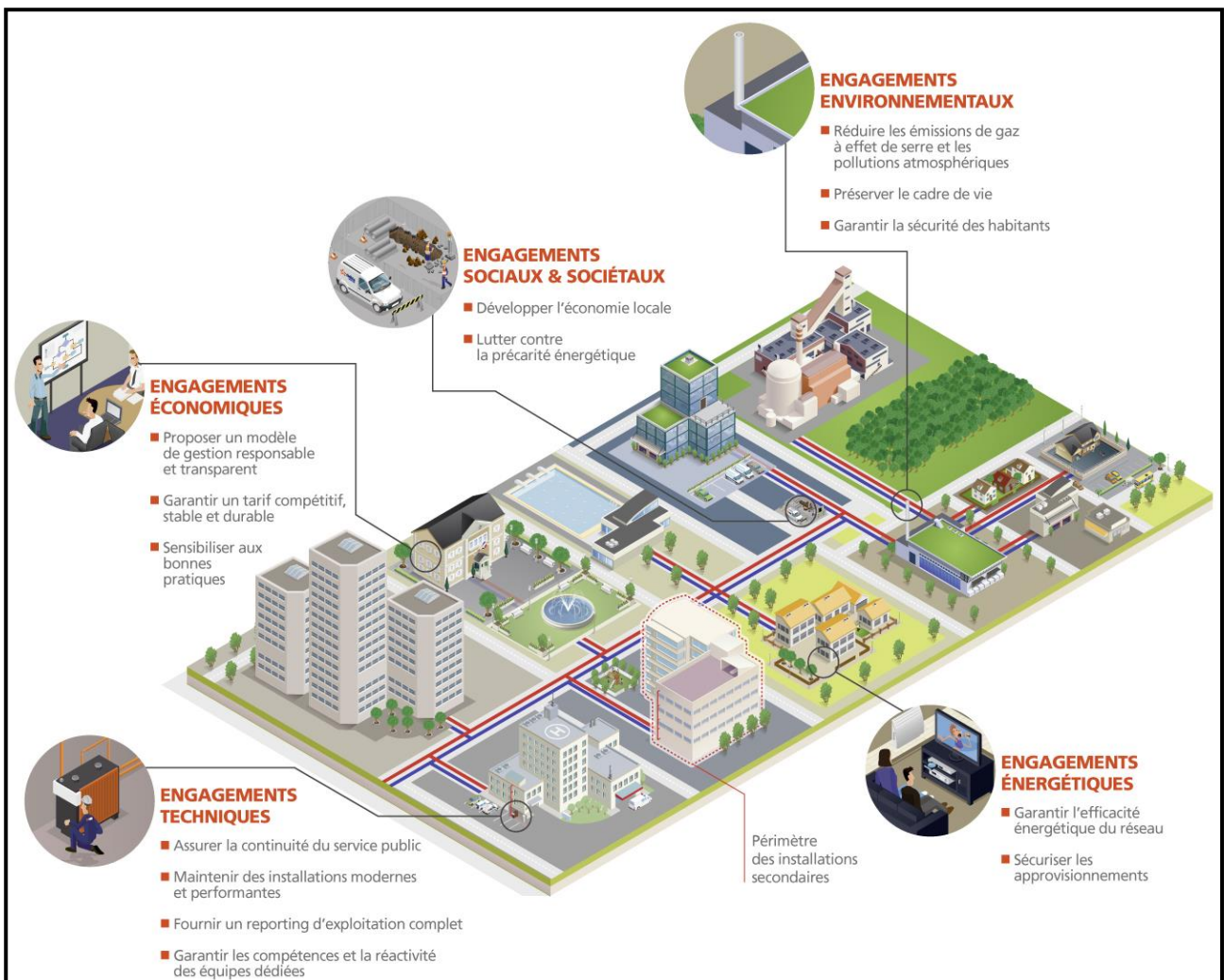
- ▶ à la poursuite de l'extension du feeder au travers la commune de Fontaine-lès-Dijon, et ce jusqu'à la sous-station d'interconnexion, conformément aux dispositions prévues dans l'avenant n°5 au contrat. Dans le même temps, nous créerons les antennes nécessaires aux raccordements des divers bâtiments communaux de cette ville ;
- ▶ à la poursuite des raccordements de nouvelles constructions livrées au sein de l'Eco-cité Jardins des Maraîchers, Via Romana et Heudelet 26 à Dijon, ainsi qu'au raccordement effectif de la piscine du Carrousel après travaux de réhabilitation du site ;
- ▶ aux travaux d'extension du réseau urbain dans le quartier « Préfecture » et en direction de la commune de Longvic.

dijon énergies

PRÉSENTATION DU  
MÉTIER



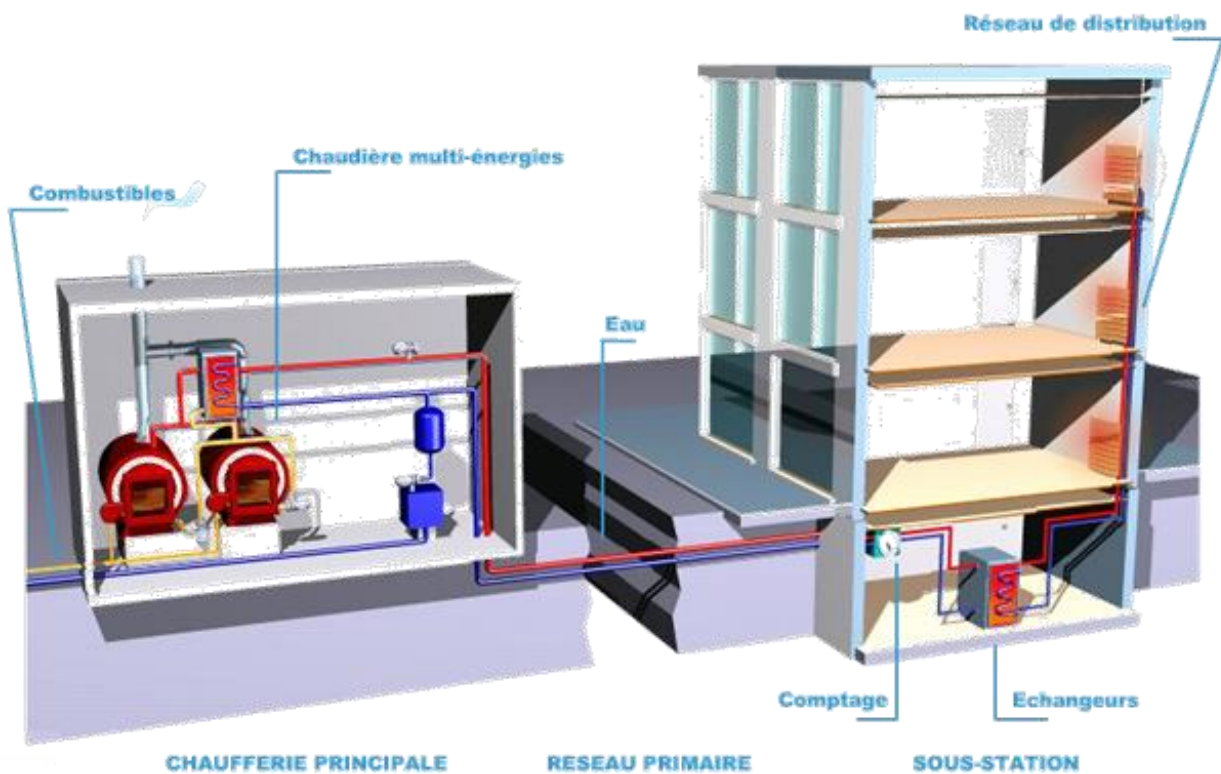
- ▶ **Produire, transporter et distribuer la chaleur** pour tout usage dans le périmètre concédé et sans interruption de fourniture,
- ▶ **Produire de l'électricité** le cas échéant,
- ▶ **Faire bénéficier à l'ensemble des abonnés du même niveau de confort, et en veillant à la même égalité de traitement.**



## 1. PRINCIPE GENERAL

Un réseau de chaleur se découpe en trois parties :

- ▶ Une centrale de production de chaleur,
- ▶ Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur,
- ▶ Des sous-stations qui permettent de délivrer la chaleur aux clients.



## 2. PRODUCTION DE CHALEUR (GENERALITES)

### 2.1. LA CHAUDIERE CLASSIQUE (GAZ OU FIOUL)

#### 2.1.1. Principe

La chaudière est le système le plus simple de production de chaleur.

Le combustible et le carburant sont consommés dans une chambre de combustion. La chaleur dégagée permet le réchauffage d'un fluide caloporteur permettant d'apporter la chaleur aux points de livraison.



### 2.1.2. Avantages

- ▶ une technologie simple,
- ▶ l'utilisation de combustibles,
- ▶ un rendement thermique élevé.

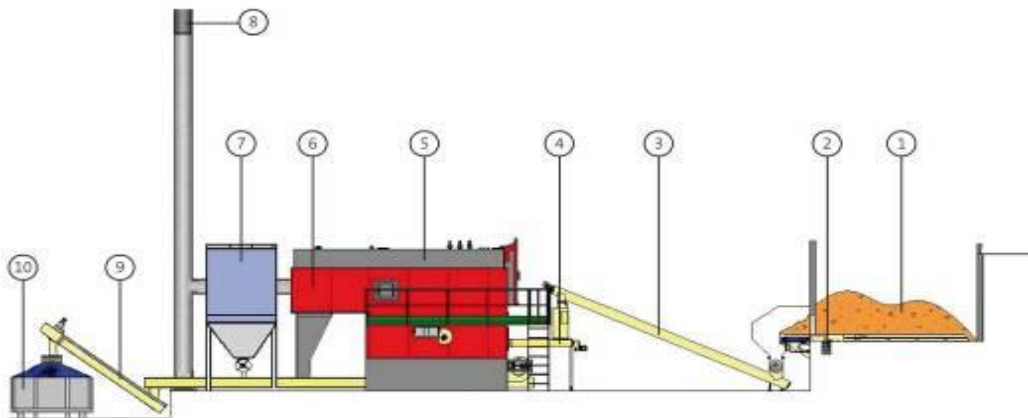
### 2.1.3. Inconvénients

- ▶ les émissions atmosphériques liées à l'utilisation des combustibles fossiles,
- ▶ l'intégration dans le paysage urbain.

## 2.2. LA CHAUDIERE BIOMASSE

### 2.2.1. Principe

Il s'agit de la chaleur fournie par la combustion du bois ou de résidus agricoles. La forêt ne constitue une ressource renouvelable que dans la mesure où son exploitation s'accompagne de reboisement.



#### 1/ Silo de stockage :

La biomasse est extraite du silo de stockage par un fond mouvant équipé de racleurs. D'autres solutions de transfert peuvent être mises en place en fonction des caractéristiques du site comme notamment le système par grappins.

#### 2/ Extracteur à poussoirs hydrauliques :

La biomasse est extraite du silo.

**3/ Convoyeur combustible :**

La biomasse est acheminée vers la chaudière.

**4/ Poussoir d'introduction :**

La biomasse est introduite dans la chambre de combustion.

**5/ Chaudière biomasse****6/ Dépoussiéreur multi-cyclone :**

Les poussières les plus fines sont retenues et récupérées. En général, cette première filtration est accompagnée d'une filtration complémentaire par l'intermédiaire d'un filtre à manches qui captera les poussières les plus fines.

**7/ Filtre à manches****8/ Cheminée :**

Les émissions résiduelles sont évacuées, principalement sous forme de CO<sub>2</sub> et de vapeur d'eau.

**9/ Convoyeur à cendres et poussières :**

Les cendres et les poussières sont récupérées et convoyées vers la benne à cendres.

**10/ Benne à cendres :**

Les bennes à cendres sont évacuées vers des sites de retraitement.

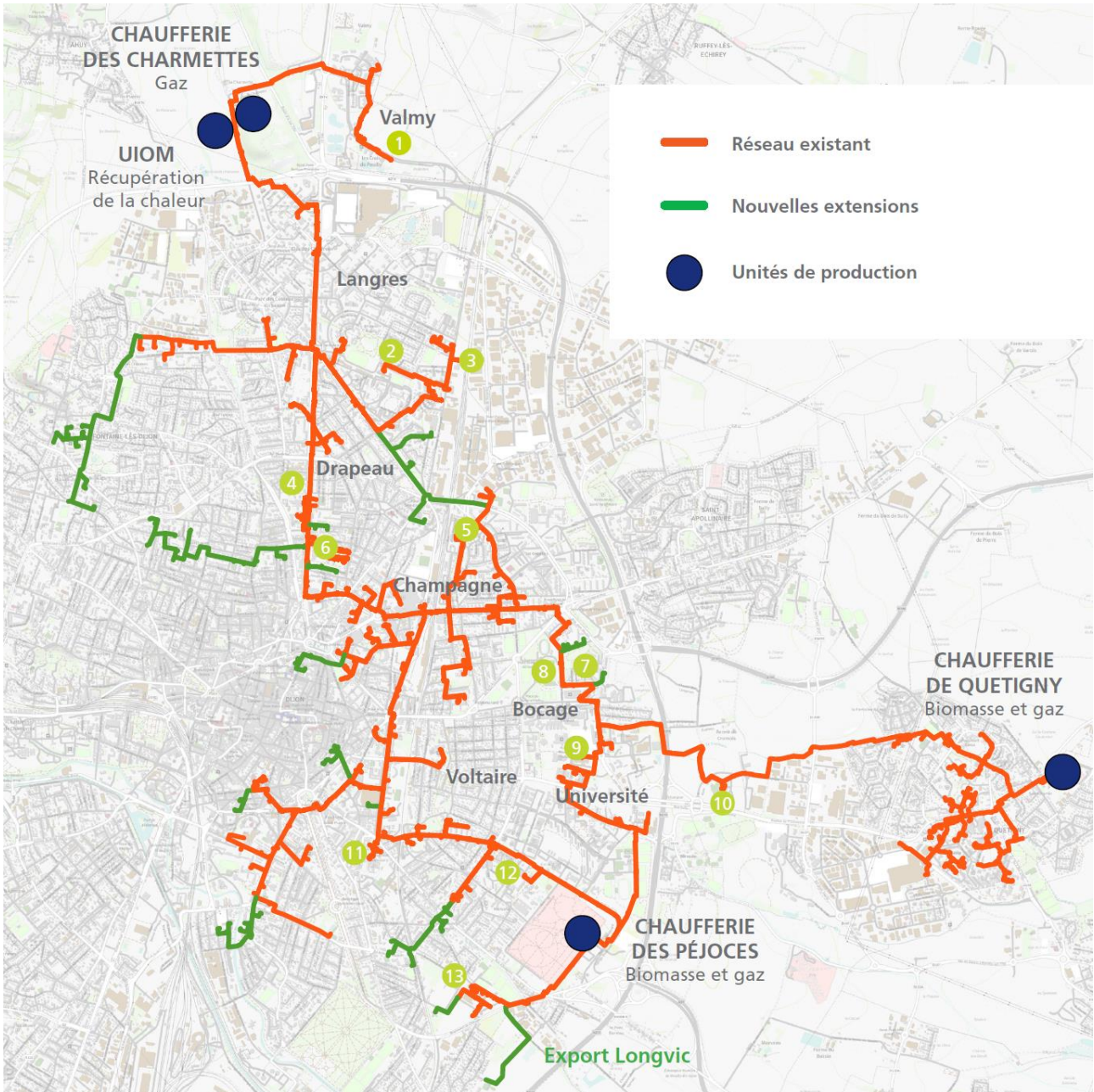
**2.2.2. Avantages**

- ▶ la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- ▶ la valorisation des déchets.

**2.2.3. Inconvénients**

- ▶ un problème de qualité : la matière première n'est pas homogène, la taille des copeaux de bois peut varier, ainsi que l'hygrométrie,
- ▶ le problème des cendres humides dans les chaudières provoquant de la corrosion et nécessitant un nettoyage régulier des installations.

### 3. LE RESEAU DE CHALEUR DIJON ENERGIES A FIN 2018



D'une longueur totale de 48,8 km sur l'ensemble du périmètre de la délégation, ce réseau de chaleur est constitué de 6 points de production de chaleur, dont la chaufferie de Quetigny, la chaufferie gaz du CHU, la chaufferie gaz du quartier « hommes » de la maison d'arrêt, exploitées par convention, ainsi que l'importation de chaleur depuis l'unité de cogénération à gaz située rue du Docteur Petitjean à Dijon.

### 3.1. AU NORD DE DIJON, LA CHAUFFERIE DES CHARMETTES



Constituée de 2 chaudières mixtes gaz/fioul domestique d'une puissance unitaire de 10 MW, cette chaufferie récupère également une partie de la chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine d'incinération du Grand Dijon au moyen d'un échangeur d'une puissance de 9 MW.

L'usine d'incinération a couvert, en 2018, plus de 27% des besoins annuels du réseau de chaleur.

### 3.2. AU SUD DE DIJON, LA CHAUFFERIE URBAINE BIOMASSE DES PEJOCES



A fin 2018, ce site comprend :

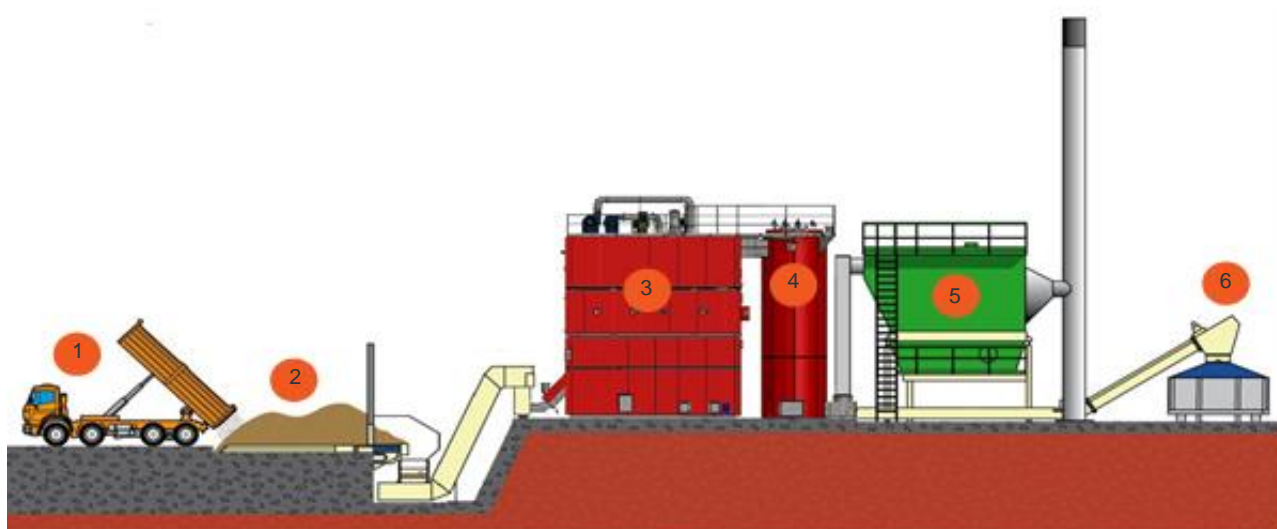
- ▶ 3 générateurs mixtes gaz/fioul domestique d'une puissance unitaire de 20 MW.



- ▶ 3 générateurs biomasse d'une puissance unitaire de 9.5 MW.



### 3.3. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE MISE EN PLACE



- 1 L'approvisionnement en biomasse est assuré par l'Office National des Forêts. Elle arrive par camion à fond mouvant d'une capacité d'environ 90 m<sup>3</sup>.

- 2 La biomasse est déversée dans 3 fosses de réception de 500 m<sup>3</sup> chacune. Celle-ci est extraite à l'aide d'un système d'échelle mobile. La biomasse se déverse dans des convoyeurs à chaîne et est acheminée dans la goulotte d'introduction de la chaudière.
- 3 Le bois s'enflamme dans des chaudières équipées de 3 éléments empilés les uns sur les autres. L'élément du bas, appelé « foyer », permet l'introduction de la biomasse dans la chaudière, d'effectuer son séchage, sa gazéification et sa combustion (à 900°C). Ensuite les « chambres de combustion n°1 et n°2 » (à 1100°C) permettent de réaliser la combustion la plus complète possible des gaz du foyer et de limiter ainsi les rejets atmosphériques.
- 4 L'air chaud passe à travers un échangeur vertical et cède ces calories à l'eau qui circulera dans le réseau de chaleur et alimentera les abonnés.
- 5 L'air chaud passe ensuite dans un dépoussiéreur multi-cyclones, premier niveau de filtration de l'installation, puis dans un filtre à manches qui enlèvera la plupart des particules encore présentes dans l'air. L'installation dispose également d'un système de récupération de chaleur permettant d'améliorer le rendement de la chaudière.
- 6 La combustion de la biomasse produit des cendres. Celles-ci sont collectées dans des bacs contenant de l'eau, sont convoyées sous forme de pâte et à terme sont envoyées en valorisation agricole.

Les chaudières biomasse fonctionnent avec un rendement thermique optimisé tout en modulant la charge de 25 à 100 %.

Elles participent à la diminution des gaz à effet de serre, par le CO<sup>2</sup> évitées par an (par rapport à une solution tout gaz).

La biomasse arrivera par camion, à fond mouvant (d'environ 90 m<sup>3</sup>). Elle sera déversée au niveau d'une fosse de stockage de 3 x 500 m<sup>3</sup>.

Le site dispose aussi d'une capacité de stockage extérieur d'environ 10 000 m<sup>3</sup>.

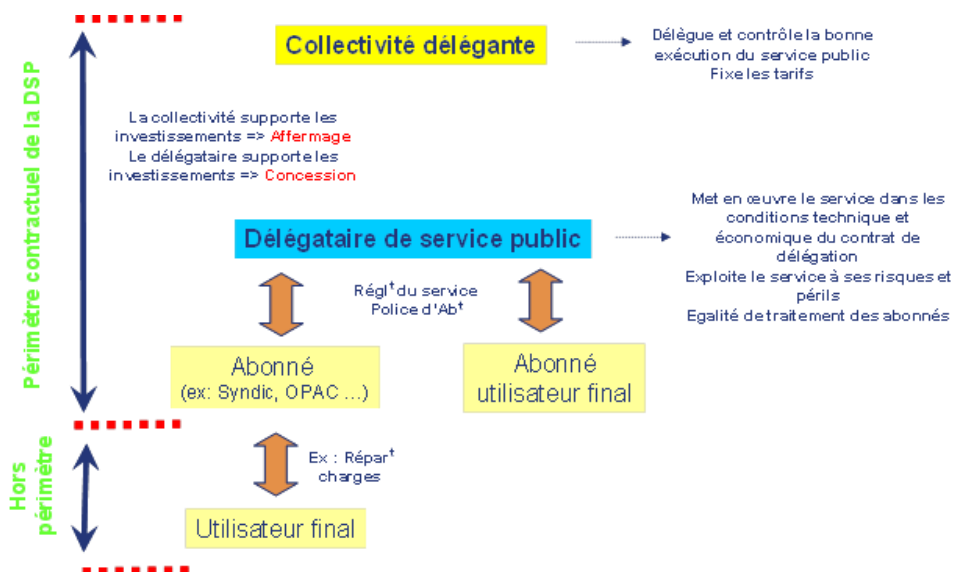


### 3.4. LA CENTRALE BIOMASSE EN QUELQUES CHIFFRES

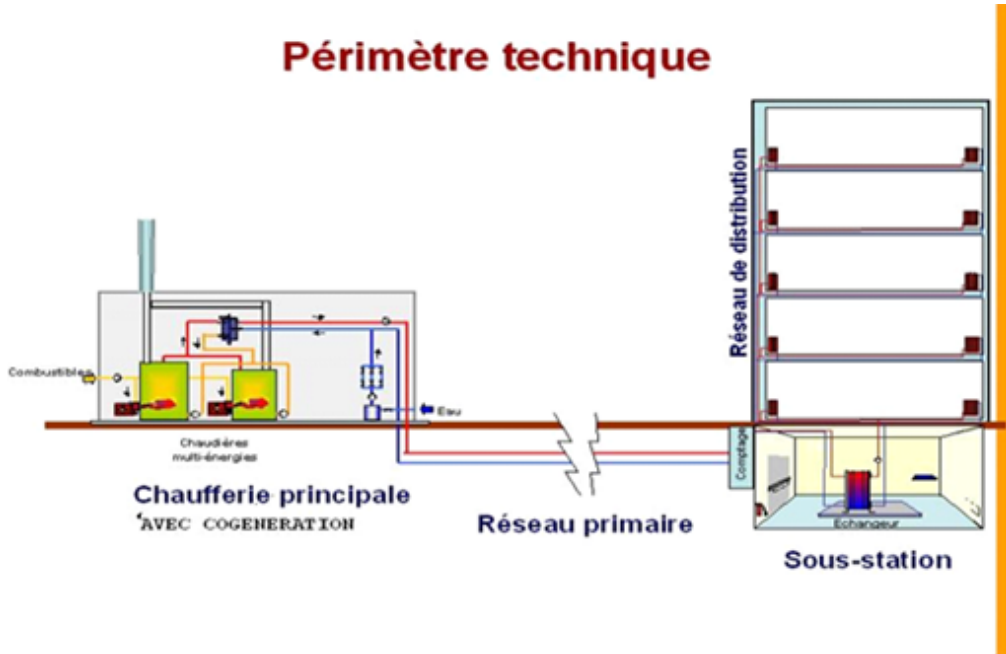
- Puissance unitaire d'une chaudière biomasse : 9 500 kW avec économiseur.
- Rendement maximum de la chaudière biomasse : 88 %.
- Température de l'eau chaude produite : 105° C maxi.
- Traitement des fumées : dépoussiéreur multi-cyclones et filtre à manches.
- Ramonage automatique des tubes chaudière par air comprimé.
- Type de biomasse : plaquettes forestières.
- Stockage biomasse : fosses de 3 x 500 m<sup>3</sup> + 10 000 m<sup>3</sup>.
- Livraison : camion à fond mouvant de 90 m<sup>3</sup>, soit environ 25 tonnes de biomasse.
  
- **Consommations annuelles estimées :**
  - ✓ A terme, 50 000 tonnes de biomasse consommées chaque année.
  - ✓ Couverture biomasse : 50 % des besoins annuels du réseau.
  
- **Impact sur l'environnement :**
  - ✓ 44 400 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées chaque année en régime établi à horizon 2027, soit en moyenne 18 700 véhicules en moins en circulation par an.

## 4. FORME CONTRACTUELLE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

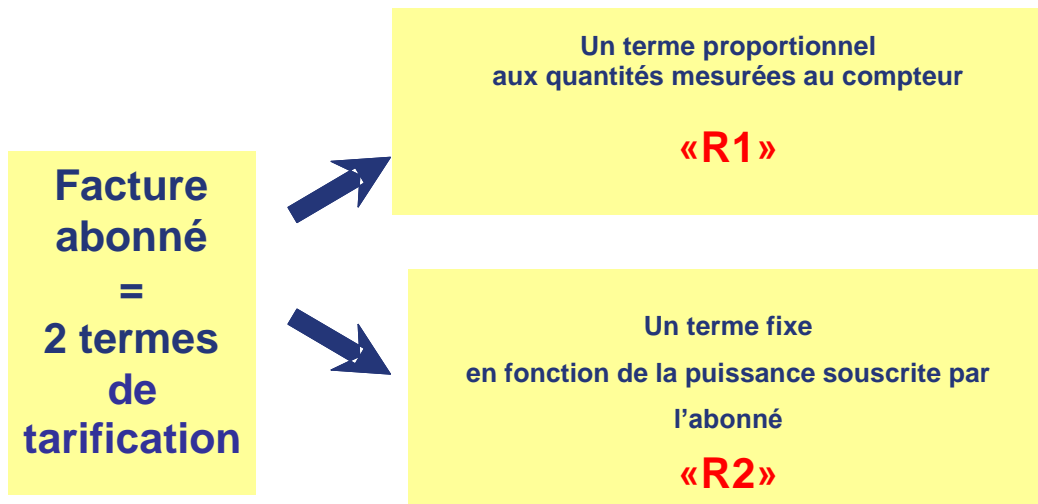
### 4.1. PARTIES PRENANTES



4.2. PERIMETRE TECHNIQUE



4.3. TARIFICATION



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.



dijon énergies

COMPTE-RENDU  
TECHNIQUE ET  
COMMERCIAL



## 1. CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

La situation contractuelle à fin 2018 est la suivante:

### 1.1. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention, la société Dalkia France a été chargée par la Communauté d'Agglomération Dijonnaise de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession.

Dalkia France s'est ainsi vu confier :

- ▶ la conception du projet, à savoir un réseau de transport et de distribution de chaleur incluant les postes de livraison, une chaufferie biomasse et une chaufferie d'appoint et secours,
- ▶ la réalisation des équipements : réseau, chaufferie et raccordements,
- ▶ le financement du réseau de chaleur,
- ▶ l'exploitation et l'entretien des équipements, incluant le gros entretien et le renouvellement, ainsi que la modernisation des installations,
- ▶ la recherche des usagers, incluant le développement du réseau, ainsi que la gestion des relations contractuelles.

Cette délégation de service public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 12 janvier 2012. Elle se terminera au plus tard le 31/12/2036.

### 1.2. AVENANTS AU CONTRAT INITIAL

#### 1.2.1. Avenant n°1 : En date du 10/09/2012

L'obligation de création d'une société dédiée ayant pour unique objet la gestion déléguée du service public a abouti à la création de Dijon Energies, filiale à 100% de Dalkia France. Par l'Avenant 1, Dijon Energies se substitue à Dalkia France, dans les mêmes conditions que celles fixées aux termes du contrat.

#### 1.2.2. Avenant n°2 : En date du 03/02/2014

Le schéma directeur des réseaux de chauffage urbain, mis à jour en 2013, a mis en évidence l'intérêt d'interconnecter le réseau de chaleur de Dijon Est avec le réseau de chaleur de Quetigny. L'avenant 2 fixe donc les conditions de mise en œuvre de ces opérations et procède, dans le même temps, aux ajustements et décisions apparus nécessaires depuis l'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public.

#### 1.2.3. Avenant n°3 : En date du 10 avril 2015

La loi de finances n°2013-1278 du 29/12/2013 fait évoluer le tarif de la Taxe Intérieure sur la Consommation du Gaz Naturel (TICGN) à partir du 1er avril 2014, suite à l'introduction d'une composante carbonée dans

toutes les taxes de consommation intérieures. Les utilisateurs de gaz pour un usage résidentiel ou assimilé qui, jusqu'à présent, en étaient exonérés au titre d'un contrat individuel de fourniture de chaleur ou en tant que résidents de bâtiments chauffés collectivement sont désormais tenus d'acquitter cette taxe au nouveau tarif en vigueur.

L'arrêté du 11 mars 2014 relatif aux profils et aux droits unitaires de stockage (JOdu28/03/2014) et le décret n°2014-328 du 12 mars 2014 relatif à l'accès aux stockages souterrains de gaz naturel (JO du14/03/2014), modifient profondément les règles en matière de stockage gaz, imposant aux opérateurs des coûts supplémentaires se rajoutant à leur tarification.

L'avenant n°3 a donc pour objet de prendre en compte ces nouvelles dispositions.

#### 1.2.4. Avenant n°4 : En date du 20 janvier 2016

Le schéma directeur des réseaux de chauffage urbain de l'agglomération urbaine dijonnaise, dont la mise à jour a débuté en 2015, a mis en évidence l'intérêt d'étendre le réseau de chaleur de Dijon en direction de certaines zones qui présentent une densité de livraison de chaleur importantes et dans des communes proches de Dijon telle que la ville de Fontaine-Lès-Dijon.

Aussi, Dijon Métropole a donc souhaité procéder à l'extension du périmètre de la délégation vers la commune de Fontaine-Lès-Dijon.

Par ailleurs, Dijon Energies a eu l'opportunité de pouvoir acheter de la chaleur produite par un cogénérateur et donc importer de la chaleur sur le réseau ce qui permettra de minorer très sensiblement l'impact tarifaire lié à la réalisation des travaux d'extension du périmètre.

En conséquence, Dijon Métropole a validé, lors de son conseil communautaire de décembre 2015, l'avenant N°4 définissant les conditions de mise en œuvre de ces opérations.

Cet avenant a ainsi été notifié à Dijon Energies le 20 janvier 2016, après passage en Préfecture et validation par les services de la Légalité.

#### 1.2.5. Avenant n°5 : En date du 7 mai 2018

La Métropole de Dijon a décidé de mieux valoriser les énergies de récupération issue de l'UIOM, qui grâce à la modification du turbo alternateur décidée par la Métropole, doit permettre de fournir une plus grande quantité d'énergie thermique et de permettre de fournir cette énergie de récupération au réseau de Dijon ainsi qu'à celui de Fontaine d'Ouche et de Chenove.

La puissance thermique livrée aux réseaux de chaleur sera alors portée à environ 25 MW décomposée comme suit :

- ▶ 15 MW pour le réseau de Dijon Energies,
- ▶ un complément de 10 MW pour le réseau de Fontaine d'Ouche et Chenove.

Pour ce faire, les conditions économiques et techniques imposent que cette chaleur transite par le réseau de Dijon Energies, réseau qui bénéficie déjà de chaleur issue de l'UIOM.

Cet avenant a donc pour objet de définir les conditions technico-économiques nécessaires à la mise en œuvre d'un tel projet.

### 1.3. CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Une convention a été mise en place en 2017 pour le site de la Maison d'Arrêt. Au-delà de l'activité et contraintes spécifiques de ce site pénitentiaire, cet emplacement est également un centre de commandement en cas de situations de lutte anti terrorisme. La chaufferie gaz du quartier Hommes assurera la continuité de la fourniture de chaleur pour certains bâtiments en cas de défaillance du réseau urbain.

Une première convention d'occupation temporaire avait initialement été mise en place en 2014 pour le site CHU Bocage.

### 1.4. AUTRES CONVENTIONS

Une convention a été mise en place en 2017 dans le cadre de l'aménagement de la zone « Centralité- Cœur de ville » à Quetigny. Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux relatifs à la mise en place du feeder principal sur cette zone a été effectuée au cours du mois de novembre 2017. L'ensemble des travaux primaires doivent être réalisés au printemps 2018.

Il s'agit ainsi d'une troisième convention qui vient s'ajouter à celles déjà en place pour l'aménagement de la zone Eco Cité Jardins des Maraîchers et Via Romana à Dijon.

### 1.5. TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT

Par convention, la société Dijon Energies a été chargée par la Communauté d'Agglomération Dijonnaise de la gestion du réseau de chaleur. Dijon Energies s'est ainsi vu confier la conception, la réalisation et le financement du réseau de chaleur, ainsi que son exploitation, son entretien, et la recherche des usagers. Cette délégation de service public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 12 janvier 2012.

Les travaux prévoyant la construction de la chaufferie Des Charmettes au Nord de Dijon ont débuté au cours de l'année 2012 pour se terminer à l'automne 2013. Ils ont vu la construction du bâtiment ainsi que l'installation de 2 chaudières gaz de 10 MW unitaire.

L'inventaire complet des équipements est donné en annexe 3. Il comprend notamment les principaux éléments suivants :

- ▶ 3 chaudières Bosch à tubes de fumée d'une puissance de 10 MW, équipées chacune d'un brûleur de marque Weishaupt, mixte gaz/ FOD,
- ▶ 3 pompes réseau de 208 m<sup>3</sup>/h pour le réseau Sud,
- ▶ 2 bâches alimentaires de 20 m<sup>3</sup> chacune,

- ▶ 1 GTC avec centrale incendie et détection gaz,
- ▶ 1 échangeur de 4 MW pour alimenter la zone Valmy,
- ▶ 1 ensemble maintien de pression pour l'antenne Valmy,
- ▶ 2 pompes réseau de 85 m<sup>3</sup>/h pour la zone Valmy.

Les travaux prévoyant la construction de la chaufferie urbaine biomasse des Péjoces, au Sud de Dijon, ont débuté au cours de l'année 2013 pour se terminer à l'automne 2014. Ils ont vu la construction du bâtiment ainsi que l'installation de 3 chaudières bois de 9,5 MW unitaire et de 3 chaudières gaz de 20 MW unitaire.

En partie extérieure, les aménagements nécessaires ont également été réalisés afin d'assurer un stockage de plaquettes forestières suffisantes permettant un fonctionnement en continue notamment durant les périodes de plus grands froid.

L'inventaire complet des équipements est donné en annexe 3.

En parallèle, des sous-stations d'échange ont été mises en fonctionnement, pour alimenter les bâtiments raccordés. L'inventaire mis à jour est donné dans le tableau en annexe 3.

Ces sous stations comprennent des échangeurs d'une puissance unitaire allant de 70 kW (nouvelles constructions BBC) à 8 MW (CHU Dijon site du Bocage).



***Sous station CHU Bocage : 2 échangeurs de 8 MW***

L'année 2018 a été l'occasion de poursuivre la construction du réseau urbain dans les quartiers demandeurs.

Près de 2 662 mètres linéaires de réseau urbain supplémentaires ont été construits et ont fait l'objet de 3 chantiers indépendants, importants, à savoir:

- ▶ **L'Antenne « Le Notre – Prince de Condé »** assurant la distribution de chaleur pour différents bâtiments privés (clinique, copropriétés) sur le secteur des rues Prince de Condé et Colombière.

Cette phase s'inscrit dans la poursuite du développement de l'antenne principale « Castel » qui a été initialement planifiée sur 2016, 2017 et 2018.

- **L'Antenne « Chevreul »**, assurant la distribution de chaleur à l'avenir pour, principalement, la piscine du Carrousel en cours de travaux. Cette antenne complémentaire ne sera mise en service qu'à partir de la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019, date prévisionnelle de début des essais de performance des nouvelles installations en cours de construction sur ce site réhabilité par la ville de Dijon.

Cette phase s'inscrit dans la poursuite du développement de l'antenne principale « Castel » qui a été initialement planifiée sur 2016, 2017 et 2018.

- **L'Antenne « Fontaine-les-Dijon »** d'une longueur de 1407 ml assurant la distribution de chaleur pour de nombreux collectifs situés rue Majnoni d'Intignano. Cette phase travaux s'inscrit dans la poursuite du développement prévu dans le cadre de l'avenant N°4 au contrat.

Cette antenne a été redimensionnée sur la base d'un DN 300 conformément aux dispositions actées dans le cadre de l'avenant N°5 de manière à ce que ce feeder soit en capacité de faire transiter une partie du complément de puissance de l'UVED en direction de la sous-station d'interconnexion située à l'angle de la rue Charles Péguy et de la rue de Bourgogne.

Dans certains cas, le dimensionnement du réseau (longueur, diamètre) par rapport à notre prévisionnel a été modifié.

Ci-après, le détail des modifications intégrant nos travaux réalisés en 2018 au titre de l'avenant N°4 :

DENOMINATION TRONCON	Consolidation par tronçons			Consolidation par DN		Consolidation par DN		ECARTS PROJET / REALISE
	Convention Ademe - Avenant 4			Convention Ademe - Avenant 4		REALISE DSP		
	N° Tronçon Appendice 6 Convention Ademe	Diamètre Nominal réponse DSP	Longueur tranchée réponse DSP	Diamètre Nominal réponse DSP	Longueur tranchée réponse DSP	Diamètre Nominal réalisé	Longueur tranchée réalisé	
		mm	m	mm	m	mm		
Antenne Castel 2018	R39 - R40	150	233	150	233	150	499	Continuité des travaux 2017 avec changement tracé alimentation piscine + puissance piscine un peu plus élevé que prévu
	R39 - Dev027	80	124	125	619	125	117	
	R39 - R37	125	74	100	17	100	260	
	R37 - R36	125	220	80	124	80	252	
	R36 - R35	125	80	50	262	65	127	
	R35 - R32	125	115					
	R32 - R31	100	17					
	R50 - R51	125	112					
	R51 - Dev029	50	262					
	R51 - Dev028	125	18					
	<b>Somme</b>		<b>1255</b>		<b>1255</b>	<b>Somme</b>	<b>1255</b>	
Antenne Fontaine les Dijon	R1-R2	200	268	200	460	300	1092	Augmentation du diamètre du réseau suite à la signature de l'avenant 5 intégrant le transport d'énergie pour Coriance
	R2-R3	200	17	125	95	65	120	
	R3-R6	200	175	100	442	40	195	
	R6-R7	125	60	65	140			
	R7-DEV021	40	40	50	231			
	R7-R10	125	35	40	75			
	R7-R10	100	331					
	R8-DEV020	50	31					
	R9-DEV019	40	23					
	R10-DEV023	40	12					
	R10-R12	100	111					
	R10-R12	65	24					
	R11-DEV018	65	6					
	R12-DEV017	65	110					
	Dev023	50	200					
<b>Somme</b>		<b>1443</b>		<b>1443</b>	<b>Somme</b>	<b>1407</b>		

2. ORGANISATION DU SERVICE

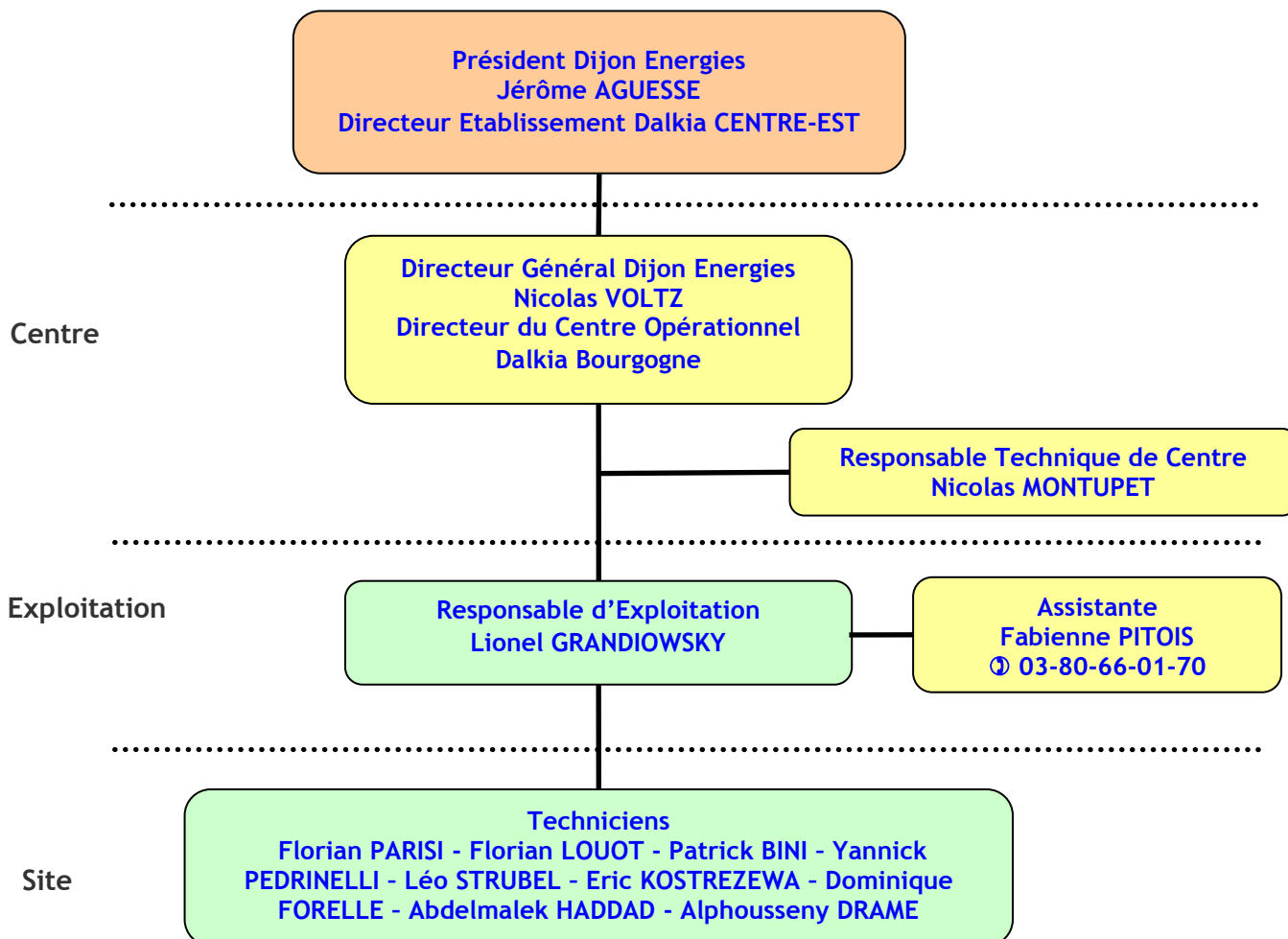
Dijon Energies  
18/20 rue du Docteur Quignard  
21000 Dijon

☎ 03 80 66 01 80  
Fax 03 80 66 05 59

Astreinte 24H/24 – 7J/7 – 365 JOURS/AN  
0811 90 24 24



Notre structure affectée au site



Pour assurer l'exécution du service, Dijon Energies bénéficie de l'appui des structures locales, régionales et nationales de Dalkia.

En complément de la structure affectée au site, d'autres services supports interviennent, à savoir :

**Autres supports locaux :**

Chef de projet: réalisation	David KUKULINSKI
Responsable suivi chantier	Jean-Louis MAILLOT
Cellule Travaux	Michel MAITRE
Relation avec l'Autorité Concédante	Didier FROMONT Hervé MONNIN

**Supports administratif / technique et commercial régionaux :**

Responsable facturation	Laurence ENJALBERT
Gestionnaire de contrats	Luis Filipe BATISTA
Contrôleur de gestion	Virginie JUGE
Responsable Service Travaux Centre Est	Michel BOURLOUX
Relation avec les abonnés	Hervé MONNIN

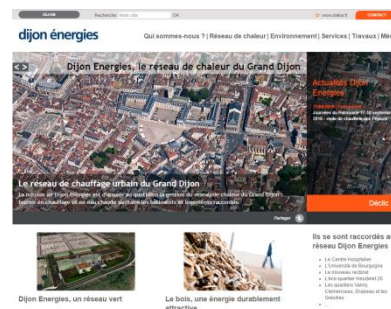
**3. EVENEMENTS COMMERCIAUX ET/OU TECHNIQUES MAJEURS SURVENUS DURANT L'ANNEE 2018**

**3.1. COMMUNICATION**

**3.1.1. Site internet**

Créé depuis 2014, le site internet [www.dijon-energies.fr](http://www.dijon-energies.fr) est consacré au réseau Dijon Energies.

Cet outil de communication est destiné à l'information des usagers et contient notamment des informations techniques, environnementales ainsi que l'actualité du réseau.

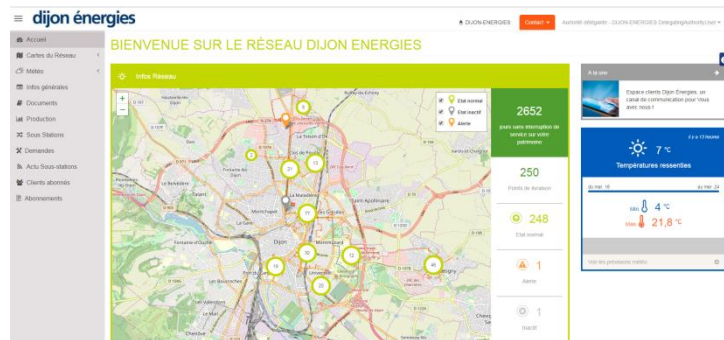




### 3.1.2. Espace Client

Cet outil de communication a été mis en service au cours du mois de décembre 2018 pour répondre, dans un premier temps, aux besoins de Dijon Métropole.

Le déploiement de cet outil de communication se poursuivra dans un second temps, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, aux abonnés du réseau urbain afin qu'ils puissent accéder à l'ensemble de leur patrimoine raccordé sous leur gestion (données techniques, factures dématérialisées, données météorologiques, contrats d'abonnement ...etc).



### 3.1.3. Les travaux durant l'année 2018

Des campagnes d'information à l'attention des usagers et des riverains concernés ont été réalisées périodiquement en fonction des travaux sur le réseau de chaleur, et ce en partenariat avec les services de la ville Dijon et de Dijon Métropole.

Des flyers simples et adaptés selon le phasage des travaux ont été communiqués aux abonnés, usagers, riverains directement dans leur boîte aux lettres. Ils ont également été mis en ligne sur le site internet dédié au réseau de chaleur.

La signalétique « travaux » s'est notamment articulée autour de panneaux et de bâches.



## 3.2. VISITES / PORTES OUVERTES ORGANISEES DURANT L'ANNEE 2018

- ▶ **11 Janvier 2018** : Visite d'une classe de 3ème du collège Champollion de Dijon.
- ▶ **17 Janvier 2018** : Visite de la C.A.S.E.C (Coopérative d'artisans du chauffage).
- ▶ **18 Janvier 2018** : Visite d'une classe de Terminale du lycée Castel de Dijon.
- ▶ **5 Février 2018** : Visite d'une classe AQSE de l'université de Dijon à l'initiative de la Dreal.
- ▶ **6 Février 2018** : Visite du service technique du CEA Valduc.
- ▶ **8 Février 2018** : Visite d'une classe de 5ème du collège des Lentillères de Dijon.
- ▶ **Mars 2018** : Visite d'une classe de 3ème du collège Champollion de Dijon.
- ▶ **Avril 2018** : Visite d'une classe bac pro du lycée Hyppolite Fontaine de Dijon.
- ▶ **6 Juin 2018** : Visite d'un groupe EDF et bailleurs Ile de France.

- ▶ **Octobre 2018** : Classe en entreprise avec une classe de Terminale bac pro du lycée Hippolyte Fontaine de Dijon.
- ▶ **22 Octobre 2018** : Visite d'un groupe EDF avec les représentants des communes forestières de Bourgogne Franche Comté.
- ▶ **20 Novembre 2018** : Visite d'employés de Dijon Métropole.
- ▶ **22 Novembre 2018** : Visite d'employés de Dijon Métropole.
- ▶ **18 Décembre 2018** : Visite du Conseil Départemental de Côte d'Or.
  
- ▶ **Chaufferie de Quetigny** :  
**13 Mars 2018** : Visite à l'initiative de la ville de Quetigny « Agenda 21 ».

### 3.3. MANAGEMENT DE LA SECURITE

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail et une implication forte de toute la chaîne de management.



Nos résultats se sont améliorés durablement depuis plusieurs années. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt a été quasiment divisé par 2 en 4 ans.

Néanmoins nous devons continuer nos efforts car on constate une légère hausse d'accidents du travail depuis 2017 (+2 avec arrêt et +6 sans arrêt).

**Il est à noter que 3 accidents du travail sans arrêt ont été enregistrés dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public :**

- ▶ Une projection de produits de traitement d'eau dans l'oreille du technicien intervenant a induit une correction du poste de traitement d'eau concerné. Cet incident a fait l'objet d'une causerie Sécurité sur ce sujet spécifique avec l'ensemble des techniciens potentiellement concernés par cette prestation.
- ▶ Un accident routier durant les horaires de travail (accident non responsable).
- ▶ Une douleur au genou suite à une maintenance sur un échangeur en sous-station. Une causerie Sécurité a été organisée sur le sujet plus vaste des « Gestes et postures ». Des genouillères ont été fournies aux techniciens dans le cadre de leurs interventions à venir.

Des réunions de sensibilisation « causerie sécurité » ont été organisées mensuellement à la chaufferie des Péjoces durant l'année 2018 avec l'ensemble des techniciens du site.

De plus, des vérifications des consignes de sécurité sont faites annuellement avec le référent réglementation de Dalkia Centre Est.

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens. Notre boîte à outils comprend les actions suivantes :

- ▶ **les causeries et les supports de communication,**
- ▶ **la gestion des Equipements de Protection Individuelle,**
- ▶ **les Visites Sécurité de la Hiérarchie,**
- ▶ **une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presqu'accident.**



La société Dalkia est certifiée « Sécurité » selon les référentiels OHSAS 18001 et ILO-OSH2001.



### 3.4. MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Le management de l'environnement s'est traduit, au cours de cet exercice, par différentes actions, à savoir pour les principales :

- ▶ Sensibilisation environnementale des équipes d'exploitation sur site tout au long de l'année avec une formation spécifique GIC (Grandes Installations de Combustion) avec notre référent Environnement de notre direction régionale.
- ▶ Audit Afnor 9001, 14001 et 45001 en juin 2018. Cet audit n'a pas mis en évidence de non-conformité.
- ▶ Inspection Dréal en chaufferie biomasse des Péjoces en Mai 2018.
- ▶ Inspection Dréal en chaufferie de Quetigny en Septembre 2018.

## 4. BILAN TECHNIQUE

### 4.1. LES ABONNES DU RESEAU URBAIN

Au 31/12/2018, le réseau de chauffage urbain alimente 178 sous-stations sur Dijon et 69 sous-stations à Quetigny, ce qui représente au total une puissance souscrite de 123 064 kW.

Durant l'année 2018, 21 sous-stations complémentaires ont été raccordées au réseau de chaleur.

► **Au titre de la densification :**

Site	Adresse	Client	Puissance souscrite kW
Résidence Villéo	6 rue ernest Champeaux	VILLEO	71
ESCAPADE Lot 9.1.1 Nord	13 allée Chevalier de la Barre	SOPIRIM	153
Heudelet Lot 12 Résidence Etudiante	3 allée Chevalier de la Barre	FIMINCO	192
INRA BATIMENT SERRES	17 rue Sully	INRA	547
LA CALYPSO 3 Lot D5 VALMY	30 Avenue Françoise Giroud	SCI CG IMMO VALMY	60
1A1 Canopia	5 rue Alfonse Bertillon	FONCIA	55
1A2 Hall B et C	7 à 13 rue Alfonse Bertillon	DIJON HABITAT	150
1E Résidence City Square et Carrés Lumières	20 rue des Maraîchers et 10 rue de la Halle aux Cuir	FONCIA ASL	198
1F Résidence SIGNATURE	8 rue Ernest Champeau	SOPIRIM	186
1H Les Jardins de la Colombière	20 à 22 rue Alfonse Bertillon	FONCIA	221
Résidence Aristide Briand	1 Boulevard de la Mame	DIJON HABITAT	124

► **Au titre du développement prévu à l'avenant n°4 :**

Site	Adresse	Client	Puissance souscrite kW
Lycée le Castel	40 rue Daubenton	Conseil Régional Bourgogne	2313
Polyclinique Parc Devon	9 rue des Princes de Condé	Avenir Santé	670
Collège du Parc	Rue des Normaliens fusillés et leurs camarades	Conseil Départemental 21	211
Victor Dumay – bât B (Cité administrative, ancien resto)	11 Rue Victor Dumay	Ville de Dijon	267
Victor Dumay – bât D (Services DSIT - ABA - Patrimoine - Salle Blanche)	11 Rue Victor Dumay	Ville de Dijon	133
copropriété	5-5 Bis rue de la Colombière	Cabinet Laurin	98
GS Chevreul	6 rue J Milsand	Ville de Dijon	133
copropriété Le Tescelin	3 rue majnoni d'intignano	Urbania	343
Groupe Scolaire Des Porte Feuilles	1-5 place des trois Saffres	ville de Fontaine les Dijon	163
copropriété Les Essarteaux	1 rue majnoni d'intignano	Urbania	826

A noter qu'à la demande de Dijon Métropole, l'extension du réseau urbain en direction de la commune de Fontaine-Lès-Dijon, initialement prévue en 2017, a été repoussée à l'été 2018.

## 4.2. LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

Au cours de l'exercice 2018, nous avons livré 198 157 MWh de chaleur.

### 4.2.1. Contentieux

Il n'y a pas eu de contentieux enregistré au cours de l'année 2018.

#### 4.2.2. Réclamations clients

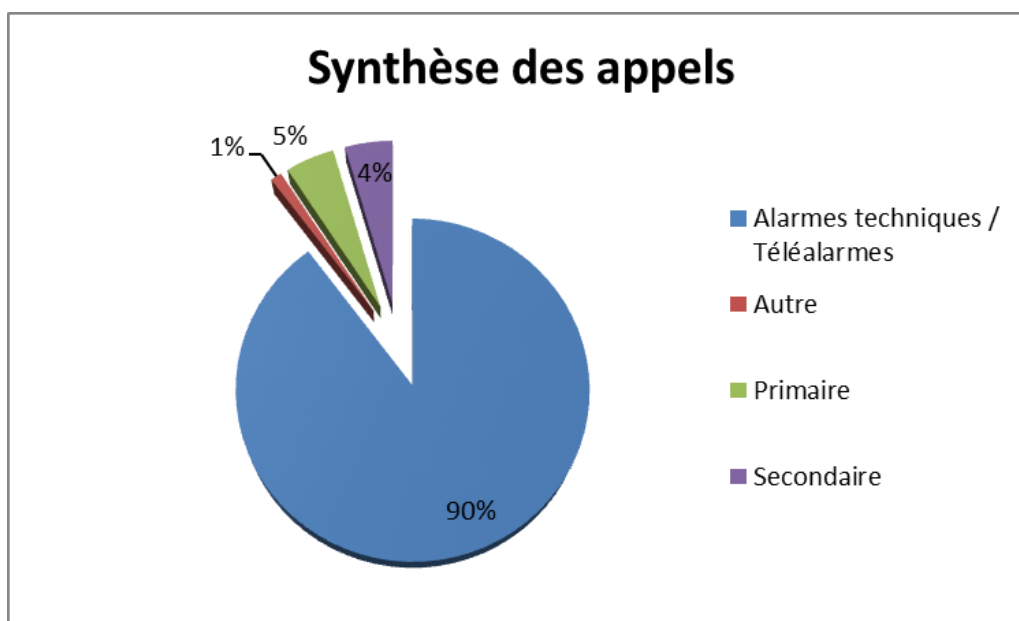
Il n'y a pas eu de réclamation clients au cours de l'année 2018.

#### 4.2.3. Continuité de service

Nous avons subi 3 fuites sur le réseau de distribution à Quetigny. Ces incidents n'ont eu que de faibles impacts sur la fourniture d'énergie pour les abonnés, car ils ont été maîtrisés via des campagnes d'affichage.

#### 4.2.4. Interventions sur appel

Au cours de l'année 2018, nous avons reçu 259 demandes d'interventions en provenance des abonnés (installations primaires et secondaires).



Il est à noter que plus de 90% des interventions sont générées par les systèmes de téléalarmes, par conséquent, la résolution rapide de ces défaillances n'impacte pas le service délivré aux abonnés finaux.

### 4.3. BILAN DES ENERGIES

#### 4.3.1. Les sources d'énergies

Les sources d'énergie sont :

- ▶ La chaleur récupérée de l'usine d'incinération des déchets ménagers,
- ▶ La biomasse en base,
- ▶ La chaleur cogénérée,
- ▶ Le gaz naturel en appoint,
- ▶ Le fioul domestique en secours.

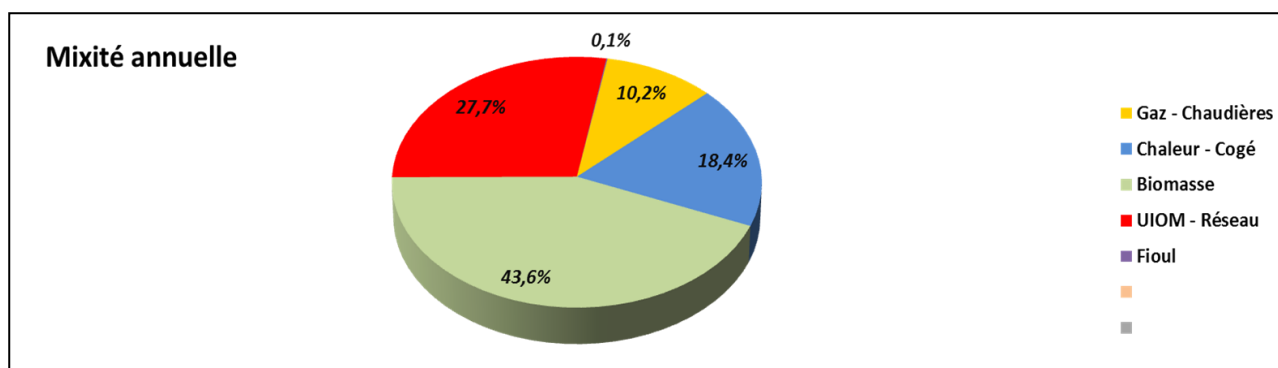
#### 4.3.2. Bilan des énergies consommées et répartition

Le tableau suivant donne les quantités d'énergie consommées en MWh PCI au cours de l'année 2018 en détail mensuel :

Rapport d'exploitation - Dijon énergies										Année civile			déc.-18		
Date des relevés		31/12/2017	23/01/2018	20/02/2018	21/03/2018	23/04/2018	23/05/2018	21/06/2018	23/07/2018	22/08/2018	20/09/2018	23/10/2018	21/11/2018	31/12/2018	
<b>Energies en entrée</b>															
Combustibles	Unités	janvier-18	février-18	mars-18	avril-18	mai-18	juin-18	juillet-18	août-18	septembre-18	octobre-18	novembre-18	décembre-18	Total	
Gaz Total	MWh PCS	22860	25719	33910	5000	2942	679	0	47	103	79	18116	35797	<b>145253</b>	
Dont Gaz Chaufferie	MWh PCS	3281	4621	7273	1144	2942	679	0	47	103	75	2208	6012	<b>28385</b>	
Dont Gaz Cogénération	MWh PCS	19579	21097	26638	3856	0	0	0	0	0	4	15909	29785	<b>116868</b>	
Recupération cogénération	MWh utiles	7186	7865	9549	1402	0	0	0	0	0	1	4980	11103	<b>42087</b>	
UIOM - autre réseau	MWh utiles	5535	5957	6000	6742	3426	4281	5262	4283	4601	3051	6057	8300	<b>63495</b>	
Fioul	MWh PCI	2	40	59	2	2	1	1	1	0	1	0	168	<b>277</b>	
Biomasse	MWh PCI	13367	19129	17415	13814	4674	193	0	0	0	8320	12534	22389	<b>111835</b>	
	tonnes	4460	6373	6041	4738	1570	65	0	0	0	2498	3815	7373	<b>36932</b>	
	PCI	3,00	3,00	2,88	2,92	2,98	2,97	0,00	0,00	0,00	3,33	3,29	3,04	<b>3,03</b>	
<b>Total - Energies entrantes</b>	<b>MWh PCI</b>	<b>39477</b>	<b>48273</b>	<b>53993</b>	<b>25058</b>	<b>10750</b>	<b>5087</b>	<b>5263</b>	<b>4326</b>	<b>4694</b>	<b>11443</b>	<b>34896</b>	<b>63074</b>	<b>306335</b>	
<b>Energies sortie générateurs</b>															
Energies	μ	Unités	janvier-18	février-18	mars-18	avril-18	mai-18	juin-18	juillet-18	août-18	septembre-18	octobre-18	novembre-18	décembre-18	Total
Gaz - Chaudières	91,0%	MWh	2497	3548	5850	1173	2352	553	0	37	72	129	1899	5143	<b>23253</b>
Chaleur - Cogé	100,0%	MWh	7186	7865	9549	1402	0	0	0	0	0	1	4980	11103	<b>42087</b>
Biomasse	89,3%	MWh	12628	15665	14974	12135	4239	524	0	0	0	7476	11851	20338	<b>99829</b>
UIOM - Réseau	100,0%	MWh	5535	5957	6000	6742	3426	4281	5262	4283	4601	3051	6057	8300	<b>63495</b>
Fioul	90,0%	MWh	2	36	53	2	2	1	1	1	0	1	0	151	<b>249</b>
<b>Total des énergies</b>		<b>MWh</b>	<b>27847</b>	<b>33072</b>	<b>36426</b>	<b>21453</b>	<b>10019</b>	<b>5359</b>	<b>5263</b>	<b>4321</b>	<b>4673</b>	<b>10658</b>	<b>24787</b>	<b>45036</b>	<b>228914</b>

Bilan du réseau									
énergies entrées			énergies sorties			Rendement global			
	MWh PCI		MWh utiles	Rendement					
Gaz Chaufferie	25547	>>>>>	23253	91%	>>>>> ▾			<b>82,0%</b>	
Recupération cogénération	42087	>>>>>	42087	100%	>>>>> ▾				
UIOM - autre réseau	63495	>>>>>	63495	100%	>>>>> ▾				
Fioul	277	>>>>>	249	90%	>>>>> ▾	Pertes réseau	29486	Ventes thermique MWh	199428
Biomasse	111835	>>>>>	99829	89%	>>>>> ⬆				
		>>>>>			>>>>> ⬆				
		>>>>>			>>>>> ⬆				
		>>>>>			>>>>> ⬆				
		>>>>>			>>>>> ⬆				
		>>>>>			>>>>> ⬆				
		>>>>>			>>>>> ⬆				
		>>>>>			>>>>> ⬆				
Total	243241		228914	94,1%		Repère sortie usine		Rendement Distribution	87,1%
						Calcul énergies		Rendement avec cogénération	<b>78,7%</b>

Le taux d'énergies renouvelables est donc de 71,3 % pour l'année 2018.



#### 4.3.3. Données météorologiques

Données Météo - 2018	
Température moyenne extérieure	8,31°C
Degrés-jours	2 263,3
Jours de chauffe	245

4.4. BILAN DES EMISSIONS (ISSUES DES DECLARATIONS GEREP)

Pour la chaufferie des Péjoces (en tonnes) :

	FOD Pejoces	GAZ Pejoces	BIOMASSE Pejoces	Total Péjoces
Sox (eq. SO2)	0,000	0,000	1,597	1,597
Poussières	0,026		0,574	0,600
Nox (eq. No2)	2,170		19,113	21,283
N2O	0,001	0,008	1,525	1,533
CO2 d'origine non biomasse	74,090	4306,400	0,000	4380,490
CO2 d'origine biomasse			35088,297	35088,297

Pour la chaufferie et la cogénération de Quetigny (en tonnes) :

	FOD Quetigny	GAZ Quetigny	BIOMASSE Quetigny	Cogénération Quetigny	Total Quetigny
Sox (eq. SO2)	0,000	0,001	0,001	0,073	0,07
Poussières	0,000	0,000	0,029	0,026	0,06
Nox (eq. NO2)	0,002	0,126	1,583	12,999	14,71
N2O	0,000	0,000	0,053	0,017	0,07
CO2 d'origine non biomasse	0,000	323,042		9885,305	10208,35
CO2 d'origine biomasse			1223,800		1223,80

Les émissions de CO2 (hors biomasse) ont été déclarées au titre des quotas de CO2 pour l'année 2018 auprès de la DREAL.

Les déclarations Gerep 2018 constituent l'annexe 5 du présent rapport.

► Bilan allocations CO2

		2015	2016	2017	2018
DE - Pejoces	Allocations (T)	19 796	17 327	14 935	12 621
	Emissions (T)	6 766	8 835	6 252	4 386
	Solde (T)	13 030	8 492	8 683	8 235
	Solde cumulé (T)	13 030	21 522	30 205	38 440
	Cours (€ HT / T)	7,69	5,34	5,83	15,75
	Frais de gestion (€ HT)	3 203	3 265	3 188	3 132
	Valorisation (€ HT)	96 998	42 082	47 434	126 570
	Valorisation cumulée (€ HT)	96 998	139 080	186 514	313 084
		2015	S2 2016	2017	2018
DE - Quetigny	Allocations (T)		2 267	4 817	4 070
	Emissions (T)		4 491	10 589	10 220
	Solde (T)		- 2 224	- 5 772	- 6 150
	Solde cumulé (T)		- 2 224	- 7 996	- 14 146
	Cours (€ HT / T)		5,34	5,83	15,75
	Frais de gestion (€ HT)		3 135	3 318	3 307
	Valorisation (€ HT)		- 15 010	- 36 968	- 100 169
	Valorisation cumulée (€ HT)		- 15 010	- 51 978	- 152 147



		2015	2016	2017	2018
Total DE	Allocations (T)	19 796	19 594	19 752	16 691
	Emissions (T)	6 766	13 326	16 841	14 606
	Solde (T)	13 030	6 268	2 911	2 085
	Solde cumulé (T)	13 030	19 298	22 209	24 294
	Valorisation (€ HT)	96 998	27 072	10 466	26 401
	Valorisation cumulée (€ HT)	96 998	124 070	134 536	160 937

Comme convenu dans l'avenant n°5 au contrat, la facturation du terme R25 aux abonnés ne sera mise en place qu'à partir du moment où ce compte deviendra déficitaire.

#### 4.5. FAITS MARQUANTS D'EXPLOITATION

3 fuites ont été constatées sur le réseau de Quetigny :

- ▶ une fuite sur le tronçon alimentant le GS4, rue Olivier de Serres, en juin 2018,
- ▶ une fuite sur le tronçon principal alimentant la crèche, rue du Midi, en juin 2018,
- ▶ une fuite sur le réseau principal, rue du Midi, sur le tronçon alimentant des copropriétés (Les Saules...), en juillet 2018.

Il n'y a pas eu de panne ou d'arrêt d'exploitation lors de l'année 2018.

Suite à certains évènements et au regard des travaux d'extension du réseau urbain, une action particulière a été lancée en fin d'exercice 2018 pour ce qui concerne les aspects liés au traitement d'eau du réseau.

Malgré les prestations de suivis et de contrôles déjà en place depuis plusieurs années, nous avons constaté un taux de fer anormalement élevé et une présence significative de matières en suspension dans le réseau de distribution ainsi que de bactéries sulfato-réductrices (BSR).

Ces dérives de paramètres s'expliquent par les extensions importantes de ce réseau urbain depuis sa création.

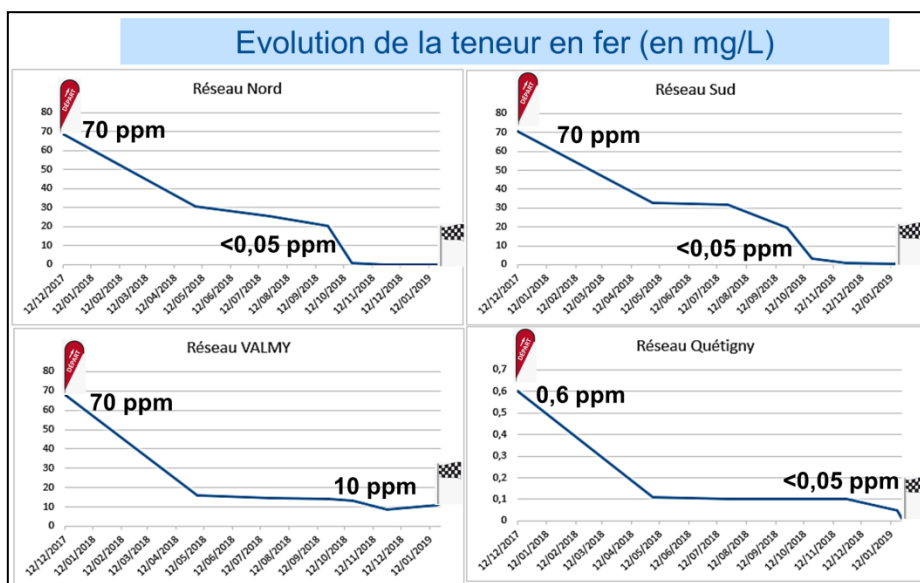


Le système de maintien de pression n'étant pas en capacité de maintenir des sulfites dans l'eau du circuit, nous avons dû choisir de mettre en place une autre méthodologie de traitement d'eau, plus adaptée à notre installation (mise en place du procédé « amines filmantes »).

En parallèle, nous avons également installé 4 systèmes de filtration de type ferromagnétique sur le réseau de distribution (sous-station CHU, chaufferie Nord - circuit principal et Valmy, et chaufferie Péjoces).

Enfin, une procédure de passivation a été mise en place pour l'intégration des nouveaux tronçons construits.

L'ensemble de ces actions a permis de retrouver des valeurs normales en fin d'année 2018.



Côté abonné, nous avons constaté des problématiques d'échanges thermiques liés à la qualité de l'eau circulant sur la partie secondaire de l'échangeur. Cela a fait l'objet du remplacement de 2 échangeurs. Ces travaux ont été pris en charge par les abonnés concernés.

A cette occasion, un rappel relatif à la maîtrise des paramètres physico-chimiques de l'eau a été fait auprès de ces abonnés ainsi que sur l'attention à avoir en cas de forts appoints d'eau ou remplissages après travaux sur le circuit secondaire.

#### 4.6. CONTROLES REGLEMENTAIRES

La liste des contrôles réglementaires effectués sur la chaufferie urbaine des Péjoces est la suivante :

Contrôle	Périodicité	Année 2018												Prestataire	
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Extincteurs	1/an	■													SICLI
Exutoire de fumée	1/an	■													SICLI
RIA	1/an	■													SICLI
Eclairage de sécurité	1/an	■													SICLI
Installation électrique	1/an						■								APAVE
Installation de levage Palan	1/an						■								APAVE
Disconnecteur	1/an					■									Daikia
Centrale détection gaz	1/an						■								OLDHAM
Centrale détection incendie	1/an							■							Clemessy
Rejets atmosphériques	1/an													■	SOCOTEC
Analyse d'eau primaire	6/mois		■			■		■		■		■			ODYSSEE
Rejets d'eau	1/3 ans		■												Eurofins
Mesure de bruit	1/3 ans														APAVE
Ascenseur	6s	■	■	■		■		■	■	■		■	■		Koné
Rideaux métallique	6 mois						■								Koné
Portail automatique	6 mois						■								Koné
Nettoyage séparateur hydrocarbure	1/an							■							SARP
Protection foudre paratonnerre et parafoudre	1/an							■							APAVE
Désemfumage	1/an	■													SICLI
Poteaux incendie	3/an		■									■			POMPIER/SUEZ
Contrôle baies d'analyse	1/an		■									■			SECAUTO
Vérification pont de pesée	1/an											■			PRECIAMOLEN
ESP Vase ramoneur	3 ans														APAVE
ESP Vases aire comprimé	3 ans														APAVE
Exercice incendie	1/an				■										SICLI
Visite Périodique chargeur	6 mois					■						■			KLEBER
Mesure d'exposition aux poussières de bois	6 mois				■							■			APAVE
Contrôle QAL 3	1/mois											■	■		INTERNE

La liste des contrôles réglementaires effectués sur la chaufferie urbaine de Quetigny est la suivante :

Contrôle	Périodicité	Année 2018												Prestataire	
		j	F	M	A	M	J	j	A	S	O	N	D		
Contrôle Extincteurs et RIA	1/an														SICLI
Contrôle Extracteurs de Fumées (Désenfumage)	1/an														SICLI
Contrôle Installation Electrique	1/an														APAVE
Contrôle Bloc Autonomes (Eclairage de Sécurité)	1/an														APAVE
Protection Paratonnerre et Parafoudre	1/an														APAVE
Contrôle Installation de Levage Palan	1/an														APAVE
Contrôle Etanchéité Ligne Gaz et Tuyauterie Gaz	1/an														DALKIA
Centrale Détection Gaz + Détecteur (Test Contrôle Etalonnage)	1/an														OLDHAM
Centrale Détection Incendie (Contrôle et Etalonnage)	1/an														CHUBB
Centrale Détection Incendie (Test interne)	1/an														DALKIA
Procédures d'Urgence (GIC) (Formation)	1/an														DALKIA
Exercice Incendie (Dijon Energie)	1/an														SICLI
Vérification EPI	1/an														DALKIA
Rejets Atmosphériques Chaudières 2 et 3	1/an														APAVE
Rejets Atmosphériques Biomasse	1/an														APAVE
Rejets Atmosphériques Biomasse Dioxine et furanes	3 ans														APAVE
Rejets Atmosphériques Cogénération	1/an														APAVE
Rejets d'eau Acqueux et HCT	2/ans														Eurofins
Poteaux Incendie	1/an														SOGEDO
Nettoyage séparateur hydrocarbure (Contrôle et Vidange)	1/an														SARP
Mesure de bruit	3 ans														APAVE
Alarme	1/an														STANLEY
Mesure d'Exposition aux Poussières de Bois	1/an														APAVE

#### 4.7. LA FILIERE D'APPROVISIONNEMENT BIOMASSE DE DALKIA : BOIS ENERGIE FRANCE

Bois Energie France (BEF) et ses filiales sont spécialisées dans la préparation et l'approvisionnement en combustible biomasse pour les chaufferies collectives et industrielles de DALKIA.

Pour gérer ses activités au plus proche du territoire, BEF s'appuie sur 5 relais régionaux :

- ▶ BEF région Est (périmètre Est),
- ▶ BEF région Sud-Est (périmètre Centre-Est et Méditerranée) : BERAM est le relais région de ce périmètre géographique,
- ▶ BEF région Nord (périmètre Nord),
- ▶ BEF région Ouest (périmètre Centre-Ouest et Sud-Ouest),
- ▶ BEF région Ile de France (périmètre Ile de France),

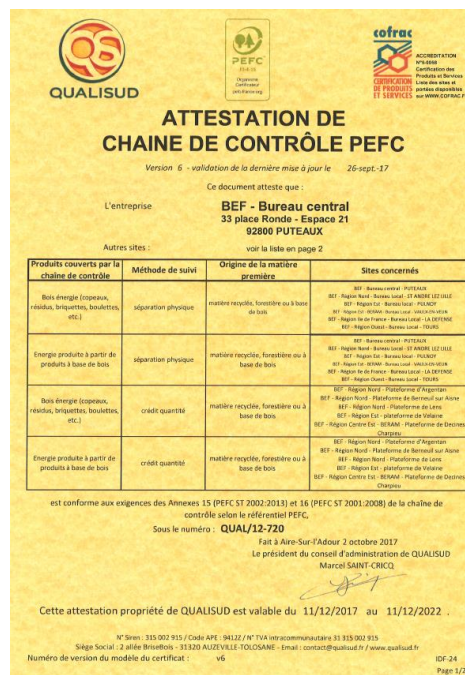
Pour sécuriser l'approvisionnement sur son périmètre géographique, BERAM s'appuie sur des fournisseurs avec lesquels elle travaille déjà localement depuis longtemps, et pour lesquels l'accès à la ressource comme sa mobilisation sont confirmés.

C'est un approvisionnement sécurisé et pérenne qui a été construit par BERAM pour assurer une continuité des livraisons en quantité et en qualité.

Pour ce qui concerne le réseau de chaleur de Dijon, et afin de faciliter les chantiers forestiers, BERAM organise avec ses fournisseurs de plaquettes forestières des « campagnes » de broyage pendant lesquelles le fournisseur envoie à la chaufferie un nombre significatif de camions en rotation et peut ainsi occuper à temps plein son broyeur. Ceci permet aux fournisseurs de rentabiliser leurs chantiers, ce qui serait impossible si la chaufferie n'assurait un débouché que d'un camion par jour pendant le chantier, par exemple.

De plus, le débouché significatif que crée ce nouveau réseau biomasse permet même à des chaufferies plus petites à proximité des chantiers de bénéficier de cette ressource dont elles ne pourraient pas bénéficier sans rupture de charge (plateforme). Le projet a donc une retombée positive sur la structuration de l'ensemble de la filière locale.

A Dijon, l'approvisionnement en plaquettes forestières est le résultat d'un travail tout au long de l'année en partenariat avec ONF énergie, le groupement de coopération forestière (CGF) avec notamment la société Sylvo Watts et également la société For'Est exploitation, filiale de Dalkia dédiée à l'exploitation forestière et spécialisée dans le bois énergie.



Pour ce qui concerne l'année 2018, le bois énergie qui a été livré, à la chaufferie biomasse des Péjoces à Dijon et à la chaufferie urbaine à Quetigny, est issu de multiples chantiers forestiers situés en Bourgogne et Franche Comté.

La totalité du bois énergie consommé est bien issu de zones géographiques situées dans un rayon de 100 km autour de Dijon comme l'attestent les bordereaux de livraison.

## 5. BILAN COMMERCIAL

### 5.1. EVOLUTION DES ABONNEMENTS

Le point d'avancement des polices d'abonnement reçues signées au cours de l'année 2018 est détaillé ci-après :

Site	Adresse	Client	tracé	Puissance souscrite en kW
1D Résidence NOUVEL'R	rue de la Halle aux Cuirs	VILLEO	base	182
1E Résidence City Square et Carrés Lumières	20 rue des Maraîchers et 10 rue de la Halle aux Cuirs	FONCIA ASL	base	198
1G (ex Logivie)	10 rue Ernest Champeaux	VILLEO	base	120
Piscine du Carrousel	4 Cours du Parc	Ville de Dijon	avenant 4	1960
Lycée le Castel chaufferie centrale et école hôtelière	rue Daubenton	Conseil Régional Bourgogne	avenant 4	2313
Colisée Heudelet Lot 6.1 a	35 allée Chevalier de la Barre	Bourgogne Habitat	base	265
Colisée Heudelet Lot 6.1 b	28 Allée Claude Jade	Bourgogne Habitat	base	
Colisée Heudelet Lot 7 Nord	21-29 allée Chevalier de la Barre	Bourgogne Habitat	base	
Colisée Heudelet Lot 7 Sud	16-18-22 Allée Claude Jade	Bourgogne Habitat	base	
Colisée Heudelet Lot 8.2 Nord	15-17 allée Chevalier de la Barre	Bourgogne Habitat	base	
Colisée Heudelet Lot 8.2 Sud	12 Allée Claude Jade	Bourgogne Habitat	base	
Heudelet Lot 8.3 L'Escalé	17 Allée Claude Jade	VOISIN	base	105
ESCAPADE Lot 9.1.1 Nord	13 allée Chevalier de la Barre	SOPRIM	base	153
Via Romana LOT C2	10 rue de Trêve	ICADE	base	225
Collège du Parc	Rue des Normaliens fusillés et leurs camarades	Conseil Départemental 21	avenant 4	211
IMMEUBLE NOVACENTER	64 B rue Sully	SEM	base	347
Groupe Scolaire Des Porte Feuilles	1-5 place des trois Saffres	ville de Fontaine les Dijon	avenant 4	163
Equipement Petite Enfance	8 rue de l'Espace	ville de Quetigny	densification	77
Copropriété	62 A/B avenue du Drapeau	ORALIA	avenant 5	235
Siège Orvitis et programme extension	19 Boulevard Voltaire	Orvitis	avenant 5	305
				<b>6859</b>

Ces nouvelles souscriptions correspondent aux développements prévus au titre de la densification du réseau et également à nos engagements d'extensions détaillés dans les avenants n°4 et n°5 au contrat de délégation.

## 5.2. DEMARCHE EN COURS

Parmi les démarches initiées, il est à noter que de nombreuses autres actions restent engagées, dont les principales sont:

- ▶ le Crous Mansart,
- ▶ les éco-quartiers Heudelet 26, Via Romana et Jardins des Maraîchers,
- ▶ de nombreuses copropriétés privées et sites publics identifiés dans notre plan de développement (avenant n°5).

dijon énergies

COMPTE-RENDU  
FINANCIER





## 1. COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE

DIJON ENERGIES		
Libellé	2018	2017
VENTES R1	6 692 104	6 654 782
AVOIRS PLAFONNEMENT TICGN	-282 197	
VENTES R2	5 905 433	5 570 591
VENTES COGE QUETIGNY	2 655 068	2 494 762
QUOTE PART DRC	14 331	5 763
CUT OFF	-113 705	29 290
VENTES REGIE NEGOCE	0	0
PROTOCOLE BELIMO	0	65 712
VENTES TRAVAUX P6	23 710	3 430
VENTES ANNEXES	-8 955	10 317
PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0
SUBVENTION EXPLOITATION	0	0
REFACTURATION A DALKIA	78 478	57 864
INTERETS / COMPTES COURANTS CREDITEURS	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>14 964 268</b>	<b>14 892 513</b>
FOD Y COMPRIS NEGOCE	24 824	26 333
GAZ / CHALEUR UTOM		
GAZ	2 872 315	3 232 565
AVOIRS PLAFONNEMENT TICGN	-282 197	
CHALEUR UTOM	1 111 423	1 071 099
CHALEUR COGE PEJOCES	1 067 603	362 701
BIOMASSE	2 556 249	2 660 372
CUT OFF	-147 074	88 716
<b>Débours R1</b>	<b>7 203 143</b>	<b>7 441 787</b>
FRAIS DE PERSONNEL	502 354	454 391
FRAIS RATTACHES AU PERSONNEL	93 166	53 783
EAU & PDTS DE TRAITEMENTS EAU	25 875	27 995
ELECTRICITE	269 536	266 890
FOURNITURES	34 963	40 392
SOUS-TRAITANCE	617 587	517 741
ENCOURS TRAVAUX / PAS	-442	-4 423
ASSURANCES	73 260	76 445
AMORTISSEMENTS R1/R2	15 993	15 635
IMPOTS ET TAXES	293 235	256 182
REDEVANCE	584 530	557 935
FRAIS DE GESTION	1 076 347	1 002 294
P.R.C.I	2 312 267	2 095 047
EMPRUNT / INTERETS / COMPTE COURANT	1 415 915	1 306 995
AUTRES FRAIS FINANCIERS	-4 998	-332
CONSEILS EXTERIEURS	366	81
COMMISSAIRES AUX COMPTES	17 125	9 395
COMMUNICATION EXTERNE	0	0
FRAIS ADM. & POSTAUX	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
<b>Débours R2</b>	<b>7 327 081</b>	<b>6 676 446</b>
<b>Débours R23 et pré-financement</b>	<b>453 886</b>	<b>237 665</b>
<b>Débours Travaux</b>	<b>12 114</b>	<b>2 124</b>
<b>Provision Garantie Totale</b>	<b>0</b>	<b>231 000</b>
<b>Provision Sinistres</b>	<b>-1 500</b>	<b>-3 067</b>
<b>Provision clients</b>	<b>0</b>	<b>-1 569</b>
<b>CEE (Produits) :</b>	<b>0</b>	<b>-246 797</b>
<b>CO2 :</b>	<b>23 346</b>	<b>7 681</b>
<b>TOTAL DEBOURS</b>	<b>15 018 069</b>	<b>14 345 270</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-53 802</b>	<b>547 243</b>

## 2. COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DES RESULTATS 2018

Le résultat du contrat de délégation de service public s'établit à -54 k€. Il est en retrait de 601 k€ par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux faits marquants de cette période ayant des impacts financiers sont les suivants :

- ▶ l'intégration de 21 nouvelles sous-stations sur le réseau,
- ▶ des performances techniques qui ont permis de maintenir le résultat R1 : le rendement global passe à 82% en 2018 contre 80,8% en 2017 ; une mixité en faveur des énergies renouvelables de 71,3%,
- ▶ le résultat R2 s'est dégradé ; en effet, malgré la progression enregistrée sur les ventes R2, celles-ci n'ont pas permis de couvrir l'ensemble des postes de dépenses en augmentation (dont notamment PRCI : -217 k€ ; résultat financier : -109 K€),
- ▶ les dépenses R23 ainsi que la provision GT sont restées stables.

Pour mémoire, en 2017, le résultat était bonifié par la valorisation des CEE pour 247 k€ (à noter, 74 k€ seront à restituer à l'obligé Dalkia au titre de la convention CEE).

La résolution du litige Belimo avait également permis d'enregistrer un produit de 66 k€.

## 3. DESCRIPTION DES POSTES ET ANALYSE DES ECARTS

### 3.1. PRODUITS

Les ventes R1 et R2 correspondent à la facturation réelle de l'échéance considérée.

Le cut off correspond à l'écart avec la liasse fiscale.

### 3.2. RECETTES COGENERATION : REVENTE ELECTRICITE PRODUITE

PERIODES	PRIME	ENERGIE LIVREE					COUT CARBONE		TICGN	R E E (€HT)	TOTAL (€HT)
	FIXE (€HT)	MWh	PPE PPR (€HT)	PPC (€HT)	P.U. (€HT)	Production hors période d'appel	MWh	€HT	€HT		
JANVIER	170 654,37	3 652,287	170 342,67	26 259,94	53,830	0,000	3 652,287	11 650,80	63 513,27		442 421,05
FEVRIER	170 654,37	3 331,881	171 125,41	23 956,22	58,550		3 331,881	12 061,41	57 941,41		435 738,82
MARS	230 832,47	3 678,835	201 784,10	26 450,82	62,040		3 678,835	16 186,87	63 974,94		539 229,20
MARS					0,000					235 650,00	235 650,00
AVRIL					0,000	1 156,070					1 156,07
<b>TOTAL S1</b>	<b>572 141,21</b>	<b>10 663,00</b>	<b>543 252,18</b>	<b>76 666,98</b>	<b>174,42</b>	<b>1 156,07</b>	<b>10 663,00</b>	<b>39 899,08</b>	<b>185 429,62</b>	<b>235 650,00</b>	<b>1 654 195,14</b>
OCTOBRE						4 393,820					4 393,82
NOVEMBRE	174 489,30	3 555,970	208 379,84	26 136,38	65,950	0,000	3 555,970	26 029,70	61 838,32		496 873,54
DÉCEMBRE	174 489,30	3 618,429	206 322,82	26 595,45	64,370	0,000	3 618,429	29 273,09	62 924,48		499 605,14
<b>TOTAL S2</b>	<b>348 978,60</b>	<b>7 174,399</b>	<b>414 702,66</b>	<b>52 731,83</b>	<b>130,320</b>	<b>4 393,820</b>	<b>7 174,399</b>	<b>55 302,79</b>	<b>124 762,80</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 872,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>921 119,81</b>	<b>17 837,402</b>	<b>957 954,84</b>	<b>129 398,81</b>	<b>53,705</b>	<b>5 549,89</b>	<b>17 837,402</b>	<b>95 201,87</b>	<b>310 192,42</b>	<b>235 650,00</b>	<b>2 655 067,64</b>

### 3.3. CHARGES

#### 3.3.1. Energies primaires

Les charges R1 correspondent à la facturation réelle de l'échéance considérée.

Le cut off correspond à l'écart avec la liasse fiscale.

DIJON ENERGIES / CH NORD		2018	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	
GAZ	MWh	€ HT	
Janvier	88,184	4 564,99	
Février	12,158	1 316,81	
Mars	2,371	964,53	
Avril		905,59	
Mai	172,932	7 094,83	
Juin	45,366	2 621,79	
Juillet	0,057	909,55	
Août		907,35	
Septembre	87,341	4 638,55	
Octobre		907,35	
Novembre		907,35	
Décembre		907,35	
Location poste gaz GRDF :		2 860,39	
<b>TOTAL GAZ CH NORD</b>	<b>408,41</b>	<b>29 506,43</b>	

DIJON ENERGIES / CHU		2018	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	
GAZ	MWh	€ HT	
Janvier	71,870	3 887,90	
Février	291,575	11 324,28	
Mars	56,881	2 876,72	
Avril	31,928	1 949,85	
Mai	35,536	2 108,36	
Juin	3,661	975,02	
Juillet		838,28	
Août	47,129	2 755,96	
Septembre	16,667	1 550,30	
Octobre	13,925	1 476,18	
Novembre	48,335	2 877,89	
Décembre	25,442	1 872,24	
Location poste gaz GRDF :		455,55	
<b>TOTAL GAZ CHU</b>	<b>642,95</b>	<b>34 948,53</b>	

DIJON ENERGIES / CH SUD		2018	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	
GAZ	MWh	€ HT	
Janvier	2 573,316	116 874,13	
Février	6 402,138	193 288,30	
Mars	3 073,278	111 036,90	
Avril	350,982	48 493,33	
Mai	2 768,889	106 749,28	
Juin	464,233	52 476,76	
Juillet		40 848,57	
Août		40 848,57	
Septembre	0,343	40 859,13	
Octobre	1 277,234	84 134,03	
Novembre	2 103,916	104 513,06	
Décembre	4 303,899	164 456,56	
Location poste gaz GRDF :		7 321,08	
<b>TOTAL GAZ CH SUD</b>	<b>23 318,23</b>	<b>1 111 899,70</b>	

ZUP DE QUETIGNY		2018	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	
GAZ	MWh	€ HT	
Janvier	10 788,684	303 841,800	
Février	11 180,401	291 983,120	
Mars	11 351,184	304 007,420	
Avril	293,185	25 018,450	
Mai	41,501	19 257,830	
Juin		18 263,470	
Juillet		18 471,240	
Août		18 471,240	
Septembre		18 471,240	
Octobre	372,542	31 096,680	
Novembre	10 565,976	327 577,040	
Décembre	10 682,391	318 914,520	
Location poste gaz GRDF :		585,890	
<b>TOTAL GAZ QUETIGNY</b>	<b>55 275,86</b>	<b>1 695 959,94</b>	

BOIS PEJOCES	Quantité (MWh)	Montant en €
Janvier	15 465,048	348 427,53
Février	19 415,133	442 317,41
Mars	16 486,512	375 068,15
Avril	8 780,174	199 836,76
Mai	1 679,89	39 242,11
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre	3 184,741	74 459,24
Octobre	12 061,512	282 597,08
Novembre	13 272,523	308 787,57
Décembre	17 309,252	401 063,26
<b>TOTAL</b>	<b>107 654,78</b>	<b>2 471 799,11</b>

BOIS (quetigny)	Quantité (MWh)	Montant en €
Janvier	215,85	14 332,44
Février		0,00
Mars	244,62	16 352,85
Avril	272,16	18 338,14
Mai	109,58	7 367,06
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre	50,94	3 556,12
Novembre	187,24	13 123,10
Décembre	162,96	11 380,17
<b>TOTAL</b>	<b>1 243,35</b>	<b>84 449,88</b>

(Quetigny : PCI moyen bois de 2,98 MWh/tonne)

FIUOL DOMESTIQUE	Quantité (M3)	Montant €
Janvier	0,499	373,93
Février	4,472	3 537,17
Mars	6,341	4 933,50
Avril	0,428	324,62
Mai		
Juin	0,115	99,38
Juillet	0,218	169,70
Août	-0,029	-9,00
Septembre		
Octobre	0,32	247,86
Novembre	0,00	0,00
Décembre	17,80	15 146,60
<b>TOTAL</b>	<b>30,17</b>	<b>24 823,76</b>

**CHALEUR PROVENANT DE LA COGENERATION  
DES PEJOCES**

PERIODE 2018	Q. ACHAT MWh	VALEUR ACHAT (€HT)	P.U. ACHAT	RISTOURNE COGE (€HT)	TOTAL R1 + R2 (€HT)
janv-18	5 070,600	270 060,16	53,26	-18 000,00	252 060,16
févr-18	4 126,000	191 982,78	46,53	-18 000,00	173 982,78
mars-18	4 212,600	192 220,94	45,63	-18 271,35	173 949,59
avr-18	1 642,500	72 844,88	44,35		72 844,88
mai-18					
juin-18					
juil-18					
août-18					
sept-18					
oct-18					
nov-18	2 605,000	137 049,05	52,61	-18 054,27	118 994,78
déc-18	5 776,000	293 825,12	50,87	-18 054,27	275 770,85
<b>TOTAL</b>	<b>23 432,70</b>	<b>1 157 982,93</b>	<b>49,42</b>	<b>-90 379,89</b>	<b>1 067 603,04</b>

**CHALEUR PROVENANT DE UVED  
DIJON METROPOLE**

CHALEUR	Quantité (MWh)	Montant en €
janv-18	6 548,00	114 345,51
févr-18	5 976,00	104 517,76
mars-18	6 455,00	113 157,37
avr-18	5 340,00	93 959,17
mai-18	3 663,00	64 584,94
juin-18	4 865,00	85 811,08
juil-18	4 829,00	85 427,82
août-18	4 574,00	81 125,60
sept-18	3 873,00	68 961,35
oct-18	4 048,00	72 367,63
nov-18	6 238,00	111 622,06
déc-18	6 452,00	115 542,82
<b>TOTAL</b>	<b>62 861,00</b>	<b>1 111 423,11</b>

3.3.2. Electricité

Ci-dessous, sont données les dépenses d'électricité consommée au cours de l'année 2018 au niveau de :

- ▶ la chaufferie « des Charmettes »,
- ▶ la chaufferie urbaine biomasse « des Péjoces »,
- ▶ la sous-station d'interconnexion située à la piscine Olympique de Dijon Métropole,
- ▶ la chaufferie de Quetigny ainsi que la cogénération,
- ▶ les sous-stations primaires.

**Part déboursés électricité cogénération :**

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total HT (€)	Total TTC (€)	Libellé PDL
10073544612	01/01/2018	28/02/2018	12 466,59	14 959,91	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10075038583	01/03/2018	31/03/2018	6 410,99	7 693,19	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10076433294	01/04/2018	30/04/2018	3 439,82	4 127,78	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10077858652	01/05/2018	31/05/2018	2 380,31	2 856,37	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10079282208	01/06/2018	30/06/2018	1 175,93	1 411,12	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10080709823	01/07/2018	31/07/2018	1 207,35	1 448,82	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10082157013	01/08/2018	31/08/2018	1 146,47	1 375,76	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10083618768	01/09/2018	30/09/2018	1 029,08	1 234,90	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10085074342	01/10/2018	31/10/2018	2 498,19	2 997,83	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10086533326	01/11/2018	30/11/2018	5 157,62	6 189,14	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
10087964259	01/12/2018	31/12/2018	5 373,83	6 448,60	QUETIGNY - COGE QUETIGNY
<b>TOTAL COGE :</b>			<b>42 286,18</b>	<b>50 743,42</b>	



N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total HT (€)	Total TTC (€)	Libellé PDL
10073059381	01/01/2018	19/02/2018	1 703,43	2 044,12	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10074612128	20/02/2018	22/03/2018	1 038,80	1 246,56	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10076033883	23/03/2018	22/04/2018	1 279,19	1 535,03	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10077395732	23/04/2018	22/05/2018	1 494,68	1 793,62	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10078840033	23/05/2018	21/06/2018	1 376,81	1 652,17	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10080262591	22/06/2018	22/07/2018	1 237,39	1 484,87	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10081708721	23/07/2018	22/08/2018	1 208,27	1 449,92	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10083196218	23/08/2018	21/09/2018	976,92	1 172,30	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10084634885	22/09/2018	22/10/2018	1 363,95	1 636,74	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10086086233	23/10/2018	21/11/2018	1 046,04	1 255,25	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10087629959	22/11/2018	22/12/2018	984,61	1 181,53	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
10089033090	23/12/2018	31/12/2018	199,52	239,42	DIJON - PISCINE OLYMPIQUE
<b>TOTAL :</b>			<b>13 909,61</b>	<b>16 691,53</b>	

### 3.3.3. Eau, produits de traitement et fournitures

DIJON ENERGIES			2018	2017
FOURNITURES				
Fouritures et petit matériel			34 962,84	40 392,35
<b>Sous-total Fouritures et petit matériel</b>			<b>34 962,84</b>	<b>40 392,35</b>
Eau			4 839,88	18 187,07
<b>Sous-total Eau</b>			<b>4 839,88</b>	<b>18 187,07</b>
Produits traitement eau			21 035,50	9 807,87
<b>Sous-total Produits traitement eau</b>			<b>21 035,50</b>	<b>9 807,87</b>
<b>TOTAL</b>			<b>60 838,22</b>	<b>68 387,29</b>

Des dépenses significatives relatives à l'achat de produits de traitement d'eau sont constatées pour cet exercice compte tenu des actions réalisées pour corriger la présence de boues dans le réseau de distribution de chaleur (voir explications en pages 37 et 38).

### 3.3.4. Sous-traitance

DIJON ENERGIES		2018	2017
SOUS TRAITANCE		Montant (€)	Montant (€)
Multiservices/ Sécurité/Gardiennage/appareil levage		29 161	28 741
<b>Sous-total Multiservices/ Sécurité/Gardiennage</b>		<b>29 161</b>	<b>28 741</b>
Location entretiens		61 254	47 283
<b>Sous-total Location entretiens</b>		<b>61 254</b>	<b>47 283</b>
Propreté/Assainissement / Cendres		51 630	53 313
<b>Sous-total Propreté/Assainissement</b>		<b>51 630</b>	<b>53 313</b>
Maintenance cogénération		251 240	231 578
<b>Sous-total Maintenance cogénération</b>		<b>251 240</b>	<b>231 578</b>

DIJON ENERGIES	2 018	2 017
SOUS TRAITANCE	Montant (€)	Montant (€)
Ramontage	43 503	21 751
<b>Sous-total Ramontage</b>	<b>43 503</b>	<b>21 751</b>
Traitement d'eau	14 575	16 445
<b>Sous-total Traitement Eau</b>	<b>14 575</b>	<b>16 445</b>
Entretien compteurs	129	
<b>Sous-total Entretien compteurs</b>	<b>129</b>	<b>0</b>
Contrôle réglementaire	94 507	68 882
<b>Sous-total Contrôle réglementaire</b>	<b>94 507</b>	<b>68 882</b>
Autre Sous-traitance	29 137	29 573
<b>Sous-total autre sous-traitance</b>	<b>29 137</b>	<b>29 573</b>
Conseils extérieurs	18 018	204
<b>Sous-total conseils extérieurs</b>	<b>18 018</b>	<b>204</b>
Télésurveillance	24 434	19 971
<b>Sous total télésurveillance</b>	<b>24 434</b>	<b>19 971</b>
<b>Total sous-traitance</b>	<b>617 587</b>	<b>517 741</b>

Il apparaît des écarts de dépenses parfois importants sur certains postes entre 2 exercices comptables.

Les principaux écarts s'expliquent de la façon suivante :

- ▶ **Traitement d'eau** : actions importantes menées au cours de cette année 2018 sur l'ensemble du réseau de transport de chaleur et détaillées plus amplement en pages 37 et 38 de ce rapport.
- ▶ **Propreté / Assainissement / Cendres** : surcoût lié au traitement des cendres de ramontage de fin de saison à la chaufferie des Péjoces, avec envoi en centre d'enfouissement.
- ▶ **Maintenance cogénération** : surcoût ponctuel lié à la réfection des pompes HT / BT de tous les moteurs.
- ▶ Le poste « **Contrôles réglementaires** » intègre la mesure des rejets atmosphériques aux Péjoces (Qual 2, Qual 3 et AST) pour 30k€, ainsi que les contrôles trimestriels sur la CH 300.
- ▶ **Ramontage** : surcoûts liés à plusieurs prestations d'entretiens successives au cours de la saison (nettoyage des 3 silencieux et des carneaux, y compris CH 300 en chaufferie des Péjoces, opération d'aspiration fosse à bois suite à la casse de l'échelle CH 100, aspiration fosse à bois à Quetigny suite à la casse du convoyeur, ramontage CH 200 suite à un manque de récupération thermique constaté sur l'échangeur vertical). En parallèle, des opérations de désembouage ont également été réalisées sur les échangeurs d'interconnexion entre Dijon et Quetigny (2 échangeurs de 4 MW) et en sous-station primaire P3 à Quetigny (2 échangeurs de 3 MW) afin d'optimiser leur fonctionnement.



### 3.3.5. Impôts et taxes

DIJON ENERGIES		2018	2017
IMPÔTS & TAXES		Montant (€)	Montant (€)
<b>C.E.T (CFE+CVAE)</b>		44 111,00	47 996,00
	2018	44 111,00	
	2017		62 436,00
<b>Taxe foncière</b>		235 473,00	177 432,00
	2018	210 024,00	
	2017	25 449,00	178 832,00
<b>Autres Taxes (dont DREAL)</b>		-181,40	-2 534,08
	2018		
	2017	-181,40	-4 247,00
<b>TGAP</b>		13 560,00	33 288,20
	2018	13 560,00	
	2017		20 004,00
<b>TVS</b>		272	
<b>TOTAL</b>		293 234,60	256 182,12

### 3.3.6. Redevances dues

DIJON ENERGIES		2018	2017
REDEVANCE (Art. 52.1)		Montant (€)	Montant (€)
De mise à disposition des équipements		283 426,13	279 086,21
Droit d'occupation du domaine public			
	Terrains et Chaufferie	129 655,61	127 648,21
	2018 - 47 679,9 m linéaire utilisé sur l'année	69 883,10	64 886,31
De contrôle		84 558,01	83 379,27
CHU - convention d'occupation temporaire au 01/10/2014		17 040,00	17 000,00
Lycée du Parc - Castel (Redevance unique chantier + 2018)		922,00	
<b>Total Redevance dûe</b>		<b>585 484,85</b>	<b>572 000,00</b>
Redevance ville 2017		-681,73	-12 724,94
Redevance ville 2013/2014			
Redevance CHU 2016/2017		-273,39	-1340,5
<b>Montant Redevance détaillée :</b>		<b>584 529,73</b>	<b>557 934,56</b>

L'avenant n°6, en cours de préparation, permettra à Dijon Energies de reverser la part de redevance d'occupation du cogénérateur à la Collectivité.









### 3.3.10. Situation du compte R23

SUIVI DU SOLDE R23								
PERIODE	Recettes (€)	Dépenses (€)	Solde Saison (€)	Soldes cumulés (€)	Tx d'intérêt légal	Intérêts de l'année (€)	Intérêts cumulés (€)	Soldes réactualisés (€)
2013	10 230,95		10 230,95	10 230,95	0,04%	4,09	4,09	10 235,04
2014	111 451,44	-5 140,17	106 311,27	116 542,22	0,04%	46,62	50,71	116 592,93
2015	321 933,03	-40 312,99	281 620,05	398 162,27	0,99%	3 941,81	3 992,52	402 154,79
2016	487 849,40	-452 572,40	35 277,00	433 439,27	0,93%	4 030,99	8 023,50	441 462,77
2017	636 358,21	-264 807,61	371 550,60	804 989,87	0,90%	7 244,91	15 268,41	820 258,28
2018	674 820,34	-514 908,56	159 911,78	964 901,65	0,88%	8 491,13	23 759,54	988 661,19
Total	2 242 643,37	-1 277 741,72	964 901,65			23 759,54	23 759,54	988 661,19

## 4. SUBVENTIONS

### SUIVI SUBVENTIONS 2018 - DIJON ENERGIES

Libellé subventions	Date	Montant attendu (€)	Montant reçu (€)	Montant restant à recevoir (€)
ADEME (convention initiale)	21/11/2012	11 048 880	8 146 104	2 902 776
ADEME - (Sub 2 extension réseau avenant 4)	15/05/2017	2 350 000	1 323 990	1 026 010
Dijon Métropole (Sub Equipement)	07/05/2018	3 303 818	0	3 303 818
		<b>16 702 698</b>	<b>9 470 094</b>	<b>7 232 604</b>

## 5. GESTION DES SINISTRES

Une mise en cause a été adressée à la société Compte-R pour divers désordres.

Des actions correctives ont été apportées pour ce qui concerne :

- ▶ le dysfonctionnement du clapet modulant de la chaudière CH 200,
- ▶ le canal d'introduction des chaudières biomasse CH 100 et CH 200,
- ▶ les centrales hydrauliques des 3 chaudières bois.

Afin de solder les dysfonctionnements identifiés, il reste un travail à faire en partenariat avec ce constructeur de chaudière afin de remédier aux bris des échelles de transfert.

## 6. CONCLUSION

L'année 2018 a été une nouvelle période dense en travaux de développement du réseau et en raccordements de nouveaux abonnés à Dijon. Près de 2,6 km de réseau ont été installés et 21 sous-stations complémentaires ont été raccordées dans les délais annoncés.

Le résultat du contrat de délégation de service public est légèrement négatif malgré des performances techniques et environnementales en hausse. Il subit les effets du développement du réseau plus coûteux que rentable dans les premières années. De surcroît, aucun effet financier positif non récurrent n'a été enregistré cette année contrairement à l'année dernière.

Le développement du réseau sera poursuivi conformément aux engagements que nous avons pris.

De nouvelles zones de développement ont été identifiées avec les services de Dijon Métropole afin de valoriser au mieux l'augmentation des capacités de livraison de chaleur de l'Usine de Valorisation des Déchets. Les actions commerciales pour raccorder de nouveaux abonnés sont d'ores et déjà lancées.

D'autre part, les réseaux de Sodien et de Dijon Energies seront interconnectés en 2019 pour permettre à l'ensemble des abonnés des deux réseaux de bénéficier de la chaleur provenant de l'usine de valorisation énergétique de la Métropole de Dijon.

En conclusion, le réseau Dijon Energies est un outil important et performant pour répondre aux ambitions de Dijon Métropole d'être exemplaire en termes de développement durable.

dijon énergies

ANNEXES





ANNEXE 1 : INDICATEURS DE PERFORMANCE 2018

MESURE DE LA PERFORMANCE - INDICATEURS DE PERFORMANCE ANNEE CONCERNEE : 2018							
Numéro	Indicateur	Méthode de calcul	Exprimé en	source d'information	Résultat Année 2018	Résultat Année 2017	COMMENTAIRES
<b>1. DEVELOPPEMENT DU RESEAU</b>							
1.1	Avancement commercial	Puissance souscrite signée / Puissance souscrite prévisionnelle	%	Dijon Energies	99,1%	101,1%	Puissance souscrite prévisionnelle au 1er janvier de l'année (N+1)
1.2	Avancement travaux	Puissance souscrite raccordée / Puissance souscrite prévisionnelle	%	Dijon Energies	93,9%	95,3%	
<b>2. PRESERVER DURABLEMENT LE CADRE DE VIE ET LE MILIEU NATUREL</b>							
2.1	Emission de dioxyde de carbone	Quantité de CO2 rejetée / Quantité d'énergie thermique livrée	kg/kWh	Dijon Energies, déclaration SNUC	0,062	0,108	enquête 2017 (vs 2018) et 2016 (vs 2017). La période 2018 ne sera validée qu'en septembre 2019
2.2	Taux ENR&r du réseau	Quantité énergies entrantes ENR&r / somme des quantités énergies entrantes utilisées	%	Dijon Energies, déclaration SNUC	71,3%	73,4%	
2.3	Quantité de CO2 évitées par le recours au réseau urbain	Méthode SNUC	tonnes/an	Dijon Energies, déclaration SNUC	47 999,2		
<b>3. ASSURER LA PERENNITE DE LA FOURNITURE DE CHALEUR</b>							
3.1	Taux de disponibilité pondéré du service	1-((Nbre d'heures d'arrêt pendant la période de fonctionnement) x (Puissance souscrite concernée)) / (Période de fonctionnement (en h) x Puissance souscrite totale)	%	rapport annuel Dijon Energies	100%	100%	
<b>4. SATISFAIRE LES ATTENTES DE SERVICE DES ABONNES ET DES USAGERS</b>							
4.1	Prix moyen du MWh	Recettes d'énergie thermique totales TTC / Quantité d'énergie thermique livrée	€ TTC/MWh	rapport annuel Dijon Energies	66,65	65,08	
4.2	Actions de communication	Nombre de visites ou réunions avec les élus, les écoles, les associations, ... ou autres actions de communication (hors CCSP)	nombre	rapport annuel Dijon Energies	15	13	
4.3	Réclamations	Nombre de réclamations écrites concernant le réseau reçue sur la période	nombre	rapport annuel Dijon Energies	0	0	

ANNEXE 2 : TARIFICATION APPLIQUEE SUR LE RESEAU

► Evolution des tarifs et indices :

Prix du R1 chauffage actualisé €HT/MWh												
2018	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
R1 B	28,99 €	29,31 €	29,26 €	29,28 €	30,03 €	30,15 €	30,14 €	30,03 €	30,06 €	30,12 €	29,93 €	29,81 €
R1 COGE	57,70 €	41,77 €	40,79 €	40,08 €	41,21 €	50,02 €	50,99 €	53,61 €	56,11 €	59,94 €	55,45 €	53,55 €
R1 G	57,70 €	41,77 €	40,79 €	40,08 €	41,21 €	50,02 €	50,99 €	53,61 €	56,11 €	59,94 €	55,45 €	53,55 €
R1 N	21,04 €	21,07 €	21,12 €	21,20 €	21,25 €	21,25 €	21,32 €	21,37 €	21,46 €	21,54 €	21,56 €	21,58 €
R1 MIX	36,00 €	31,29 €	30,98 €	30,79 €	31,49 €	34,24 €	34,56 €	35,31 €	36,12 €	37,33 €	35,88 €	35,23 €

FORMULES DE REVISION DU R1		
R1N	Combustible	$0,15 + 0,85*(0,30*ICHT/ICHT_0 + 0,36*FSD1/FSD1_0 + 0,01*IBT/IBT_0 + 0,25*BINV/BINV_0 + 0,08*RI/RI_0)$
R1B	Combustible	$0,10 + 0,50*IPF/IPF_0 + 0,40*IT/IT_0$
R1G	Combustible	$0,037+0,214*(0,4373*(0,4760*TCS/TCS_0+0,3433*TCR/TCR_0+0,1807*TCL/TCL_0)*1+CTATrans/1+CTATrans_0+0,5627*(0,085*AbT4/AbT4_0+0,915*TSAC/TSAC_0)*1+CTADistrib/1+CTADistrib_0)+0,707*(PEGSudMA+0,54*TVDT4+0,46*TVDT3+CTSS*10+G053M+0,41*TICGN*10+0,59*TICGNCO2*10)/PEGSudMA_0+TVD_0+CTSS_0+G053M_0+TICGN_0+0,042*STODIJ/STODIJ_0$
R1COGE	Combustible	$0,037+0,214*(0,4373*(0,4760*TCS/TCS_0+0,3433*TCR/TCR_0+0,1807*TCL/TCL_0)*1+CTATrans/1+CTATrans_0+0,5627*(0,085*AbT4/AbT4_0+0,915*TSAC/TSAC_0)*1+CTADistrib/1+CTADistrib_0)+0,707*(PEGSudMA+0,54*TVDT4+0,46*TVDT3+CTSS*10+G053M+0,41*TICGN*10+0,59*TICGNCO2*10)/PEGSudMA_0+TVD_0+CTSS_0+G053M_0+TICGN_0+0,042*STODIJ/STODIJ_0$

Prix du R2 actualisé €HT/kW												
2018	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
R21	3,26 €	3,27 €	3,53 €	3,56 €	3,42 €	3,16 €	2,87 €	2,84 €	2,87 €	2,86 €	2,91 €	3,13 €
R22	20,62 €	20,65 €	20,68 €	20,76 €	20,78 €	20,78 €	20,86 €	20,89 €	20,94 €	21,04 €	21,06 €	21,06 €
R23	5,77 €	5,76 €	5,77 €	5,77 €	5,80 €	5,80 €	5,82 €	5,83 €	5,83 €	5,85 €	5,85 €	5,87 €
R24	24,45 €	24,45 €	24,45 €	24,45 €	24,45 €	24,61 €	24,61 €	24,61 €	24,61 €	24,61 €	24,61 €	24,61 €
R25	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €	- 3,50 €
R2	50,60 €	50,62 €	50,92 €	51,03 €	50,94 €	50,84 €	50,67 €	50,67 €	50,75 €	50,87 €	50,93 €	51,16 €

FORMULES DE REVISION DU R2		
R21	Prestation	MV/MV_0
R22	Prestation	$0,20 + 0,50*ICHT/ICHT_0 + 0,30*FSD2/FSD2_0$
R23	Travaux P3	$0,20 + 0,10*ICHT /ICHT_0 + 0,70*BT40 /BT40_0$







ANNEXE 4 : INVENTAIRE

INVENTAIRE - CHAUFFERIE NORD					
Matériel	Marque	Modèle	Référence	Puissance	Débit
<b>Chaudière N° 1</b>	Bosch	EC tube de fumées		9,9 MW	
Brûleur	Weishaupt	Gaz/Fuel	WKGL70/1-B	10 MW	
Pompe recyclage N°1 + variateur	KSB		ETABLOC GN150-250/1504 G11	15 kW	403 m³/h
Pompe fuel N°1	KRAL		I.FW 32.ABAF.400	4 kW	53.1L/mn
Pompe ECO N°1 + variateur	GRUNDFOSS		TP 80480/4 A-F-A-BUBE	0.37 kW	34,9 m³/h
Compteur énergies	DIEHL	SCYLAR	DE-10-NI004-PTB004		
<b>Chaudière N° 2</b>	Bosch	EC tube de fumées		9,9 MW	
Brûleur	Weishaupt	Gaz/Fuel	WKGL70/1-B	10 MW	
Pompe fuel N°2	KRAL		I.FW 32.ABAF.400	4 kW	53.1L/mn
Pompe recyclage N°2 + variateur	KSB		ETABLOC GN150-250/1504 G11	15 kW	403 m³/h
Pompe ECO N°2 + variateur	GRUNDFOSS		TP 80480/4 A-F-A-BUBE	0.37 kW	34,9 m³/h
Compteur énergies	DIEHL	SCYLAR	DE-10-NI004-PTB004		
<b>Réseau Sud</b>					
Pompe réseau N°1 + variateur	KSB		MPCV150/2-11.1 10.81	90 kW	208 m³/h
Pompe réseau N°2 + variateur	KSB		MPCV150/2-11.1 10.81	90 kW	208 m³/h
Pompe réseau N°3 + variateur	KSB		MPCV150/2-11.1 10.81	90 kW	208 m³/h
Compteur énergies	DIEHL	SCYLAR	DE-10-NI004-PTB003		
Pompe injection	Prominent		81CBH07065PVT8000UA00080FR	110 W	63l/h
<b>Expansion GMP700</b>					
Pompe N° 1 + variateur	KSB	MOVITEC	VF45-3-1	11 kW	39,6 m³/h
Pompe N° 2 + variateur	KSB	MOVITEC	VF45-3-1	11 kW	39,6 m³/h
Ensemble régulation					
Bache alimentaire N°1	Chaudronnerie Albanaise				20 000L
Bache alimentaire N°2	Chaudronnerie Albanaise				20 000L
<b>Réseau Valmy</b>					
Pompe réseau N°1 + variateur	LOWARA	LNES	LNES 080-160/110	7,5 KW	126 m³/h
Pompe réseau N°2 + variateur	LOWARA	LNES	LNES 080-160/110	7,5 KW	126 m³/h
Echangeur	SWEP			4000 Kw	
Compteur énergies	DIEHL	SCYLAR	DE-10-NI004-PTB004		
<b>Expansion GMP500</b>					
Pompe N°1 + variateur	KSB	MOVITEC	V 10/6 B	2.2 kW	10,4 m³/h
Pompe N°2 + variateur	KSB	MOVITEC	V 10/6 B	2.2 kW	10,4 m³/h
Ensemble régulation	Wago				
Bache alimentaire N°1	Chaudronnerie Albanaise				8 000L
<b>Réseau usine</b>					
Pompe recyclage + variateur	KSB	ETALINE	GN 0-170/300Z G11	30 kW	200 m³/h
GTC	PC Vue				
Centrale détection incendie	ESSER	ESSER 800	1241-B 2.11		
Centrale détection gaz	OLDHAM		MX 43		
Transformateur	ADD		DTSP-L3M128	1 000 kVA	
Eclairage					
Batiment	C3B				
Portes sectionnelles	Novoferm				
Voirie					
Poste Haute Tension	Merlin Gerin			1000 Kva	
TGBT					
Onduleur	Socomec	ITY-TW060B / LB		10 Kva	
Cheminée	BEIRENS			D2100	Hauteur 33m
Adoucisseur	Wave cyber		M0830VE069		
Cuve fuel					100000L
Poste gaz	Itron	4bars/1Bar			
Portail accès site	DAE	REV	REV 220	0.5 kW	
Clôture grillagée					
Vannes sectionnement gaz	MADAS	Dn 200			

<b>INVENTAIRE - CHAUFFERIE SUD</b>
<b>****CHAUFFERIE SUD PEJOCES - PRODUCTION****</b>
CHAUDIERE BIOMASSE 1 10MW COMPTER YC ECO
CHAUDIERE BIOMASSE 2 10MW COMPTER YC ECO
CHAUDIERE BIOMASSE 3 10MW COMPTER YC ECO
PONT BASCULE ET EQUIPEMENTS ASSOCIES
CHAUDIERE MIXTE FOD GN 1 20MW BOSCH
CHAUDIERE MIXTE FOD GN 2 20MW BOSCH
CHAUDIERE MIXTE FOD GN 3 20MW BOSCH
BRULEUR MIXTE FOD GN CHAUDIERE 1
BRULEUR MIXTE FOD GN CHAUDIERE 2
BRULEUR MIXTE FOD GN CHAUDIERE 3
ENSEMBLE CUVE FIOUL 80M3 ET DEPOTAGE
CHEMINEE GN FOD 25M CHAUDIERE MIXTE 1 BEIRENS
CHEMINEE GN FOD 25M CHAUDIERE MIXTE 2 BEIRENS
CHEMINEE GN FOD 25M CHAUDIERE MIXTE 3 BEIRENS
CHEMINEE 25M CHAUDIERE BIOMASSE 1 BEIRENS
CHEMINEE 25M CHAUDIERE BIOMASSE 2 BEIRENS
CHEMINEE 25M CHAUDIERE BIOMASSE 2 BEIRENS
POMPE RESEAU 1 + VARIATEUR
POMPE RESEAU 2 + VARIATEUR
POMPE RESEAU 3 + VARIATEUR
POMPE DE CHARGE CHAUDIERE BIOMASSE 1
POMPE DE CHARGE CHAUDIERE BIOMASSE 2
POMPE DE CHARGE CHAUDIERE BIOMASSE 3
POMPE DE CHARGE CHAUDIERE MIXTE GN FOD 1
POMPE DE CHARGE CHAUDIERE MIXTE GN FOD 2
BAIE ANALYSE OTI
BAIE ANALYSE SECAUTO
LOT CALORIFUGE
<b>****CHAUFFERIE SUD PEJOCES - LOT PLOMB ET GAZ****</b>
POSTE DE DETENTE GAZ ET LIAISONS
RESEAU GAZ RACCORDEMENT GRDF
RESEAU EAU CHAUDE
COMPTEURS EAU CHAUDE x8
COMPTEURS GAZ x3
ECHANGEUR THERMIQUE CHAUFFAGE BATIMENT 500KW
ENSEMBLE TUYAUTERIE CHAUFFAGE BATIMENT
ENSEMBLE TUYAUTERIE ECS BATIMENT
ENSEMBLE EXTINCTEURS + AFFICHAGE
RESEAU FIOUL CHAUFFERIE
POMPE DISTRIBUTION FIOUL
RESEAU EAU BRUTE CHAUFFERIE
RESEAU EAU TRAITEE CHAUFFERIE
RESEAU AIR COMPRIE CHAUFFERIE
PRODUCTION AIR COMPRIE CHAUFFERIE
GROUPE DE MAINTIEN EN PRESSION
BACHE MAINTIEN EN PRESSION
ADOUCCISSEUR + TRAITEMENT
<b>****CHAUFFERIE SUD PEJOCES - LOT ELECTRICITE****</b>
POSTE HTA ET TRANSFORMATEURS
TGBT ET RESEAU CHAUFFERIE
ONDULEUR RESEAU CHAUFFERIE
SYSTEME ANTI INTRUSION
SYSTEME DETECTION INCENDIE CHAUFFERIE
GROUPE ELECTROGENE SECOURS CHAUFFERIE ENERIA
SUPERVISION
RESEAU ELECTRIQUE DE TERRE + PARAFONDRE
APPAREILLAGES DE COMMANDES ELECTRIQUES CHAUFFERIE
RESEAU TELEPHONIE ET INFORMATIQUE CHAUFFERIE
ECLAIRAGE DE SECURITE CHAUFFERIE
<b>****CHAUFFERIE SUD PEJOCES - BATIMENT****</b>
BATIMENT CHAUFFERIE GROS ŒUVRE
VOIRIE RESEAUX DIVERS

**INVENTAIRE - CHAUFFERIE QUETIGNY**

**\*\*\*\*CHAUFFERIE PRINCIPALE QUETIGNY\*\*\*\***

VANNE BY PASS RESEAU
SUPERVISION CHAUFFERIE
COMPTEUR KAMSTRUP
SECHEUR AIR COMPRIME OSTAR 15 M3/H
POMPE RELEVAGE POUR BAC DE RETENTION
2 POMPES RESEAU ENSIVAL MORET MR 250/200/400
EVACUATION EAUX SUR CHAUFFERIE
PPE RECYCLAGE CHAUD 2 KSB ETABLOC GN125
2 POMPES ALIMENTAIRES MULTIV 16112/PS/T4 EN LIGNE
ENS CONTROLE DE CHAUFFE
CHAUD LOOS 10 MW
BRULEUR FIOUL DOM GAZ WEISHAUP
BRULEUR FIOUL DOM GAZ SAACKE ARC 360/96
DEPOUSSIEREUR STATIQUE FIOUL GENEVET GROLL VK
OPACIMETRE CHAUD 2
PPE RECYCLAGE CHAUD 3 KSB ETALINE 200
ENS CONTROLE DE CHAUFFE
CHAUD CARROSSO 9,3 MW ESFG 4880 DECLASSE EC
ENS CONTROLE DE CHAUFFE
BACHE ALIMENTAIRE 20 M3
CUVE FUEL 275 M3
GRPE PREPA FUEL COMPLET
ROBINETTERIES
VANNE BY PASS RESEAU
CANIVEAUX CANALISATIONS Y/C CALORIFUGE
GENIE CIVIL CHAUF CENTRALE
CHAUFFERIE GAZ FUEL
COMPRESSEUR ABACB4900F 500FT 55 ABAC
COMPRESSEUR ABAC 200
COMPRESSEUR LOT 387751 CODE 2RLC504 2008
SECURITE INCENDIE SICLI N TSA + SICLI 610 B
VASE D'EXPANSION 4,15M3
CHEMINEE
ADOUCCISSEUR P3 - F2X 100
AUTOMATE CHAUDIERE 2
ADOUCCISSEUR
DISCONNECTEUR CHAUFFERIE
CUMUL ELECTRIQUE CHAUFFERIE
GAINES TOLE ACIER NON INOX
RT REGULATEUR SUR CHAUDIERE 3
GAINES TOLE ACIER NON INOX
GAINES TOLE ACIER NON INOX
VENT CENTRIF. INDEPEND. INT.
VENT CENTRIF. INDEPEND. INT.
ARMOIRE ELECTRIQUE
ARMOIRE DETECTION GAZ OLDHAM MX48 PLUS CAPTEURS
POSTE LOCAL TGBT
PPE RECYCLAGE CHAUDIERE N°2
POMPE RESEAU HPKE
BACHE ALIMENTAIRE 15000 LITRES
STRATIFICATION BACHE ALIMENTAIRE
STOCKAGE FIOUL 275 TONNES
STOCKAGE FIOUL 275 TONNES
DETENDEUR AZOTE
STOCKAGE FIOUL 275 TONNES
GROUPE PREPARATION COMPLET
TUY.AC. ESHT EN BATIMENT
COQUILLE LAINE DE ROCHE
CLOTURE GRILLAGE + PORTE AUTOMATIQUE

**\*\*\*\*\*CHAUFFERIE BIOMASSE\*\*\*\*\***

GENIE CIVIL CHAUFFERIE BIOMASSE
POMPE RECYCLAGE
VENTILATEUR DE TIRAGE
ECONOMISEUR
COMPTEUR KAMSTRUP
REGULATEUR TEMPS DE RETOUR
COMPTEUR EAU DIVERS
CONVOYEUR BIOMASSE
CONVOYEUR A CENDRE
SILO CAPACITE 350 M3
CHAUDIERE BOIS COMPTE R TYPE C250DTH
VENTILATEUR AIR PRIMAIRE ET SECONDAIRE
DEPOUS MULTICYCLONE AVEC VENTIL EXTRACT FUMEEES
COMPRESSEUR POUR RAMONAGE AUTO
FILTRE A MANCHE TECFIDIS
CARNEAUX DE FUMEEES
CHEMINEE AUTOPORTANTE COMPTE 18M
AUTOMATES CHAUFFERIE COMPTE
ELECTRICITE CHAUFFERIE BOIS
HYDRAULIQUE CHAUFFERIE BOIS









SST	Echangeur	V2V	Régulateur	Compteur	Calo	Armoire élec
****SST 5B - RESIDENCE BLANQUI****	ECHANG THERM SWEP 400KW B120Tx160	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 616	oui	oui
****SST AI - LA VAPEUR****	ECHANG THERM SWEP 300KW B120x160	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 617	oui	oui
****SST 9Q - RESIDENCE HUGUES III****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 100KW B16H	V2V DN25 + SERVOM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 618	oui	oui
****SST AP - COPROPRIETE ISABELLE DU PORTUGAL****	ECHANG THERM SWEP 700KW B50Hx240	V2V DN50 + SM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 619	oui	oui
****SST 7X - MAISON D'ARRET QUARTIER HOMMES ****	ECHANGEUR THERM DN100 SWEP 1450KW B439MX220	V2V DN100 + SERVOM FENICKS EXT-H	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 620	oui	oui
****SST 7X - MAISON D'ARRET QUARTIER FEMMES****	ECHANGEUR THERM DN32 SWEP 200KW B80X116	V2V DN32 + SERVOM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 621	oui	oui
****SST 7X - MAISON D'ARRET MESS****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 100KW B16H	V2V DN25 + SERVOM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 622	oui	oui
****SST 7X - MAISON D'ARRET PORCHE****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 100KW B16H	V2V DN25 + SERVOM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 623	oui	oui
****SST 7X - MAISON D'ARRET DISP ****	ECHANG THERM SWEP 200KW B80x116	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 624	oui	oui
****SST 0E - BAT A - 2 RUE CHAMPEAUX****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 100KW B16H	V2V DN25 + SERVOM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 625	oui	oui
****SST 0D - BAT B - 4 RUE CHAMPEAUX ****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 100KW B16H	V2V DN25 + SERVOM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 626	oui	oui
****SST 9H - MAISON MEDICALE VALMY****	ECHANG THERM SWEP 200KW B80x116	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 621	oui	oui
****SST 9N - UNITE PEDOPSYCHIATRIQUE LES CIGOGNES****	ECHANG THERM SWEP 200KW B80x116	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 628	oui	oui
****SST 9O - HOPITAL DE JOUR LE GOELAND****	ECHANG THERM SWEP 200KW B80x116	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 629	oui	oui
****SST 9K - GS CHEVREUL ****	ECHANG THERM SWEP 2000KW B439Mx300	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST AC - RESIDENCE SIGNATURE ILOT 1F****	ECHANG THERM SWEP 200KW B50Hx240	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST AF - LA CALYPSO****	ECHANG THERM SWEP 70KW B427Mx210	V2V DN 25 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST AK - RESIDENCE CITY SQUARE ET CARRE LUMIERE****	ECHANG THERM SWEP 200KW B80X106	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST 9S - LE JARDIN DE LA COLOMBIERE****	ECHANG THERM SWEP 500 KW B56HxN-W	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST AR - COPROPRIETE L ESCAPEDE****	ECHANG THERM SWEP 400KW B120Tx160	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST AG - RESIDENCE 7 - 13 ALPHONSE BERTILLON**	ECHANG THERM SWEP 400KW B120Tx160	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST 9J -RESIDENCE ARISTIDE BRIAND **	ECHANGEUR THERM DN40 SWEP 300KW B120TX100	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST AF - RESIDENCE CANOPIA****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 100KW B16H	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST AQ - COLLEGE LE PARC****	ECHANG THERM SWEP 400KW B120Tx160	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601	oui	oui
****SST BG - POLYCLINIQUE DREVON****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 2 X 1000 KW 2X B320HTH	2 X V2V DN 100 4236E SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 602	oui	oui
****SST 9L - DUMAY LE PARC****	ECHANG THERM SWEP 500KW B80x116	V2V DN 50 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 603	oui	oui
****SST 9E - RESIDENCE ESSARTEAUX****	ECHANG THERM SWEP 200KW B80x116	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 604	oui	oui
****SST AY - GS LES PORTE-FEUILLES****	ECHANG THERM SWEP 200KW B80x116	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 605	oui	oui
****SST 9A - INRA SERRES ****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 100KW B16H	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 606	oui	oui
****SST 9R - COPROPRIETE 5/5 BIS RUE DE LA COLOMBIERE ****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 100KW B16H	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 607	oui	oui
****SST 9D - COPROPRIETE LE TESCELIN****	ECHANG THERM DN100 SWEP 300KW B120TX100	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 608	oui	oui
****SST BE - LYCEE CASTEL CHAUFFERIE ****	ECHANGEUR THERM DN25 SWEP 2000KW B439M1	V2V DN 100 4236E SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 609	oui	oui
****SST BF - LYCEE CASTEL ECOLE HOTELIERE****	ECHANG THERM SWEP 1200KW B427H + M2	V2V DN 100 4236E SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 610	oui	oui
****SST 9X - RESIDENCE VILLEO CHAMPEAUX****	ECHANG THERM SWEP 200KW B80x116	V2V DN 32 2488/5825-10 SAMSON	REGULATEUR AUTOMATE ABB	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 611	oui	oui



<b>INVENTAIRE - SST PRIMAIRES QUETIGNY</b>
***** SST P2 *****
ROBINETS ET VANNES HP/DN+100
BATIMENT GENIE CIVIL
POMPES PSB100-340/18.5/4/30 EN LIGNE
2 VARIATEURS DE FREQUENCE EN LIGNE
REGULATEUR WIT
2 ECHANGEURS EN LIGNES
TUY.AC. ESHT EN BATIMENT
ADOUCCISSEUR - F 2X 100
ROBINETS ET VANNES BP/DN-100
CPT ET INTEGR KAMSTRUP M66
ARMOIRE ELECTRIQUE RECENTE
EXPANSON V 205 CE 2D
1 ENS TRAITEMENT D'EAU 2 BOUTEILLES + BAC A SEL
VASE D'EXPANSION + 3 PRESSOSTATS
1 POT A BOUE PROMAIGA PBGM
CIRCULATEUR POT A BOUE SXM 32 25
1 ENS POUR SOUS STATION
***** p3 *****
ARMOIRE ELECTRIQUE PRIMAIRE
CIRCULATEUR POT A BOUE SCX 32 80
V2V ECHANGEUR 2 PRIMAIRE
V2V ECHANGEUR 1 PRIMAIRE
FILTRE DN 200
VARIATEUR DE FREQUENCE POMPE RESEAU 1
VARIATEUR DE FREQUENCE POMPE RESEAU 2
POT A BOUE
COMPTEUR ENERGIE KAMSTRUP
LOCAL EXTERIEUR GENIE CIVIL
ECHANGEUR 1, 3 MWH
ECHANGEUR 2, 3 MWH
COMPTEUR EAU FROIDE SCHLUMBERGER K10 2,5M3/H
ARMOIRE & AUTOMATE DE REGULATION
POMPE RESEAU 1, 30 KW
POMPE RESEAU 2, 30KW
<b>SOUS STATION INTERCONNEXION PISCINE</b>
ARMOIRE ELECTRIQUE PRIMAIRE
ECHANGEUR 1, 4 mwh
ECHANGEUR 2, 4 mwh
POMPE RESEAU 1 75 kw
POMPE RESEAU 2 75 kw
VARIATEUR POMPE RESEAU 1
VARIATEUR POMPE RESEAU 2
1 GMP
Vanne motorisée échangeur 1
Vanne motorisée échangeur 2
POT A BOUES
ensemble de vannes et tuyauterie
filtre DN 200
ARMOIRE ELECTRIQUE + AUTOMATE DE REGULATION
V2V ECHANGEUR 1 PRIMAIRE
V2V ECHANGEUR 2 PRIMAIRE
COMPTEUR CALORIES

INVENTAIRE - RESEAU DIJON ENERGIES			
DENOMINATION TRONCON	N° Tronçon	Diamètre Nominal réalisé	Longueur tranchée réalisé
		mm	m
DJ1- Liaison chaufferie nord - rd point Europe	A2	350	1616
	B1	250	762
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>762</b>
DJ3 - Liaison A.Drapeau - J.BOUHEY	A11	250	553
	A12Bis	100	18
	M4	100	18
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>589</b>
DJ4 - Antenne Joffre	E1	250	513
	E17	200	235
	E2	80	97
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>845</b>
Antenne EPHAD - ESAT Valmy	B5	200	326
	A20		
	A20Bis	400	2851
	A21	300	266
	A22	250	103,5
	A23	200	212
	A25	125	10
	A26	100	246
	A26Bis	80	103,4
A27	65	45	
RACCORDEMENT RECTORAT/SKATE PARC / PALAIS DES EXPOS	O1	150	240
		100	180
		65	60
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>480</b>
Antenne Maupassant : GS + Samuel Becket + projet Dijon Habitat	F1	125	156
	F2	80	5
	F3	65	10
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>171</b>
Antenne Roupnel ( y compris collège mais non réalisé pour l'instant - uniquement DN80)	I1	100	90
		80	140
		50	50
		32	5
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>285</b>
Antenne Boudronnée York	S1	125	81
	S2	100	422
	S3	80	66
	S4	65	20
	S5	50	103
	S6	40	5
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>697</b>
DJ7 - Bouclage chaufferie sud rue de Gray	R16	500	140
	R17	400	1306
	R12	355	695
	R14	300	706
	R13	250	1174
	R9	200	364
	R5	150	37
	R10	125	380
	R44	100	207
	R45	80	262
	R6	65	170
	R7	50	135
	R47	40	283
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>5859</b>
Antenne Cité Judiciaire	M4	100	68
	M6	80	125
		50	26,5
		40	70
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>290</b>
DISTRIBUTION INTERIEURE Ecole Nationale des Greffes	M3	125	205
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>205</b>
Départ quartier des Maraichers en attente vers limite de propriété du cimetière		250	165
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>165</b>
ZONE ERIE	A28 BIS	65	170
		40	48
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>218</b>

DENOMINATION TRONCON	N° Tronçon	Diamètre Nominal réalisé	Longueur tranchée réalisée
		mm	m
DJ8 - Antenne Clémenceau	O2	200	181
	O3	150	415
	Q10	125	293
	Q4	100	398
	Q5	80	35
	Q6	65	202
	Q7	50	120
	Q9	40	188
		32	16
		25	30
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>1878</b>
Antenne Alix de Vergy	A18	150	13
	A18 BIS	125	105
	A188	100	58
		80	125
		65	14
		50	9
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>324</b>
Antenne Farman	E19	200	688
	E20	80	18
	E21	65	40
	E22	50	28
	E23	40	80
		32	12
		25	15
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>881</b>
Antenne Martyrs de la résistance	T1	200	392
	T3	150	555
	T4	125	91
	T5	80	287
	T6	65	228
	T7	50	68
	T2	40	22
	U9	32	8
	U10Bis	25	14
		<b>Somme</b>	<b>Somme</b>
Antenne Chateaubriand	F6	150	127
	F10	125	80
	F11	80	20
	E11	65	23
	E12	50	55
	E13	40	165
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>470</b>
Antenne Mirande	R1	125	424
	R2	100	182
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>606</b>
Antenne Ribottés	S8	50	30
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>30</b>
Antenne Mansart	R13	150	336
	R18	125	135
	R19	100	93
	R15	65	93
	R20	50	100
		<b>Somme</b>	<b>Somme</b>
Antenne Colomban	Q19	300	262
	Q27bis	200	20
	Q28bis	125	125
	Q29	100	70
	Q30	80	25
	Q31	65	6
		50	15
		32	19
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>542</b>



DENOMINATION TRONCON	N° Tronçon	Diamètre Nominal réalisé	Longueur tranchée réalisée
		mm	m
Antenne Bruges / Staël / Verniquet	DD6	200	310
	DD8	100	240
	DD10	80	320
	DD12	65	45
	DD18	40	20
	DD19	32	10
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>945</b>
Antenne Sotty / Matisse	E3	80	291
		40	10
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>301</b>
Antenne lycée S.Weil	Q21	125	34
		100	35
		65	135
		40	12
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>216</b>
Antenne Stalingrad	R21-R22	200	16
	R24-R27	125	186
		80	180
	R25-Dev 002	65	225
	R26-Dev 002	50	211
	R27-Dev 006	32	165
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>983</b>
Antenne Montmuzard	M1-M5	150	470
	M5-M8	125	288
	M8-M9	100	124
	M9-Dev016b	80	129
	M8-Dev015	65	82
	M4-Dev011	50	26
	M5-Dev013	40	174
	M9-Dev016a	32	113
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>1406</b>
Antenne Castel - 2016	R76-R77	250	584
	R75-R76	100	251
	R64-R65	80	325
	R63-R64	65	20
	R66-R68	50	23
	R68-R69	40	44
	R69-R70	32	32
		<b>Somme</b>	<b>Somme</b>
Antenne Castel - 2017	R62-R63	250	435
	R41-R62	200	334
	R41-R42	150	494
	R42-R44	125	172
	R44-R46	100	18
	R46-R48	65	52
	R48-R50	40	164
	R50-R52	32	71
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>1740</b>
Antenne Castel - 2018	R39 - R40	150	499
	R39 - Dev027	125	117
	R39 - R37	100	260
	R37 - R36	80	252
	R36 - R35	65	127
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>1255</b>
Antenne Fontaine les Dijon - 2018	R1-R2	300	1092
	R2-R3	65	120
	R3-R6	40	195
	<b>Somme</b>	<b>Somme</b>	<b>1407</b>

ANNEXE 5 : LIASSE FISCALE

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : DIJON ENERGIES **Provisoire**		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0018 RUE DU DR QUIGNARD 21000 DIJON		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 2 3 4 7 7 2 9 7 0 0 0 2 3			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le. 31/12/2018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	8 594	8 594	0
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	61 894 567	1 095 853	60 798 714
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	22 956	11 484	11 472
		Immobilisations en cours AV	AW	532 100		532 100
		Avances et acomptes AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
			Autres participations CU	CV		
			Créances rattachées à des participations BB	BC		
			Autres titres immobilisés BD	BE		
			Prêts BF	BG		
			Autres immobilisations financières* BH	BI	1 143	
<b>TOTAL (II)</b> BJ		62 459 361	1 115 931	61 343 429		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	11 774	11 774	
		En cours de production de biens BN	BO	150		150
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	3 802 092		3 802 092
		Autres créances (3) BZ	CA	8 529 068		8 529 068
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	0		0	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	12 252		12 252	
<b>TOTAL (III)</b> CJ		12 355 336		12 355 336		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO	74 814 697	1A	1 115 931	73 698 766	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR	3 153 141	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 20512018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>DIJON ENERGIES</b> <b>**Provisoire**</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 518 000 .....)	DA 518 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG
	Report à nouveau	DH -4 714 141
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI -53 802
	Subventions d'investissement	DJ 16 702 698
	Provisions réglementées *	DK
	<b>TOTAL (I)</b>	DL 12 452 755
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
<b>TOTAL (II)</b>		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ 8 067 983
	<b>TOTAL (III)</b>	DR 8 067 983
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 18 313
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV 46 692 560
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 5 279
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 3 888 040
	Dettes fiscales et sociales	DY 375 786
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 1 254 882
	Autres dettes	EA 227 355
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 715 811
<b>TOTAL (IV)</b>	EC 53 178 027	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 73 698 766	
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 17 369 278	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 18 313	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : DIJON ENERGIES **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *}	FD	FE	FF		
		FG	12 122 636	FH	12 122 636	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 122 636	FK	12 122 636	
	Production stockée*			FM	150	
	Production immobilisée*			FN	1 657	
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	340 305	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	12 464 747
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	7 548 442	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	-11 774	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 876 900	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	300 613	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ	1 035	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*}			GA	22 922
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	340 305	
	Autres charges (12)			GE	584 530	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	11 662 972	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	801 776	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	2 865 508	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	2 865 508	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	2 312 267	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 415 317	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	3 727 583	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	-862 075	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	-60 299	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 | COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>DIJON ENERGIES</b> <b>**Provisoire**</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 500
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 502
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	-4 995
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	-4 995
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	6 497
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	15 331 758
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	15 385 560
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	-53 802
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 415 317
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
771801 - AUTRES PDTS EXCE./OP GEST			2
787510 - REP. PROV. SINISTRES			1 500
671800 - AUT.CHARG.EXCEP S/OP.GEST		-4 995	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	8 594	KE	KF 0	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	KT	KU 3 474 426
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
		Matériel de transport*			KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	22 956	LC	LD 0
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	912 312	LI	LJ 0	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III				LN	58 975 198	LO	LP 3 474 426
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	1 143	IU	IV 0	
	TOTAL IV				LQ	1 143	LR	LS 0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	58 984 935	OH	OJ 3 474 426	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO	DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	LW 8 594	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	MB
		Sur sol d'autrui			IR		MD	ME
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG	MH
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	-380 212	MJ	MK 61 894 567
		Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU		MM	MN
		Matériel de transport			IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	MT 22 956
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	380 212	MZ	NA 532 100	
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	
	TOTAL III				IY	0	NG	NH 62 449 623
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU	M7	
	Autres participations			IO		OX	OY	
	Autres titres immobilisés			II		2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F 1 143	
	TOTAL IV				I3		NJ	NK 1 143
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	0	OK	OL 62 459 361	
							OM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>DIJON ENERGIES</b> <b>**Provisoire**</b>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
		8 594		0				8 594		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
		1 077 043		18 810				1 095 853		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
		7 372		4 112				11 484		
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX		
		1 084 414		22 922				1 107 337		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ON		OP		OQ		OR		
		1 093 009		22 922				1 115 931		
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO			
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			NY			NZ			
		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				Total général non ventilé (NW-NY)				
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## ANNEXE 6 : DECLARATIONS ORGANISME VERIFICATEUR – CO2 – 2018



Ernst & Young et Associés  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

**Dalkia France - région Centre Est, Dijon Energies, Côte-d'Or**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport d'assurance raisonnable de l'organisme vérificateur sur les émissions de gaz à effet de serre**

A l'attention du Responsable d'Exploitation,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d'organisme vérificateur accrédité par le COFRAC<sup>1</sup>, nous avons procédé à des travaux de vérification visant à nous permettre d'exprimer l'assurance raisonnable que la déclaration d'émissions de gaz à effet de serre de l'installation de Dijon Energies - Chaufferie des Péjoces, n° ICPE 054.03160, Dijon, Côte-d'Or (l'Installation) établie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et faisant état d'une quantité totale de 4.386 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (la Déclaration d'émissions) telle qu'indiquée en annexe 1, a été établie conformément aux exigences du règlement (UE) n° 601/2012 et sur la base du plan de surveillance du 19 novembre 2018 version V4, notifié à l'autorité compétente le même jour et accepté le 13 décembre 2018 par l'administration (le Plan de surveillance).

Conformément aux règlements (UE) n° 600/2012<sup>2</sup> et 601/2012<sup>3</sup> et à l'arrêté du 31 octobre 2012<sup>4</sup> :

- il appartient au responsable d'exploitation de surveiller les émissions sur la base du Plan de surveillance (article 11 du règlement (UE) n° 601/2012), et de remettre la Déclaration d'émissions à l'autorité compétente (article 67 du règlement (UE) n° 601/2012) ;
- il appartient à l'autorité compétente d'approuver le Plan de surveillance (article 12 du règlement (UE) n° 601/2012) ;
- il nous appartient de contrôler que la Déclaration d'émissions satisfait aux dispositions du règlement (UE) n° 601/2012, que les émissions sont établies sur la base du Plan de surveillance et qu'elles ne comportent pas d'inexactitude significative (article 7.4 du règlement (UE) n° 600/2012).

<sup>1</sup> Accréditation Cofrac : Validation et vérification des Déclarations d'émissions de gaz à effet de serre n° 4-0551, liste des implantations et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

<sup>2</sup> Concernant la vérification des Déclarations d'émissions de gaz à effet de serre et des déclarations relatives aux tonnes-kilomètres et l'accréditation des vérificateurs conformément à la directive 2003/87/CE.

<sup>3</sup> Relatif à la surveillance et à la Déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE.

<sup>4</sup> Arrêté du 31 octobre 2012 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre pour sa troisième période (2013-2020).





### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon les règles définies par le règlement (UE) n° 600/2012. Pour nous permettre d'exprimer notre opinion, nos travaux ont consisté à :

- revoir le Plan de surveillance et les procédures associées et mener des entretiens avec les personnes chargées d'établir les données et la Déclaration d'émissions,
- visiter l'Installation le 5 décembre 2018,
- conduire des procédures analytiques, sur la base de l'analyse stratégique et de l'analyse des risques, revoir les calculs et les informations ayant servi à établir la Déclaration d'émissions, mener des tests de détail consistant à rapprocher, sur la base de sondages, les données sources avec les documents justificatifs (factures, résultats d'analyses, etc.).

Nos travaux ont été conduits par M<sup>me</sup> Sophie Debaudringhien, auditrice principale, M. Louis Brac de la Perrière, auditeur, et revus par M. Christophe Schmeitzky, examinateur indépendant. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

### Informations ou explications

La méthodologie de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> appliquée pour le gaz naturel (utilisation de données d'activité en TJ PCI) est conforme au règlement (UE) n° 601/2012 (art.24 par.1) mais ne correspond pas à celle indiquée dans le Plan de surveillance, ce qui constitue une irrégularité.

### Opinion sans réserve

A notre avis, les émissions de gaz à effet de serre et les informations ayant servi à établir la Déclaration d'émissions ont été élaborées conformément au règlement (UE) n° 601/2012 et ne comportent pas d'inexactitude significative.

Paris-La Défense, le 22 février 2019

L'Organisme Vérificateur  
ERNST & YOUNG et Associés

Gilles Puissochet

Philippe Aubain

**dijon énergies**

DALKIA Centre-Est  
Direction des Opérations - Marchés Energie  
Le Chrysalis  
2/4 avenue des Canuts  
69517 VAULX-EN VELIN-CEDEX  
Tél : 04.27.11.88.72



Ernst&Young et Associés

*A l'attention de Christophe Schmeitzky*  
Tour First, TSA 14 444,  
92037 La Défense Cedex

Objet : lettre d'affirmation relative à la vérification des émissions de gaz à effet de serre

Exercice clos le 31.12.2018

Monsieur,

Cette lettre vous est adressée en application de vos pratiques professionnelles, dans le cadre de la mission qui vous a été confiée de vérification des émissions de gaz à effet de serre de l'installation Dijon Energies-Chaufferie des Péjoces, DIJON, CENTRE EST, n° ICPE 054.03160, à déclarer à l'administration au titre de l'exercice 2018 (Déclaration d'émissions).

En tant que responsable de la Déclaration d'émissions, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été faites dans le cadre de votre mission :

1. Le montant des émissions à déclarer à l'administration au titre de l'exercice 2018 ainsi que les références de l'installation et du plan de surveillance utilisé figurent dans l'annexe 1 ci-jointe,
2. Les émissions ont été surveillées et établies de manière régulière et sincère. Nous avons mis à votre disposition l'ensemble des dernières versions des informations et données ayant servi à établir notre Déclaration d'émissions. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement de la Déclaration d'émissions. Nous n'avons connaissance d'aucune information omise ou oubliée dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la Déclaration d'émissions.
3. Nous avons pris connaissance de l'état des observations relevées lors des travaux et mentionnées dans le rapport interne qui nous a été transmis le 2/7/2018. Nous considérons que les observations significatives ont été corrigées et que celles qui n'ont pas été corrigées n'ont pas d'impact significatif sur la Déclaration d'émissions.

Siège social  
18/20 rue Docteur Quignard - 21000 DIJON  
Société par actions simplifiée au capital de 518 000 €  
523 477 297 RCS DIJON

dijon énergies



## Annexe 1 :

Exercice	2018 (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
Nom de l'exploitant (société)	Dijon Energies-Chaufferie des Péjoces
Nom (et fonction) du représentant de l'exploitant	M. Bertrand Thieffry Responsable des Opération
Nom de l'installation, ville et département	Dijon Energies-Chaufferie des Péjoces, DIJON, CENTRE EST
N° ICPE	054.03160
Plan de surveillance – référence et date	19.11.2018
Plan de surveillance – version	V4
Plan de surveillance – date de notification à la préfecture	19.11.2018
Plan de surveillance – date de réception (le cas échéant)	Non disponible
Plan de surveillance – date de validation (le cas échéant)	13.12.2018
Emissions de CO <sub>2</sub> à déclarer à l'administration (tonnes de CO <sub>2</sub> )	4386 tCO <sub>2</sub>

Fait à Vaulx en Velin, le 11 Février 2019

Signature

Siège social  
18/20 rue Docteur Guignard - 21000 DIJON  
Société par actions simplifiée au capital de 518.000 €  
523 477 297 RCS DIJON



Ernst & Young et Associés  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## Dalkia France - région Centre Est, Dijon Energies, Quetigny, Côte-d'Or

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport d'assurance raisonnable de l'organisme vérificateur sur les émissions de gaz à effet de serre

A l'attention du Responsable d'Exploitation,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d'organisme vérificateur accrédité par le COFRAC<sup>1</sup>, nous avons procédé à des travaux de vérification visant à nous permettre d'exprimer l'assurance raisonnable que la déclaration d'émissions de gaz à effet de serre de l'installation de Chaufferie Urbaine de la ZUP de Quetigny, n° ICPE 054.01632, Quetigny, Côte-d'Or (l'Installation) établie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et faisant état d'une quantité totale de 10.220 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (la Déclaration d'émissions) telle qu'indiquée en annexe 1, a été établie conformément aux exigences du règlement (UE) n° 601/2012 et sur la base du Plan de surveillance du 29 décembre 2016 version V3, notifié à l'autorité compétente le 29 décembre 2016 et accepté le 11 janvier 2017 par l'administration (le Plan de surveillance).

Conformément aux règlements (UE) n° 600/2012<sup>2</sup> et 601/2012<sup>3</sup> et à l'arrêté du 31 octobre 2012<sup>4</sup> :

- il appartient au responsable d'exploitation de surveiller les émissions sur la base du Plan de surveillance (article 11 du règlement (UE) n° 601/2012), et de remettre la Déclaration d'émissions à l'autorité compétente (article 67 du règlement (UE) n° 601/2012) ;
- il appartient à l'autorité compétente d'approuver le Plan de surveillance (article 12 du règlement (UE) n° 601/2012) ;
- il nous appartient de contrôler que la Déclaration d'émissions satisfait aux dispositions du règlement (UE) n° 601/2012, que les émissions sont établies sur la base du Plan de surveillance et qu'elles ne comportent pas d'inexactitude significative (article 7.4 du règlement (UE) n° 600/2012).

<sup>1</sup> Accréditation Cofrac Validation et vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre n°4-0551, liste des implantations et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

<sup>2</sup> Concernant la vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre et des déclarations relatives aux tonnes-kilomètres et l'accréditation des vérificateurs conformément à la directive 2003/87/CE.

<sup>3</sup> Relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE.

<sup>4</sup> Arrêté du 31 octobre 2012 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre pour sa troisième période (2013-2020).



### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon les règles définies par le règlement (UE) n° 600/2012. Pour nous permettre d'exprimer notre opinion, nos travaux ont consisté à :

- revoir le Plan de surveillance et les procédures associées et mener des entretiens avec les personnes chargées d'établir les données et la Déclaration d'émissions,
- conduire des procédures analytiques, sur la base de l'analyse stratégique et de l'analyse des risques, revoir les calculs et les informations ayant servi à établir la Déclaration d'émissions, mener des tests de détail consistant à rapprocher, sur la base de sondages, les données sources avec les documents justificatifs (factures, résultats d'analyses, etc.).

Nos travaux ont été conduits par M<sup>me</sup> Sophie Debaudringhien, auditrice principale, M. Louis Brac de la Perrière, auditeur, et revus par M. Christophe Schmeitzky, examinateur indépendant. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

### Informations ou explications

Il n'a pas été effectué pour cette période de déclaration de visite de site pour cette installation à faible niveau d'émission, conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement (UE) n° 600/2012. La dernière visite de site a été réalisée le 30 novembre 2016.

La méthodologie de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> appliquée pour le gaz naturel (utilisation de données d'activité en TJ PCI) est conforme au règlement (UE) n° 601/2012 (art. 24 partie 1) mais ne correspond pas à celle indiquée dans le Plan de surveillance, ce qui constitue une irrégularité.

Une irrégularité a été identifiée. Pour le fioul domestique, le site n'utilise pas le facteur standard indiqué dans le Plan de surveillance (PCI (TJ/t)\*FE (tCO<sub>2</sub>/TJ)) pour le fioul domestique, car la donnée d'activité transmise cette année est en mètre cube et non pas en tonne. Le facteur standard utilisé (en tCO<sub>2</sub>/m<sup>3</sup>) doit être précisé dans le Plan de surveillance.

### Opinion sans réserve

A notre avis, les émissions de gaz à effet de serre et les informations ayant servi à établir la Déclaration d'émissions ont été élaborées conformément au règlement (UE) n° 601/2012 et ne comportent pas d'inexactitude significative.

Paris-La Défense, le 20 février 2019

L'Organisme Vérificateur  
ERNST & YOUNG et Associés

Gilles Puissochet

Philippe Aubain

**dijon énergies**

DALKIA Centre-Est  
Direction des Opérations - Marchés Energie  
Le Chrysalis  
2/4 avenue des Canuts  
69517 VAULX-EN VELIN-CEDEX  
Tél : 04.27.11.88.72



Ernst&Young et Associés  
A l'attention de *Christophe Schmeitzky*  
Tour First, TSA 14 444,  
92037 La Défense Cedex

Objet : lettre d'affirmation relative à la vérification des émissions de gaz à effet de serre

Exercice clos le 31.12.2018

Monsieur,

Cette lettre vous est adressée en application de vos pratiques professionnelles, dans le cadre de la mission qui vous a été confiée de vérification des émissions de gaz à effet de serre de l'installation Chaufferie urbaine de la ZUP de Quetigny, QUETIGNY, CENTRE EST, n° ICPE 054.01632, à déclarer à l'administration au titre de l'exercice 2018 (Déclaration d'émissions).

En tant que responsable de la Déclaration d'émissions, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été faites dans le cadre de votre mission :

1. Le montant des émissions à déclarer à l'administration au titre de l'exercice 2018 ainsi que les références de l'installation et du plan de surveillance utilisé figurent dans l'annexe 1 ci-jointe,
2. Les émissions ont été surveillées et établies de manière régulière et sincère. Nous avons mis à votre disposition l'ensemble des dernières versions des informations et données ayant servi à établir notre Déclaration d'émissions. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement de la Déclaration d'émissions. Nous n'avons connaissance d'aucune information omise ou oubliée dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la Déclaration d'émissions.
3. Nous avons pris connaissance de l'état des observations relevées lors des travaux et mentionnées dans le rapport interne qui nous a été transmis le 2/7/2018. Nous considérons que les observations significatives ont été corrigées et que celles qui n'ont pas été corrigées n'ont pas d'impact significatif sur la Déclaration d'émissions.

Siège social  
18/20 rue Docteur Guignard - 21000 DIJON  
Société par actions simplifiée au capital de 518.000 €  
523 477 297 RCS DIJON

dijon énergies



## Annexe 1 :

Exercice	2018 (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
Nom de l'exploitant (société)	Chaufferie urbaine de la ZUP de Quetigny
Nom (et fonction) du représentant de l'exploitant	M. Bertrand Thieffry Responsable des Opérations
Nom de l'installation, ville et département	Chaufferie urbaine de la ZUP de Quetigny, QUETIGNY, CENTRE EST
N° ICPE	054.01632
Plan de surveillance – référence et date	29.12.2016
Plan de surveillance – version	V3
Plan de surveillance – date de notification à la préfecture	29.12.2016
Plan de surveillance – date de réception (le cas échéant)	29.12.2016
Plan de surveillance – date de validation (le cas échéant)	11.01.2017
Emissions de CO <sub>2</sub> à déclarer à l'administration (tonnes de CO <sub>2</sub> )	10220 tCO <sub>2</sub>

Fait à Vaulx en Velin, le 13 Février 2019

Signature

Siège social  
18/20 rue Docteur Quignard - 21000 DIJON  
Société par actions simplifiée au capital de 518.000 €  
523 477 297 RCS DIJON

## Annexe 7 : ATTESTATIONS D'ASSURANCES



Attestation d'assurance  
de responsabilité civile  
Police n° **86 931 973**

La Société Allianz IARD certifie que :

EDF SA  
22/30 Avenue de Wagram  
75382 PARIS Cedex 08

A souscrit pour le compte de sa filiale :

**DIJON ENERGIES**  
**18/20 RUE DU DOCTEUR QUIGNARD**  
**21000 DIJON**

le contrat n° **86 931 973** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités couvertes au contrat.

**MONTANT DES GARANTIES**

<b>Responsabilité civile Exploitation /Après Livraison /Réception/Professionnelle (limites combinées)</b>	
Tous dommages confondus : corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non	1 500 000 € par sinistre et par année

Il est précisé que les montants de garanties indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat. Les montants de garanties ainsi accordés, par sinistre ou par sinistre et par année d'assurance, constituent l'engagement maximum de l'assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré.

La présente attestation est valable pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par les contrats.

La présente attestation, qui ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à Puteaux, le 22/06/2018

Pour la compagnie,

**Allianz IARD**  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros  
Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051  
92076 Paris la Défense cedex  
542 110 291 RCS Nanterre





#### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 4, rue Jules Lefebvre 75426 Paris Cedex 9, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

DIJON ENERGIES  
18/20 RUE DU DOCTEUR QUIGNARD 21000 DIJON FRANCE

bénéficie en tant que filiale des garanties du contrat de **2ème ligne n° XFR0089948LI** souscrit auprès de notre Société par **EDF SA** et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre des activités couvertes au titre de ce contrat.

Cette police intervient en excédent de la police suivante:

- 1ère ligne XFR0089947LI d'un montant de 8.500.000 Euros par sinistre et par an

**DEMEURENT EXCLUS DES CONTRATS TOUS DOMMAGES RELEVANT DU RISQUE NUCLEAIRE.**

#### MONTANTS DES GARANTIES ET SEUIL D'INTERVENTION

**Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus interviennent au-delà d'un seuil d'intervention de 1.500.000EUR par sinistre.**

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants :

#### **Responsabilité Civile Exploitation / Responsabilité Civile Après Livraison / Réception/ Responsabilité Professionnelle :**

Tous dommages confondus (y compris frais de défense, avocats & experts)

(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : **20000000 EUR par sinistre et 20000000 EUR par année d'assurance**

Il est précisé que les montants de garanties :

- forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

La présente attestation est valable pour la période **du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019 inclus** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par les contrats.

La validité de la présente attestation qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le N°2018/XFR0089948LI/408317 le 03/07/2018

La signature numérique qui suit est garante de l'authenticité de la présente attestation :  
299CB117B146F74F52A716619D1909618A729603450B104021DF0968DAF2E45C0542F406109663F70B6B8B1A2176B8C3AD061931CF5D13428462EEC71A  
AF3050839107D841B9CDD6A1DDB7DD02DCD02FF5620D57A38F60F0CBF397A539B8D12C32C772D869A37D1CD3722113B9BAB1618FCBF00E57C9EBF2855  
66A41A2217542A93649C597957AED23E0EFA4DC0C8ABC186F60191B36BB8318FAC13FF888858737AF4642FECDD098974714AA62CB5D0CD2D219DDCABD6  
F146FE7AE7E18E10EB60359210CBA3129F3EEF979974B77A3DC14660739582360B82B65293B7C6339C2288F6CE88771B457DAFA5DA7F1359744D88CA3A  
F75C1EC6A323206B06A16633 Nom de l'autorité de certification : 731381524791532570041569836458679631366162427061 Numéro de série certificat :  
/C=FR/O=Certnomis/OU=0002 433998903/CN=Certnomis - AA et Agents

AXA Corporate Solutions Assurance - 4, Rue Jules Lefebvre - 75426 PARIS CEDEX 09, FRANCE  
Tél : +33 1 56 92 80 00 - Fax : +33 1 56 92 80 01 - www.axa-corporatesolutions.com

Société Anonyme de droit français, régie par le code des Assurances au capital de 190 069 080 € - 399 227 354 RCS Paris TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354  
Opérations d'assurance et de réassurance exonérées de TVA - art 261-C cgi



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
AU TITRE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 4, rue Jules Lefebvre 75426 Paris Cedex 9, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

DIJON ENERGIES - 18/20 RUE DU DOCTEUR QUIGNARD 21000 DIJON FRANCE

bénéficie des garanties du contrat d'assurance de 3ème ligne N°XFR0072713LI souscrit auprès de notre Société par EDF SA et couvrant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement, lorsque les dommages résultent d'Atteintes à l'Environnement consécutifs à des faits fortuits prenant naissance sur les sites lui appartenant ou qu'il exploite.

Cette police intervient en excédent des polices suivantes:

- 1ère ligne N°XFR0064054LI d'un montant de 1.500.000 Euros par sinistre et par période d'assurance
- 2ème ligne N°XFR0072712LI d'un montant de 25.000.000 Euros par sinistre et par période d'assurance en excédent des montants accordés par la police de 1ère ligne mentionnée ci-avant.

**MONTANTS DES GARANTIES :**

L'engagement de l'Assureur, toutes garanties confondues, ne peut excéder 3500000 EUR, pour l'ensemble des sinistres réglés au titre d'une même période d'assurance.

Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement : 3500000 EUR par sinistre et 3500000 EUR par période d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même période d'assurance.

La présente attestation est délivrée pour la période *du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019 inclus* sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues au contrat.

Sa validité, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n° 2018/XFR0072713LI/409513, pour valoir ce que de droit le 06/07/2018

La signature numérique qui suit est garante de l'authenticité de la présente attestation :  
4129863D817FD88C2FE160807C0F22BD16383668C4191C23D02352020B552088C737EEB7C9DFBB2C959D00E3067214AB312ED5BD0F557E2E2A99640911  
6BA213BAD66D4B38728F371B21C91596A27263BA4029B6E1774077F1C2FE53DB343D6EFD8D15D3A332099E6A3821969FEDF434E6E68E338E1049A35ECC  
39ADD71CD8EA389991DA665E8968AC3CFB8F58E72B097A840A71F502339E4826055AD4B9504380B110EE113798E4A6673886D8A2B2FB9CA01A6C53F264  
4C57EA4AD43928CB2756CDC7A10BC55740759A0AEEA9F042B5E4E718228825A5EE752E6A2134BE03907CE7E9E0D383B808B4B1ACFA093EE6A9A4660F50  
63DCA6043A714664D512AEC Nom de l'autorité de certification : 731381524791532570041569836458679631366162427061 Numéro de série certificat :  
/C=FR/O=Certinomis/OU=0002.433998903/CN=Certinomis - AA et Agents

AXA Corporate Solutions Assurance - 4, Rue Jules Lefebvre - 75426 PARIS CEDEX 09, FRANCE  
Tél : +33 1 56 92 80 00 - Fax : +33 1 56 92 80 01 - www.axa-corporatesolutions.com

Société Anonyme de droit français, régie par le code des Assurances au capital de 190 069 080 € - 399 227 354 RCS Paris TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354  
Opérations d'assurance et de réassurance exonérées de TVA - art 261-C cgt

**ANNEXE 8 : CONTROLE CONTENU DU RAPPORT**

Référence contractuelle	COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	Autocontrôle DE	Documents transmis	COMMENTAIRES SF2E/SERMET
<b>• Au titre des travaux neufs</b>				
DSP: Art. 61.1	Travaux de premier établissement effectués au cours de l'année précédente et comparatif avec le plan de développement initial	OK		voir Tableau PRCI
DSP: Art. 61.1	Travaux de renouvellement effectués et de gros entretien effectués au cours de l'année précédente et comparatif avec le plan de GER initial faisant la distinction entre les travaux curatifs et préventifs	OK		Tableau P3 en détail pour l'exercice et en cumul contrat
DSP: Art. 61.1	Travaux de branchements et extensions particulières au cours de l'année précédente	OK		
DSP: Art. 61.1	Les dépenses réelles, les sommes facturées et les estimations selon le bordereau de prix pour l'ensemble des travaux neufs au cours de l'année précédente	Sans Objet		
DSP: Art. 61.1	Mise à jour sous format informatique des plans de l'ensemble des installations	OK		Non transmis dans le cadre du rapport annuel
DSP: Art. 61.1	Mise à jour de l'inventaire des biens	OK		
DSP: Art. 61.1	Descriptif des nouveaux ouvrages et installations conformément aux dispositions du présent Contrat	OK		
<b>• Au titre de l'exploitation</b>				
DSP: Art. 61.1	Quantités d'énergie (achetées, produites, distribuées, vendues globalement et par sous-station, état des stocks), mois par mois	OK		
DSP: Art. 61.1	L'observatoire de l'évolution du prix de chacune des énergies utilisées pendant la période considérée	OK		
DSP: Art. 61.1	Le pourcentage d'ENR&R des 3 dernières années (en vue du respect des conditions d'assujettissement du tarif à la TVA réduite)	OK		3 années successives avec taux ENR supérieur à 50%
DSP: Art. 61.1	Le nombre d'heures de fonctionnement du générateur bois	Sans Objet		Hors rapport annuel
DSP: Art. 61.1	Éléments permettant de calculer les rendements	OK		
DSP: Art. 61.1	Éléments permettant de valider la mixité des combustibles	OK		
DSP: Art. 61.1	Nombre d'abonnés et évolution	OK		
DSP: Art. 61.1	Liste des abonnés et puissance souscrite par chacun	OK		
DSP: Art. 61.1	Les modifications éventuelles de l'organisation du service, en particulier en termes d'effectifs du service et de qualification des agents	OK		
DSP: Art. 61.1	Evolution générale des ouvrages	OK		
DSP: Art. 61.1	Travaux de grosses réparations	OK		
DSP: Art. 61.1	Journal des pannes et des interventions : évolution générale de l'état des ouvrages et matériels exploités, les travaux d'entretien, de renouvellement et de modernisation effectués, les adaptations à envisager	OK		
DSP: Art. 61.1	Le bilan des approvisionnements en bois	OK		
DSP: Art. 61.1	Matériel d'exploitation et de sécurité	Sans Objet		
DSP: Art. 61.1	Le recensement et l'analyse des accidents survenus ainsi que des actions de prévention et des exercices d'alerte effectués	OK		
DSP: Art. 61.1	Le détail annuel des missions sous-traitées	Sans Objet		Hors rapport annuel
DSP: Art. 61.1	Journal de réclamation des abonnés	OK		
DSP: Art. 61.1	Les rapports réglementaires des organismes de contrôle agréés	OK		Hors rapport annuel
DSP: Art. 61.1	Attestations des polices d'assurance et leurs avenants conclus au titre de l'exécution du présent contrat	Sans Objet		Hors rapport annuel
DSP: Art. 61.1	Détail des ressources humaines, matérielles et organisationnelles fournies par l'attributaire du marché à la société dédiée	OK		
DSP: Art. 61.1	L'évolution d'un exercice à l'autre des indicateurs de performance référencés et décrits dans « Indicateurs de performance pour les réseaux de chaleur et de froid » publié par l'Institut de la Gestion Déléguée en mars 2009	Sans Objet		Hors rapport annuel
<b>• Au titre du bilan environnemental</b>				
DSP: Art. 61.1	L'ensemble des résultats des contrôles et visites effectués au titre de la législation relative aux Installations Classées	Sans Objet		Hors rapport annuel
DSP: Art. 61.1	Les mesures prises pour le respect de la législation sur les Installations Classées	Sans Objet		Hors rapport annuel
DSP: Art. 61.1	Le recensement des actions menées en faveur de l'amélioration des performances des équipements et de la réduction des impacts environnementaux, des économies correspondantes réalisés et des utilisations directes ou réinvesties	OK		
DSP: Art. 61.1	Le respect des normes quant aux effluents, fumées et déchets	Sans Objet		Hors rapport annuel
DSP: Art. 61.1	Le nombre d'alertes à la pollution et leur durée	Sans Objet		
DSP: Art. 61.1	Le nombre et la nature des plaintes déposées par les riverains	Sans Objet		
DSP: Art. 61.1	Le montant des taxes parafiscales acquittées au titre de la pollution	OK		voir détail des taxes

Référence contractuelle	COMPTE-RENDU FINANCIER	Autocontrôle DE	Documents transmis	COMMENTAIRES ESPELIA
stipulation contractuelle	bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice écoulé, après certification des comptes par le Commissaire aux comptes.	OK		Extrait Liasse fiscale fournie en annexe du rapport
stipulation contractuelle	Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation, en forme CERFA, rappelant les données présentées l'année précédente au titre de la Convention en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;	OK		Extrait Liasse fiscale fournie en annexe du rapport
stipulation contractuelle	Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée	OK		
stipulation contractuelle	Un compte analytique de l'exploitation qui présentera une ventilation entre les différentes activités. Ce compte analytique présentera également le détail des produits et charges par catégorie d'usagers	OK		
stipulation contractuelle	Le rapport du commissaire aux comptes ;	OK		Extrait Liasse fiscale fournie en annexe du rapport
stipulation contractuelle	Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre de la Convention ;	Sans Objet		
stipulation contractuelle	Une note sur l'impact des évolutions techniques de la délégation sur les conditions financières du service	OK		
stipulation contractuelle	Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité, ainsi que le tableau d'amortissement réactualisé des biens financés par le DÉLÉGATAIRE et nécessaires à l'exploitation du service	OK		PRCI
stipulation contractuelle	Le détail du compte de renouvellement et de gros entretien faisant apparaître les provisions, les reprises, les dépenses constatées et les montants mis en réserve, sur l'année écoulée et cumulé depuis l'origine de la Convention	OK		Liasse et sous compte GER
stipulation contractuelle	Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des Ouvrages délégués ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la Délégation	OK		PRCI
stipulation contractuelle	Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles, précisant le détail des sinistres ou incidents enregistrés	OK		voir Détail sinistres dans le rapport annuel
stipulation contractuelle	La nature et le montant des travaux, des prestations et des fournitures confiés à des tiers, ainsi que les modalités de mise en concurrence des différents prestataires potentiels	Sans Objet		Hors rapport annuel
stipulation contractuelle	Un état actualisé des financements engagés et des conditions négociées	Sans Objet		Hors rapport annuel
stipulation contractuelle	Un détail des justificatifs des redevances versées à la COLLECTIVITÉ	OK		
stipulation contractuelle	Un inventaire des biens désignés au présent Contrat comme biens de retour et de reprise du Service délégué	OK		
stipulation contractuelle	Le détail du compte de suivi des quotas d'émission de gaz à effet de serre	OK		
stipulation contractuelle	Le plan détaillé des amortissements de caducité	OK		
stipulation contractuelle	Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la Délégation et nécessaires à la continuité du Service public	Sans Objet		
stipulation contractuelle	Les contrats fournisseurs, notamment les contrats d'approvisionnement en énergie et les contrats pour un montant annuel supérieur à 50 000 Euros HT.	Sans Objet		Hors rapport annuel
stipulation contractuelle	Le justificatif des charges de personnel, avec la répartition des heures du personnel (hors encadrement), par affectation et par qualification	OK		
stipulation contractuelle	Une note récapitulative des principales modifications intervenues dans la présentation comptable et financière ainsi qu'analytique des opérations déléguées	Sans Objet		
stipulation contractuelle	Le compte d'exploitation prévisionnel, actualisé à compter de l'exercice en cours et sur la durée du présent Contrat restant à courir	Sans Objet		
stipulation contractuelle	Les attestations d'assurance actualisées	Sans Objet		Hors rapport annuel
stipulation contractuelle	L'attestation écrite de l'établissement bancaire délivrant la garantie à première demande	Sans Objet		Hors rapport annuel
stipulation contractuelle	Un état des sinistres ou contentieux (y compris fiscaux et sociaux) survenus dans le courant de l'exercice et leurs conséquences financières	OK		
stipulation contractuelle	Un état des impayés et des non valeurs de l'exercice clos	Sans Objet		
stipulation contractuelle	Un organigramme actualisé du personnel	Sans Objet		Hors rapport annuel
stipulation contractuelle	Un état des lieux du compte de Développement du réseau (montants provisionnés et dépenses constatées au cours de l'année écoulée et depuis l'origine de la Convention).	OK		
stipulation contractuelle	Un compte de renouvellement, faisant apparaître : <u>Au crédit :</u> la recette annuelle correspondant au terme R23 de la tarification, si les dotations annuelles des exercices précédents excèdent les travaux réellement effectués, les produits financiers calculés sur le solde cumulé du compte au 31 décembre de l'exercice précédent, au taux d'intérêt légal. <u>Au débit :</u> les travaux de renouvellement effectivement engagés par le DÉLÉGATAIRE, si les travaux réellement effectués les exercices précédents excèdent les dotations, les frais financiers calculés sur le solde cumulé du compte au 31 décembre de l'exercice précédent, au taux d'intérêt légal.	OK		

Nota : certains documents justificatifs peuvent être transmis « Hors rapport annuel » sur simple demande à Dijon Energies.